

ÉTAT

DU MONDE ROMAIN

VERS LE TEMPS

DE LA FONDATION DE L'EMPIRE

PAR V. DURUY

Ὁ τῶν Ῥωμαίων κόσμος (Dion, LIII, 26)
Orbis romanus. (*Digeste*, I, vii, fr. 17)

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14
(Près de l'École de Médecine)

1853

ÉTAT

DU MONDE ROMAIN

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon

ÉTAT

DU MONDE ROMAIN

VERS LE TEMPS

DE LA FONDATION DE L'EMPIRE

PAR V. DURUY

Ὁ τῶν Ῥωμαίων κόσμος (Dion, LIII, 26).
Orbis romanus. (*Digeste*, I, VII, fr. 17).



PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14
(Près de l'École de Médecine)

1853

AVERTISSEMENT.

Le titre que j'ai pris est bien ambitieux; j'ai dû pourtant m'y tenir faute d'un autre qui exprimât plus simplement ce que je voulais faire : tracer les limites de la domination romaine vers le temps de la bataille d'Actium; étudier la condition et l'état politique des peuples sujets, alliés ou ennemis du nouvel empire qui s'élève, en recherchant jusqu'à quel point le gouvernement républicain avait conduit son œuvre de conquête et d'assimilation; montrer enfin ce qu'on appelait encore le peuple romain, avec ses vices, son impuissance à conserver une liberté alors mensongère, et la domination d'un seul sortant à l'aide de légions vénales, mais aux applaudissements des provinces, de la tyrannie des grands, de la servilité des petits, du mépris de tous pour la loi et les vieilles vertus qui avaient fait la fortune de Rome républicaine.

J'aurais voulu, comme l'ont fait tant d'autres, éviter un pareil sujet, qui ne pourra être convenablement traité, que quand une saine érudition nous aura donné, en s'aidant des monuments épigraphiques, une monographie de chaque province. Mais il rentrait trop bien dans le cadre que je me suis tracé pour que je pusse le négliger.

Je sais que je n'ai fait que toucher à des questions dont chacune demanderait un volume, et que j'en ai volontairement omis qui d'elles-mêmes venaient s'offrir, telles que l'état des croyances religieuses et des doctrines philosophiques, du droit civil, du régime municipal et des mœurs privées. Mais pour ces dernières questions, je crois qu'il vaut mieux, dans le plan général d'une histoire de l'empire, en reporter l'examen à une époque ultérieure, au IIe siècle de notre ère, lorsque le droit civil aura achevé la transformation qu'il subit déjà, et lorsque s'engagera la grande lutte des mœurs et des doctrines. Quant aux autres, j'ai pensé qu'on voudrait bien accepter ce travail pour ce qu'il est, une revue sommaire et rapide, et non une géographie politique et complète. De l'esquisse que je trace d'autres feront un tableau.

En essayant de montrer la situation du monde romain au moment où un gouvernement nouveau

allait en prendre possession, j'ai voulu seulement placer un point de repère. Si cette étude était répétée deux siècles plus tard vers le temps des Antonins, par exemple, on pourrait porter de ce gouvernement et de cette société un jugement plus assuré qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, parce que cette appréciation sortirait d'un ensemble de faits que d'ordinaire on néglige, pour ne tenir compte que de ceux qui nous ont été transmis par des voix éloquentes, mais passionnées.

Les divisions de ce travail sont les suivantes :

1° L'Italie et les provinces;

2° Les pays alliés et les rois tributaires;

3° Les frontières de l'empire et les peuples ennemis;

4° Partage du monde romain en pays de langue grecque et pays de langue latine; union par le commerce;

5° Le gouvernement des provinces;

6° Le peuple romain.

Ce travail était achevé en 1847, et je ne trouve rien à y changer aujourd'hui. L'histoire, telle que je la comprends, aime peu les rapprochements forcés. Elle recherche ce qui a été, et le dit, sans s'inquié-

ter si elle sert ou combat un système, un parti. A Athènes, elle admire le peuple de Périclès et elle condamne celui d'Alcibiade; à Rome, elle est pour la liberté féconde des beaux siècles de la république et contre l'anarchie, les excès et l'impuissance de l'oligarchie des derniers jours. Elle raconte et juge, passant dans tous les temps, sans s'informer du drapeau, du côté où se trouve la justice. Elle est l'histoire, en un mot; elle n'est pas un pamphlet écrit pour le besoin d'une cause survenante. Son culte est la vérité, et il y a toujours profit à dire la vérité, lors même qu'elle coûterait à dire.

ÉTAT

DU MONDE ROMAIN

VERS LE TEMPS

DE LA FONDATION DE L'EMPIRE.

'Ο τῶν 'Ρωμαίων κόσμος. (Dion, LIII, 26.)
Orbis romanus. (*Digeste*, I, VII, fr. 17.)

Les anciens États avaient su conquérir ; pas un n'avait su administrer. Rome républicaine, avec d'excellentes vues sur le gouvernement des provinces, se montra tout aussi incapable d'assurer ce que les maîtres doivent au moins aux sujets, l'ordre, la sécurité, la paix. Cette tâche sera celle des empereurs, de ceux du moins qui se montreront dignes de leur titre. Avant de les suivre dans cet immense travail, il serait bon de voir de près ces populations qui, tout à l'heure, donneront à Rome des grammairiens, des rhéteurs ou des poëtes, et à l'empire ses chefs les plus glorieux. Devant le grand spectacle de cette république, assaillie de toutes parts, chancelante, ruinée enfin et jetée à terre, volontiers on les oublie. Maintenant même, qu'elle

est tombée, à chaque pas encore, on heurtera contre ses débris : sous Vespasien, sous Trajan, plus tard même, on parlera de république, de sénat, de peuple romain, et dans toute l'histoire de l'empire, beaucoup ne voudront voir que les protestations de la liberté et les vengeances du despotisme. Mais se rappelant alors que les mots durent plus longtemps que les choses qu'ils expriment, on ne prendra pas au sérieux ces regrets apparents, et l'on se détournera des scènes sanglantes ou hideuses du palais ou de la curie, pour voir un monde nouveau peu à peu monter et se répandre par-dessus ces ruines et ces souvenirs.

Ces hommes et ces choses de l'avenir, ce sont les provinciaux qui vont arracher à l'Italie ses vieux privilèges et élever leurs nobles familles au-dessus de ses maisons patriciennes; c'est la religion chrétienne qui, à l'égalité civile donnée par des empereurs nés à Séville, à Lyon ou à Leptis, ajoutera la fraternité chrétienne. De ces deux grands bienfaits l'un précède l'autre, et doit être étudié le premier. Mais pour mesurer cette marche rapide des provinces vers l'égalité de droits, de civilisation, de richesse, et plus tard, de religion, il convient de marquer nettement le point d'où elles sont parties. On verra mieux ensuite se former le peuple nouveau dont parle Bossuet, et qui « allait naître de toutes les nations enfermées dans l'enceinte de l'empire. »

§ I. LES PROVINCES ET L'ITALIE.

Revue sommaire des peuples sujets ou ennemis de l'Empire. — L'Espagne. — La Gaule. — Les montagnards des Alpes et les Illyriens. — La Grèce et ses colonies. — L'Asie Mineure. — La Syrie et l'Égypte. — L'Afrique.

L'empire de Rome, ou, comme disaient ses historiens et ses légistes, l'*univers romain*, était assez vaste, quand Auguste en devint le maître, pour que les peuples, sujets

ou ennemis, qui appartiennent à son histoire, représentassent presque toutes les races d'hommes de l'ancien continent.

Suivant les probabilités fournies par l'étude comparée des langues, des traditions et des données physiologiques, les peuples établis des bouches du Gange aux dernières limites de l'Occident, le long des deux rives de la Méditerranée, sortaient de deux grandes familles vraisemblablement réunies elles-mêmes à leur point de départ et qu'on enveloppe aujourd'hui sous un seul nom, celui de race caucasienne. De ces deux familles de peuples, l'une fixée à l'ouest du Tigre, était la race sémitique, l'autre, peut-être originaire des pays situés au N.-O. de l'Indus, était la race ariane. Celle-ci se divisa de bonne heure en deux rameaux: les tribus parlant le sanscrit qui tournèrent à l'est, vers l'Indostan, les peuples se servant du zend, qui plus tard prirent à l'ouest, vers la Perse [1]. Livrés à leur développement solitaire les adorateurs de Brahma et les partisans de Zoroastre restèrent, jusqu'à Alexandre, en dehors du mouvement européen, mais après lui avoir donné l'impulsion première. De chacun de ces deux groupes de nations se détachèrent, en effet, à des époques inconnues, de nombreuses colonies qui allèrent peupler les solitudes de l'Occident.

Il y a deux portes pour entrer d'Asie en Europe, l'une au sud, l'autre au nord de la mer Caspienne, par la Perse et l'Asie Mineure, ou par les steppes de la Sarmatie. Les

---

1. Sur dix mots zend, six ou sept, dit W. Jones, le célèbre président de l'Académie de Calcutta, étaient des mots sanscrits, *Discours sur les Persans*, dans le t. II des *Mémoires de l'Acad. de Calcutta*. M. de Sacy a péremptoirement déclaré que pour lui le sanscrit et le zend n'étaient que deux dialectes d'une même langue. C'est aussi l'opinion de Bayer, *Hist. reg. Bactr.*, IX, 21. Cf. Prichard, *Histoire naturelle de l'homme;* et Edwards, *Recherches sur les langues celtiques.*



grands empires des Assyriens et des Mèdes, fermèrent de bonne heure, la première sur les Pélasges, les Lydiens et les Hellènes qui allèrent former le fond de la population dans l'Asie Mineure, la Grèce et l'Italie. La seconde resta ouverte jusqu'au milieu des temps modernes, aux Celtes, aux Germains, aux Slaves, même aux Mongols, qui tous demeurèrent échelonnés sur cette longue route de l'Europe : Les Celtes, partis les premiers, aux extrémités de l'Occident; les Germains, dans l'Allemagne; les Slaves, sur la Vistule; les Mongols, derrière le Volga. Il y eut donc comme deux courants de populations asiatiques qui se répandirent sur l'Europe à droite et à gauche des Alpes et de l'Hæmus, celui-ci plus ancien, celui-là relativement plus moderne. Au sud de ces montagnes les langues dérivent plus immédiatement du sanscrit; au nord, les idiomes germaniques se rapprochent davantage du zend. Mais le celte tenait à tous les deux ; par l'un de ses dialectes, le gaëlique, il se rattachait étroitement à la langue sacrée des Brahmes, par l'autre le kymrique à celle des mages.

La race ariane avait pris pour son domaine l'Inde, la Perse, l'Asie Mineure et toute l'Europe, les peuples sémitiques occupèrent le sud-ouest de l'Asie, et ces pays qu'ils devaient à deux reprises conquérir et civiliser, le nord de l'Afrique et le sud de l'Espagne. Dans ces deux races, le genre humain a trouvé au physique comme au moral sa perfection relative. Remarquons que l'empire romain en renfermait les plus nobles représentants, les Grecs qui avaient imprimé le mouvement littéraire, les Juifs qui allaient donner l'idée religieuse.

En avançant vers l'ouest, les colonies arianes et sémitiques étaient venues se heurter contre d'autres peuples, les premiers-nés de notre vieux continent. Les Celtes, trouvèrent devant eux des Ibères, qu'ils refoulèrent dans les Pyrénées, où leurs descendants vivent encore sous le

nom d'Eskualdunac, et les tribus germaniques et slavonnes, des Finnois, des Lapons, qu'elles rejetèrent dans les régions glacées du nord. Le Caucase abrite aussi dans ses hautes et impraticables vallées, des peuplades dont l'origine est inconnue ; et du haut de l'Atlas, les Berbères ont vu passer à leurs pieds toutes ces dominations des Maures et des Numides, de Carthage et de Rome, des Arabes et des Turcs, en gardant presque intactes leur langue et leur indépendance.

Vers le temps de la fondation de l'Empire, ces populations étaient ainsi réparties :

Les Ibères, purs de tout mélange, étaient cantonnés dans les Pyrénées, s'étendant à droite, jusqu'à la Garonne, à travers l'Aquitaine, à gauche, jusqu'à l'Èbre supérieur, à travers la Navarre. Dans l'Espagne, les Ibères-Phéniciens habitaient la Bétique, les Ibères-Gaulois toutes les côtes de l'ouest et la région du centre qui leur devait son nom.

Les Celtes occupaient la Grande-Bretagne, la Gaule, moins l'Aquitaine, et une partie de la Narbonaise, la haute Italie, les Alpes, plusieurs des pays de la rive droite du Danube et quelques cantons de l'Asie Mineure (Galatie ou Gallo-Grèce)[1].

Les Germains et les Slaves ou Sarmates[2] se partageaient la vaste plaine qui s'étend de l'Océan du Nord à la mer Caspienne et se pressaient déjà derrière leurs deux grands fleuves, le Rhin et le Danube.

Les populations grecques et latines occupaient le centre de l'empire ; les unes regardant à l'Orient comme si elles obéissaient encore à l'impulsion d'Alexandre, les autres tournées à l'Occident et y propageant leurs mœurs et leur idiome.

---

1. Strabon, VII, p. 313, range parmi les Gaulois les Boïes du Norique, les Taurisques, les Scordisques et une partie des Japodes.

2. Voy. p. 87, n° 2.



Au sud, les peuples sémitiques couvraient toute la côte africaine de la Méditerranée, sous les noms de Maures, de Numides et de Phéniciens. En Égypte, ils s'étaient mêlés à la race éthiopienne, comme en Arménie à la race ariane. Toute la péninsule arabique, avec la Palestine, leur appartenait. En Syrie, ils s'étaient hellénisés.

Derrière eux vers l'Orient, dominaient toujours les peuples du zend ; plus loin encore les Indous et aux limites extrêmes de l'Orient, les Sères.

Tous ces peuples, moins les deux derniers, sont ou vont être les sujets, les ennemis ou les alliés de l'Empire. Les Germains et les Slaves ont déjà commencé cette guerre qui durera quatre siècles. Les Parthes gardent encore les drapeaux de Crassus, et tout à l'heure nous verrons l'Inde envoyer ses députés à Auguste[1]. Sous les Antonins, les Sères recevront une ambassade romaine et leurs historiens ne connaîtront alors sur la terre que deux empires, celui du milieu et celui de l'occident ; le dernier même, ils l'appelleront, malgré leur vanité nationale, la grande Chine, Ta Thsin[2].

---

1. Strabon, l'ami d'Ælius Gallus, visita l'Égypte avec lui, et s'assura que tous les ans il partait au moins cent vingt vaisseaux de Myos-Hormios pour l'Inde, liv. II, p. 118. Pandion, roi de Maduré au sud de l'Inde, et Porus, roi du Nord, envoyèrent à Auguste des présents et des députés. Strab., XV, p. 686.

2. Klaproth, *Tableaux histor. de l'Asie*, p. 68-9. Abel Rémusat, *Remarques sur l'extension de la puissance chinoise du côté de l'Occident*, dans les nouveaux *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, VIII, p. 60-130, et le *Mém. histor. et géogr.* de S. Martin *sur l'Arménie*, t. II, p. 30 et 42. Il est à remarquer que dans la seconde moitié du siècle qui précède l'ère chrétienne, presque tout l'ancien continent se trouvait partagé en quatre grands systèmes politiques. Au sud Vikramaditya avait réuni la plus grande partie de la péninsule indienne ; à l'est, l'empire chinois sous les Han avait contraint les chefs des tribus de l'Asie intérieure à reconnaître leur suprématie, les princes même de la Transoxiane et de la Bactriane leur faisaient souvent hommage. Tout l'Occident était occupé par l'empire romain ; au centre enfin dominait la monarchie des Parthes, tour à tour en

Nous n'avons ni le droit, ni la volonté de parler des Sères et des Indous ; avec les premiers, il y eut à peine quelques rares et aventureuses communications qui n'ont pas laissé de trace ; avec les autres, des relations de commerce certainement très-actives, mais dont les anciens écrivains qui ne s'inquiétaient guère d'économie sociale, ne nous parlent pas. Les mêmes raisons ne pourraient nous arrêter pour les Parthes et les Germains, qui occuperont une si grande place dans cette histoire. Mais, c'est l'état des provinces romaines que nous voudrions ici, plus particulièrement étudier, car, pour juger l'œuvre d'Auguste, pour apprécier les résultats de la fondation de l'empire, il importe de montrer que depuis le Cantabre farouche et libre dans ses montagnes[1], jusqu'au grec d'Antioche ou d'Éphèse, servile et efféminé, il y avait dans ces populations tous les degrés par lesquels on passe de la barbarie la plus grossière à la civilisation la plus raffinée, toutes les diversités de langue, de coutumes et de caractère dérivant de la variété de tant de races, entre lesquelles il n'y avait encore d'autre lien, que celui d'une commune dépendance.

Cependant il fallait au plus vite se rapprocher et s'unir; il fallait de tous ces peuples faire une masse compacte et presque homogène, qui résistât assez longtemps à la pression exercée sur elle par les tribus du nord, pour que la civilisation antique et la religion chrétienne, déposées dans son sein, n'en pussent être arrachées. Derrière le Rhin et le Danube grondaient déjà des hordes menaçantes, à qui les Cimbres et les Suèves avaient appris le chemin des pays du vin, de la joie et de l'or. D'une main, l'empire les arrêta, et de l'autre, il organisa les nations loin desquelles il

relations hostiles ou amicales avec les trois grands empires dont ils touchaient les frontières.

1. *Cantabrum indoctum juga ferre nostra.* Horace, *Od.*, liv. II, 6.

rejetait la guerre. Il couvrit leur sol de routes, d'aqueducs et de cités florissantes; il fit pénétrer partout sa langue et son esprit, ses lois et son culte; et quand la digue céda sous le flot envahisseur, il était heureusement assez tard pour qu'il ne pût tout emporter. La civilisation antique, c'est-à-dire la nôtre, après avoir régné sur cent millions d'hommes, après s'être enracinée durant quatre cents ans, par ses croyances et par ses monuments, au cœur des populations, comme dans le sol qui les portait, a mis cependant dix siècles à sortir de dessous les ruines. Qu'eût-ce donc été, si l'invasion n'avait trouvé devant elle que la barbarie, excepté dans Athènes, Rome et Alexandrie? Ces trois foyers éteints, quelle sombre nuit sur le monde [1] !

ESPAGNE [2].

Deux grandes races, avons-nous dit, peuplèrent primitivement l'Espagne, les Ibères et les Celtes. Ceux-ci, venus les derniers, avaient occupé tout le nord et l'ouest, moins

---

1. Dans le travail qui va suivre, Strabon, que nous avons relu deux fois la plume à la main, sera notre principal guide. Afin d'éviter l'accumulation si fatigante des notes, nous renvoyons d'avance à cet auteur pour tous les faits auxquels nous ne donnerons pas une citation spéciale.

2. *Rapports antérieurs avec Rome.* — Conquête des deux tiers de l'Espagne par les Carthaginois sous Amilcar Barca (237-228), et Asdrubal (228-223). — Traité avec Rome qui fixe à l'Èbre la limite des possessions carthaginoises (227) — Prise de Sagonte (219). — Corn. Scipion conquiert l'Espagne entre l'Èbre et les Pyrénées, et prend des Celtibériens à sa solde (218). — Succès, puis mort des deux Scipion (218-212). — Commandement de P. Scipion qui chasse les Carthaginois d'Espagne, et fonde *Italica* sur le Bætis (210-206). — Les Romains voulant organiser l'Espagne en deux provinces, l'Ultérieure et la Citérieure, les habitants se soulèvent (197). Commandement de Caton ; il désarme les habitants de la Citérieure, démantèle leurs villes, et soumet à un tribut l'exploitation des mines (195). — Commandement de Sempr. Gracchus, qui fonde *Cracchuris*, et donne des terres aux Celtibériens pauvres, les établit en des lieux choisis par lui, soumet tout ce peuple au tribut et au service militaire, et cherche à donner plus de prise sur eux à la civilisation (180-178). — Re-

le pays basque[1]; les autres, le sud et l'est. Au centre, les deux races s'étaient mêlées, et comme toujours, ce croisement avait profité aux tribus qui en étaient sorties; les Celtibères sont les héros de l'ancienne Espagne. Établis dans la grande chaîne de l'Orospéda, et sur le haut plateau d'où descendent le Douro, le Tage et la Guadiana, ils commandaient toutes les communications entre les deux versants de la péninsule; et comme ils défendirent durant trois quarts de siècle leur indépendance contre Rome, l'Espagne garda pendant ces soixante-dix années son indépendance. Numance était une de leurs cités. Au pied de leurs montagnes s'arrêta longtemps la civilisation apportée par les Grecs sur les côtes de la Catalogne et de Valence, par les Phéniciens et les Carthaginois sur celles de Murcie et de l'Andalousie. Les Ibères méridionaux s'étaient laissé saisir par cette influence des colonies étrangères, qui peu

---

nouvellement des hostilités, parce que les Belles, contrairement au traité fait avec Gracchus, fortifient la ville de Ségéda (154). Lutte énergique des peuples du centre et de l'ouest; Viriathe, Numance (153-133). — Brutus fonde Valence (136). — Soumission des Baléares (123). — Les Celtibériens aident un préteur à repousser les Cimbres d'Espagne (102). — Guerre de Sertorius (80-72). — Préture de César dans l'Ultérieure; il soumet plusieurs peuplades des bords du Douro, et prend quelques mesures utiles pour soulager les débiteurs (61). — Pompée obtient le gouvernement de l'Espagne pour cinq années, mais se contente d'y envoyer ses lieutenants (55). Première campagne de César en Espagne; il tient une assemblée générale de la province à Cordoue (48). La dureté du lieutenant de César, Cassius Longinus, rend des partisans aux fils de Pompée; bataille de Munda (45). La limite des deux provinces, d'abord fixée à l'Èbre, avait été plus tard portée, suivant Ukert, au sud de Carthagène, vers Urci et Murgis. On voit déjà dans César (*B. C.*, I, 38) apparaître la division en trois provinces qui allait devenir la division régulière du pays. Les Baléares formèrent sous Auguste une des quatre subdivisions de la Tarraconaise. Cf, Orelli, *Inscr.*, n° 732.

1. Ces deux peuples, que Polybe distingue, n'en formaient qu'un seul au temps de Strabon qui leur adjoint les *Celtici* au sud-ouest, « moins civilisés cependant, dit-il, parce qu'ils vivent dispersés dans des villages, » liv. III, p. 151.

à peu adoucit leurs mœurs et désarma leur férocité. Les Turdules et les Turdétans montraient avec orgueil des livres d'histoire, des poëmes et des lois écrites en vers depuis six mille ans, disaient-ils[1]. Mais les Romains, dédaigneux de cette littérature qui n'avait pas le mérite d'être née au bord de l'Ilissus ou du Méandre, détournaient les yeux et passaient, en accusant ces goûts pacifiques d'avoir amolli les courages : *Turdetani.... maxime imbelles.* Telle est la puissante action des lieux sur la vie des peuples : la même race, si opiniâtre et si dure dans les rochers de l'Apennin, s'énerve dans les jardins de Valence et les plaines de Grenade. Les Ligures et les Turdétans sont frères.

La Bétique, foyer de cette culture indigène, comptait deux cents villes[2] et acceptait le joug et les mœurs de Rome aussi facilement qu'elle avait pris autrefois ceux des colons phéniciens, restés longtemps les maîtres du pays[3]. Grâce à la paix que lui donnait l'empire, elle allait mettre à profit les richesses d'un pays à qui le ciel n'avait rien refusé, le plus beau climat, la fertilité du sol et des mines qui semblaient inépuisables[4].

---

1. Il est vrai que, suivant Masdeu, *Historia critica de España*, les Turdétans comptaient leurs années par saisons, ce qui ramènerait ces 6000 ans à une antiquité moins problématique, environ 1500 av. J. C. Cf. Rossew Saint-Hilaire, *Hist. d'Espagne*, t. I.

2. Pline, III, 3, dit seulement cent cinquante-cinq ; Ptolémée, quatre-vingt-douze.

3. Du temps de Strabon ils formaient encore la classe dominante, liv. III, p. 149. Il ajoute que c'était ce peuple maître de la plupart des villes de la Turdétanie et des contrées voisines qui avait fait la sérieuse résistance que Scipion trouva dans ce pays.

4. Strabon vante beaucoup la richesse des mines d'argent de la Sierra-Morena vers *Ilipa* et *Sisapon* (Almaden). Dans ce dernier lieu existe encore la plus riche mine de mercure de l'Europe. Un peu plus loin on tirait de l'or et du cuivre (κατὰ δὲ τὰς Κωτίνας λεγομένας). Phylarchos, *ap.* Athénée, lib. II, c. 21, edid. Schw., appelle les Ibères les plus riches des hommes, πλουσιωτάτους, et Justin dit, liv. XLIV, 1 : *In omnia frugum genera fecunda est; adeo ut non ipsis tantum incolis, verum etiam Italiæ Urbique*

L'influence romaine gagnait même les belliqueux Celtibériens, mais lentement, car ils n'avaient point de grandes villes par où les coutumes nouvelles pussent entrer dans le pays ; et les vieilles mœurs se défendaient aisément dans leurs nombreux villages, perdus au milieu des montagnes [1]. Ils étaient habiles à forger des armes [2], plus encore à s'en servir ; et comme ils ne les pouvaient plus porter pour leur propre cause, ils allaient combattre sous les enseignes de Rome [3]. Derrière eux, les tribus celtiques marchaient plus lentement encore dans la voie nouvelle. Les Lusitaniens, si avides de guerre qu'ils luttaient entre eux quand ils n'avaient pas d'ennemis à combattre [4], avaient

---

romanæ, cunctarum rerum abundantiam sufficiat. Strabon atteste en effet l'immense commerce qu'elle faisait avec l'Italie, et nous savons que parmi les taxes qu'elle payait à Rome était le vingtième de ses blés. Pline, *H. N.*, IV, 34, et III, 4, vante sa race de chevaux, *equorum pernices greges*, et on disait que sur les bords du Tage le vent fécondait les cavales. Strabon ajoute, III, p. 163, que ces chevaux, aussi rapides que ceux des Parthes, étaient dressés à plier les genoux et à gravir les montagnes. Améliorée encore au VIIIe siècle de notre ère par le sang arabe, cette race a, au XIVe, donné naissance à la race anglaise.

1. « Excepté sur les côtes de la Méditerranée ces peuples vivent dans des bourgades et sont d'un caractère sauvage. » Strab., *Ibid.*

2. « Le meilleur fer et le meilleur acier connus sont, dit Justin, XLIV, 3, ceux qu'on fabrique près du Bilbilis, rivière du pays des Celtibères. »

3. De nombreuses inscriptions éparses dans Gruter attestent les services des Espagnols dans les légions. Seulement il est nécessaire de se tenir très en garde contre les monuments épigraphiques de l'Espagne, dont beaucoup, dit Orelli, *Inscr. amplissima collectio*, t. I, p. 94 : *non vobeix; suspicione carent.* Il n'y a aucune raison de suspecter l'authenticité de l'inscription de Pintaius *signifer* de la cinquième cohorte des Astures, à Intercatia, aujourd'hui Errigoytia ; ce monument est d'autant plus précieux qu'il représente l'effigie de ce légionnaire de l'Asturie, avec son costume national et ses armes. Cf. Dorow, *Denkmæler*, Stuttg., p. 54, et Orelli, n° 154, qui en cite une autre d'un Cominius, natif d'Asta (Mesa de Asta), et mort à cinquante ans, après vingt-quatre années de services, n° 165. N'oublions pas que les Celtibériens avaient été les premiers soldats mercenaires employés dans les armées romaines. Ils s'étaient mis dès 217 à la solde des deux Scipion.

4. Justin, lib. XLIV, 2. *Bellum quam otium malunt; si extraneum deest, domi hostem quærunt.*



du moins été condamnés au repos. Auguste les en fera sortir pour les amener à la civilisation romaine.

Au nord de la Lusitanie, les Gallaïques avaient été adoucis de bonne heure par des relations de commerce avec les Carthaginois qui venaient chercher chez eux le produit de leur pêche et l'or qu'ils ramassaient presque à fleur de terre. Cependant à voir le paysan des bords du Minho, labourant d'une main et de l'autre tenant son javelot, on reconnaissait la race belliqueuse dont il était sorti. Les Vascons aussi, placés sur une des grandes routes d'Espagne en Gaule, mêlaient le commerce et la guerre. Des médailles phéniciennes trouvées sur leur territoire attestent que les infatigables navigateurs de Tyr et de Gadès avaient découvert et exploité leurs mines [1]. Mais sur la côte étroite et dangereuse du golfe de Gascogne, dans les âpres montagnes de la Biscaye, deux peuples avaient jusqu'à présent refusé le joug sous lequel l'Espagne entière avait courbé la tête. C'étaient les Cantabres, qui tuaient les vieillards dès que leur main ne pouvait plus tenir une épée [2], et qui buvaient avec délices du sang de cheval; les Astures qui se peignaient le visage, comme nos Indiens, pour se rendre plus terribles, et qui n'avaient d'autres vêtements que la peau des bêtes fauves tombées sous leurs coups. S'ils étaient pris, jamais ils ne se résignaient à la servitude. Mis en croix, ils chantaient au milieu de l'a-

1. La montagne de Haya, au sud d'Irun, contient des mines de fer et de plomb argentifère, dont les anciens durent retirer un grand profit, puisqu'ils y ont fait des travaux d'une immense étendue et plus étonnants sous ce rapport que tout ce qui a été exécuté dans nos mines modernes. Voir le récit qu'en a fait M. Thalacker, dans les *Variedades de ciencias*, Madrid, 1804, ou les *Mém.* de M. Palassou, Pau, 1821. Bruguière. *Orographie de l'Europe*, p. 62.

2. .... *Cum pigra incanuit ætas,*
Imbelles jam dudum annos prævertere saxo,
Nec vitam sine morte pati. Sil. Ital., III, v. 326.

gonie, et les femmes mêmes égorgeaient leurs enfants pour les sauver de l'esclavage [1].

L'Espagne avait été longtemps pour les magistrats romains une riche mine à exploiter; et bien rarement le sénat faisait justice aux réclamations des habitants. Une fois pourtant, c'était, il est vrai, au moment où la guerre de Macédoine, mal engagée, imposait aux Romains quelque prudence, les plaintes furent si vives qu'on autorisa les habitants des deux provinces à se choisir un patron à Rome et à intenter une accusation contre les coupables. Deux se condamnèrent à un exil volontaire à Tibur et à Préneste. C'était une satisfaction dérisoire; mais, ce qui valait mieux, un sénatus-consulte interdit au préteur de taxer à l'avenir le blé, de forcer les habitants à vendre leurs vingtièmes au prix qu'il lui plairait de fixer et d'établir dans les villes des receveurs pour percevoir les taxes.

Ces préteurs, souvent si avides, maintenaient cependant un ordre dont le commerce profitait, et quelques-uns

---

1. Un enfant, par ordre de son père, saisit une épée et massacra ses frères et ses parents enchaînés. Une femme tua tous ceux qui étaient pris avec elle. Des Cantabres mis en croix entonnaient des chansons guerrières, Strab., III, p. 165, et Justin, XLIV, 2. Il nous reste un curieux monument épigraphique de ce temps et de ce pays. C'est une lame d'airain sur laquelle se trouvent gravées deux inscriptions reproduites par Orelli, l'une de l'an 27 de notre ère, l'autre de l'année 152, toutes deux concernant des Astures. Sans entrer dans l'examen des diverses questions que ce monument présente, nous remarquerons seulement ce qui convient à notre thèse, c'est que dans la première inscription, par conséquent à la première date, il n'y a pas encore un seul nom romain, et que dans la seconde, un siècle plus tard, tous le sont. Dans les deux inscriptions, il s'agit de liens d'antique hospitalité, *hospitium vetustum antiquum*, que deux familles d'une même tribu renouvellent, et d'étrangers qu'elles reçoivent *in fidem clientelamque suam suorumque, in eadem fœdera*. On peut remarquer la force des termes qui expriment ces alliances, et de plus qu'elles sont faites au profit d'hommes d'autre race, *alia de gente*, et par conséquent que ces peuplades n'étaient point des clans fermés où l'on ne connût que le lien du sang.

s'étaient honorés par des travaux utiles. Nous avons précédemment parlé des fondations de Scipion (*Italica*), de Marcellus (*Corduba*), de Sempr. Gracchus (*Gracchuris*), de Brutus (*Valentia*) et de Pompée [1]. A l'embouchure du Bætis un Cæpion avait bâti sur le modèle du phare d'Alexandrie un admirable ouvrage pour indiquer l'entrée du fleuve, que les navires pouvaient remonter dans une étendue de douze cents stades, entre deux rives couvertes de populeuses cités. César, dont l'Espagne avait épousé la gloire, après avoir combattu deux fois sa fortune, avait, à deux reprises aussi, réuni autour de lui tous les députés de la péninsule, établi une administration régulière et récompensé les villes, comme les particuliers, de leur dévouement à sa cause [2]; c'est-à-dire multiplié pour les unes les titres de municipes ou de colonies, et donné aux autres le droit de cité, l'anneau d'or de l'ordre équestre, le laticlave sénatorial. Nombre de villes avaient pris son nom; et Gadès, qui prétendait conserver dans son temple les ossements d'Hercule, Gadès, la plus riche des cités provinciales, car, comme Padoue, elle n'avait pas moins de cinq cents chevaliers, avait obtenu pour tous ses habitants les priviléges encore enviés de citoyens romains [3]. Un

---

1. Cf. ci-dessus, t. II, p. 314. Pompée avait prodigué le droit de cité aux Espagnols, Cic., *pr. Balbo*, 8, 14. Le nombre des citoyens romains, dans la seule province Ultérieure, était si considérable, en l'année 48 av. J.C., que Varron put lever sur eux 120 000 boisseaux de blé, 20 000 livres d'argent, et 190 000 sesterces. Cæsar, *B. C.*, II, 10.

2. Cæs., *B. Af.*, 27. Après Munda, il établit une colonie romaine à Empories, Tite Live, XXXIV, 9. Pline, III, 4, nomme cinq colonies de César: Carthagène, Valence, Tarragone, Celsa et Acci.

3. *Tributis quibusdam publicis, privatisque præmiis.... privatim ac publice quibusdam civitatibus habitis honoribus.* Cæs., *de B. G.*, II, 18. Pour Gades, cf. Columelle, VIII, 16. Dion dit la même chose, mais en ajoutant que les concessions n'étaient point gratuites, οὐ μὴν καὶ προῖκα αὐτὰ ἐχαρίσατο, XLIII, 39. Il est vrai qu'il l'appelle ailleurs χρηματοποιός;

Gaditain, Corn. Balbus, était devenu peu de temps après consul. C'était le premier des provinciaux qui fût arrivé à cet honneur [1]. D'autres osaient écrire dans la langue de leurs maîtres, et Cordoue avait enfanté déjà toute une famille de poëtes dont les vers étaient allés jusqu'à Rome, où Cicéron s'irritait de cette invasion provinciale [2].

Par ses populations du sud et de l'est, l'Espagne entrait donc vivement dans la civilisation romaine et l'unité impériale: Octave régularisera ce mouvement et l'étendra au centre et au nord de la péninsule qui résistent encore à cette centralisation. Après la bataille de Munda, Sextus Pompée, réfugié dans les montagnes, y avait vécu quelque temps de brigandages; puis sa troupe grossissant, il avait repris hautement son nom et battu deux lieutenants de César. Son rappel, provoqué par Antoine, avait rendu à l'Espagne une paix bientôt troublée par deux rois maures, Bogud et Bocchus, qui sous les noms des deux triumvirs vidèrent leurs querelles particulières. Bogud fut chassé; mais les Cerrétans, ses alliés, tinrent longtemps, et leur soumission valut un triomphe à Domitius. Les deux successeurs de ce général eurent le même honneur, sans qu'on sache de quels services il fut le prix [3].

Une province d'où revenaient tant de triomphateurs n'était pas un pays tranquille, aussi sera-t-elle une des premières à attirer l'attention d'Octave. Là, du moins, il n'aura pas à combattre, comme en Gaule, un clergé

ἀνήρ, et qu'il lui prête ce propos qu'avec deux choses, des soldats et de l'argent, on a tout le reste, XLII, 49.

1. Le premier aussi qui reçut les honneurs du triomphe, Pline, V, 5.

2. *Ut etiam Cordubæ natis poetis pingue quiddam sonantibus atque peregrinum aures suas dederit.* Cic., *pr. Arch.*, 10.

3. Appien, *B. C.*, IV, 83-4. Dion, XLV, 10.

puissant et des doctrines vivaces. Singulier contraste avec cette dévotion exaltée dont nous voulons faire le trait fondamental du caractère espagnol : chez la plupart de ces peuples le sentiment religieux était si peu développé, que Strabon va jusqu'à douter qu'ils eussent des dieux. Il est vrai qu'à bien regarder dans l'histoire de l'Espagne, on verrait que la religion y a été une forme du patriotisme.

GAULE [1].

Au delà des Pyrénées, les Ibères s'étendaient jusqu'à la Garonne, dont les tribus aquitaniques bordaient la rive gauche. Autrefois ces peuplades avaient dominé jusqu'à la Loire; car, entre les deux fleuves, M. de Humboldt a trouvé un grand nombre de noms géographiques appartenant à la langue des Basques. Mais ils avaient été refoulés au sud par les Galls, et ils n'avaient même pu défendre le passage de la Garonne contre les Bituriges et les Tectosages. L'habitude de travailler aux mines rendait les Aquitains propres à l'attaque et à la défense des places, comme cette merveilleuse agilité qu'ils ont léguée à leurs descendants, faisait d'eux les meilleurs soldats pour les escalades et les surprises. Leur dévouement en-

---

1. *Rapports antérieurs avec Rome.* — Antique alliance de Rome avec Massalie qui sert aux Romains de station pour la traversée d'Italie en Espagne. — Les Massaliotes appellent les Romains contre les Salyes (125). — Fondation d'*Aquæ-Sextiæ*, première colonie romaine en Gaule, et formation d'une province romaine (122); les Édues sont déclarés par le sénat *fratres et consanguinei P. R.* — Défaite de Bituit, roi des Arvernes (121). — Fondation d'une seconde colonie romaine *Narbo-Martius* (118). — Les Cimbres en Gaule (113-102). — Sertorius soulève la province romaine que Pompée écrase; celui-ci favorise l'agrandissement de Marseille (76). — Les députés des Allobroges prennent part au complot de Catilina (63). — Invasion des Suèves en Gaule; campagnes de César (58-50). — Siége de Marseille par César (49). — Fondation de la colonie romaine de Lugdunum par Munatius Plancus (43).

vers le chef qu'ils avaient choisi était à toute épreuve : les *soldurii* vivaient et mouraient avec celui auquel ils s'étaient donnés. Au siége de Lectoure, Adcantuan refusant pour lui-même le traité que ses compatriotes acceptaient, se jeta sur le camp romain. De ses six cents *braves*, pas un seul ne recula devant cette lutte désespérée [1]. Malheureusement les Aquitains étaient divisés en plus de vingt peuplades, sur un territoire en grande partie couvert de landes et de montagnes; aussi n'étaient-ils ni puissants ni riches, malgré leurs mines d'or des Pyrénées et les sables aurifères de l'Adour. César ne daigna pas marcher contre eux ; un de ses plus jeunes lieutenants, Crassus, avec douze cohortes, leur imposa son alliance. Traversée par la seconde route de Gaule en Espagne, cernée par Narbonne et Toulouse, deux grands foyers de civilisation romaine, et par Bordeaux qui bientôt le deviendra, l'Aquitaine changera vite en cités brillantes ses villages qui ne sont encore que des amas de cabanes bâties en bois et couvertes de chaume [2].

L'Aquitaine touchait, par l'est, à la Narbonaise où Rome et Marseille avaient travaillé de concert à effacer, dans la population indigène, les traces de sa double origine ibérienne et celtique, l'une, par ses grandes colonies d'Aix et de Narbonne, l'autre, par les comptoirs dont elle couvrait la côte, et par ses écoles qui faisaient oublier aux jeunes Romains le voyage d'Athènes [3]. A Marseille, dit Tacite, « l'élégance des Grecs se mariait heureusement à la sévérité des mœurs provinciales [4]. » Pour Narbonne que Strabon appelle le port de toute la Gaule, elle a déjà donné naissance

1. César, *B. C.*, III, 22.
2. Vitruve, I, II.
3. Strab., IV, p. 180.
4. Tacite, *Agric.*, 4.

à un poëte épique, Varro Atacinus, et le Voconce Trogue Pompée écrit ou prépare sa grande histoire universelle.

Regardée comme l'avant-poste de l'Italie et la gardienne des communications avec l'Espagne, la Narbonaise, la Gaule qui porte la toge, comme on l'appelle, passait, même avant César, pour une des plus importantes possessions de la république. Depuis la conquête de la Gaule Chevelue, la sécurité dont on y jouissait et le voisinage de la nouvelle province à exploiter, avaient attiré la foule des spéculateurs. Elle sera bientôt comme le jardin de l'Italie, et, malheureusement pour elle, tous les riches Romains voudront y avoir un domaine.

Après la rupture de César et du sénat, une partie de la Narbonaise s'était montrée toute pompéienne. Afin de changer ou de contenir ces dispositions hostiles, César avait fondé *Forum Julii* qui devait faire à Marseille, sur la côte de l'est, la même concurrence que lui faisait Narbonne sur celle de l'ouest[1]. Puis il avait établi trois colonies de ses vétérans à Béziers, Narbonne et Arles; Arles, grande ville, jalouse des Massaliotes, et qui, pour aider à leur ruine, avait en trente jours équipé douze galères. Les Arécomiques et surtout les Allobroges, sous prétexte de fidélité au sénat[2], avaient saisi cette occasion de la guerre civile, pour tirer encore une fois l'épée contre une domination odieuse, mais le dictateur les avait punis sévèrement, et Nîmes garda longtemps sur une de ses places une inscription qui rappelait leur châtiment.

On a trop exagéré la docilité des Gaulois à recevoir le joug, en opposant à leur facile résignation la constance espagnole. Huit années, dit-on, avaient suffi pour mettre la

1. Tacite l'appelle *Navale Augusti* et *colonia vetus et illustris*. *Ann.*, II, 63, IV, 5. *Agric.*, I.

2. *Novisque rebus infidelis Allobrox*. Hor., *Epod.* XVI, v. 6.

Gaule aux pieds de César. Est ce donc qu'il y avait plus de courage au sud, qu'au nord des Pyrénées? Non, sans doute et je ne fais ici que répéter ce que Strabon disait, il y a dix-huit cents ans : les Ibères avaient éternisé la guerre en la morcelant ; ils n'avaient pas livré une seule bataille, mais mille combats. La Gaule qui s'était levée tout entière, avait été aussi tout entière abattue. Les deux nations présentaient déjà ces deux caractères, l'un d'isolement, l'autre de facile association, qu'elles tenaient du sol natal, et qu'elles ont toujours gardé. Jetons encore dans la balance l'épée du conquérant. L'Espagne eut Viriathe de plus et César de moins. Ce peuple, d'ailleurs, protesta plus d'une fois contre la servitude. A chaque guerre civile qui éclatait en Italie, répondait dans la Narbonaise une levée de boucliers. Qu'ils eussent pris les armes au nom de Sylla ou de Lépide, de Sertorius ou de Catilina, de César ou de Pompée, les Gaulois, comme les Espagnols auxiliaires du *second Annibal*, se battaient surtout pour eux-mêmes.

César s'était aussi servi contre eux d'une arme que n'employaient guère les proconsuls. Après la victoire il se montra clément et doux. Point de confiscations qui livrassent des terres à ses soldats, car il ne les avaient pas achetés par dix ans de victoires et de butin pour en faire, à la veille de Pharsale de pacifiques laboureurs. Point de lourd tribut, seulement celui que la province avait consenti elle-même à payer durant la guerre[1]. Encore les exemptions étaient-

---

1. *Quadringenties in singulos annos nomine stipendii imposuit.* Suet., *Cæs.*, 25. quarante millions de sesterces valent, suivant M. Dureau de La Malle, 7 763 000 fr. Quant au mot *stipendium* on s'est trompé en y voyant une flatterie de César, cachant le tribut, signe de servitude, sous le nom honorable de solde militaire. *Stipendium* était le terme général dont on usait pour désigner l'impôt qui frappait les vaincus le plus durement traités : *Impositum vectigal est certum, quod stipendiarium dicitur ut Hispanis et plerisque Pœnorum, quasi victoriæ præmium ac pœna belli*, Cic., *in Verr.*, III, 6.



elles nombreuses pour les alliés et les villes qui avaient su mériter ce privilége, surtout pour les nobles Gaulois, qui devaient former dans chaque cité une faction dévouée et comme tout un peuple de clients[1]. Bibracte prit même son nom. A ces faveurs il ajoutait ce que les sujets de Rome connaissaient moins encore, le respect pour les vaincus, pour leur gloire, pour les trophées, même élevés à ses dépens. Il avait perdu son épée dans une bataille ; ses soldats la trouvèrent un jour suspendue dans un temple gaulois et voulurent l'arracher. « Qu'elle leur reste, dit-il, elle est sacrée[2]. » Il leur laissait bien autre chose, leurs prêtres, leur religion, leurs lois, et il semblait n'être venu que pour leur apporter la paix, les associer à la grandeur romaine et ouvrir à leurs nobles les portes du sénat[3]. Aussi la Gaule Chevelue lui donnait ses plus braves enfants, ses archers ruthènes, ses fantassins légers de l'Aquitaine et de l'Arvernie, son infanterie pesante de la Belgique et ces hardis cavaliers, dont trente suffisaient pour mettre en fuite deux mille Numides, dont quatre cents paraissaient à Cléopâtre et à Hérode valoir une armée[4]. Et pendant qu'ils combattaient pour le dictateur en Grèce, en Afrique, en Espagne, leurs pères, leurs frères labouraient, trafiquaient, avec cette ardeur pour les travaux de la paix qui éclate toujours au sortir des longues guerres. « Cette Gaule, disait Marc-Antoine, qui nous envoyait les Ambrons et les Cimbres, elle est soumise maintenant et aussi bien cultivée, dans toutes ses parties, que l'Italie même. Ses fleuves se couvrent de navires, non-seulement le Rhône ou la Saône, mais la Meuse, mais la Loire, mais le Rhin lui-même et l'Océan. » Antoine

---

1. Suétone, *C. J. Cæs.*, 25. Hirtius, *B. G.*, VIII, 49.
2. Plutarque, *Cæsar*, 26.
3. Id., *ibid.*, 76 et 80. Cicéron, *Ep. fam.*, IX, 15.
4. Cæsar, *B. A.*, 6, et Joseph, *B. J.*, I, 20, 3.

en dit trop sans doute[1]; il est certain, cependant, que la transformation qui allait faire de la Gaule la plus riche province du nouvel empire, commençait déjà.

Cette activité féconde et la prospérité qui en était la suite, résultaient de l'oubli où Rome laissait sa conquête. De trop graves intérêts s'agitaient ailleurs, pour qu'on demandât autre chose à la Gaule que de fournir son contingent et son tribut. Mise d'abord dans le lot d'Antoine, elle s'aperçut à peine de la trahison de Calénus qui la livrait à l'autre triumvir. Mais quand le traité de Misène eut donné quelque répit à Octave, le nouveau maître des Gaules voulut leur faire sentir de plus près l'action de Rome, car déjà il renonçait aux violences triumvirales, pour commencer ce qui fut la grande affaire de sa vie, la réorganisation de l'empire. Aussitôt la guerre éclata partout; l'Aquitaine tout entière se souleva, et des Germains, secrètement appelés par les Belges, franchirent le Rhin. Heureusement Agrippa était là. Il battit les révoltés, et

1. Ou plutôt Dion qui a fait ce discours, XLIV, 42. Cf. Strabon, IV, p. 180. « Partout, dit-il, on cultive, on défriche; pas de terres en friche et une population féconde. » Mais Strabon parle de ce qu'il avait vu cinquante ans plus tard. C'est dans ce même chapitre, p. 190, qu'il se montre si frappé de l'heureuse disposition du territoire gaulois qu'il y voit une preuve évidente de la Providence. Cette activité de la race gauloise se jetant avidement dans la civilisation, comme elle se jetait jadis dans les combats, fut si grande, que ses villes seront les premières dans l'empire à établir des cours publics par des professeurs salariés. Strab., IV. p. 181. M. Walckenaër, s'appuyant d'un texte d'Ammien Marcellin, suppose que César divisa la Gaule en 4 gouvernements : 1° Narbonaise et Celtique; 2° Aquitaine; 3° Belgique occidentale; 4° Belgique riveraine du Rhin. Mais il reconnait que cette division ne dura que trois ans. *Géog. anc. des Gaules*, II, p. 2. Une chose certaine c'est qu'en l'année 44, Lépide gouvernait la Narbonaise, Hirtius la Belgique, et Munatius Plancus le reste de la Gaule. Voy. Drumann, III, p. 685. C'est ce Munatius Plancus qui venait de fonder, dans une admirable position, la colonie de Lugdunum, sur le territoire des Segusiavi et non Segusiani; *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. XVIII, p. 345.

faisant une ressource de ce qui semblait un péril, il établit deux tribus germaniques, les Ubiens et les Tongres, ennemis acharnés des Suèves et des Cattes, sur la rive gauche du Rhin, à la hauteur de Cologne, pour garder les passages du fleuve, repeupler le pays laissé désert par la ruine des Éburons, séparer les Belges des Germains et former entre les deux peuples qui, trop souvent, s'appelaient, une colonie sur laquelle Rome pût compter (37 avant J.-C.). Mais déjà la guerre avait recommencé en Italie, et Octave rappelait son habile général pour qu'il l'aidât à vaincre Sextus.

Il y a pour les peuples des maux qui ne peuvent être promptement guéris que par une main étrangère. Le mal endémique dans la Gaule, c'étaient les divisions intestines. Écoutons César, car nul n'a mieux jugé les Gaulois que celui qui les a vaincus. « En ce pays, dit-il, ce n'est pas seulement dans chaque cité, dans chaque canton, dans chaque bourg, qu'il existe des factions, mais presque dans chaque famille. Ces factions ont pour chefs ceux qu'on estime les plus puissants. C'est à leur volonté et à leur jugement que tout est remis, décision à prendre, œuvre à accomplir. La raison de cet antique usage paraît être d'assurer au peuple une protection contre les grands; car personne ne souffre que l'on opprime ses clients. Le chef qui agirait autrement perdrait aussitôt tout crédit. Ce principe régit la Gaule entière, car toutes les cités sont divisées en deux parties. » Et plus loin : « Avant l'arrivée de César, il y avait guerre presque tous les ans dans la Gaule, soit pour faire, soit pour repousser des incursions. » La Gaule était donc encore comme le cheval indompté que nous voyons empreint sur les monnaies nerviennes[1], libre et

1. On a trouvé dans l'arrondissement de Valenciennes, en plusieurs lieux,

emportée dans ses allures; Auguste se chargera de lui mettre le frein dès qu'il sera débarrassé d'Antoine. En attendant, pour les Gaulois, comme pour les autres provinciaux de l'Occident, cette demi-liberté durera, à la faveur des troubles de Rome, jusqu'à Actium, et avec elle, le règne, que rien encore n'avait ébranlé, des croyances druidiques, de la langue et des mœurs nationales.

Pour peindre ces mœurs, il faudrait copier le tableau que César en a tracé, et qui était vrai après comme avant Actium, car Strabon et Diodore de Sicile, sous Auguste et Tibère, nous les montrent toutes vivantes encore [1]. Dans ces deux écrivains, les Gaulois, surtout ceux du Nord, sont toujours ces hommes amoureux du danger, qui, par ostentation de courage, marchent sans arme défensive au-devant de l'ennemi et provoquent en combat singulier les plus braves de leurs adversaires; si habiles à manier leurs armes qu'ils chassent aux oiseaux avec des traits lancés à la main; si pleins de respect pour leurs prêtres que les druides sont restés en possession de juger tous les procès publics et particuliers; mais aussi tant éloignés encore de toute culture raffinée qu'on los voit dans leurs festins couchés sur des peaux de loups, à côté de foyers flamboyants où cuisent d'énormes quartiers de viande, honorant, comme les héros d'Homère, le plus brave de la plus grosse part, comme eux aussi, faisant asseoir l'étranger à leur table rustique, et ne lui demandant qu'après le repas qui il est et ce qui l'amène [2]. « Les Romains, dit Strabon, eurent beaucoup de peine à les faire renoncer à l'usage de porter

---

des monnaies d'or des Nerviens, marquées d'un cheval courant sans harnais ni brides. *Moniteur* du 26 juillet 1846 et *Revue archéologique*.

1. On refaire inutilement ce qui a été si bien fait dans l'*Histoire des Gaulois* de M. Amédée Thierry.

2. Diod., V, 28.

au cou de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis vaincus, et d'immoler des victimes humaines. »

Néanmoins, cette société grossière encore boira avidement à la coupe que Rome va lui tendre, car dans ses coutumes nationales il y a plus d'un rapport intime avec les lois civiles des Romains; et la croyance druidique à l'immortalité de l'âme prépare ces hommes intelligents et curieux à écouter ce que les apôtres d'une foi plus pure viendront leur dire de cet autre monde dont leurs prêtres les ont si longtemps entretenus [1].

PEUPLADES DES ALPES ET DE L'ILLYRIE [2].

A l'ouest, les possessions romaines étaient donc nettement déterminées; l'Atlantique leur servait de frontière.

---

1. Voir sur cette question l'important ouvrage de M. Laferrière, *Histoire du Droit civil de Rome et du droit français*, qui entre autres services rendus à notre histoire, a reconstitué, après une savante et habile analyse, notre vieux droit gallique et retrouvé les singuliers rapports qui existaient entre les coutumes gauloises et le droit civil de Rome. « D'après cette analogie intime, dit M. Laferrière, on ne devra plus s'étonner de la propagation rapide du droit romain dans les Gaules. Ce résultat devait naître, selon l'expression de Tacite de l'union des mœurs. » T. II, p. 174.

2. *Rapports antérieurs avec Rome.* — Les Vénètes avaient été soumis vers 181, les Carnes en 115, les Istriens en 177, l'Illyrie grecque en 228 et 219, l'Illyrie barbare en 168, mais non complétement. — Expéditions de Marcius Figulus contre les Dalmates (156), de Sempronius Tuditanus contre les Iapodes (129), — de Métellus contre les Dalmates (117), — d'Asconius (135), et de Caton contre les Scordisques (114), — guerre contre ce peuple qui pénètre jusqu'à l'Adriatique (113-109), — destruction de la peuplade des Stœnes dans les Alpes maritimes (118), — victoires inutiles sur les Salasses dans le val d'Aoste (143). — Les Romains pénètrent dans la Norique avant 113, mais ce fut Auguste qui en fit la conquête ainsi que celle de la Rhétie, de la Vindélicie et de la Pannonie. L'Illyrie fut sans doute organisée en province en l'année 167, mais il est difficile d'en marquer les limites, surtout au nord; au sud c'était le Drilo. (Pl., *H. N.*, III, 22 et App., *B. C.*, V, 65.) César réunit ce gouvernement à celui des deux Gaules. Vatinius administra l'Illyrie de 47 à 44. Au traité de Brindes elle passa dans le lot d'Octave. Dion, XLVIII, 28.

Au nord, la ligne serait moins aisément tracée. On sait que les Alpes n'enveloppent pas seulement l'Italie, mais la Grèce et la Thrace. Les montagnes de l'Illyrie et l'Hœmus sont en effet leur prolongement oriental. Depuis un siècle, plusieurs expéditions avaient franchi cette haute barrière pour pénétrer dans la Norique, la Pannonie et le nord de la Thrace, mais sans succès, car il était évident qu'il n'y aurait de conquête durable dans la vallée du Danube, qu'autant que les montagnards ne pourraient plus fermer inopinément les passages. Or, cette grande chaîne qui couvrait le monde civilisé et d'où l'on eût menacé le monde barbare, le sénat ne l'avait pas encore fait occuper par ses légions.

Si dans les Alpes occidentales, les routes étaient à peu près libres [1], dans les Alpes pennines elles ne s'ouvraient qu'au prix de péages onéreux et de sérieux périls [2]. Après la rude leçon qu'il avait donnée aux Helvètes, César avait renvoyé les débris de ce peuple dans ses cantons, pour que les approches des grandes Alpes fussent gardées, contre les Germains, par des tribus désormais fidèles. Afin de compléter l'investissement de ces montagnes, il avait voulu soumettre encore la partie supérieure de la vallée du Rhône, ce qui eût porté les limites de sa province sur la crête même des Alpes et jusqu'aux cols par lesquels on descendait dans la Cisalpine. Mais son

1. Le passage du mont Cenis n'était pas encore établi à travers ἡ τοῦ Κοττίου γῆ (Strab., IV, p. 204). Ce roi qui résidait à Segusia (Suse) et commandait à quatorze peuplades dont les noms furent gravés sur l'arc de triomphe qu'on voit encore à Suse et que Cottius avait élevé à Auguste (voy. l'inscr. dans Orelli, n° 626), était indépendant de même que les Ligures Chevelus des Alpes maritimes qui ne furent domptés qu'en 14 avant J. C. Dion, LIV, 24.

2. *Magno cum periculo, magnisque cum portoriis.* Cæsar, *B. G.*, III, 1, et Appien, *Ill.*, 17.

lieutenant Galba avait dû reculer devant le soulèvement de toutes les tribus valaisanes. Même sur le versant italien, dans le bassin de la Doire, les Salasses ne laissaient pas approcher de leurs mines d'or; récemment ils avaient fait payer aux soldats de Décimus Brutus une drachme, par tête, pour le passage de leurs montagnes [1].

Les peuplades des Alpes rhétiennes étaient encore plus hardies. Leurs bandes, celles des Rhètes surtout et des Vindéliciens, arrivant à l'improviste par les hautes vallées de l'Adige et de l'Adda, désolaient le bas pays; elles attaquaient même les villes, tuaient les hommes et jusqu'aux femmes que leurs devins supposaient grosses d'enfants mâles [2]. Ces incursions sauvages, qui font penser aux dévastations des Indiens du nouveau monde, étaient une honte pour l'Italie. Mais l'antiquité ne semble pas avoir estimé très-haut cette sécurité que nous prisons si fort. Les gouvernements s'inquiétaient peu de tout ce qui n'était pas guerre sérieuse, et la police de l'empire était leur moindre souci. Contre de pareils dangers, les villes, comme les individus, devaient savoir se défendre; Rome laissait aux unes et aux autres tout juste assez d'indépendance et de liberté d'action, pour qu'elle se crût dispensée de veiller, de penser, d'agir, en place et au nom de tous. Même sous Auguste, les Corses et les Sardes pillaient incessamment les côtes de la Toscane et de la Ligurie. Plus

---

1. Non-seulement les montagnards des Alpes n'étaient pas soumis, mais ceux de l'Apennin, manquant d'un gouvernement central inspiraient encore des craintes; et chaque année le sénat envoyait aux Ligures montagnards, pour les gouverner, un officier de l'ordre équestre, ainsi qu'il fait, dit Strabon, IV, 203, à l'égard d'autres peuples absolument barbares. Cet officier portait le nom de procurateur. Cf. Tac., *H.*, 11, 12, et Gruter *Insc.* 426 ou Orelli n° 3331 et 2223, 5040.

2. Strabon, l. IV, p. 206.

tard encore, Strabon disait d'Ortonium, ville des Frentans : « C'est un rocher habité par des brigands, qui vivent comme des bêtes fauves et ne construisent leurs maisons qu'avec les débris des naufrages [1]. »

Plus à l'est la chaîne des Alpes s'abaissant, les routes devenaient moins difficiles. Elles conduisaient directement dans la vallée du Danube et derrière les montagnes qui dominent la péninsule hellénique et la Thrace. La république avait un grand intérêt à veiller sur ces régions par où étaient arrivés les Cimbres, et où s'agitait une masse confuse de peuplades belliqueuses dont le voisinage entretenait l'esprit de résistance des Illyriens et des Dalmates. Mais le sénat avait oublié depuis longtemps la politique prévoyante qui lui faisait autrefois tourner les yeux de ce côté. Il laissait les Noriques et les Taurisques s'associer aux brigandages des Rhètes, et les Carnes ravager la vallée du Tagliamento. Deux colonies romaines, Aquilée et Trieste, avaient cependant été établies dans ces parages. Mais l'une voyait son territoire continuellement dévasté, et l'autre venait d'être pillée par les Iapodes, peuple brave et féroce cantonné dans les Alpes Juliennes, d'où il tenait tous ses voisins sous la terreur de ses armes [2]. Un peu plus loin les Pannoniens avaient reçu de telle sorte un général qui s'était aventuré au milieu d'eux, que l'Italie tout entière avait été effrayée du désastre. Depuis ce jour il ne s'était pas trouvé un consul qui osât passer leur frontière.

En Illyrie la situation était plus mauvaise. Même au sud

---

1. V., 242. — « L'île de Lada, en face de Milet, sert de retraite aux pirates. » XIV, p. 635. La Dalmatie fut aussi longtemps renommée pour ses brigands et le Taurus toujours.

2. Appien, *Ill.*, 17, 18. Ils avaient deux fois en vingt ans repoussé les troupes romaines. Dion, XLIX, 34. Ils s'armaient, dit Strabon, VII, p. 315, comme les Gaulois et se tatouaient comme les Illyriens et les Thraces.



de la chaîne principale, il y avait des tribus qui repoussaient encore la domination romaine. Les Illyriens avaient été le premier peuple attaqué par la république hors de l'Italie; ils pouvaient donc disputer aux Espagnols le mérite d'une résistance séculaire. Malgré le voisinage de la Grèce et de l'Italie, la civilisation avait eu peu de prise sur ces barbares, qui se tatouaient encore comme les Pictes et les Thraces[1], qui ignoraient l'usage de la monnaie, et, tous les huit ans, faisaient un nouveau partage des terres[2]. Pour délivrer l'Adriatique de leurs pirateries, on avait éloigné des côtes les plus turbulents d'entre eux. Ce remède avait réussi, mais aux dépens des émigrants, qui, rejetés sur un sol ingrat, y avaient été décimés par la misère. Ceux qui avaient survécu avaient du moins retrouvé l'indépendance dans ce pays hérissé de montagnes, qui de nos jours abrite contre les Turcs la liberté des Monténégrins.

Durant le commandement de César, qui joignait au gouvernement des Gaules celui de l'Illyrie, des querelles obscures armèrent ces peuples les uns contre les autres. Les Liburnes, ayant perdu une de leurs villes, adressèrent leurs plaintes au proconsul; mais un détachement qu'il envoya pour la reprendre fut taillé en pièces. C'était en agir lestement avec le conquérant des Gaules; ils firent mieux encore, quand la guerre civile éclata. La flotte pompéienne fermant la mer, Gabinius, un des lieutenants du dictateur, voulut faire le tour de l'Adriatique avec quinze cohortes soutenues de trois mille chevaux. Les Illyriens l'attaquèrent; et de toute cette armée le chef presque seul échappa. Ce-

1. App., *Illyr.*, 14.
2. Ce partage et l'absence de la monnaie étaient particuliers aux Dalmates. Strab., VII, 315.

pendant Pharsale, Thapsus, Munda les intimidèrent; leurs députés parurent à Rome devant César, vantèrent beaucoup leur race, leurs exploits, et demandèrent l'amitié du peuple romain. Le dictateur exigea un tribut et des otages; ils les promirent; mais, César mort, ils refusèrent tout, et Vatinius les menaçant avec trois légions et une nombreuse cavalerie, ils lui tuèrent cinq cohortes et le rejetèrent en désordre sur Epidamne.

Tel était donc, vers le temps où finissait la république, l'état de la frontière du nord. Toute la chaîne des Alpes, du val d'Aoste à la Macédoine, était occupée par des tribus barbares et pillardes, peu dangereuses assurément, mais gênantes et qui arrêtaient la civilisation romaine au pied de leurs montagnes. Bien qu'elles touchassent aux plus anciennes possessions de Rome, au sol sacré de l'Italie, il n'avait pas été dirigé contre elles d'expédition régulière et générale; car, après Sylla, les Romains n'avaient plus guère tiré l'épée au nom de l'intérêt public. Pompée était allé jusqu'au Caucase, César jusqu'en Bretagne, tous deux pour revenir à Rome et plus renommés et plus forts. Quant à ces guerres obscures et difficiles, où l'on ne trouvait ni gloire ni butin, qui en voulait?

Octave seul y pensa; quelque temps avant Actium il avait entrepris de réduire tous ces montagnards et de donner enfin la barrière des Alpes à l'empire. Il lui en avait coûté près de deux années de fatigues et de dangers personnels; deux fois il avait couru risque de la vie, et il en était revenu avec d'honorables blessures[1]; car il avait voulu fouil-

1. Il reçut trois blessures devant Metulum chez les Iapodes, et il fut grièvement atteint d'un coup de pierre près de Sétovie chez les Dalmates. Appien, *B. Ill.*, 28. Cf. Dion, XLIX, 35-38. Sur son courage, qui a été révoqué en doute, voyez encore Suét., *Oct.*, 43: à des jeux de l'amphithéâtre, *quum consternatum ruinæ metu populum retinere nullo modo posset, transiit e loco suo, atque in ea parte consedit quæ suspecta maxime erat.*

ler l'un après l'autre tous ces repaires d'héroïques bandits, abattre leurs forts, prendre leurs otages, les condamner enfin au repos et à la crainte. Les Dalmates avaient livré les drapeaux de Gabinius et les Liburnes les vaisseaux qui leur servaient à la course; si les Salasses l'avaient obligé de traiter avec eux, les Japodes du moins avaient été domptés, les Carnes et les Taurisques punis, la Pannonie même envahie, malgré ses cent mille guerriers et la forte ville de Ségeste, sur la Save, enlevée d'assaut et occupée par vingt-cinq cohortes, pour devenir la place d'armes des Romains contre les Daces. Au milieu des graves intérêts qui fixaient tous les yeux sur Rome et sur Alexandrie, ces expéditions avaient passé inaperçues. Dans ces guerres, cependant, Octave commençait ce qu'Auguste devait achever : il prenait possession de la chaîne des Alpes, et, afin de les mieux garder, il avançait jusqu'au Danube.

MACÉDOINE ET GRÈCE[1].

Si la péninsule orientale a ses Alpes dans l'Hœmus, elle a son Apennin dans le Pinde, épaisse muraille qui descend droit au sud, ne laissant passer sur sa crête qu'un petit nombre de sentiers, et en un seul point, une route facile-

---

1. Cette région était naguère encore une des moins connues de l'Europe. Les *voyages* de Pouqueville en Grèce et de Boué dans la Turquie d'Europe, ceux du colonel Leake *in the northern Greece* et le voyage de Grisebach *durch Rumelien und nach Brussa*, ont permis de rectifier toutes nos cartes qui étaient défectueuses, comme les travaux de P. Jos. Schaffarik et de M. Cyprien Robert nous ont fait connaître des populations qui étaient enveloppées pour nous d'une complète obscurité. Des renseignements fournis par les voyageurs, il résulte que le Ljubatrin qui domine la plaine de Kossovo sur la limite méridionale de la Bosnie et de la Servie, est l'extrémité N.-E. d'une chaîne qui court au sud jusqu'à l'Étolie, cette chaîne que les anciens appelaient Scardus et Pinde, n'est interrompue qu'une fois à la Klissoura de Devol, sous la latitude de Lychnidus ou

ment praticable[1]. La Dalmatie et l'Épire étaient à droite sur la pente qui va à l'Adriatique, la Macédoine et la Thessalie à gauche sur le versant de la mer Égée. A son extrémité méridionale cette chaîne se brise en mille rameaux qui vont projeter dans trois mers leurs innombrables promontoires et former le chaos de montagnes et de vallées qu'on appelle la Grèce. Ces pays composaient ordinairement deux provinces : l'Achaïe et la Macédoine. Dans les derniers temps de la république, alors que s'établissait, comme en annonce de l'empire, l'usage des grands commandements, ils étaient souvent réunis. Pison, de triste mémoire, les eut ainsi. Alors c'était la Macédoine qui donnait son nom à ce vaste gouvernement duquel relevaient tous les pays sujets ou alliés de la république, entre l'Adriatique et l'Euxin[2].

Ochrida. Le Devol, né sur le versant oriental, traverse cette brèche et vient se jeter dans l'Apsus. Partout ailleurs la chaîne à 7000 pieds de haut et n'offre que des sentiers. Aussi toutes les armées passaient par la Klissoura de Devol, c'est-à-dire par Lychnidus. Ainsi Brasidas (Thucyd., IV, 124), Philippe (Diod., XVI, 8), Alexandre (Arrien, I, 5) et les Romains (T. Live, XXXII, 9). Ce fut par là aussi que les Romains firent passer la grande voie *Egnatia*.

1. La Macédoine, après la défaite de Persée, en 168, fut divisée en quatre districts, et après celle du pseudo-Philippe réduite en province, en 146. Cette année devint le commencement d'une des deux ères dont se servait la province de Macédoine sur les médailles et dans ses inscriptions, la seconde était celle de la bataille d'Actium. Cf. Gruter, *Insc.*, n[os] 1970, 1971 et 2007[d], 2007[e], 2007[g], 2007[m]. Cf. Bœckh, n[o] 1970. De la province de Macédoine relevait l'ancienne Illyrie grecque, c'est-à-dire toute la côte entre les villes de Lissus et d'Aulona (Cic., *de prov cons.*, 3, 5; *in Pison.*, 31, 35; Dion, XLI, 49. Les côtes méridionales de la Thrace avec la Chersonèse, c'est-à-dire la route d'Asie, étaient une dépendance du gouvernement de Macédoine. Cic., *de prov. cons.*, 2, 4; Cic., *in Pison.*, 35, 86.

2. Cic., *in Pison.*, 35. K. F. Hermann (*Die Eroberung von Korinth und ihre Folgen für Griechenland*, Bâle, 1847) a même soutenu que l'Achaïe n'avait été décidément réduite en province qu'au temps d'Auguste. Mais Messène, Mégare, Hermione, Egine, d'autres encore se servaient dans leurs inscriptions de l'ère de 146. Cf. Bœckh, *Insc.*, n[os] 1053, 1062, 1203, 1297,

Enfermée dans son quadrilatère de montagnes, la Macédoine était la forteresse d'où Rome surveillait et contenait non plus la Grèce où il ne se trouvait malheureusement personne à contenir, mais les barbares et remuantes peuplades de la vallée du Danube, toujours prêtes à reprendre la route du brenn gaulois vers Delphes[1], comme s'il y avait encore quelque butin à y faire. Nombre de généraux étaient revenus de cette province avec le triomphe pour d'obscures, mais utiles victoires sur ces incommodes voisins[2]. Dès que la main de Rome cessait de peser sur eux, on les voyait accourir pillant et tuant. A la veille même de l'empire, sous Pison, les Thraces se jetèrent sur la Macédoine, coupèrent la grande route militaire qui traversait la province et répandirent un tel effroi jusque dans Thessalonique que les habitants se mirent à relever leurs murailles, comme si l'épée de Rome ne les protégeait plus[3]. Cicéron parle même de

---

1395, 2140, et le n° 1543 que Bœckh place à la date de 143, parle de Κόϊντος Φάβιος Μάξιμος ἀνθύπατος Ρωμαίων, exerçant à Dymes un acte d'autorité. Mais d'autre part Plutarque dit qu'au temps de Lucullus, les Romains n'envoyaient pas encore de gouverneur en Grèce (Cimon, 2). La vérité est, sans doute, que l'Achaie fut le plus ordinairement gouvernée par le proconsul de Macédoine, comme les deux provinces d'Espagne avaient été réunies en une seule durant la guerre de Persée (T. Live, XLIV, 17; XLV, 16), comme Cypre qui était réunie au gouvernement de Cilicie. Cicéron (*in Pison.*, 16) dit à Pison : « Tu as fait donner à ton gouvernement de Macédoine l'extension que ta cupidité souhaitait; *lege autem ea quam nemo legem.... putarit, omnis erat tibi Achaia, Thessalia, Athenæ, cuncta Græcia addicta.* » S'il fallut une loi exceptionnelle pour opérer cette réunion, c'est que sans cette loi les deux provinces fussent restées séparées.

1. Scribonius Curion, proconsul de Macédoine, pénétra, en 75, jusqu'au Danube, à travers la Mœsie (S. Rufus, *Breviar.*, 7; Eutrop., VI, 2). Mais cette province ne paraît avoir été domptée qu'en l'an 29 par Licinius Crassus, Dion, LIII, 7, et Drumann, IV, p. 115.

2. « De la Macédoine on n'a jamais vu revenir de proconsul sans qu'il ait triomphé. » Cic., *in Pis.*, 17.

3. Cic., *in Pison.*, 17, et le discours sur les provinces consulaires.

plusieurs villes d'Étolie, prises et saccagées par d'autres barbares.

La police sévère qu'Octave avait commencé à faire dans l'Illyrie profitait cependant à la Macédoine, car la soumission des peuples qui bordaient un côté de sa frontière réagissait naturellement sur ceux qui enveloppaient les autres. Au nord, les Dardaniens autrefois très-redoutés dans la vallée de l'*Axius* (Vardar) étaient réduits à un tel état de misère, qu'ils n'avaient pour demeures que des huttes creusées sous des tas de fumier. A l'est, les Thraces n'étaient à craindre qu'autant qu'on les craignait. La Macédoine pourra donc, dès qu'une main ferme maintiendra l'ordre partout, développer les richesses qu'elle recèle. Après la mort de César elle avait vivement embrassé le parti de ses meurtriers, et sa belliqueuse population avait donné à Brutus deux légions qu'il exerça à la romaine[1]. Avant la bataille de Philippes, livrée sur sa frontière, elle eut à nourrir les armées d'Octave et d'Antoine qui l'épuisèrent. Elle ne semble pourtant pas avoir été durement traitée par les vainqueurs. Thessalonique était déjà sa principale ville; Amphipolis de l'autre côté du Strymon était la seconde. Toutes deux portaient le titre de villes libres, privilége accordé aussi à Dyrrachium et à plusieurs peuplades de l'intérieur[2]. Mais à la place de Pella, son antique capitale, on ne trouvera bientôt plus qu'une bourgade[3].

1. App., *B. C.*, III, 79.

2. Les Amantini, les Orestæ et les Scotussæi. Pl., IV, 10; Cic., *fam.*, XIII, 1, 7; Cæs., *B. C.*, III, 34; Strab., VII, p. 326. — Thasos aussi était libre, Pl., IV, 12, de même que sur la côte de Thrace, Abdère, Ænos et Samothrace, Pl. IV, 11. Dans un des nouveaux fragments de Diodore de Sicile, trouvés à la bibliothèque de l'Escurial, il est question d'une tentative pour soulever la Macédoine contre les Romains. (*Hist. Græc.*, *fragm.*, edidit Didot, t. II, *Præfat.*, XXIII, 31); mais je n'en puis indiquer l'époque.

3. Lucien, Ἀλέξανδρος, 6.

L'Épire au sud-ouest de la Macédonie ne s'était pas encore relevée du coup dont Paul-Émile l'avait frappée. « Autrefois, dit Strabon, elle était occupée par un grand nombre de peuples vaillants, mais à présent la plupart de ses cantons sont déserts et ses villes détruites. Il ne lui reste que des villages ou des masures; et cette désolation commencée il y a longtemps continue encore[1]. » Varron trouve pourtant quelque chose à y louer : « Les esclaves d'Épire, dit-il, sont les meilleurs et les plus chers[2] » Quel renom pour les descendants des soldats de Pyrrhus! Ce pays, chaos de montagnes qui courent jusque sur les bords de la mer n'a point de ces riches plaines autour d'un port que recherchaient les colons grecs. Aussi n'étaient-ils venus qu'en petit nombre sur cette côte. Ayant peu de blé, les Épirotes vivaient épars dans beaucoup de villages du produit de leurs troupeaux. Aujourd'hui encore Janina fait venir sa farine de Thessalie d'où on la transporte à dos d'ânes et de mulets, tandis que les fruits et les végétaux sont tirés d'Arta, l'ancienne Ambracie[3]. Il n'y avait un peu de vie et de mouvement que le long de la grande voie *Égnatia* qui traversait cette province, la Macédoine et une partie de la Thrace jusqu'à l'Hèbre, sur un développement de 535 milles. Cette route était le grand passage de Grèce en Orient. Aussi Dyrrachium, son point de départ, étaitelle une cité importante, elle avait servi de place d'armes à Pompée, ce qui l'avait compromise aux yeux des amis de César. Apollonie, autre ville grecque, située plus au sud, en avait profité et ses écoles avaient eu l'honneur de recevoir le jeune Octave.

---

1. Liv. VII, p. 322.
2. *Epiroticæ familiæ sunt illustriores et cariores. De R. R.*, 17.
3. Leake, *Travels in Northern Greece*, IV, 207.

Cette dépopulation de l'Épire s'étendait sur la Grèce même. Les tribus de l'OEta étaient presque anéanties ; les Athamanes, leurs voisins, avaient disparu. Le pays des Acarnanes et l'Étolie étaient changés en déserts. Au lieu de champs cultivés, on n'y trouvait, comme en Arcadie, que des pâturages où le bétail et les chevaux erraient en liberté. Malgré la fertilité de ses campagnes et la liberté qu'elle devait à César[1], la Thessalie qui avait servi tant de fois de champ de bataille, s'appauvrissait et voyait ses villes déchoir[2]. Dans l'Hellade, Thèbes n'était plus qu'un gros bourg ; Tanagre et Thespies exceptées, il ne restait des autres villes de Béotie que des ruines et leur nom[3]. Mégare subsistait, mais pauvrement. Le Pirée, dont le port abritait jadis trois cents navires de guerre[4], était un chétif village. Munychie avait été démantelée, les Longs-Murs abattus, et Athènes ne s'était point encore relevée du désastre que Sylla lui avait infligée cinquante ans auparavant, quand le sang de la population égorgée coulait en ruisseaux par la ville et débordait hors des portes, jusque dans le Céramique.

Dans la lutte entre César et Pompée, entre les triumvirs et le parti républicain, Athènes et Sparte, avaient suivi des partis différents. La première alla du côté où elle croyait voir encore la liberté et dressa des statues à Brutus, auprès

---

1. App., *B. C.*, II, 88. Après Pharsale, ἐλευθέρους ἠφίει συμμαχήσαντας.

2. Strab., IX, p. 436.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 403 et 410. Τῶν δ' ἄλλων ἐρείπια καὶ ὀνόματα λέλειπται. Pausanias vante (X, 32) l'huile de Tithorée en Phocide. Elle était réservée pour la table des empereurs.

4. Thucyd., II, 13. Sulpicius écrit à Cicéron : *Ex Asia rediens.... post me erat Ægina, ante Megara, dextra Piræus, sinistra Corinthus : quæ oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata et diruta ante oculos jacent. Fam.*, IV, 5.



de celles d'Harmodios et d'Aristogiton[1]; les Lacédémoniens combattirent à Philippes dans les rangs d'Octave[2]. Athènes, qui se trouva encore du côté des vaincus, comme elle l'était toujours depuis Chéronée, en fut quitte, cette fois, pour de légers sacrifices. Ainsi qu'Alexandre, les Romains de tous les partis respectaient dans Athènes la cité des Muses[3]; même, ils la laissaient se vanter d'avoir secouru Rome dans ses périls, et ériger un tombeau aux soldats morts dans ces expéditions mensongères[4]; comme ils laissaient les Achéens graver au-dessous de la statue de Polybe que si le vainqueur de Carthage et de Numance avait été le bras qui frappait, le fils de Lycortas avait été la tête qui dirigeait[5]. Mais parfois un proconsul mécontent rappelait avec une outrageante franchise au peuple de Minerve qu'il n'y avait plus d'Athéniens dans Athènes, seulement un ramas d'aventuriers de toutes les nations[6]. D'autres disaient encore, et ceci était plus grave, que ce n'était plus au Pnix qu'il fallait venir entendre la belle langue de Démosthène et d'Eschyle[7]. Le pur idiome s'altérait dans toutes ces bouches étrangères. Aussi les écoles de Rhodes, de

1. Dion, XLVII, 20.

2. Plut., *Brut.*, 47. Si toutefois la leçon du texte est bonne.

3. Antoine (App., *B. C.*, V, 66) et Germanicus (Tac., *Ann.*, II, 53) ne gardèrent qu'un seul licteur en entrant dans Athènes, ville libre et fédérée. Avant Pharsale, César et Pompée avaient fait proclamer par un héraut αὐτοὺς μὴ ἀδικεῖν τὸν στρατὸν, ὡς ἱερεῖς τῶν θεσμοφόρων. App., *B. C.*, II, 70. Antoine leur donna Égine, Icon, Céa, Sciathos et Peparèthe. App., *B. C.*, V, 7. Ils possédaient encore Salamine, Haliarte en Béotie (Strab., IX, p. 411), Erétrie dans l'Eubée, Délos (Strab., X, p. 486) où s'étaient établis les marchands forcés de quitter Corinthe et où il se tenait une foire qui attirait beaucoup de Romains.

4. Ἔστιν οὖν καὶ τούτοις ὁ τάφος. Paus., I, 29, 14.

5. Paus., VIII, 30.

6. *Non Athenienses, tot cladibus extinctos, sed colluviem nationum.* Tac., *Ann.*, II, 55.

7. Philostrate, *Vies des Soph.*, l. II, Ηρωδης, p. 552 C. ed. de Paris, 1608.

Marseille et d'Ephèse faisaient-elles déjà aux rhéteurs athéniens, une désastreuse concurrence. Elle s'en consolait avec les éloges de Cicéron[1] et les flatteries de ce Pomponius, ami de tous les grands personnages de Rome, qui ne voulait d'autre nom que celui d'Athénien.

C'est qu'au milieu même de cette décadence, Athènes restait le refuge du vieil esprit païen, le foyer principal de l'hellénisme et de la philosophie[2]. En vain saint Paul viendra dire à ces élèves dégénérés de Socrate et de Platon, quel est le dieu inconnu auquel leurs pères élevaient des autels[3], sa voix restera sans écho au pied du Parthénon; mais elle sera mieux entendue dans la rivale d'Athènes, Corinthe, que César a tirée de ses ruines et peuplée de Romains. Ces nouveaux venus dans une ville qu'ils ne connaissent point[4], n'y continueront pas les sacrifices antiques, ni les vieilles traditions. Corinthe, ville de commerce et de plaisirs, pont jeté entre deux mers, lien de l'Orient et de l'Occident, verra se presser dans ses murs un immense concours de peuple où l'apôtre recrutera une nombreuse milice, moins nombreuse pourtant que celle qui restée fidèle à une mollesse proverbiale méritera à cette ville le nom de Corinthe la parfumée[5].

Polybe disait déjà qu'il ne donnerait pas six mille talents du Péloponnèse tout entier. Combien, depuis ce temps-là, la misère ne s'était-elle pas accrue? Mainte ville y était trop pauvre, même pour faire les frais des adulations officielles. Fallait-il honorer quelque Romain puissant, on grattait une

---

1. *Si litteras græcas Athenis didicisses.* Cic. *in Cæcil.*, 12.

2. Pausan., I, 17, 1; *ibid.*, 24, 3; X, 26, 6. Joseph l'appelle quelque part la plus religieuse des cités païennes, et Athénée Ἑλλάδος μουσεῖον, ἑστία καὶ πρυτανεῖον. V, 12; VI, 65.

3. Actes des Apôtres, XVII, 23 et sqq.

4. Νεώτατοι Πελοποννησίων. Paus., V, 1, 2.

5. *Unctamque Corinthum.* Juvénal, *Sat.*, VIII, v. 112.

vieille statue, on remettait à neuf un héros du temps passé, et Oreste devenait Octavo. On ne se mettait pas plus en dépense pour les dieux. A Argos le toit du temple de Cérès s'écroule; le rebâtir eût coûté cher: dans l'intérieur du somptueux édifice élevé par les pères, les enfants bâtirent un temple de briques [1]. La déesse pouvait bien habiter une humble chapelle, quand son peuple n'habitait plus que des ruines.

Des douze villes de l'Achaïe, cinq étaient ou détruites ou désertes. « Comme l'Arcadie est totalement dévastée, dit Strabon, il serait inutile d'en faire une longue description. Mégalopolis elle-même est réduite à un tel état qu'elle justifie le mot du poëte : « grande cité, grand désert [2]. » La Messénie était de même, à peine habitée. La patrie de Lycurguo ne faisait plus de bruit par ses armes; mais elle en faisait un peu par son industrie : la meilleure pourpre d'Europe était celle de Laconie [3]. Quel renom pour les descendants de Léonidas! Je l'aimerais mieux pourtant que leur oisive et farouche vertu des anciens jours, si je ne voyais que Cythère, ancienne dépendance de Lacédémone, appartenait alors à un certain Euryclès, et que ce possesseur d'un rocher stérile était comme le tyran de la Laconie tout entière. Il est vrai quo dans le pays aux cent villes on n'eût pas compté maintenant, après Sparte, trente villages [4]. Encore quelques années, et Plutarque dira :

1. Pausanias, II, ch. XVIII.

2. Strabon, VIII, p. 388. Mantinée, Orchomène et onze autres qu'il cite, ou n'existaient plus ou laissaient à peine apercevoir quelques traces de leur existence. Tégée seule s'était passablement conservée; mais Octave lui avait enlevé sa statue de Minerve en ivoire et les défenses du sanglier de Calydon. Pausanias, VIII, 46.

3. *Tyrium aut Getulicum vel Laconicum unde pretiosissimæ purpuræ.* Plin., XXXV, 26.

4. Ce n'est pas le lieu de parler ici des avantages faits aux Spartiates par Auguste. Cf. Pausanias, liv. III, ch. XXI, XXVIII, et liv. IV, ch. I, XXX, XXXI et XXXVI.



« Il n'y a pas dans toute la Grèce trois mille hommes de guerre. » C'était moins qu'une seule ville, Mégare, n'en envoyait à Platées [1].

Les îles n'étaient pas plus heureuses, à l'exception de Délos, le plus grand marché de l'Orient [2]. Dans les Cyclades, les pirates avaient tout ruiné et souvent tout pris, même les habitants, de sorte que les empereurs trouveront la solitude et la misère qu'ils veulent pour leurs bannis, dans ces îles qu'autrefois habitaient les dieux de la Grèce, et qui nous rendent aujourd'hui d'immortels chefs-d'œuvre. A Rome on dira : mériter d'être envoyé dans une des Cyclades, comme on dirait : être digne des galères.

Aude aliquid brevibus Gyaris et carcere dignum [3].

La Grèce n'avait donc pas désappris seulement la liberté et le culte des muses sévères, mais la vie même des nations. Les hommes manquaient, plus encore les croyances et les idées, c'est-à-dire tout ce qui fait battre fortement le cœur d'un peuple ! Avant qu'un autre autel eût été dressé, les anciens étaient abattus; les chênes prophétiques de Dodone ne rendaient plus d'oracles. La Pythie était muette, son temple désolé, et les Amphictyons, gardiens du sanctuaire, avaient cessé de former ce conseil qui rappelait au moins la fraternelle origine des tribus helléniques [4] Dans l'Élide, Olympie avait bien conservé ses riches offrandes, ses tableaux de Panœnos, même la statue d'ivoire et d'or

---

1. *De defectu oracul.*, VIII. Μόλις ἂν νῦν ὅλη παράσχοι τρισχιλίους ὁπλίτας.

2. Cicer. *Pro leg. Manil.*, XVIII.

3. Juvenal, I, 72. Cf. Zinkeisen, *geschichte Griechenlands*, t. I, p. 516-574.

4. Le temple de Delphes est fort pauvre, dit Strabon, IX, p. 420. Cet écrivain, qui était en Grèce en l'an 29 av. J. C., affirme qu'il n'y avait plus alors de conseil amphictyonique. Nous ne comprenons pas qu'on n'ait pas tenu compte de son témoignage. Dans un siècle les choses auront changé.

de Jupiter dont le front touchait à la voûte du temple [1]. Mais ce chef-d'œuvre de Phidias n'attirait plus que de rares adorateurs, et il faudra qu'un roi des Juifs fasse aumône à la Grèce, pour que le stade ait encore ses jeux et ses couronnes [2].

Le culte des souvenirs patriotiques est presque aussi nécessaire que le culte des dieux. Celui-ci intéresse l'homme, l'autre fait le peuple. Aussi cette solitude des lieux qui réunissaient autrefois une foule immense, annonce autre chose que l'abandon des luttes où se plaisait la Grèce antique. Avec les fêtes nationales sont tombés les derniers liens qui réunissaient les cités grecques en corps de nation. Il est vrai qu'Octave les convie à ses jeux actiens, dont il donne l'intendance au plus glorieux débris de l'ancienne Hellade, aux Lacédémoniens. Mais qu'iraient-ils faire dans cette Acarnanie presque barbare, qu'ils ont à peine connue au temps de leur indépendance, et où des mains étrangères distribuent les couronnes, en mémoire du jour où la liberté du monde a péri? Ce peuple est irrévocablement mort; n'attendons plus rien de lui. Nous verrons les autres provinces s'élever et grandir, la Grèce seule tombera toujours plus bas. Jusqu'au dernier jour de l'empire qu'en sortira-t-il? Julien, cette belle, mais inintelligente protestation en faveur de croyances justement condamnées. Cependant cette pauvre reine délaissée se drape fièrement dans ses haillons; à travers les trous de son manteau, on voit son orgueil; elle s'estime plus noble que ses maîtres; et c'est grande faveur si, en acceptant l'union avec eux, elle

1. Strabon, VIII, p. 353.

2. Les jeux olympiques, dit Joseph, ne pouvaient plus se célébrer, faute de l'argent nécessaire. Hérode donna les prix et établit même un fonds capable de satisfaire à perpétuité à cette dépense. Athènes, Lacédémone, Nicopolis reçurent aussi ses dons. *B. J.*, I, 16. Il aida les Rhodiens à rebâtir leur temple d'Apollon.

daigne ne pas trop se plaindre de la mésalliance, si elle renonce à les poursuivre du titre injurieux de barbares[1].

Montesquieu a accusé Rome de cette dépopulation et de cette décadence morale. Soyons plus justes, nous qui savons que cette double ruine avait commencé avant l'arrivée des légions. Sans doute, nous n'avons oublié ni les exécutions de Paul Émile et de Mummius, ni les ravages de tant d'armées qui vinrent ici vider leurs querelles; et nous voyons encore l'aïeul de Plutarque, avec tous les Chéronéens, que les soldats d'Antoine chassaient devant eux, à coups de fouet, comme un troupeau de bêtes de somme, pour porter le blé à leurs vaisseaux. Mais les violences ne sont pas la vraie cause de cette déchéance. La Grèce se mourait non pas, comme je pourrais le dire après tant d'autres, parce qu'elle avait vécu âge de peuple ; car je ne crois pas que les peuples soient condamnés aux vicissitudes fatales de la vie végétale, qu'ils naissent, puis croissent, et nécessairement ensuite périssent. Elle se mourait parce que la vie politique et l'activité littéraire s'éloignaient d'elle pour passer en d'autres pays où elle les avait elle-même portées. Comme l'hiérophante d'Éleusis, elle avait remis à de nouveaux initiés le saint flambeau. Ils se le passaient de main en main, et la route sacrée était au loin éclairée de sa lumière; mais les ténèbres descendaient sur le temple; la solitude et le silence le gagnaient!... Pour avoir quelque chose à décrire dans l'Hellade, Strabon est forcé de peupler ce désert de ses souvenirs. Ce n'est pas la Grèce d'Auguste, mais celle d'Homère qu'il voit et

1. Cf. Denys d'Hal., I, 2; VII, 70-73, etc. Quand par hasard elle se souvient encore d'un de ses grands hommes, c'est pour faire de son nom une épigramme contre ses vainqueurs. Voyez ce que nous disions plus haut de la statue de Polybe. Pausanias, VIII, 30, et plus loin, une remarque de Gibbon.



interroge. Celle-là n'était plus, l'autre vivait encore dans le poëme immortel [1].

Ne cherchons donc plus la Grèce entre la mer Égée et la mer d'Ionie. Comme un fleuve qui déborde et abandonne son lit, elle s'était répandue sur les côtes voisines de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie; suivons-la sur ces rivages, au risque d'y rencontrer encore bien des ruines.

SICILE ET CRÈTE [2].

C'est là, en effet, où avaient été les plus brillantes fortunes, que nous trouvons les plus affligeantes misères. « Qui veut voir des déserts, écrit Sénèque, qu'il aille dans la Lucanie et le Brutium [3]. » Sauf deux ou trois villes gar-

---

1. Dans le corps humain, qu'il y ait en un point surexcitation, et aussitôt le sang y afflue, toutes les forces désorganisatrices ou productives s'y portent, laissant froides les extrémités opposées. De même, dans la société, lorsqu'il n'y a pas entre les diverses personnes qui composent un État, une répartition suffisamment égale des richesses, de l'activité littéraire ou industrielle, la vie se porte plus d'un côté que de l'autre, s'y accumule et produit ces contrastes qui nous étonnent, lorsque nous comparons la Grèce européenne et la Grèce asiatique, il n'y a point là de fatalité, mais le jeu libre de l'organisme social.

2. 241. Formation de la première province romaine qui comprend toute la Sicile, moins le royaume d'Hiéron au S.-E., c'est-à-dire, les territoires des sept villes de Syracuse, Acres, Leontini, Mégare, Helore, Netum et Tauromenium (Diod., XXIII, 5). — La Sicile entière, réduite en province, 210. — Première guerre des esclaves, 135-132, et règlements faits par Rupilius (*lex Rupilia*). — Seconde guerre des esclaves, 103-100, guerre de Sextus-Pompée, 38-36. Il y avait en Sicile, d'après Cicéron, trois cités fédérées : Messine, Tauromenium et Netum ; cinq cités libres et exemptes : Centuripes, Halèse, Ségeste, Panorme, Halicyes ; trente-quatre cités soumises à la dîme, vingt-cinq ou vingt-six, dont le sol, compris dans l'*ager publicus* du peuple romain, *a censoribus locari solet*, Cic., II, *in Verr.*, III, 6. César voulut donner le *jus Latii* à l'île entière, et Antoine lui vendit le droit de cité, concession que le sénat annula (Cic., *ad Attic.*, XIV, 12, et *Philipp.*, V, 7 ; XII, 5, etc.). Malte appartenait à la province de Sicile Cic., II, *in Verr.* ; IV, 46 ; *ibid.*, 18. Une inscription du temps d'Auguste montre que les Maltais avaient alors le droit de cité. Gruter, *Inscr.*, n° 5754. Ils étaient compris dans la tribu Quirina.

3. *De tranq. animæ*, 2.

dant encore quelque activité, toute la Grande Grèce avait partagé le sort de sa métropole, « elle autrefois si riche et si vivante, dit quelque part Cicéron, et maintenant si désolée ! »

En Sicile, les courses des Carthaginois avaient tellement ruiné la côte qui regarde l'Afrique, que du cap Pachynum au promontoire de Lilybée on ne rencontrait plus qu'une seule cité, Agrigente. La côte orientale avait beaucoup souffert durant les guerres contre Sextus : Naxos, Mégare, Eubée, Callipolis, n'existaient plus. Elles avaient eu le sort d'Himère, de Sélinonte et de Géla. Syracuse avait été à demi ruinée[1]; Catane, Centuripes étaient dans le même état. Tauromenium s'était tout récemment défendue contre les troupes d'Octave avec une énergie qui avait mis en péril la fortune du triumvir; et Messine avait vu les huit légions, abandonnées par Sextus Pompée[2], se réunir dans ses murs, traiter avec Lépide, en ne lui demandant pour passer sous ses drapeaux que de les laisser piller, de compte à demi avec ses propres soldats, la ville qui leur avait donné un refuge. Mais, grâce à son heureuse position, Messine allait effacer bien vite les traces de cette trahison odieuse.

La côte du nord regardant l'Italie était, comme à présent, mieux peuplée, Lilybée, Panorme, Ségeste qui se disait parente de Rome, y tenaient le premier rang; mais l'intérieur de l'île se ressentait encore des fureurs des guerres serviles. Enna était presque déserte, malgré son temple de Cérès; et la célébrité de celui de Vénus à Erix ne l'avait pas sauvé de l'indifférence et de l'oubli. La déesse n'y avait rien perdu, il est vrai; pour se dispenser d'un

1. Strab., VI, p. 270. Voy. ci-dessous, p. 100 et n. 3.
2. Ἐν πόλει καλῶς τετειχισμένῃ. App., *B. C.*, V, 122.

long pèlerinage, les Romains lui avaient élevé un temple dans leur ville, et Horace chantait Vénus Erycine.

La poésie célèbre souvent les campagnes et l'heureuse existence qui s'écoule au village; c'est aux cités qu'elle vit. Théocrite, le plus vrai des peintres de la nature rustique, avait tour à tour chanté à la cour de Philadelphe et à celle d'Hiéron. Il y avait de cela près de deux cents ans; et depuis deux cents ans la Sicile avait vu décliner la prospérité de ses villes, moins encore par l'effet de tant de guerres inexpiables, dont elle avait été le théâtre, que par les inquiétudes qu'avaient incessamment causées les brigands de terre et de mer. Devenue la ferme du peuple romain, possédée par des maîtres qui dépensaient au loin l'or que leur donnait son sol fécond, elle n'avait plus ni cour, ni princes, ni riches citoyens qui offrissent au génie cette hospitalité somptueuse que Hiéron donnait jadis à Pindare, à Simonide, à Eschyle, à Epicharme[1]; et les muses se taisaient effarouchées, au milieu de cette population de pâtres féroces qui gardaient toujours le souvenir menaçant d'Eunus et d'Athénion. « Dernièrement, dit Strabon, pendant que j'étais à Rome, on y amena un certain Silurus qui se faisait appeler le fils de l'Etna. A la tête d'une troupe nombreuse, il avait longtemps désolé tous les alentours de la montagne. On l'exposa dans l'amphithéâtre, durant un combat de gladiateurs, sur une haute estrade qui figurait l'Etna. Le combat achevé, la montagne s'abîma et le fils de l'Etna se trouva précipité au milieu des bêtes féroces qui le mirent en pièces. »

En traversant la mer d'Ionie, nous trouvons la Crète, à qui sa fécondité avait mérité le surnom de l'*Ile des Bienheu-*

1. Un Sicilien écrivait alors même à Rome, Diodore; mais on le consulte plus qu'on ne le lit, bien qu'il y ait çà et là de fort belles choses, surtout dans les introductions de ses livres.

reux, et dont Aristote disait que jamais position ne fut plus favorable pour l'établissement d'un grand empire[1]. Elle touche en effet d'une part à l'Asie, de l'autre au Péloponnèse et elle commande les communications de la mer Égée avec la Méditerranée. Cependant, sauf un moment, où on put l'appeler l'Ile aux cent villes[2], les hommes ont ici fait mentir la nature. Depuis l'âge héroïque, la Crète vécut dans l'ombre et à l'écart. Nous ne savons rien de la longue rivalité de ses deux plus puissantes cités, Cnosse et Gortyne. La perte de cette histoire est peu à regretter; si rien n'a surnagé, c'est qu'il n'y eut là rien de grand. Dès le temps de la guerre du Péloponnèse, cette île était un repaire de pirates, et tous les partis y trouvaient du courage à vendre. Les Crétois conservèrent ces habitudes aussi longtemps que leur indépendance; leurs archers servaient dans toutes les armées et leurs corsaires attirèrent sur eux la colère de Rhodes, qui les obligea d'invoquer les Achéens et d'appeler Philopœmen, puis de recourir à la médiation de Rome. Cependant le sénat, à son tour, fut obligé de les châtier pour avoir donné assistance aux brigands de Cilicie. Métellus les força (66) de livrer tous leurs vaisseaux. Mais ils avaient bravement soutenu la lutte, tué un préteur et résisté trois ans. C'était bien finir. Toutefois il leur en coûta cher. Plusieurs villes tombées sous la rude main de Rome, ne se relevèrent pas; et les plus riches cantons de l'île entrèrent dans le domaine public du peuple romain. Octave, en un jour de générosité, c'était le lendemain de la défaite de Sextus, donna à Capoue des terres en Crète, près de Cnosse qui étaient d'un revenu de 1200000 sesterces[3] et dont

1. Aristote, *Politique*, liv., II, ch. VIII.
2. *Hecatompolis dicta est.* T. Liv. *ap Serv. ad Æn.*, III, 106.
3. Vell. Paterc., II, 81.

nous trouvons Capoue encore en possession 400 ans plus tard [1].

La Crète ne formait, avec la Cyrénaïque, qu'une seule province. Parmi ses vieilles lois, il y en avait une qui reconnaissait aux habitants le droit d'insurrection contre leurs magistrats prévaricateurs [2]. Montesquieu l'approuve « parce que les Crétois avaient le patriotisme le plus ardent, le moins sujet à faillir. L'amour de la patrie corrige tout [3]. » Et il a raison, mais à la condition de ne point porter cette loi hors des petites cités où la vraie majorité des citoyens se montre aisément. Il va sans dire qu'après avoir fort usé de ce droit, au temps de leur liberté, les Crétois l'oublièrent sous la domination romaine. On n'eut même plus à leur reprocher leurs vieilles habitudes de piraterie. « Eux, dont l'habileté maritime était proverbiale, dit Strabon, ils n'ont même pas un navire [4]. »

Au nord de la mer Égée, dans la Thrace, les colonies grecques avaient couvert tout le littoral des bouches du Strymon jusqu'à celles du Danube. De tant de cités, que restait-il? « Les Thraces, dit Appien, s'étaient éloignés des côtes de crainte des pirates, les Grecs en prirent possession; l'agriculture et le commerce y fleurirent. Mais Philippe les chassa, et l'on n'y voyait plus que les débris des temples qu'ils avaient élevés [5]. » Strabon nous manque malheureusement ici. Mais ce qu'il dit ailleurs ne permet pas de supposer une bien grande prospérité dans ces régions: « On trouve encore, dit-il, quelques Grecs sur cette côte. » Il voulait sans doute parler d'Abdère, ville libre et fière de

1. *Corp. inscr. græc.*, n° 2597, et note de Bœckh.
2. Aristote, *Polit.*, liv. II, ch. VIII.
3. *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. II.
4. Liv. X, p. 418.
5. App., *B. C.*, IV, 102.

ses grands hommes, malgré sa mauvaise réputation à l'endroit de l'esprit [1], de Maronée, de Doriscos et d'Ænos, placées sur l'ancienne route qu'on suivait pour passer en Asie, enfin de Cardie et de Lysimachie, qui fermaient l'entrée de la Chersonèse. Mais ces villes n'étaient plus que l'ombre d'elles-mêmes. Et comment se seraient-elles relevées ? Les Romains n'ayant pas organisé la Thrace, le désordre y régnait comme dans les âges antérieurs. Quand la Macédoine sera redevenue une florissante province, et qu'à l'autre extrémité du pays, s'élèvera la nouvelle capitale de l'empire, la Thrace placée au milieu, aura à son tour des cités riches et peuplées. Pour l'heure, le commerce et les voyageurs l'évitent ; ceux qui vont de Grèce en Asie prennent une route plus commode et plus courte, à travers la mer Égée ou les Cyclades [2].

Les rives de la Propontide étaient plus animées, Sestos, Héraclée, Périnthe, Sélymbrie, et plus loin Byzance, conservaient une importance que leur position explique. Byzance, dans une des plus admirables situations du monde, au bout de l'Europe et en face de l'Asie, entre la Méditerranée et le Pont Exin, était maîtresse du commerce de la mer Noire qui s'arrêtait dans son port, quand il ne passait pas tout entier par ses mains. Elle s'enrichissait encore par les pêches abondantes de l'Euxin, bien que les Romains, tout en la laissant libre, exigeassent qu'elle partageât avec eux les revenus qu'elle en tirait. Cette liberté, dont ils avaient le bon sens de ne se montrer point jaloux, était pour eux-mêmes un avantage. Elle les dispensait des embarras de l'occupation sans donner aux Byzantins une indépendance dont ils pussent jamais abuser. Les gouverneurs de Bithy-

1. Liv. XLIII, 4. Pl., IV, 18.
2. Dans Tacite, *Ann.*, II, 53 et 54, Germanicus va de l'Eubée à Lesbos et de là en Troade ; Pison d'Athènes à Rhodes, par les îles.

nie étaient d'ailleurs tout particulièrement chargés de veiller sur eux [1]. On les tenait encore par les propriétés qu'ils avaient en Mysie, et qui se trouvaient là placées sous la main de Rome [2].

Le commerce de l'Orient suit généralement deux routes, celle du midi par mer, arrivant au golfe Persique ou à la mer Rouge, celle du nord par terre, arrivant par l'Oxus à la Caspienne et à l'isthme caucasique. Les Phéniciens s'étaient saisis de la première, les Grecs avaient pris la seconde. Toute la mer Noire était couverte de leurs colonies, dont quelques-unes étaient devenues métropoles à leur tour, Milet avait ainsi fondé, disait-on, trois cents comptoirs. Entourés de peuples et de royaumes barbares qui les mêlaient à leurs querelles, ou les tenaient sous le coup d'un perpétuel danger, ces établissements lointains avaient eu besoin pour se soutenir, d'entretenir d'actives relations avec la mère patrie; celle-ci déchue, ils tombèrent, ou perdirent leur liberté. Des îles Cyanées aux bouches de l'Ister on trouvait encore cinq villes, qui pour se défendre s'étaient unies et reconnaissaient un chef de leur pentapole, mais n'en vivaient pas moins misérablement [3]. Dans la colonie milésienne d'Apollonie, Lucullus avait pris naguère une statue colossale d'Apollon, à laquelle il avait au reste accordé l'honneur d'une place au Capitole. Au-dessous du vaste territoire de cette ville, une tribu thrace, les Asti, ne se faisait jamais faute de piller ou de tuer les naufragés. Aussi les navigateurs arrivant des Palus Mæotides, et que la

1. Plin. *Ép.*, liv. X, *passim*.
2. Ils avaient la moitié du lac Dascylitis. Strab., XII, 576.
3. Ces cinq villes étaient Odessos, Mesembria, Tomi, Istriopolis et Apollonia. Bœckh, *Insc.*, n° 2056, où il est question d'un ἄρχων τοῦ κοινοῦ τῆς πενταπόλεως.



crainte des tempêtes furieuses de l'Euxin[1] forçait à ranger cette côte inhospitalière, adressaient leurs actions de grâces à Jupiter Urios dès qu'ils découvraient son temple sur la côte d'Asie, à l'entrée du Bosphore.

ASIE MINEURE.

Toute cette rive septentrionale de la mer Noire était encore indépendante des Romains; Byzance bornait de ce côté leur empire. Au sud s'étendait une région qui s'avance comme un immense promontoire, entre le Pont-Euxin et la mer de Cypre, refoulant devant lui les flots de la mer Égée. Si on limite l'Asie Mineure à une ligne tirée de Trapézonte au golfe d'Issus, elle formera une péninsule dont l'étendue égalera presque celle de la France, et qui se divisera en deux régions bien distinctes : au centre, celle des plateaux; au pourtour, celle des montagnes, la seconde, couvrant un espace double de celui que la première occupe[2].

---

1. Pomp. Mela, I, 19.
2. La région des plateaux se compose d'une suite de plaines légèrement ondulées, ou à surfaces parfaitement horizontales, couvertes de tuf volcanique et d'innombrables fragments de lave. Entre ces plaines courent des montagnes qui forment comme autant de barrières naturelles, mais leur laissent cependant une physionomie commune : absence presque complète de végétation arborescente, ce qui leur donne un caractère particulier de tristesse et de monotonie et climat assez rude, celui de la France du nord et de l'Allemagne, avec des hivers plus froids et des étés plus chauds. Aussi, peu de vignes; ni figuiers, ni oliviers; aucun des arbres du midi de l'Europe, mais beaucoup de céréales et des troupeaux, parmi lesquels ceux de chèvres d'Angora, dont le duvet égale presque en beauté celui des chèvres de Cachemire. A Kaisaria le thermomètre descend souvent à 15 degrés au-dessous de zéro; à Angora, à 10. Tchihatchef, *Voyage dans l'Asie Mineure. Revue des Deux Mondes*, du 15 mai 1850, Fellow, *Nouvelles Annales des Voyages*, t. LXXXII, p. 185. Sur la constitution géologique de cette contrée, voir la *Description de l'Asie Mineure*, de M. Ch. Texier, et le rapport lu à l'Académie des sciences par M. Élie de Beaumont, *Nouv. Ann. des Voyages*, t. LXXI, p. 167-173.

C'est dans la région montagneuse que sont les plus belles parties de la péninsule. La cime des montagnes se couronne, surtout dans le sud, d'immenses forêts, et à leur pied s'étendent de riches plaines où se succèdent les cultures les plus variées. Çà et là leurs flancs se creusent en larges et profondes vallées, ou s'entr'ouvrent, pour laisser passer quelque fleuve qui descend de l'intérieur, comme l'Halys, l'Iris, et le Sangarios qui vont à l'Euxin; le Méandre, le Caystre, l'Hermos et le Caïque, qui se rendent à la mer Égée; enfin le Calycadnos dans la Cilicie Pétrée, qui traverse une vallée où règne un printemps perpétuel. La fécondité de ces terres est telle qu'elles n'ont jamais besoin de fumure, et que chaque année cette partie de l'empire des Turcs exporte pour l'Europe au moins cent millions de kilogrammes de grains. Qu'était-ce donc lorsque l'Asie Mineure était aux mains de la race active et industrieuse qui dans l'antiquité avait pris possession de toutes ces côtes, déposé une ville au bord de chaque fleuve, en face de chaque port, dans toutes les îles qui forment comme un pont jeté par la nature entre la Grèce et l'Asie?

L'Halys, aujourd'hui Kizil-Irmak, le plus grand fleuve de l'Asie Mineure, marquait dans cette péninsule la limite de deux races. Les populations établies à l'ouest de ses rives, Lydiens, Phrygiens, Mysiens, Bithyniens, Cariens, étaient en général de même sang que les Thraces d'Europe; celles de l'est, Cappadociens, Ciliciens, Pamphyliens et Solymes appartenaient à la souche syro-arabe[1]. L'Halys séparait donc deux groupes de langues, les unes d'origine sémi-

1. Ces Solymes, anciens habitants de la Lycie et de la Pisidie, furent cependant si mêlés d'Hellènes que les Lyciens passaient pour être un peuple grec.

tique, les autres d'origine indo-germanique. La parenté des idiomes parlés à l'ouest de l'Halys était reconnue par les populations. Les Cariens, les Lydiens et les Mysiens se disaient du même sang et offraient ensemble des sacrifices à Zeus Karios dans la ville de Mylasa[1]. Les Bithyniens, les Mariandyniens et les Paphlagoniens formaient un second groupe où l'origine thrace était plus frappante, car on retrouvait chez les populations des deux rives du Bosphore, non-seulement une langue identique, mais les mêmes mœurs, le même goût pour le sang et le pillage.

Des Cariens et des Lydiens, aux Bithyniens et aux Paphlagoniens, la différence était grande; les Mysiens et les Phrygiens formaient la transition et nouaient le lien de parenté qui unissait tous ces peuples. C'était avec raison que le nœud gordien se trouvait en Phrygie.

Les traditions, d'accord avec les langues, mêlaient tous ces peuples, leurs noms, leur légendes. Ainsi les Phrygiens, dont le nom en langue lydienne signifiait hommes libres, s'appelaient Bryges en Europe, quand ils habitaient au pied du mont Bermios[2]; et on retrouve à la fois en Europe et en Asie la légende de Midas, comme on y retrouve deux Mygdonie, deux monts Olympe, et le nom

1. Strabon, XIV, p. 659. Les Cauniens, de même race pourtant que les Cariens, n'y prenaient pas part.

2. Ὁ μὲν γὰρ Ξάνθος ὁ Λυδὸς μετὰ τὰ Τρωϊκά φησιν ἐλθεῖν τοὺς Φρύγας ἐκ τῆς Εὐρώπης. Strab., p. 680. Cf. Didot, *Fragm. des Hist. Grecs*, t. I: *Xanthi fragm.*, 5. Hérodote parle de Mysiens et de Teucriens qui, avant la guerre de Troie, conquirent la Thrace et pénétrèrent jusqu'au Pénée. VII, 20, et de Thraces qui passèrent en Bithynie, VII, 75. Il dit aussi que les Phrygiens s'appelaient Bryges quand ils habitaient en Europe. Cf. Strab., VII, p. 295; XII, p. 550. Hérodote fait des Mysiens une colonie de Lydiens. Xanthus et Ménécrate disaient de la langue des Mysiens μιξολύδιον εἶναι καὶ μιξοφρύγιον. *Hist. græc. fragm.*, II, p. 342, § 2. Edit. Didot. *Ibid.* Invasions et établissements des Thraces en Troade.

d'Odryses donné en Thrace à une peuplade puissante, dans la Bithynie, à un affluent du Rhyndacos[1].

Les Phrygiens qui viennent de nous apparaître, dans les traditions, comme le lien de tous ces peuples, ont peut-être joué un rôle plus considérable. Le peu qu'on sait de leur histoire montre qu'anciennement ils ont exercé une influence étendue. Un des modes de la musique grecque, qui tenait le milieu entre le mode lydien, plus aigu, et le mode dorien, plus grave, portait leur nom. La flûte est originaire de Phrygie, comme Hyagnis, qui l'inventa, et Marsyas qui osa lutter, disaient les Grecs, avec Apollon. Le culte de Cybèle, avec ses prêtres nommés galles, voués au célibat, et qui, comme ceux de la grande déesse syrienne, gagnaient sûr le peuple un ascendant d'autant plus sûr qu'ils l'effrayaient davantage par leurs danses frénétiques et leurs mutilations volontaires, pénétra dans la colonie grecque de Cyzique, et, dès le temps de la seconde guerre punique, Rome leur empruntait leur idole la plus vénérée, la pierre noire de Pessinunte[2]. Ce ne serait pas aller trop loin que de penser qu'ils précédèrent les Lydiens dans la domination de l'Asie Mineure et que peut-être ils servirent d'intermédiaires entre les civilisations de la haute Asie et celles de la Lydie, de la Troade et de la Grèce. Malheureusement il ne reste de toute cette prospérité que quelques légendes suspectes et des monuments couverts d'inscriptions encore inexpliquées[3].

1. Voy. la carte n° 19 du *Topographisch-Historischer Atlas von Hellas und der Hellenischen Colonien*, von H. Kiepert. Berlin, 1851.

2. T. Live, XXIX, 14; XXXVI, 36. Cf. Creuzer, *Religions de l'Antiquité*, ch. III, art. III, p. 56-75, et notes de M. Guigniaut, t. II, IIIe partie, p. 944-951.

3. « Ces monuments, que l'on trouve surtout dans la vallée supérieure du Sangarius, sont, dit M. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, p. 153, d'une époque inconnue, mais de beaucoup antérieure à la domination

Chez un autre peuple de cette péninsule se retouvent encore les traces du mélange des deux civilisations de l'Orient et de l'Occident. Dans la langue lycienne paraissent s'être fondus les idiomes de la Grèce et de la Perse, de même que l'architecture du pays rappelle dans les roches sépulcrales de Myra les sépultures royales de Persépolis, et dans les temples, dans les théâtres, l'architecture hellénique[1].

grecque et romaine; leur caractère tout indigène nous révèle le style architectural des vieux Phrygiens. Rien n'y indique l'influence d'un goût étranger; l'art phrygien s'y produit aussi éloigné des principes de l'art grec que de l'ancien style perse ou de la curieuse originalité du style lycien. La langue même des inscriptions y est purement phrygienne: et cette langue, avec l'alphabet encore incomplétement déchiffré qui nous en a conservé les rares débris, reste enfermée dans les limites de l'ancien royaume ou régna la dynastie de Midas. Dans toute l'étendue de pays où se trouvent ces restes vénérables du peuple indigène, on ne voit que de très-rares débris de monuments appartenant à l'époque romaine; il semble que les conquérants successifs de la contrée aient ignoré ces vallées solitaires, ou plus tard des familles chrétiennes vinrent chercher un refuge contre la persécution du paganisme, peut-être aussi contre l'invasion musulmane. » Ces monuments sont tous funéraires et taillés dans les rochers, quelques-uns ont des proportions colossales. « Les caractères des inscriptions qu'on y a trouvées ont une grande analogie avec les lettres grecques de la forme la plus ancienne, et notamment avec l'alphabet du monument boustrophédon de Sigée. Or cet alphabet était déjà abandonné par les Hellènes plus de six siècles avant Jésus-Christ; la langue dont il nous reste un si faible spécimen était donc, selon toute probabilité, celle que parlaient les Phrygiens avant que le royaume de Midas fût envahi par les Perses. On reconnaît néanmoins dans cette langue un fond grec, qui semblerait indiquer une communauté d'origine; mais les mots inexpliqués, et ce sont les plus nombreux, appartiennent à une langue inconnue. » Voy., touchant l'influence exercée sur la civilisation grecque par les peuples de l'Asie, les *Religions de l'antiquité*, de M. Guigniaut, *Notes*, t. II. III[e] partie, p. 1063-1064.

1. Voy. le voyage fait en 1842 en Lycie par le Rev. Daniell, le lieutenant Spratt et le professeur Forbes, et les deux voyages exécutés dans le même pays en 1840 par sir Charles Fellow, le premier voyageur instruit qui ait pénétré en Pisidie, et qui découvrit les ruines de Xanthos, dont les murs sont en grande partie construits d'après le système cyclopéen, et celles de Patara « un des principaux siéges de la civilisation hellénique dans la Lycie. » Raoul Rochette, *Journal des Savants*, 1842, p. 386. Au N. E.

A l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire vers le temps de la fondation de l'empire, ces populations, malgré la diversité de leur origine ou de leur histoire, ne parlaient plus, sauf peut-être au fond des campagnes et dans les hautes vallées du Taurus[1], qu'un des dialectes de la langue grecque, quelque peu altérée déjà dans le peuple, par le contact avec tant d'idiomes barbares et dans les écrivains par cette enflure asiatique dont Strabon se plaint si souvent. Les Bithyniens, par exemple, étaient parents des Thraces. « Mais, dit notre géographe, eux et tous les peuples qui s'étaient établis au milieu d'eux, Phrygiens, Mysiens, Lydiens ou Perses, avaient perdu jusqu'à leur langage et leur nom..... En Lydie, il ne reste pas trace de l'ancien idiome du pays[2]. »

Si tous ces peuples étaient à peu près frères par l'origine ou par l'adoption, le temps et les mœurs avaient mis entre eux de grandes différences. Le Phrygien « plus timide qu'un lièvre[3], » chassé par la misère du sol aride et brûlé

---

de la Lycie, habitaient les Pisidiens, dans la chaîne même du Taurus. Un voyageur moderne a découvert les ruines considérables de deux de leurs villes, Selgé et Sagalassos; celle-ci dans une situation très-escarpée, celle-là sur une crête de rocher de prodigieuse hauteur qui domine perpendiculairement une riche et profonde vallée, aujourd'hui toute remplie de villages. Les ruines immenses de Sagalassos consistent en sept ou huit temples et trois autres édifices publics, « où tout respire le goût de l'ancien art grec, sans rien qui accuse une époque romaine ou byzantine. » Raoul Rochette, *Journal des Savants*, 1842, p. 379.

1. Il semble que les Cariens conservaient aussi encore leur langue. « On dit que les Cauniens parlent la même langue que les Cariens, et seuls ont des lois et des usages qui leur sont propres. » Strabon, XIV, 659. Le grec n'avait pas chassé l'idiome celtique du pays des Galates, où S. Jérôme retrouva la même langue qu'il avait entendu parler aux environs de Trèves.

2. Strabon, XII, p. 565, et XIII, p. 631.

3. Δειλότερος λάγῳ Φρύγος, proverbe grec. Strabon, I, p. 36; Cicéron, *pro Flacco*, 27.

qu'il habitait[1], descendait chaque année à la côte pour louer ses services, au moment de la récolte des olives[2]; et si les affaires allaient mal, il vendait ses enfants pour se remettre en fonds[3]. Le Lydien faisait comme lui, et se vendait lui-même pour quelque douce domesticité. On pouvait lui demander tous les services, même les plus honteux, pourvu que ce ne fût pas trop fatigante besogne. Dès le temps d'Hérodote, ce peuple passait pour le plus efféminé de l'Asie; et le curieux conteur, embarrassé d'expliquer cette mollesse sans exemple, en faisait une sorte d'institution politique. Aux deux extrémités, dans la Carie et au pied du mont Olympe, les populations étaient plus fortes. Les Cariens avaient jadis dominé toute la mer Egée, et sous Mausole encore, soumis Rhodes et la Lycie. Mais ce peuple finit mal. Les marchands d'hommes trouvaient si facilement à s'approvisionner dans ce pays, que le nom de Carien devint synonyme de celui d'esclave[4]. Les hommes de la Mysie, rudes montagnards difficiles à tenir soumis, avaient donné beaucoup de mal aux satrapes perses[5]; ils en donneront plus encore aux gouverneurs romains[6]. Nous n'avons rien à dire de la Lycaonie, pays de plaines mon-

---

1. « Ceinte de tous côtés de chaînes de montagnes, la Phrygie ne présente que des terrains brûlés. Les productions végétales y sont peu abondantes : elles consistent en orge et en froment.... L'aspect général est sauvage et triste. » Fellow, *Nouv. ann. des voy.* t. LXXXII, p. 185. Cependant Homère vantait ses vignes. Il l'appelait ἀμπελόεσσα. Varron. *De R. R.*, I, 2.

2. Aristide, Orat. XLVI, t. II, p. 400, ed. Dindorf.

3. Philost., *Vie d'Apollonius de Tyane*, VIII, p. 401, A.

4. Sur la Carie, voir un mémoire de l'abbé Sévin, dans les *Mémoir. de l'Acad. des inscr.*, t. IX.

5. Xénophon, *Anab.*, I, 6, 7; III, 2, 23; *Mem.*, III, 5, 26.

6. Aristide, Orat. XXVI, t. I, p. 532. Ils pillèrent un jour ses domaines à Laneion, près d'Hadriani ad Olympum. Cicéron félicite un peu prématurément son frère d'avoir mis fin à leurs brigandages : *Sublata Mysiæ latrocinia. Ad Quint.*, I, 1, 8

tueuses et froides, privées d'eau, riches pourtant en bétail, et où se trouvait la petite ville d'Iconion, ni de l'Isaurie, canton du Taurus, couvert de forteresses, et dont les habitants firent aux Romains une résistance désespérée. Les Pamphyliens et les Ciliciens n'ont pas d'histoire, bien que ces derniers aient vu passer par leurs pays tous les conquérants de l'Asie, et aient joué un certain rôle à un moment des temps anciens, quand Rome, ayant détruit toutes les marines militaires, laissa la mer libre, et que des pirates ciliciens la parcoururent en maîtres. La Paphlagonie, proie incessamment disputée par les rois de Pont et de Bythynie, n'eut guère d'existence indépendante. Nous parlerons plus loin de la Cappadoce et de l'Arménie.

On voit qu'il y avait encore bien des diversités, sinon de races, au moins de mœurs et d'existence politique dans la grande péninsule asiatique, quand les Romains y arrivèrent. Mais chez tous ces peuples brisés par une longue servitude, il ne restait pas ombre de vie publique, à moins qu'on ne prenne pour la vie quelques rivalités de cités, quelques troubles intérieurs. Les Romains conquirent donc aussi facilement l'Asie Mineure que les Lydiens, les Perses, les Macédoniens et Mithridate. Ç'avait été l'affaire d'une bataille. Pour la conserver, ils avaient eu moins de peine encore. Ils avaient d'abord laissé les rois indigènes gouverner pour eux, ensuite ils avaient pris doucement leur place. Maintenant ils la possédaient tout entière. Cependant, ils n'avaient mis sous leur administration directe que les anciens royaumes de Pergame et de Bithynie, avec une partie des côtes qui regardent Rhodes et Cypre; c'est-à-dire qu'ils n'avaient voulu se charger de régir par eux-mêmes que les populations à peu près grecques, par l'origine ou par la langue, et qui, morcelées en une foule de villes formant autant de petits États, avaient besoin qu'une autorité supérieure leur imposât l'ordre et la

paix [1]. Laissant donc aux indigènes le centre et l'est, les Romains avaient pris toute la région occidentale; seulement ils avaient, de là, jeté comme deux bras autour de la presqu'île pour atteindre, par delà Sinope, le Thermodon, par delà Tarsus jusqu'aux portes syriennes. Ils occupaient ainsi tous les débouchés de la péninsule, commandaient toutes ses communications avec le dehors et avaient la main sur les cités grecques assises le long de ses rivages. Pour mieux effacer les anciens souvenirs d'indépendance, ils avaient dans leur nouvelle distribution de l'Asie confondu les peuples et leurs territoires. « Il est bien difficile, dit Strabon, de déterminer au juste ce qui appartient à la Phrygie, à la Lydie, à la Carie ou à la Mysie, car les Romains n'ont pas tenu compte, dans leurs divisions administratives, de la différence des nations. Ils les ont partagées en juridictions, ayant chacune une ville principale où se rend la justice. »

Quant à l'intérieur, comme ils avaient trouvé dans les peuples de vieilles habitudes de soumission à des dynasties nationales, et dans celles-ci un empressement intéressé à ne régner que dans les vues de Rome, ils s'étaient donné de garde de supplanter des gens qui faisaient si bien les affaires de l'empire. Il était résulté de ce désintéressement apparent que de ce côté les frontières présentaient une conformation singulière; tandis que sur l'Euxin et la mer

---

1. Antoine avait donné aux Rhodiens Andros, Tenos, Naxos et Myndos. Mais il fut bientôt après obligé de les leur reprendre ὡς σκληρότερον ἄρχοντες. App., *B. C.*, V, 7. Sylla leur avait déjà fait ce présent, avec le pays des Cauniens : *Et omnes confugerunt ad senatum nobis ut vectigal potius quam Rhodiis penderent.* Cicéron ajoute : *Simul et illud Asia cogitet, nullam a se neque belli externi, neque domesticarum discordiarum calamitatem affuturam fuisse, si hoc imperio non teneretur... æquo animo, parte aliqua suorum fructuum, pacem sibi sempiternam redimat atque otium. Ad Quint.*, I, I, 11.

de Cypre, la limite des provinces atteignait presque le méridien d'Antioche; dans les terres, elle reculait, peu s'en faut, jusqu'à celui de Byzance.

L'Asie romaine formait trois provinces, Bithynie [1], Asie

---

1. La Paphlagonie et une partie du Pont jusqu'au Thermodon relevaient du gouverneur de Bithynie. Strab., XII, p. 541. Voyez sur la Bithynie, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XLII, p. 54, un savant travail de M. Hase, inséré au t. XIX de l'*Hist. du Bas-Empire*, de Lebeau, édit. de Saint-Martin; Ch. Menn, *Propontiaca*, 1827, et sur l'Asie : Bergmann, *de Asia Romanorum provincia*, Berlin, 1846. L'an 129, le royaume de Pergame, c'est-à-dire la Mysie jusqu'au mont Olympe, l'Eolide, la Lydie, l'Ionie, la Pisidie, l'Isaurie et la Phrygie méridionale, était devenu province romaine, liv. XXXVIII, 39 La Carie, déclarée libre en 168 (Polyb., XXX, 5), faisait partie de cette province. La Phrygie reçut en 120 l'autonomie (App. M., 57 Φρυγίαν... αὐτόνομον μεθῆκεν [ἡ Βουλή]), mais trois diocèses phrygiens (Laodicée, Apamée et Synnade) furent rattachés à la Cilicie (Cic., I, *in Verr.*, 38,) qui les rendit vers l'an 49 à la province d'Asie (Cic., *Fam.*, XIII, 2, 67).—La Bithynie, ou toute la côte, du Rhyndacos à la ville d'Héraclée, fut léguée par Nicomède III aux Romains en 74 (Eutrope, VI, 6). En 63, Pompée ajouta à cette province toute la côte d'Héraclée à Sidène (App. M., 112), qu'il divisa εἰς ἕνδεκα πολιτείας (Strab., XII, p. 541). Amisus fut dès l'origine mise dans la dépendance de la Bithynie (Eckhel, *D. N. V.*, II, p. 396).— En 103, M. Antonius vint en Cilicie combattre les pirates (T. Liv., épit. 68). Un propréteur fut ensuite envoyé dans cette contrée pour obliger au repos les montagnards de la Cilicie Trachée. Sylla y vint aussi en 92 (App. M., 57); Dolabella en 80 et 79 (Cic., I, *in Verr.*, 17). Servilius Isauricus (78-75) pacifia enfin pour quelque temps ces régions, et organisa la province de Cilicie, formée de la Lycie, de la Pamphylie, de l'Isaurie et de la Cilicie Trachée, avec la Myliade et les trois diocèses phrygiens de Laodicée, Apamée et Synnade (Eutrop., VI, 3; Rufus, *Breviar.*, II; Vell. Paterc., II, 19). La Cilicie champêtre (*campestris*), à l'E. de Soles, resta à Tigrane jusqu'en 66 (App., *Syr.*, 48; M. 105, et Clinton, *Fasti Hellen.*, III, p. 340). A cette époque, Pompée s'en empara, et deux ans plus tard réorganisa cette province, qui comprit alors six districts phrygiens (T. Liv., ép. 101, et Cic., *ad Att.*, V, 15, 21; VI, 2; *Fam.*, III, 5; XV, 1, 3). En 58, on ajouta à ce gouvernement l'île de Cypre enlevée à Ptolémée (Cic., *Fam.*, I, 7). César réorganisa la province à son passage en 47 (*Hist. B. Alex.*, 66). Antoine en 36 donna Cypre et la Cilicie Trachée à Cléopâtre (Strab., XIV, p. 685 et 671); la Phrygie orientale, la Lycaonie, l'Isaurie et la Pisidie au Galate Amyntas (*Id.*, XII, p. 568; Dion, XLIX, 32). — On connaît en Cilicie six villes libres : Tarse (App., *B. C.*, V, 7), avec l'immunité accordée par Auguste (Lucien, Μακρόβιοι, 21), Anazarbe, depuis Commode (Eckhel, *D. N.*, III, p. 42), Corycos (*Id.*, *ibid.*, 53), Mopsueste (*Id.*,

proprement dite et Cilicie. Les colonies y étaient peu nombreuses, car l'Asie n'avait pas fait une résistance qui nécessitàt de grandes précautions. Les armées n'y ayant guère séjourné, on n'avait pas non plus trouvé l'occasion d'y établir des vétérans ; et puis elle était bien loin, bien mal famée pour les mœurs ; et le sénat avait encore assez de pudeur, quand il ne s'agissait pas de lui-même, pour aimer peu à faire vivre ses colons à la grecque [1]. Cependant, les côtes du nord, qui regardent les barbares, avaient été occupées sur plusieurs points ; la belle et forte place de Sinope, dont la marine avait autrefois dominé tout l'Euxin, Héraclée [2], Apamée de Bithynie, Lampsaque, où Épicure avait longtemps enseigné [3], avaient reçu des colons romains. Mais Prusiade, Cyzique qui avait rendu tant de services durant la guerre de Mithridate, Ilion et ses ruines vénérables, berceau du peuple romain, comme on voulait le croire alors [4], Magnésie du Sipyle, Chios, que Mithridate avait ruinée et que Sylla releva, toute la Lycie régie par une sorte de gouvernement représentatif [5], Phasélis,

ibid., 60), Séleucie du Calycadnos, depuis Auguste (*Id.*, *ibid.*, 66, et Strab., XIV, p. 671), Ægées (Pl., V, 27). Sélinonte paraît avoir été colonie. Cf. Becker, III, 1, p. 164-172.

1. Voy. dans Plaute ce que c'est que de vivre à la grecque : *pergræcari*. Sur Apamée Cf. Eckhel, *D. N.*, II, p. 406, et Mionnet, *Description des médailles*, II, p. 412.

2. Sur Héraclée, voy. un mémoire de l'abbé Gédoyn, dans les *Mém. de l'Acad. des insc.*, t. XIV, p. 279-333. Sur Sinope, *ibid.*, t. X, p. 465, et XXVI, p. 456. La colonie y avait été établie par César en 45. Cyzique avait un territoire qui s'étendait du Granique au Rhyndacos.

3. App., *B. C.*, V, 137, et Strab., XII, 563. Au sud, les Romains colonisèrent Antioche de Pisidie (*Col. Cæsarea Antiochia*), sans doute à cause du voisinage des Isauriens. Strab., XII, 577 ; Pl., V, 27.

4. C'est César qui, à l'exemple de Sylla (App. M., 61), l'avait déclarée libre et exempte de tout tribut. Strab., XII, 594. Voy. Bœckh, *Corp. inscrip.*, n° 3595, et not. *ad h. l.*

5. Après Philippes, Antoine avait donné aux Lyciens l'immunité d'impôts, ἀτελεῖς φόρων. App., *B. C.*, V, 7.

Tarse, dont les écoles surpassaient celles d'Athènes et d'Alexandrie, et où étudiera saint Paul [1]; peut-être encore Amastris, Pruse, très-certainement une foule d'autres étaient libres [2], c'est-à-dire gardaient leurs lois et leurs magistrats, à condition pour la plupart de payer le tribut, pour toutes, d'obéir aux magistrats romains. Rhodes, qui possédait une partie de la côte opposée du continent, passait toujours pour une des villes les mieux gouvernées qu'il y eût au monde et se croyait encore indépendante.

On trouvait aussi, même au centre des provinces, de petites principautés sacerdotales ou laïques. Les Romains avaient laissé l'intérieur de la Paphlagonie à des chefs indigènes [3]. Amisus, déclarée libre par César, puis livrée par Antoine au roi de Pont, était retombée sous le joug d'un tyran [4]. Olbe, en Cilicie, avait un temple dont Ajax

---

1. Un de ses citoyens avait été le maître d'Auguste.

2. Dion, XLIII, 26, et App. *B. C.*, V, 7. Pruse n'obtint probablement la liberté que sous Trajan. Becker, III, 1, p. 153. Dans la seule province d'Asie, on trouve mentionnées comme étant libres, pour des époques, il est vrai, différentes, Alabanda (T. Liv., XLIII, 6), avec l'immunité ATELEIAC ALABANDEΩN, Eckhel, *D. N.*, II, p. 571), Apollonis (Cic., *pro Flacc.*, 27), Caunos (*ibid.*), Chios (Pl. V, 31, et Bœckh, n° 2222), Halicarnasse (suivant une monnaie dont, il est vrai, Eckhel suspecte l'authenticité, II, p. 582), Cnide (Pl., V, 28), Cos (Tac., *Ann.*, XII, 61), Mytilène (depuis Pompée, Vell. Pat., II, 18), Mylasa (Pl., V, 29), Phocée (Lucain, *Phars.*, V, 53), Samos (Id., V, 31, 135), qui dut ce titre à Auguste (Euseb., *Chron.*, olymp. CXC), Stranonice (Pl., V, 29), Termera en Carie (*Id.*, *ibid.*), Teos (Bœckh, *Insc.*, n° 3045). — En Bithynie, je trouve trois villes libres; Chalcédoine (Pl., V, 32); Amisus, depuis César et Auguste (Eckhel, *D. N.*, II, p. 347-349; elle était aussi fédérée), Trapézonte (Pl., VI, 4). Voy. ci-dessous p. 93 d'autres villes libres et fédérées. « Sauf les questions de paix et de guerre sur lesquelles les Romains ne souffraient pas de discussion, ils faisaient toutes leurs affaires eux-mêmes. » Strab., XIV, p. 654. Ainsi jusqu'à Pline, les gouverneurs de Bithynie n'étaient jamais intervenus dans l'administration des affaires intérieures d'Apamée. Ep. X, 56-57.

3. Strab., XII, p. 541. Surtout le pays autour du mont Olgassys.

4. Dion, XLII, 48. Fort maltraitée par ce tyran nommé Straton, elle dut

passait pour le fondateur, et auquel étaient attachés des domaines considérables qui composaient, en faveur du grand prêtre, une sorte de souveraineté appelée la principauté ou la prêtrise de Teucer. A l'autre extrémité de l'Asie Mineure, un chef de bandits, Cléon, cantonné dans l'Olympe, s'était formé peu à peu une armée et un territoire. Des courses heureuses contre les agents de Labiénus, au moment où celui-ci franchissait le mont Amanus à la tête des Parthes, avaient légitimé, aux yeux d'Antoine, ses précédentes entreprises et il était passé de brigand, prince. Il n'en venait pas moins de trahir à Actium son bienfaiteur, et Auguste allait l'en récompenser en lui donnant deux cantons de la Mysie avec une charge de grand prêtre [1].

Antoine n'était pas heureux dans ses amitiés, un autre dynaste qu'il avait fait, Amyntas [2], le trahit également; un Galate lui resta plus fidèle. La partie orientale de la Bithynie ou le pays des Mariandyniens appartenait tout entière à la ville d'Héraclée, qui avait réduit les indigènes à la condition des Pœnestes de la Thessalie et des Mnotes de la Crète, ne leur laissant d'autre droit que celui de n'être point vendus hors de la province. Après la guerre de Mithridate, les Grecs d'Héraclée avaient cédé à des colons romains une partie de leur ville et de leur territoire. Antoine toujours prodigue du bien d'autrui, donna au Galate Adiatorix la portion restée aux Héracléotes. Ce n'était qu'une moitié; pour avoir l'autre, le Galate surprit pendant une nuit les colons romains et les égorgea. Ce fait qui se passa quelque

---

à Auguste la liberté (Strab., XII, 547), qu'elle conservait encore sous Trajan. Pline, Ep. X, dit: *Amisus libera et fœderata legibus suis utitur.*

1. Strab., XII, 574.

2. Il lui avait donné la Pisidie avec la Phrygie Parorée et les villes d'Apollonie, d'Antioche et de Philomelium. Strab., XII, p. 469.

temps avant Actium, donna lieu à une touchante histoire. Adiatorix, fait prisonnier en combattant pour l'*imperator* d'Alexandrie, fut condamné à périr avec le plus âgé de ses enfants. Comme on le menait au supplice, le second fils du coupable voulut se faire passer pour l'aîné, et réclama le droit de mourir avec son père. Une vive contestation entre les deux frères tint longtemps les soldats en suspens. Le plus jeune à la fin l'emporta : « Mon frère, disait-il aux siens, est plus capable que moi de relever notre maison. » Auguste instruit trop tard de ces circonstances, regretta de n'avoir pu empêcher l'exécution, mais il récompensa le fils d'Adiatorix du dévouement qu'il avait su inspirer, en le nommant grand prêtre de Comana Pontique[1]. De pareils traits ne sont pas rares dans l'histoire de cette race gauloise qui sut tant de fois racheter les vices du caractère par les qualités du cœur.

La province d'Asie renfermait, disait-on, cinq cents villes[2]. Les plus belles étaient : Cyzique, sur la Propontide et Smyrne, qui marquait sa monnaie à l'effigie d'Homère ; les plus riches : Éphèse[3], célèbre par son temple de Diane,

---

1. Strabon, XII, 558. Six mille esclaves et un territoire de cent quatre-vingt stades appartenaient à ce temple, *Id.*, *ibid.*

2. Jos., *B. J.*, II, 16, 4. Sylla, pour faciliter la levée des impôts, les avait partagées en quarante districts. Cassiod., *Chronic.*, ad ann. 84 : « Asiam in quadringenta regiones Sylla distribuit. » Dans chaque district une ville servait de chef-lieu, et on y conservait les archives. Smyrne, par exemple, avait un ἀρχεῖον, comme on le voit dans les inscriptions n[os] 3292, 3295, etc., de Bœckh, et un χρεωφυλάκιον, n° 3282, où se gardaient les titres de créance, les actes d'hypothèques; Aphrodisias, n° 2842, un ἀρχεῖον, etc. ; Nysa, en Carie, n° 2943, un γραμματεῖον ; Pessinunte, n° 4061, un γραμματοφυλάκιον.

3. Strabon, XIV, 641 et seq. Les descendants de Codrus portaient encore à Éphèse le titre de roi, la robe de pourpre, le sceptre, et avaient le droit de présider les jeux et les sacrifices de Cérès Eleusine. Mais Éphèse avait un privilége funeste, le droit d'asile pour son temple. Alexandre avait étendu ce privilége jusqu'à un stade, Mithridate jusqu'à la portée d'un trait lancé d'un des quatre coins du toit du temple. Antoine doubla cette me-

et, malgré son mauvais port, l'entrepôt principal des marchandises de Grèce et d'Orient ; Laodicée, à qui un de ses citoyens, Hiéron, avait laissé deux mille talents et dont un autre, Polémon, fut fait roi [1]; Tralles où Pythodoris avait des terres valant aussi deux mille talents ; César les ayant confisquées en punition de ses relations avec Pompée, Pythodoris eut encore assez d'argent comptant pour les racheter. Ce n'était donc pas à Rome seulement, qu'on trouvait cette malheureuse concentration des fortunes, dont nous avons vu les tristes effets, elle existait plus ou moins et par les mêmes causes, dans tout le monde grec et romain. Apamée de Phrygie était la seconde place de commerce de l'Asie, aussi l'appelait-on *Cibotos*, le grand coffre. Elle s'élevait sur le Méandre au cours capricieux et changeant. « Toutes les fois qu'il dérange les limites des propriétés, en rongeant les angles de ses rives, on lui intente, dit-on, un procès, et s'il est convaincu, on le condamne à des amendes qui sont prises sur les péages. » Le fleuve payait ainsi lui-même ses dégâts [2].

Milet, avec ses quatre ports, dont un seul pouvait contenir une flotte entière était, après Éphèse, la plus grande ville de l'Ionie, comme Lesbos et Cyme étaient les deux plus importantes cités de l'Éolide. Mais les Cyméens disputaient aux Abdéritains le privilége de défrayer à leurs dépens la verve sarcastique des plaisants, sans que Éphore et Hésiode, leurs compatriotes, pussent plaider pour eux contre leur réputation malheureuse [3]. Synnade avait des

---

sure, de sorte qu'une partie de la ville était comprise dans l'enceinte privilégiée, ce qui y faisait pulluler les malfaiteurs. Strab., *ibid.*

1. Strabon, XII, 578.

2. Strabon, XII, 580.

3. Cyméen était synonyme de stupide. Strabon, XIII, 622. Hésiode dit lui-même, *Opera et dies*, v. 633-640, que son père avait quitté Cyme pour venir en Béotie à Ascra.



marbres précieux, Cibyra des fabriques de fer ciselé. Pergame, où l'on voyait encore les dépouilles de Corinthe, jadis envoyées par Mummius à Attale[1], conservait un peu de l'activité littéraire que ses rois y avaient encouragée. Mais Antoine venait de lui ravir, au profit d'Alexandrie, la riche bibliothèque qu'ils y avaient formée. Un de ses citoyens, Apollodore, était en ce moment l'ami d'Auguste qui daignait recevoir de lui des leçons de belles-lettres[2]. Sardes « ne le cédait à aucune des cités voisines » et fournissait des orateurs et des gens de lettres, comme toutes les villes de ces régions. Citons encore Colophon et son oracle d'Apollon que Germanicus consulta, Scepsis, qu'on disait la patrie d'Énée, et où s'étaient retrouvés les manuscrits mutilés de Théophraste et d'Aristote[3], que Sylla emporta plus tard à Rome, enfin, toute cette riche ceinture de villes qui bordaient la Propontide et répandaient la vie sur ses bords : Abydos, le grand passage d'Europe en Asie, Parium, Lampsaque et Cyzique que nous avons déjà nommées, Pruse, au pied de l'Olympe, et dont Strabon vante l'excellent gouvernement, Nicée, la ville la plus considérable de la Bithynie et la patrie d'Hipparque, le plus grand astronome de l'antiquité ; Nicomédie, la capitale de la province, enfin « la cité des aveugles » Chalcédoine, où était né Xénocrate le disciple bien-aimé de Platon.

L'Asie avait beaucoup souffert dans les dernières convulsions de la république, sans même avoir eu, comme la Gaule, l'Espagne et l'Afrique, la consolation de s'être mêlée avec quelque gloire à la lutte. Ses préférences avaient été

1. Pausanias, VII, 16.
2. Strabon, XIV, 625.
3. Strabon, XIII, p. 609. Voyez tout ce qu'il dit dans ce passage sur les nombreuses altérations auxquelles les ouvrages anciens étaient exposés, et notamment ce que souffrirent ceux d'Aristote.

d'abord pour Pompée, qu'elle connaissait mieux, ensuite pour ceux qui s'appelaient le parti républicain. Traitée avec quelque sévérité par César, qui en tira beaucoup d'argent, elle fut plus mal menée encore par Cassius ; en une seule fois, il leva l'impôt de dix années, 27 000 talents[1]. Puis vint Antoine qui lui en arracha au moins autant[2]. Pendant qu'il dépensait cet argent dans les folies de *la vie inimitable*, Labiénus avait amené les Parthes jusqu'en face de Rhodes et de Samos, visité encore une fois tous les temples et pris ce que le triumvir y avait oublié[3]. Cependant il fallut trouver des ressources nouvelles pour le formidable armement qui devait disputer l'empire à Octave. « Les rois, les princes, les tétrarques, les nations et les villes, de l'Euphrate à l'Adriatique, reçurent l'ordre d'envoyer les provisions nécessaires. » Aux dépenses de la guerre, l'émule de Bacchus ajouta celles des fêtes qui célébraient d'avance son triomphe. Tous les comédiens, tous les athlètes de l'Asie, furent convoqués à Samos où Antoine et Cléopâtre s'arrêtèrent ; et tandis que la terre entière était gémissante et consternée, une seule île retentissait du bruit des chants et des danses. Chaque cité envoyait un bœuf pour les sacrifices et les rois rivalisaient de prodigalités dans les fêtes qu'ils se donnaient. L'Asie allait donc en apparence joyeusement à cette guerre ; au fond elle soupirait après la fin de ces ruineuses magnificences, après l'ordre et le repos, pour relever ses temples, racheter aux usuriers ses portiques, ses murailles[4], et retourner aux leçons de ses rhé-

1. L'impôt annuel de l'Asie était sous Sylla de 4 000 talents. App., *B. M.*, 62; Plut., *Sylla*, 25; *Lucull.*, 4. Mais César l'avait diminué d'un tiers. App., *B. C.*, V, 4.

2. L'impôt de neuf années payable en deux ans. App., *ibid.*

3. Χρήματα ἐπράσσετο, καὶ τὰ ἱερὰ ἐσύλα. Dion, XLVIII, 26.

4. C'était un usage commun aux villes d'Asie d'engager aux créanciers les propriétés municipales. Les Cyméens ayant donné ainsi pour

teurs, à l'industrie, au commerce[1]. Aussi plus que toute autre province salua-t-elle la victoire dernière à laquelle la plupart de ses chefs avaient contribué, en semant d'avance par leur défection le découragement et la défiance dans les troupes antoniennes. Jetés malgré eux dans cette grande querelle, les Grecs d'Asie s'en étaient retirés au plus vite. Ils n'étaient point en effet de farouches patriotes ne rêvant que la liberté. L'égalité leur importait plus que l'indépendance; et pourvu qu'ils eussent encore une tribune, des élections, des arts, toutes ces élégances de la vie de Smyrne et d'Éphèse que Cicéron appelle les consolations de la servitude[2], et de loin en loin une révolution d'intérieur, ils étaient contents. C'était le régime auquel depuis six cents ans ils étaient habitués, et ils n'en demandaient pas davantage.

SYRIE.

J'ai peu de choses à dire de la Syrie qui avait passé par les mêmes vicissitudes, avec plus de désordre et de misère, parce qu'elle était plus près des Parthes et des Arabes. Ses malheurs dataient de loin, des dernières convulsions au milieu desquelles s'était éteint le royaume de Syrie, alors qu'on ne voyait qu'incestes et parricides dans la famille royale : les mères tuant leurs fils, les fils tuant leurs mères; des mœurs et des crimes sans nom; partout l'intrigue, la trahison, la révolte; un pouvoir méprisé et sans force; des lambeaux de pourpre qu'on s'arrachait pour s'en parer un instant; d'effroyables misères, et nulle part les consolations

---

gage d'un emprunt leurs portiques n'osaient plus s'y promener, dit Strabon.

1. Voyez plus loin le chapitre du commerce.

2. *Oblectamenta et solatia servitutis. In Verr., de Sign.*, 60.

de la liberté ou le repos du despotisme [1]. Après les ambitions sanguinaires des princes indigènes, étaient venues les rivalités des maîtres étrangers. Il avait fallu donner aux uns et aux autres de l'argent et des soldats, et à chaque vicissitude des guerres civiles subir des exactions nouvelles, en expiation de celles qu'on avait subies déjà.

César, après Pharsale, y avait laissé pour gouverneur son parent Sextus Julius. Un ancien lieutenant de Pompée, Bassus, longtemps caché à Tyr, profita de l'éloignement du dictateur et des fausses nouvelles qui, de temps à autre, arrivaient d'Espagne ou d'Afrique, pour se former un parti, soulever les gens de Sextus et le faire égorger par eux. Il prit alors le titre de préteur et prétendit gouverner la province. Mais l'exemple qu'il avait donné parut bon à suivre, ce qu'il avait fait contre son prédécesseur, un certain Antistius l'essaya contre lui, et il fut à son tour assiégé dans Apamée. Cette ville, presque entourée de tous côtés par l'Oronte et un grand lac, était inexpugnable [2]. Les deux adversaires ne se trouvant pas assez forts pour se vaincre, appelèrent un chef arabe du voisinage habitué à vendre au plus offrant ses services, et qui, d'ordinaire, aidait les Parthes à envahir la province, pour faire sa main au milieu du désordre. Il se rendit à une conférence entre la ville et

---

1. « Mutuis fratrum odiis et mox filiis inimicitiis parentum succedentibus, cum inexpiabili bello et reges et regnum Syriæ consumptum esset.... » Justin, XL, 1. Pompée, en 64, organisa la Syrie en province, App., *Syr.*, 46, 50. Ἀπὸ Εὐφράτου μέχρι Αἰγύπτου καὶ μέχρι θαλάσσης. Pour les changements faits par Pompée dans la Palestine qu'il comprit dans la province, voir Joseph, *A. J.*, XIV, 4. Un grand nombre de villes syriennes avaient l'autonomie, voy. ci-dessous, p. 69, n. 1. Elle avait été donnée aussi dans le nord de la Palestine à Scythopolis et à Samarie. Jos., *A. J.*, XIV, 4; sur la côte à Turris Stratonis (Césarée), à Joppé, Jamnia, Azoth (*Id.*, *ibid.*). Gaza (Eckhel, *D. N.*, III, p. 453); au sud à Marissa (*Jos.*, *ibid*).

2. Strab., XVI, 7[illegible]1.



les légions, proposa ses conditions et fit son prix, que Bassus fut seul assez riche pour payer [1]. Autrefois, du moins, c'étaient les étrangers qui achetaient les secours des proconsuls, et les voici qui vendent aux Romains leurs armes et du courage! Ce n'est pas tout; Bassus appela encore les Parthes. Qu'il était temps que Rome recouvrât sa dignité et sa force!

A l'arrivée de Cassius, toute la Syrie, qu'il avait autrefois sauvée, se rangea sous son obéissance. Mais Dolabella vint la lui disputer, comme le frère d'Antoine disputait dans le même temps la Macédoine à Brutus; nouveaux désordres, nouveaux combats. Dolabella, assiégé dans Laodicée, fut contraint de se tuer, et Cassius courut à Philippes. Pendant que la querelle s'y vidait entre la république et l'empire, la Syrie était conquise tout entière par les Parthes; Tyr seule leur échappait; et des tyrans s'élevaient dans toutes les villes. Ventidius, Saxa, Sosius, lieutenants d'Antoine, y ramenèrent quelque ordre, sans mettre beaucoup d'unité dans le gouvernement de cette province, où subsisteront longtemps encore une foule de petits chefs [2].

Cependant dès que la paix sera affermie, la prospérité renaitra dans cette région si bien située entre l'Euphrate et la mer de Cypre, où les ramifications du Taurus et du Liban forment de délicieuses vallées, et qui, si elle touche au désert, a aussi ces plaines fertiles qu'on trouve toujours au pied des grandes montagnes. C'est la porte de l'Orient: tout passera par la grande cité d'Antioche, que Pompée a

---

1. Dion Cass., XLVII, 28. A Antistius succédèrent M. Crispus et L. Statius Marius qui assiégèrent une seconde fois Bassus dans Apamée. Mais il leur résista par les mêmes moyens à l'aide des phylarques des environs (Cf. Joseph, *A. J.*, XIII, 12, 8, et Strab., XVI, 752).

2. Voyez pour tous ces détails Dion, XLVII, et App., *B. C*, IV et V *passim*; Cic., *ad Att.*, XIV, 9; *ad fam.*, XII, 12, 14.

laissée libre, de même que Séleucie[1]. Dans quelques années Strabon dira que cette ville est presque aussi grande qu'Alexandrie [2]. Un peu plus tard Héliopolis élèvera son temple du Soleil, une des plus belles et des plus imposantes ruines que l'antiquité nous ait laissées, et avant trente ans Apamée comptera cent treize mille citoyens [3]. Pour Laodicée, à moitié détruite dans la guerre récente de Cassius et de Dolabella [4], elle sortira vite de ses ruines, grâce à son port, à son commerce [5] et à la liberté avec immunité d'impôts qu'Antoine lui a donnée [6]. Mais l'intérieur du pays, même la vallée de l'Oronte, ne seront pas débarrassés des brigandages des montagnards et des Arabes. Chalcis, le phylarque d'Émèse, Jamblique, et les habitants de Damas peuvent quelquefois les arrêter, mais non les détruire, car le calcaire poreux des roches de l'Anti-Liban, percé partout de cavernes profondes, leur offrait d'inexpugnables retraites. Près de Damas il s'en trouvait une où quatre mille hommes se cachaient aisément [7]. L'ennemi le plus à craindre pour les Syriens était toujours

---

1. De même aussi, Épiphanie, peut-être Apamée, et presque toutes les villes de la Décapole, savoir, Abila, Antioche *ad Hippum*, Canatha, Dium, Gadara, Pella, Philadelphie (Eckhel, *D. N.*, III, p. 268 et 307, 313, 327, 346-351, 372-377). Ces villes n'en payaient pas moins tribut aux Romains, voy. ci-dessous p. 193, 194 et notes.

2. Strabon, XVI, 751. Il n'alla pas lui-même en Syrie.

3. Si toutefois l'inscription n° 623 d'Orelli est authentique, elle se rapporte au cens fait par Quirinius dont parle saint Luc, II, 1. Marini, *Att.* II, p. 787, a quelques doutes et Orelli la croit apocryphe, *fictitium censeo*.

4. Appien, *B. C.*, IV, 62.

5. Strabon, XVI, 751 et Arrien, *Peripl. Erythr. mar.*, p. 4. Elle approvisionnait de ses vins l'Égypte et toutes les villes des bords de la mer Rouge.

6. Appien, *B. C.*, V, 7.

7. Strabon, XVI, 756. Joseph, *A. J.*, XV, 10, 1. « Il y a moins de brigandages maintenant que la bande de Zénodore a été anéantie grâce à la bonne administration des Romains et aux garnisons établies dans la Syrie. » Strab., *ibid.*

les Parthes. César avait promis de délivrer la province de cette inquiétude; Auguste remplira cette promesse d'une façon moins héroïque, mais peut-être plus sûre.

La côte de Phénicie, que Strabon prolonge jusqu'à Péluse, avait moins souffert qu'on ne le dit de la rivalité d'Alexandrie. Aradus et Tyr avaient toujours une population surabondante qui était obligée de bâtir des maisons à six et huit étages; et la pourpre tyrienne, célèbre dans tout l'empire, alimentait une industrie chaque jour plus riche. Sidon, libre comme Tyr et aussi peuplée, était le centre de la fabrication du verre [1]. Ce que les Grecs avaient sourdement miné, ce n'était donc ni le commerce ni l'industrie de leurs anciens rivaux, mais leur langue et leur civilisation. On ne trouvait plus guère de Phéniciens à Tyr et à Sidon; par contre, beaucoup d'astronomes et de mathématiciens, de rhéteurs et de philosophes, d'écoles enfin où étaient enseignées toutes les branches des connaissances humaines [2]. Même d'Ascalon et de Gadara sortaient Philodème l'épicurien, Ménippe le satirique, et Théodore le rhéteur [3]. Les catégories d'Aristote et les idées de Platon effaçaient dans ces villes des patriarches le souvenir des légendes bibliques.

ÉGYPTE.

La Palestine, redevenue un royaume, nous occupera plus tard; nous arrivons donc à l'Égypte, dont Octave venait de faire une province.

---

1. Strab., *ibid.*, 757. Jos., *A. J.*, XV, 4, 1. Tripolis aussi était libre. Eckhel, III, p. 372.

2. Strabon, XVI, 757. Il ajoute : « De nos jours, Sidon a produit des philosophes distingués, tels que Boethus, notre condisciple, et Diodote, son père. Tyr a produit Antipater et, un peu avant notre temps, Apollonius qui a dressé le tableau des philosophes de la secte de Zénon et de leurs ouvrages. »

3 Strabon, *Ibid*, 759.

Le 15 août de l'an 30, avant notre ère, la race des Lagides s'était éteinte, après avoir régné près de trois siècles, d'abord avec éclat, puis avec faiblesse et opprobre. Tombée comme tous les États d'Orient, dans cette demi-servitude où le sénat se plaisait à tenir les plus puissantes monarchies, l'Égypte ne s'appartenait plus, depuis le jour où il avait suffi pour la sauver qu'un ambassadeur romain étendît sa baguette entre elle et l'armée d'Antiochus Épiphane. Il y avait de cela près d'un siècle et demi; mais les Romains aimaient à voir mourir lentement; à l'amphithéâtre ils auraient mis en pièces le gladiateur qui eût frappé trop vite. L'Égypte vécut donc au milieu des guerres civiles et des incestes, des exactions et des massacres, voyant ses rois tour à tour persécuteurs et victimes, ne s'inquiéter que d'une chose, amasser l'or dont ils achetaient à Rome quelque tribun ou consul.

De plus en plus l'histoire de ce grand empire était devenue celle des révolutions du palais, et à ses derniers jours il n'en eut plus d'autre que les aventures de cette femme ambitieuse et passionnée, qui par sa grâce et son esprit, par son fol abandon au plaisir et sa mort courageuse, forme un incident, malgré vous, plein de charme et d'intérêt, dans la triste et sanglante tragédie du second triumvirat. L'amour de César absout Cléopâtre de la passion d'Antoine. Si la femme a été faible d'ailleurs, la reine fut grande, grande au moins à la façon de l'Orient, c'est-à-dire fastueuse et cruelle, mais habile et fière jusque dans la mort. Avec elle la vieille Égypte descendit au tombeau. Elle avait adopté ses rois macédoniens et inscrit leurs noms à côté de ceux de ses vieilles dynasties[1]. Mais la parole prophétique

1. Elle avait conservé pour les Ptolemées l'antique usage de compter par années de roi, elle fit de même pour les empereurs. Une inscription gravée sur la statue de Memnon porte : « *Audimus Memnonem anno XI*

d'Ézéchiel va maintenant s'accomplir. L'Égypte n'aura plus que des maîtres étrangers, *et dux de terra Egypti non erit amplius.* Dieu veuille pour la paix du monde retirer aujourd'hui l'oracle fatal !

Une société antique sur un sol préparé pour elle est bien forte contre le temps et les hommes. Il est difficile de trouver un gouvernement pire que celui des derniers Ptolémées. Cependant, malgré les émeutes continuelles et les massacres périodiques d'Alexandrie, l'Égypte prospérait, c'était encore la terre chantée par Théocrite, car le sol y était toujours fécond, les villes innombrables et le fleuve bienfaisant[1]. C'était aussi toujours la grande route du com-

---

Neronis. » Cf. Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 355 et 472. Eckhel, *D. N. V.*, p. 456, et Raoul Rochette *Journal des Savants*, avril 1824.

1. Loin de diminuer comme on l'a dit par l'envahissement des sables du désert, le sol cultivable de l'Égypte s'accroît sans cesse, parce que l'inondation du fleuve s'étend davantage. L'exhaussement progressif produit par les dépôts annuels, et qu'on estime à 0m,12 par siècle (Carl Ritter dit, *Géogr. de l'Afr.*, III, p. 97, 0m,132 d'après le Nilomètre d'Elephantine et 0m,120 d'après la *meqyas* du Caire; ce qui donne en moyenne pour toute la vallée 0m,126), a en effet amené ce résultat singulier qu'au lieu d'être concave comme toutes les vallées, l'Égypte présente une surface convexe dont le point le plus élevé est sur la ligne que trace le cours du fleuve. De là la facilité que les eaux ont à se répandre sur tout le pays et à atteindre de jour en jour plus loin. Ainsi tel point de la plaine de Thèbes que couvrait, au temps d'Aménophis III, le sable du désert est cachée aujourd'hui sous deux mètres de limon. Une nature bienfaisante réparait donc sans cesse ce que détruisait l'impéritie des hommes, et malgré les fautes, les crimes, et l'incurie des Ptolémées, l'Égypte était encore florissante. Les prêtres d'Amasis vantaient à Hérodote (II, 177) » les 20 000 villes de son royaume (les livres sacrés disaient : plus de 18 000, ὡς ἐν ταῖς ἱεραῖς ἀναγραφαῖς ὁρᾶν ἔστι. Diod., I, 31). Théocrite (*Idyll.* XVII, v. 81-83) en donnait 33 333 à Ptolémée Philadelphe. Diodore (I, 31) en compte plus de 30 000 sous le premier Ptolémée « dont le plus grand nombre subsiste encore. » Que parmi ces villes on ait compté les villages, les hameaux, cela est évident (Diodore dit κώμας ἀξιολόγους καὶ πόλεις, *ibid.*). Mais ces chiffres, lors même qu'ils seraient exagérés, peuvent nous faire accepter ceux qui nous restent sur la population du pays. Elle était autrefois de 7 millions d'âmes, au témoignage de Diodore (*ibid.*) et, ajoute-t-il, elle n'est pas moindre aujourd'hui. Autrefois c'était

merce indien, et comme la forteresse d'où l'on pouvait tenir en bride l'Afrique et l'Arabie. Tant d'avantages frappèrent l'œil clairvoyant d'Octave, et il prit toutes les mesures que put lui suggérer la prudence, afin d'empêcher une révolte qui semblait probable, dans un pays si bien constitué pour vivre à l'écart, si bien défendu contre les agressions du dehors par le désert qui l'enveloppe, par la côte inhospitalière qui le borde. Cambyse avait tué le bœuf, Apis, égorgé les prêtres et profané les monuments. Cette politique eut les conséquences qu'elle méritait d'avoir. L'Égypte, sous les Perses, fut à peu près en révolte continuelle. Octave respecta tout, la religion, la langue, les habitudes de ce peuple[1]. La race des Ptolémées était éteinte; il prit leur place et gouverna comme eux. Seulement il y eut de moins les émeutes périodiques d'Alexandrie, et, de plus, de l'ordre, de la prévoyance dans l'administration du pays. Dès l'abord, les soldats qui avaient vaincu Antoine furent employés à nettoyer les canaux engorgés du Nil[2].

L'Égypte avait sept millions d'hommes et de grandes richesses; Octave ne voulut confier tant de forces qu'à d'ob-

---

le pays le plus peuplé du monde, maintenant encore il n'est inférieur à aucun. Pline, *Paneg.*, 31, appelle les Égyptiens *gens fecundissima.* Aux mots de Diodore καὶ καθ' ἡμᾶς δὲ οὐκ ἐλάττους εἶναι, quelques éditions ajoutent τριακοσίων qui manque dans la plupart des manuscrits et que contredit Jos., *B. J.*, II, 16, 4, Πεντήκοντα πρὸς ταῖς ἑπτακοσίαις μυριάδας δίχα τῶν Ἀλεξάνδρειαν κατοικούντων. Un autre passage de Diodore, XVII, 52, porte à 300 000 sans les esclaves, le chiffre des Alexandrins, voy. Letronne, *Journal des Savants*, ann. 1844, p. 434. Suivant Philon, il y avait en Egypte, *a Catabathmo Libyæ usque ad terminos Ethiopiæ*, μυριάδων ἑκατὸν de juifs; εἰς Φλακκόν, p. 971, B. Ce chiffre rend probable celui qui est donné pour la population indigène.

1. M. Letronne l'a surabondamment montré. Le grec resta la langue officielle et toutes les institutions des Ptolémées subsistèrent. Cf. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1846, Robiou, *Ægypti regimen.*

2. Suet., *Oct.*

scurs personnages, à de simples chevaliers qui, n'étant rien que par lui, ne pourraient rien contre lui[1]. Il ne leur donna même pas les insignes des gouverneurs ordinaires[2]. C'étaient des fermiers qu'il envoyait administrer un de ses domaines[3]. Mais une légion dans Alexandrie et deux dans le voisinage, neuf cohortes et trois escadrons, imposèrent l'obéissance. Et pour n'avoir pas à craindre que cette armée fût tournée contre lui par quelque ambitieux personnage, il interdit à tout sénateur, à tout chevallier d'illustre naissance, de pénétrer aux bords du Nil. Nul ne put, si ce n'est le marchand obscur ou le voyageur sans nom, aller visiter cette terre des merveilles. Et tandis que la Gaule entière entrait rapidement dans la cité romaine, et que les chefs de ses nobles familles venaient siéger au capitole, l'Égypte attendra deux cent trente années avant qu'un des siens soit décoré du laticlave sénatorial[4].

Ce qui semblait justifier ces précautions, ce n'était pas seulement la richesse et la position de l'Égypte, c'est que ce pays ne ressemblait à nulle autre province. En Grèce, en Asie, il y avait des villes, en Gaule, en Espagne, des peuplades, habituées à vivre dans l'isolement, et qu'un conspirateur indigène ou un aventurier politique eussent malaisément réunies pour un but commun. L'Égypte ne connaissait pas ces divisions ; elle n'était point une réunion de petites républiques jalouses, ennemies les unes des

---

1. Il y eut même parmi les préfets d'Egypte jusqu'à des affranchis. C'est du moins l'opinion, contestable il est vrai, de Franz qui a donné (ad Bœckh, *Corp. insc.*, III, p. 310) la liste des préfets d'Égypte.

2. Treb. Poll., *trig. tyr.*, 21. Le préfet d'Égypte avait néanmoins *imperium ad similitudinem proconsulis.* Dig., I, 17, 11, et Tacite, *Ann.*, XII-60. Cf. mon opusc. *de Tiber. imper.*, p. 30, n. 2.

3. Τὸ μέγιστον τῶν κτημάτων. Philo., *adv. Flacc.* p. 987.

4. Dion Cassius, LXXVII. Le premier exemple d'un Égyptien fait sénateur eut lieu sous Septime Sévère.

autres, mais un grand État dont toutes les parties avaient une vie semblable parce qu'il n'avait qu'une seule histoire, comme il n'avait qu'une même existence matérielle. De Syène à Péluse tout était commun, le bien et le mal, la disette et l'abondance, car le Nil était le même pour tous. De Péluse à Syène aussi, l'organisation politique était identique, car les rois et les prêtres avaient étendu sur tous leur autorité absolue, comme le fleuve recouvrait tout chaque année de ses eaux limoneuses.

L'Égypte n'avait donc que des divisions artificielles et purement administratives[1], dont on ne pourrait retrouver sur le sol la trace et la nécessité. Aussi cette savante hiérarchie, que nous avons vu Rome établir dans ses provinces, sera ici, à deux ou trois exceptions près, impossible, et il faudra laisser cette population de sept millions d'âmes former un tout homogène. Ceci explique le régime particulier auquel l'Égypte fut soumise. Pourtant, en réalité, il n'y avait rien à craindre d'un peuple brisé par vingt siècles d'obéissance

1. Il y avait toujours, sous trois chefs romains (Letronne, *Recherch.* etc., p. 275, et *Rec.*, II, p. 141), les trois épistratégies de la haute, de la moyenne et de la basse Égypte, chacune partagées en nomes; les nomes étaient divisés en toparchies et les toparchies en κῶμαι et en τόποι (Strab., XVII, 787). L'épistratége de la Thébaïde portait le titre d'ἀραβάρχης (Letronne, *Rec.*, II nº 380) et veillait sur la route de Bérénice à Coptos (*Id.*, *ibid.*, p. 52). Une inscription du temps des Ptolémées donne même à ce fonctionnaire le titre de στρατηγὸς τῆς Ἰνδικῆς καὶ Ἐρυθρᾶς θαλάσσης, Boeckh, *inscr.* nº 4751. Chacun des 55 nomes (Franz, *ad.* Bœckh, III, p. 283 et 285), était administré par un στρατηγός ou νομάρχης indigène, nommé pour trois ans par le préfet, et qui veillait à la police et à l'exécution des édits, rendait la justice et levait l'impôt. Les Alexandrins pouvaient refuser cette charge (*Edit de Tib. Alex.* ligne 34, 35). Les κῶμαι et les τόποι avaient aussi leurs magistrats (Letronne, *Rec.* II, 469), qui gardaient les documents propres à faire reconnaître après l'inondation les limites des propriétés. Sur l'administration de l'Égypte, sous les Romains, voy. surtout Strabon, XVII, p. 798 et sqq., l'édit de Tibère Alexandre, *ap.* Boeckh, *Inscr.*, nº 4657, que Rudorff a commenté dans le *Rhein. Museum*, 1828, p. 61-81, et les deux importants ouvrages de M. Letronne.

à un gouvernement théocratique, et auquel les Grecs n'avaient pu inoculer leur turbulente activité.

Polybe rend aux Egyptiens ce témoignage accepté par Strabon qui les connaissait bien, qu'ils étaient intelligents et soumis aux lois[1]. Peu leur importait en effet le nom de leur maître, pourvu que le Nil montât, au jour fixé, pardessus ses rives, que leurs animaux sacrés ne mourussent pas trop souvent et que Sérapis continuât dans Canope ses guérisons merveilleuses. Voyez-les aux fêtes nombreuses de Pan, de Sérapis et de leurs mille divinités; jour et nuit les barques couvrent le fleuve ou les canaux, et la rive retentit de chants obscènes et de danses honteuses. D'Alexandrie à Canope la route a cent vingt stades, elle n'est plus qu'une longue rue, bruyante et folle[2].

Voilà leur grande affaire. Le plaisir est leur dieu véritable, leur seul culte; mais Rome n'entend pas le leur ôter. Pourquoi donc se laisseraient-ils saisir d'un nouvel accès de fierté, plutôt grecque d'ailleurs qu'égyptienne, et iraient-ils recommencer la guerre d'Alexandrie? Si la crue du fleuve n'est pas assez forte et que la famine menace, si l'impôt est trop lourd, ils pourront bien murmurer, faire une émeute; mais la vue de quelques soldats armés dissipera la plus formidable révolte. Toute la Thébaïde soulevée tremblera devant deux ou trois cohortes, et Pétrone n'aura

---

1. Polybe, XXXIV, 14, *ap.* Strab., XVII, p. 798. Ὀξὺ καὶ πολιτικόν. J'ai traduit ὀξύ comme M. Letronne, voy. ses raisons aux notes *ad* Strab., t. V, p. 797. Le passage de Tacite *lascivia discordem ac mobilem, insciam legum, ignaram magistratuum* (*Hist.*, I, 11), ne doit s'appliquer qu'à Alexandrie, de même que ceux qu'on trouve dans César, *B. A.*, I, 1, 3, et Juvénal, XV. Mais vingt siècles de despotisme les avaient rendus fourbes, rampants et superstitieux à l'excès, cf. Ælien., *Var. Hist.*, VII, 18, et Amm. Marcell., XXII, 16, 23.

2. Strabon, XXII, p. 801. Ritter dit, III, p. 152 : le nombre d'Égyptiens, hommes et femmes réunis sur ces légères embarcations s'élevait quelquefois jusqu'à sept cent mille.

besoin que de sa garde prétorienne pour braver la colère déchaînée de l'immense peuple d'Alexandrie[1]. Non, que la vie leur soit facile et douce, et ils passeront en face des majestueux monuments élevés par leurs pères sans se souvenir qu'ils ont été jadis un grand peuple. Les plus savants d'entre eux ne savent même plus lire les inscriptions qui racontent la vieille gloire de leurs Pharaons[2], et ces prêtres d'Héliopolis, de Thèbes et de Memphis dont Pythagore, Hérodote et Platon interrogeaient avec respect la science profonde, ne sont plus que de pieux bateleurs qui ont perdu le grand sens des choses. Qu'un voyageur, curieux de voir de près ce peuple étrange, arrive à Memphis, et ils ne lui expliqueront pas le cours des astres, la mesure du ciel et de la terre ou les secrets de la création, mais ils le conduiront au temple d'Apis. Si l'heure est venue, du sanctuaire, sort un bœuf, à la robe noire, tachetée de blanc; on le lâche dans le pronaos, on lui fait faire quelques sauts, puis on le ramène à son étable; voilà le dieu et les doctrines. En voici un autre : c'est le crocodile d'Arsinoé; mais laissons parler un témoin oculaire : « Notre hôte, personne de considération dans le pays, vint avec nous au lac, apportant de notre desserte, un petit gâteau, de la viande cuite et un flacon d'hydromel : nous trouvâmes l'animal sacré sur le bord du lac. Les prêtres le saisirent, et les uns lui tinrent la gueule ouverte, tandis qu'un autre lui jeta le gâteau, puis la viande, et enfin y versa l'hydromel. Alors

---

1. Il n'y eut jamais de troupes indigènes en Égypte. Robiou, *Ægypti regimen*, Strabon, l. XVII, accuse les Égyptiens d'être, malgré leur nombre, impropres à la guerre.

2. Le troisième gouverneur, Gallus, lorsqu'il visita l'Égypte, ne trouva pas un homme capable de lui en expliquer les mystères. Strab., XVII, p. 806. Cependant Rosellini, *Mon. stor.*, II, p. 455, veut que l'usage des hiéroglyphes se soit conservé au moins jusqu'à Caracalla et M. Letronne peut-être jusqu'au sixième siècle, *Journal des Savants*, 1843, p. 464.

le crocodile sauta dans le lac et passa rapidement sur la rive opposée. Un nouvel étranger survenant avec son offrande, les prêtres la prirent, coururent autour du lac rejoindre le crocodile, et, après l'avoir atteint, lui firent prendre de la même manière ce qu'on avait apporté[1]. »

Autrefois il y avait deux doctrines, deux religions; il n'y a plus maintenant qu'un fétichisme grossier dont le cérémonial et la liturgie sont ces orgies que l'Orient mêle si souvent à la dévotion populaire[2]. Cependant, quelque dépravée que fût l'Égypte, elle résistait seule, dans tout l'Orient, à l'influence hellénique. Comme ses indestructibles monuments, sur lesquels tout passe en vain, la forte science de ses anciens prêtres perçait à travers l'enveloppe nouvelle qui recouvrait la vieille société, et Strabon[3] nous montre les Grecs se faisant traduire les livres de l'Égypte et de la Chaldée pour exploiter, sans en rien dire, ces trésors enfouis. Alexandrie, où Marc Antoine venait de transporter deux cent mille volumes enlevés à Pergame[4], était le grand atelier des traductions et des commentaires[5]. Mais ce travail, cet accouplement de deux civilisations si différentes, se faisait sur d'autres points encore : à Memphis, la plus grande ville du royaume après la capitale, comme elle peuplée de gens de toutes nations, et qui donnait aux adorateurs du bœuf Apis l'étrange spectacle de combats de

---

1. Strab., XVII, p. 811.
2. Voyez la XV[e] satire de Juvénal : *O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis numina!*
3. XVII, 806.
4. Plutarque, *in Anton.*
5. Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος..... ὃς πάντων Ἑλλήνων τε καὶ Χαλδαίων Αἰγυπτίων τε καὶ Ῥωμαίων τὰς βίβλους συλλεξάμενος καὶ μεταφράσας τὰς ἀλλογλώττας εἰς τὴν Ἑλλάδα γλῶτταν, μυριάδας βίβλων δεκὰ ἀπέθετο κατὰ τὴν Ἀλεξάνδρειαν. Georg. Syncell., p. 271 ; ajoutons la grande traduction des livres hébreux, ou version des Septante. Ptolémée cite sept observations astronomiques des astronomes de Babylone.

taureaux[1]; à Ptolémaïs, cité toute grecque[2], qui le cédait à peine à Memphis, et dont le voisinage avait achevé la ruine de la grande Thèbes, « la ville aux cent portes, par chacune desquelles sortaient deux cents hommes avec leurs chevaux et leurs chars de guerre[3]. »

Parmi les étrangers installés au bord du Nil, on ne comptait pas seulement des Grecs. Placée comme une fraiche oasis entre les grands déserts d'Afrique et d'Arabie, l'Égypte attirait à elle toutes les races voisines. A Coptos, dit Strabon, on voyait autant d'Arabes que d'Égyptiens. Le mélange qui avait eu lieu déjà à l'origine de la société égyptienne recommençait donc[4], mais n'allait plus enfanter les merveilles de la première civilisation, car l'humanité, quoi qu'en dise Vico, ne se répète pas. Dans cette contrée, à la-

---

1. Strab., XVII, p. 807.

2. Elle avait un corps municipal réglé à la manière grecque, et n'obéissait qu'à l'épistratége. Strab., XVII, p. 813. Naucratis (Letronne, *Rec.*, *II*, p. 50, 51), Hermopolis Magna (Bœckh, *Insc.*, n° 4679) et Lycopolis (*Id.*, *ibid.*, 4707) paraissent avoir été dans la même situation. Alexandrie forma sous les Romains une cité à part du reste de l'Égypte et n'était comprise dans aucun nome (Bekker, III, I, p. 221). Sa population n'était pas recensée avec celle du pays et ne payait point la capitation : δίχα τῶν Ἀλεξάνδρειαν κατοικούντων. Joseph, *B. J.*, II, 16, 4. Un Égyptien ne pouvait devenir citoyen romain qu'après avoir obtenu le droit de cité à Alexandrie. Pline, *Ep.* X, 22. Les Alexandrins étaient exempts des χωρικαὶ λειτουργίαι (Edit de Tib. Alex., lig. 34, 35), cependant Octave avait supprimé leur sénat (Dion, 41, 17) et établi un *juridicus*. Alexandrie avait plus de trois cent mille habitants de condition libre (Diod., XVII, 52). De ses cinq quartiers, deux étaient habités par les Juifs (Philo, *adv. Flacc*, p. 973). Strabon l'appelle le plus grand marché de la terre habitable, XVII, 796.

3. Homère, *Iliade*, I, 383. *Vetus Thebe centum jacet obruta portis.* Juvén., XV, 6. Strabon l'avait déjà vue réduite à quelques bourgades, XVII, p. 816. Abydos, la plus grande ville après Thèbes, n'était plus aussi qu'un pauvre village.

4. Une inscription montre un Égyptien époux d'une femme grecque, Letronne, *Recueil des inscriptions grecqces et latines de l'Égypte*, t. I, p. 99. Sous les Ptolémées, les Égyptiens pouvaient comme les Grecs arriver aux hautes charges de l'État. Il n'y avait donc aucune barrière légale entre les deux populations. Cf. Droysen, *de Lagidarum regno*, p. 19. Berlin, 1831.

quelle nulle autre au monde ne ressemble, elle avait pris un caractère unique. Mais, sous la main de Rome et au souffle de l'esprit grec, les barrières des nations sont tombées; il n'y a plus pour elles de développement solitaire, partant plus d'originalité puissante. L'Égypte, plus que toute autre, y perdra, mais ce sera au profit du monde.

CYRÉNAIQUE [1] ET AFRIQUE ROMAINE.

Alexandrie est à l'extrémité occidentale de l'Égypte, le Delta y finit et le désert y commence. Depuis l'île de Pharos jusqu'au promontoire de Carthage, sur un développement de côtes de sept cent cinquante lieues, les vaisseaux rencontraient à peine un port. L'Afrique est aussi redoutable aux voyageurs sur ses rives que dans l'immense étendue de ses solitudes sans eau et sans verdure. Ce n'est pas cependant que le Sahara arrive partout jusqu'à la mer; tout autour de cet océan de sables qui occupe le centre de l'Afrique septentrionale et dont la nature, dont le niveau, inférieur à celui de l'Océan, attestent qu'il n'est que le fond d'une mer desséchée, règne un immense plateau, l'Atlas, qui, par sa végétation, quelques-uns de ses animaux et son climat, tient beaucoup plus de la nature du sud de l'Italie et de l'Espagne que de celle de l'Afrique proprement dite. Si les cimes qui dominent ce plateau ne sont pas assez hautes pour porter des glaciers, la neige et les froids rigoureux n'y sont pas

---

1. La Cyrénaïque séparée de l'Égypte en 117, est léguée par Ptolémée Apion, en 96, aux Romains qui lui laissent toute liberté en se contentant d'y lever un tribut (T. Liv., epit. LXX) et ne l'organisent en province qu'en l'année 74 (App., *B. C.*, I, III), ou en 67 (Euseb., *Chronic. ad olymp.*, 178). L'ère de Bérénice paraît être de l'année 67 (Franz *ad* Bœckh, *Inscr.* nº 5361), mais un fragment récemment trouvé du 98e livre de T. Live sur un palimpseste de Tolède, donne l'année 74. Cf. Bekker, III, I, p. 222. En 67 elle fut unie à la Crète pour ne former qu'un même gouvernement, qui comme la Sicile eut deux questeurs.

rares; nous en avons eu plusieurs fois déjà la preuve douloureuse. Ce plateau a deux terrasses: l'une qui descend au Sahara; c'est le commencement du désert, le Bled el Djérid, le pays des dattes, où les troupeaux trouvent encore assez de sources et de pâturages pour y multiplier aisément; l'autre va à la Méditerranée; c'est le Tell, la plaine à blé, la région des villes et des ports[1]. Le Tell ne touche pas lui-même partout à la mer; il en est séparé par un bourrelet de montagnes qui forment une côte épaisse et escarpée contre laquelle les flots brisent avec fureur et qu'entr'ouvre de loin en loin une vallée arrosée par un fleuve.

A ces trois zones répondent trois sortes d'habitants : les Nomades difficiles à saisir du Bled el Djérid, mais tenus dans la dépendance du Tell pour leur approvisionnement en grains; les Berbères ou Kabyles du plateau, race à part, aux formes athlétiques, industrieux, actifs, très-braves et restant volontiers en paix tant qu'on ne touche pas à l'indépendance de leurs montagnes; enfin, le laboureur du Tell et les habitants sédentaires des villes de l'intérieur et de la côte. Ceux-ci, placés en face de l'Europe, ont toujours été en relations avec elle, par le commerce ou par la piraterie, par la conquête ou par l'invasion. Ces trois régions, comme ces trois populations, sont bien distinctes dans le Maroc, l'Algérie et Tunis[2]. Ici déjà elles se con-

---

1. Il y a cependant aussi, au sud de l'Atlas quelques points labourables, le Tell n'est donc pas tout entier au nord de ces montagnes.

2. La question des races de l'Afrique septentrionale est encore bien obscure. Tout semble indiquer que les nombreuses tribus d'une race antique couvrirent cette côte, ici nomades, là sédentaires et tenant refoulées vers le sud les populations noires ou éthiopiennes. Nous ne savons rien de ces anciens Libyens; leur langue même a presque disparu, sauf quelques rares inscriptions tumulaires jusqu'à présent sans importance, une seule exceptée, découverte en 1631 à Thougga, l'ancienne Tucca, à six journées au sud de Carthage. Encore n'a-t-elle que sept lignes, elle est double ou bilingue, un côté est phénicien, l'autre libyen. Le dernier interprète

fondent; dans la régence de Tripoli, le Sahara pénètre jusqu'à la mer partout où ses bords ne sont pas couverts par les derniers chaînons de l'Atlas. Sauf quelques îlots de verdure, il n'y a plus, depuis la petite Syrte jusqu'à l'Égypte, que l'empire de Typhon, l'océan des sables. Sur cette longue côte, où la mer et la terre sont également inhospitalières, l'une à cause de ses bas-fonds, l'autre par ses sables mouvants; la route n'est indiquée que par des amas de pierres formés de loin en loin; chaque pèlerin qui passe n'oublie jamais d'ajouter la sienne : ce sont les phares du désert.

Un merveilleux spectacle attend cependant le voyageur au sortir des affreuses solitudes de Paraetonium ou de la grande Syrte, une des régions les plus désolées de la terre. Le sol qui de loin se confondait avec le niveau de la Méditerranée, se relève jusqu'à cinq cents mètres de hauteur moyenne, et le plateau de Barca, l'ancienne Cyrénaïque, s'avance dans la mer comme un haut et large promontoire, chargé de forêts séculaires et coupé de fraîches vallées où l'eau sourd de toutes parts [1]. Des ruines innom-

---

de cette inscription, M. Judas, a reconnu des similitudes frappantes entre son texte et l'ancien égyptien. Voyez dans le *Journal asiatique* d'avril 1844, de mars et mai 1847 et de février 1848, diverses notes de MM. Judas, Bargès et de Saulcy. Hérodote avait déjà dit que la langue des Libyens d'Ammon participait de l'idiome parlé au bord du Nil. Ces antiques Libyens ont très-probablement pour descendants les Berbères actuels qui s'étendent sur tout le nord de l'Afrique, de l'Égypte jusqu'aux Canaries et dont la langue, dans son fonds propre, a tous les caractères d'un idiome primitif.

1. Voyez pour tout cela le curieux récit de Della Cella, médecin du second fils du pacha de Tripoli, qui, en 1819 partit de cette ville avec une armée de dix mille hommes pour chasser son frère aîné de la Cyrénaïque où il s'était révolté. Della Celta l'accompagna. *Viaggio da Tripoli di Barbaria alle frontiere occidentali dell' Egitto*. Le docteur Russell a réuni de précieux renseignements dans son *History of the barbary States*. Edinburgh, 1835.

brables et grandioses qui portent la double empreinte de l'art de l'Égypte et de la Grèce[1], des restes de châteaux fièrement posés sur toutes les hauteurs[2], et des voies encore sillonnées des profondes ornières qu'y tracèrent les chars antiques[3], attestent la prospérité de cette terre féconde, le jardin des Hespérides. Arsinoé, Ptolémaïs, Cyrène[4], sont encore là[5], couvrant des espaces immenses, mais silencieuses et désertes, car il n'y a plus que le Bédouin errant qui vienne boire à la source sacrée près de laquelle Callimaque écrivait ses hymnes à Apollon et à Pallas[6]. Comme ces villes pétrifiées que les Arabes disent avoir vues au désert, la vie s'est retirée d'elles tout entière et le voyageur les retrouve gisant sur le sol, enveloppées

---

1. « Près de *Slanta*. En approchant de Cyrène, l'armée traversa pendant plusieurs heures des ruines qui paraissaient être celles d'une seule ville détruite depuis des siècles. » Della Cella.

2. Il n'y a aucune cime, dit Ritter (t. III, p. 238 de la trad. franç.), qui ne soit couronnée de ruines d'un vieux château ou d'un fort, aucun fort qui ne soit entouré de fossés creusés dans le roc et de constructions remarquables pratiqués dans l'intérieur de la montagne. Cyrène est à 540 mètres au-dessus de la mer qu'elle voit et d'où on l'apercevait assise sur les collines qui descendent en terrasses successives jusqu'au port. — Son territoire présente une végétation vigoureuse, grâce aux pluies périodiques qui y tombent et qui justifient le mot des Libyens (Hérod., IV, 158) de ciel perforé, ἐνταῦθα γαρ ὁ οὐρανὸς τέτρηται. La Cyrénaïque ayant par l'élévation de ses montagnes une grande diversité de climat avait aussi une grande diversité de produits; on y récoltait durant huit mois de l'année. L'huile, le vin, le blé étaient les principaux produits, outre le silphium dont les feuilles étaient excellentes pour les troupeaux et la tige pour les hommes; la racine donnait l'assa fœtida, fort estimé des anciens, comme elle l'est encore aujourd'hui des Orientaux.

3. Cap. Beechey, p. 406.

4. Cyrène avait donné naissance à Callimaque, Eratosthène, Simon et Aristippe, le fondateur de la secte cyrénaïque.

5. Arsinoé couvrait une plaine de trois quarts de lieu d'étendue, qui aujourd'hui encore est entourée d'une muraille colossale. Les ruines de Ptolémaïs ont plus d'une lieue de circuit. Della Cella, *Viaggio*, etc.

6. Les Bédouins chassés du désert par l'été viennent chaque année avec leurs troupeaux chercher l'eau et la verdure dans les montagnes de Cyrène. Cap. Beechey. *Exped. to North. Afric.*, p. 354.

de leurs vieilles murailles comme d'un linceul de pierres. Spectacle plein à la fois de grandeur et de tristesse que l'Orient seul peut nous montrer, parce qu'il est l'aîné du monde et qu'il a vu passer autant d'empires que notre jeune Europe compte de siècles d'existence. Ces vieilles ruines en cachent d'autres, en effet, et reposent sur un sol qu'avait foulé, avant l'arrivée des Grecs, une population civilisée. Les monuments portent ici des inscriptions en caractères inconnus, dernier reste, sans doute, d'une civilisation indigène, éclose dans cette grande oasis africaine.

La Cyrénaïque, pays de montagnes, de sources et de forêts, mais sans fleuve, ressemble cependant à l'Égypte par sa fertilité et son isolement. Comme la vallée du Nil, elle est entourée de déserts affreux et n'est abordable du côté de la Méditerranée que par deux ou trois points seulement [1]. Ici ce n'était pas le blé qui était le principal objet d'échange, mais le silphium, exporté par tout l'empire. les essences de roses [2], l'huile, la meilleure qu'il y eût au monde, surtout les vins; aussi Bacchus y était-il en grand honneur. A chaque pas, on trouve les débris de ses temples. Ajoutons les produits de l'industrie des cinq grandes villes, Bérénice, Arsinoé, Ptolémaïs, Apollonie et Cyrène, qui rivalisaient de richesse et de luxe avec les cités grecques de l'Ionie. La mollesse des Cyrénéens était devenue proverbiale [3], c'était bien là que la philosophie devait dire pour dernier mot : « le bonheur est dans le plaisir. »

---

1. Ces points sont aujourd'hui Tajouni, Bengazi, peut-être l'ancienne Bérénice, et Marza-Sousa, l'ancienne Apollonie. Ce serait, dit Ritter, II, 239, une admirable colonie pour une puissance européenne.

2. Athénée, XV, 38. Elle exportait aussi du blé, du miel, de la cire et du bois de genévrier si estimé à Athènes sous le nom de Thyon, à Rome sous celui de Citrus. D'Avezac, *l'Afrique ancienne*.

3. Le poëte comique Alexis, cité par Athénée se moque fort de leurs ongs festins. « Invite un convive, dix-huit viendront sur dix chars avec renle chevaux. » *Ap.* Ath., XII, 1.

Le testament de son dernier roi avait livré cette belle contrée aux Romains[1]; ils en avaient tant d'autres que jusqu'alors ils avaient donné peu d'attention à cette possession écartée : les empereurs s'en préoccuperont davantage; de belles ruines romaines attestent encore leur sollicitude.

La grande Syrte, qui touche à la Cyrénaïque, est comme le champ de bataille de la mer et du Sahara. Les vagues de l'une, poussées durant neuf mois par les vents du nord, luttent ici avec les sables que l'autre envoie, et le rivage n'offre qu'une alternative de dunes mouvantes, de marais salants et de plaines couvertes d'une couche de sel de trois à quatre pouces d'épaisseur. Le golfe n'est pas plus sûr pour les navires que la côte pour les caravanes; le courant qui porte les eaux à l'est se brise contre le plateau de Barca et est réfléchi en mille directions qui causent au milieu de ces bas-fonds une agitation extrême et dangereuse[2]. Les Cyrénéens et les Carthaginois s'étaient cependant disputé cette triste région, et des villes s'y étaient élevées[3]. La chute de Carthage et la cessation du grand commerce qu'elle faisait par ce pays avec l'intérieur de l'Afrique, amenèrent leur décadence; l'empire leur rendra bientôt une prospérité qui durera autant que lui-même.

L'Afrique est toujours ou d'une merveilleuse richesse ou d'une désolante stérilité. Entre la grande et la petite Syrte que sillonnent les monts de Gouriano, dernières terrasses de l'Atlas, çà et là, le sol fertile reparaît : les environs de Leptis la grande et la vallée du Cinyps rendaient, dit

1. A Cyrène, à Bérénice, comme à Alexandrie il y avait beaucoup de Juifs qui formaient une communauté à part. Cf. Joseph, *A. J.*, XVI, 6, 1, et Bœckh, *Insc.*, n° 5361.

2. Procope, *de ædific.*, VI, 3.

3. Strabon, XVII, p. 836.

Hérodote, trois cents pour un. Aussi Leptis était-elle devenue une importante cité; ses ruines couvrent une étendue de trois milles de long sur deux de large [1]. Après cette place, Strabon ne nomme que quelques villes qui gardaient l'industrie de la teinture en pourpre, dernier reste de la civilisation phénicienne, dont un autre débris, l'idiome punique, subsistera longtemps encore. Notre géographe parle aussi d'un grand port plus au fond de la petite Syrte. De ce côté se trouve aujourd'hui la ville de Cabès qui ne compte pas moins de trente mille âmes.

Isolée par la mer et les sables, la région des Syrtes était restée, jusqu'aux dernières guerres, séparée du monde romain par la Numidie, dont le sénat n'avait pas voulu faire une province. Une inexplicable réserve avait en effet arrêté en Afrique les progrès de la colonisation romaine. C'était pour descendre sur ce continent que les légions étaient, pour la première fois, sorties de l'Italie; il y avait de cela deux siècles, et quoiqu'elles y fussent retournées trois autres fois avec les deux Scipion et Marius, il ne s'y était établi, au lieu de la foule qui courait en Espagne, en Gaule, en Asie, qu'un petit nombre de colons et de marchands italiens. Naguère Rome n'y possédait véritablement qu'un coin de terre, l'ancienne Afrique Carthaginoise; encore l'avait-elle généreusement partagée avec les rois de Numidie [2].

Ce royaume, divisé après la mort de Jugurtha, avait été de nouveau réuni; et sous Juba il s'étendait, à travers les plus fertiles régions, de l'Ampsagas à la mer des Syrtes. De cette manière il couvrait la province contre les incur-

1. Blaquière, *Letters*, I, p. 18; cité par Ritter, III, 209.

2. *Leptis Magna* était restée parfaitement indépendante jusqu'à la guerre de Jugurtha. Sall., *B. J.*, 77.

sions des nomades, mais aussi il l'enveloppait tout entière d'une façon dangereuse [1]. Juba le prouva bien. Cependant le sénat n'avait pas négligé ses précautions ordinaires. Du côté de la mer des Syrtes, plusieurs villes libres, Thapsus, Leptis Minor, Achila, Usalis, Teudalis, peut-être Hadrumète [2], étaient comme autant de portes ouvertes sur la Numidie. C'était par là que César était entré. Marius, son grand-oncle, lui avait préparé d'autres auxiliaires. Les Gétules, que Strabon appelle la plus grande des nations libyennes, et qui plantaient leurs tentes sur le revers méridional de l'Atlas étaient, pour leur approvisionnement en grains, dans la dépendance des rois numides; mais cette dépendance ils la supportaient avec peine, et Marius, en laissant subsister la Numidie, avait eu soin de nouer parmi ces nomades établis sur les flancs du royaume, des intelligences dont Rome put au besoin profiter. Nombre de Gétules étaient devenus ses clients ou avaient reçu le titre de citoyens romains. César, en réveillant ces souvenirs, entraîna la nation tout entière, et la diversion faite par les Gétules aida beaucoup à la défaite des pompéiens.

La bataille de Thapsus amena la réduction en province de toute la Numidie et d'une partie du pays des Gétules [3]. Quelques années plus tard, un des deux rois maures, Bogud, ayant pris le parti d'Antoine, Octave adjugea ses États : la Mauritanie Tingitane à l'autre prince maître déjà de la Mauritanie nommée plus tard Césarienne [4], et à la mort

---

1. Strab. XVII, p. 831. Voy. dans Cæsar, *B. Afr.*, les secours qu'il tira de Leptis. Entre cette ville et Acbila le royaume de Juba venait toucher la mer; puisque pour aller de l'une à l'autre il fallait traverser les terres de ce prince.

2. Cf. *Lex Thoria* (ann. 107), ligne 79, edid. Rudorff.

3. Ἐς τὸν τῶν Ῥωμαίων κόσμον οἱ πλείους αὐτῶν (les Gétules) ἐσεγεγράφατο. Dion, LIII, 26.

4. Dion, XLVIII, 26.

de celui-ci, en l'an 33, il réunit le tout au domaine de la république[1]. L'Afrique septentrionale avait ainsi changé de face dans l'espace de quelques années, et la même influence s'étendant sur elle d'Alexandrie à Tanger, allait ramener sur ses rivages désolés[2] la richesse et la vie. Déjà Carthage, relevée par César, se reprenait à vivre, et comptait disputer encore une fois à Utique le rang de métropole de l'Afrique[3]. Quand Strabon y passera dans quelques années[4] il la trouvera plus peuplée qu'aucun lieu de cette riche province, un des greniers de Rome.

Dans l'intérieur de la Numidie une ville éclipsait toutes les autres et ne pouvait plus même être appelée une cité barbare, Cirtha où Micipsa avait appelé des colons grecs, et que César avait donnée à Sittius et à ses aventuriers[5], dont il avait tiré contre Juba de si bons services.

Sauf Tanger en rapport nécessaire avec l'Espagne, et qui possédait l'immense bouclier d'Antée en cuir d'éléphant, la Mauritanie était moins connue. Mais on parlait beaucoup de ses beaux fleuves et de sa fertilité, de vignes qui donnaient des grappes longues d'une coudée[6], d'arbres

---

1. Dion, XLIX, 43.

2. Dans la guerre contre César, Scipion avait saccagé toutes les villes ouvertes. *Oppida præter ea pauca quæ ipsis suis præsidiis teneri poterant, reliqua dirui ac deleri et eorum incolas intra sua præsidia coegisse commigrare; agros desertos ac vastatos esse.* Cæs., *B. A.*, 20 et 26.

3. Octave donna le droit de cité à Utique. Οὐτικησίους πολίτας ἐποιήσατο. *Ad. ann.* 34. Dion, XLIX, 16.

4. Il longea la côte de la Cyrénaïque en revenant d'Égypte, mais il n'est pas sûr qu'il ait visité Carthage. Καὶ νῦν εἴ τις ἄλλη καλῶς οἰκῆται τῶν ἐν τῇ Λιβύῃ πόλεων.

5. *Cirtha, colonia Sittianorum.* Pomp. Méla, I, 7. Pour l'organisation ultérieure de ces régions, le nombre des villes privilégiées, etc. Cf. Plin, *H. N.*, V, 4, quelques inscriptions d'Orelli, et surtout celles qu'a rapportées M. Léon Renier qui seront une mine très-riche.

6. De là le nom de *Vignoble* (Ampelusia) donné à un des caps du détroit d'Hercule, le cap Spartel. Pomp. Méla., Gosselin, *ad Strab.*, XVII,

qui fournissaient des tables d'une seule pièce, veinées des plus belles couleurs, et de ses chevaux, plus rapides que le vent, qui à Rome même, chez ce peuple si dur, trouveront parfois un peu de cette affection et de ces regrets que l'Arabe donne à son coursier [1]. Un assez grand commerce établi, à ce qu'il semble, avec l'intérieur de l'Afrique [2], apportait sans doute en Mauritanie de la poudre d'or, car notre géographe vante sa richesse. Tout cela ne pouvait manquer d'y attirer promptement la population romaine, malgré le voisinage du désert, de ses hordes nomades et menaçantes [3].

Quelles étaient ces peuplades? Hérodote n'en parle pas, car il ne sait plus rien de l'Afrique au delà du lac Triton. De ce côté pourtant il place des tribus sédentaires habitant un pays couvert de bois et rempli de bêtes sauvages; ce sont les peuples de l'Atlas, les Numides et les Maures. Salluste, qui a laissé une vive et fidèle description de la Numi-

---

estime que la moindre largeur du détroit qui était de sept mille pas, selon Pline (III, 1), est aujourd'hui, entre Gualmesi et Cirès, de dix mille. Il attribue cette différence, si toutefois elle existe, aux courants qui portent de l'O. à l'E. et qui rongent la côte. Les anciens trouvaient aussi sur les côtes de la Mauritanie le coquillage qui leur donnait la pourpre. Pline, XXXV, 26, et Pomp. Méla, III, 2, estiment cette pourpre la plus belle. Cf. Hor. *Ép.*, II, 2, 183: *Vestes gætulo murice tinctas.* C'est dans l'Atlas que se trouvait le citre (*thuya articulata*, Desfont.) qui fournissait ces tables vendues à Rome un prix fabuleux. Cicéron en paya une 210 000 fr. Les Céthégus en avaient une de 290 000 fr. Pl., XIII, 29.

1. On a trouvé à Rome l'inscription suivante.

D. M.
GAETVLA HARENA PROSATA
GAETVLO EQVINO CONSITA
CVRSANDO FLABRIS COMPARA
ÆTATE ABACTA VIRGINI
SPEDVSA LETHEN INCOLIS.

Orelli, n° 4322.

2. Cf. Tacfarinas qui a des réguliers et des levées temporaires, Tac., *Ann.*, II, 52; III, 73; IV, 23, 26.

3. Voy. ci-dessous, p. 169.

die dans son récit de la guerre de Jugurtha [1], essaya de retrouver l'origine de ces peuples. Il lut dans les livres d'Hiempsal, écrits sous l'influence des traditions puniques, que les Numides et les Maures étaient les descendants des compagnons d'Hercule. Après la mort du héros, en Espagne, son armée s'était dispersée. Les Perses, les Mèdes et les Arméniens, qui l'avaient suivi, étaient revenus en Afrique, où les premiers se mêlant aux Gétules avaient donné naissance aux Numides. Les autres, mêlés aux Libyens, eurent pour descendants les Maures. Procope parle aussi des Maures comme de Chananéens expulsés de la Palestine par Josué. Nous croyons peu à ces récits. Quand la civilisation grecque gagna les Numides, les nouveaux érudits de ce peuple trouvèrent commode de se fabriquer une illustre origine. Ils ne pouvaient être ni Romains ni Grecs, ils se servirent d'un vague souvenir gardé à travers les âges de colonies venues de l'Orient, et des fabuleuses aventures de l'Hercule tyrien pour se rattacher à ce qu'il y avait de plus illustre dans le monde, après Rome et la Grèce, à la Perse. Quand la civilisation chrétienne pénétra à son tour dans ces régions, quelques échos des traditions bibliques y retentirent tout naturellement [2].

Hérodote est plus simple et plus près sans doute de la vérité lorsque, résumant tout ce qu'il sait de l'Afrique, il dit : « Il y a deux peuples indigènes, les Libyens et les Éthiopiens, et deux peuples étrangers, les Grecs et les Phéniciens. » Il y a pourtant quelque chose à conclure des autres récits, quoiqu'ils soient mensongers, dans leur forme actuelle. C'est la tradition persistante de grandes migrations, venues de l'Asie, et qui se seraient étendues de l'est à

1. *B. J.*, 17-19.
2. Procope, *B. Vand.*, II, 10.

l'ouest, le long de la côte septentrionale de ce continent. L'existence, depuis l'Égypte jusqu'aux extrémités de l'Atlas, d'une même langue qui n'est pas sans analogie avec les idiomes sémitiques, nous a déjà montré qu'un grand peuple s'est propagé dans ce sens sur le continent africain. Le long espace qu'il couvrit le força à se diviser en tribus, et la différence des lieux où ces tribus se fixèrent amena des différences de coutumes.

Les deux races étrangères, les Grecs et les Phéniciens, sont maintenant soumises à Rome. La race noire lui échappe et lui échappera toujours, mais elle se trouve en face des Libyens qui, dans la Zeugitane et la Bizacène, ont été façonnées au joug par Carthage, et dans la Numidie ont commencé à l'être par leurs rois, gagnés depuis un siècle à la civilisation romaine. Si la république ne s'est point heurtée chez ces peuples contre ce qui fait les résistances désespérées, l'opposition religieuse, elle y rencontre toutefois une telle opposition de mœurs, qu'Auguste jugera prudent, dès les premiers jours de son pouvoir, d'abandonner de nouveau le gouvernement de ces pays à des princes indigènes pour qu'ils y fondent des villes qui rendront l'occupation plus facile, pour qu'ils y appellent le commerce, les lettres et les arts, qui créeront des intérêts favorables à la domination étrangère, pour qu'ils préparent, en un mot, ces peuplades incultes à recevoir l'action directe de Rome[1].

---

1. Je n'ai parlé ni de Cypre, ni de la Sardaigne, ni de la Corse, pays d'une trop faible importance pour mériter une place dans cette revue rapide. La Sardaigne et la Corse, conquises de 238 à 231, formèrent une seule province, la seconde que Rome ait eue hors de l'Italie. Les Sardes se révoltèrent fréquemment (215, 181, 177) avant de se résigner à voir leur province devenue *benignissima Urbis nutrix* (Val. Max., VII, 6, 1); ce qui ne lui valut cependant la concession d'aucun privilége (Cic., *pro Scauro*, II, 44). La Sardaigne alors, comme aujourd'hui, était renommée pour son insalubrité. La Corse, ce rocher aride et épineux (*hujus aridi et*

ITALIE.

Le voyage que nous venons d'accomplir à travers les provinces romaines, nous ramène en face de l'Espagne d'où nous étions parti pour faire le tour de la Méditerranée. Mais au milieu de cette mer, unique au monde pour la richesse et la variété de ses rives, au centre de ce bassin vers lequel convergeaient les regards et les efforts de vingt peuples, nous avons oublié la péninsule qui s'élevait comme une haute citadelle, d'où Rome surveillait et contenait son empire[1]. Position inexpugnable si elle reste bien approvisionnée de force, de courage et de vertu!

Par malheur, l'Italie avait cruellement expié ses victoires, et ce n'était qu'aux temps antiques que pouvait se rapporter le magnifique salut du poëte :

> *Salve magna parens frugum, Saturnia tellus*
> *Magna virum!*

Maintenant, en effet, que restait-il de la vieille race italienne? et l'Italie même était-elle encore ce sol fécond où les dieux étaient venus donner les premières leçons de la

---

spinosi saxi, Senec., *ad. Helv.*, 8), avait deux colonies, Mariana et Aleria, mais était trop pauvre pour donner autre chose que la cire de ses abeilles, ordinairement cent mille livres par an. Cypre, ravie à son roi Ptolémée en 58, avait d'abord été comprise dans le gouvernement de Cilicie. César la restitua à Arsinoé; Antoine la donna aux enfants de Cléopâtre. Elle venait par conséquent d'être réunie de nouveau aux domaines de Rome (Dion, XLIX, 32). Sous Auguste elle forma une province particulière.

1. Strabon dit (VI, p. 286) : l'Italie se trouvant au milieu de tous les pays occupés par les plus grandes nations semble faite pour leur donner la loi et vu leur proximité, peut les forcer aisément à l'obéissance. Voyez l'éloge que Pline en fait, *H. N.*, III, 6. *Numine deum electa quæ... sparsa congregaret imperia, ritusque molliret et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad colloquia et humanitatem homini daret.*

sagesse agricole? Comme l'homme, la terre vieillit, et sa séve s'épuise lorsqu'une culture intelligente ne lui rend pas les forces qu'elle a perdues. Il y avait bien, çà et là, des traces de l'ancienne fertilité; sur quelques points on montrait des merveilles : un cep qui portait deux mille grappes[1], un autre à Rome même qui donnait douze ampbores de vin[2]. Varron vantait aussi le blé de Campanie et d'Apulie, le vin de Falerne, l'huile de Vénafre et « cette multitude d'arbres, qui fait, disait-il de notre pays un immense verger[3]. » Mais généralement la richesse du sol s'était perdue avec les vieilles traditions de culture[4]. « Nous avons abandonné le soin de nos terres aux derniers de nos esclaves, dit Columelle[5], aussi les traitent-ils en vrais bourreaux. Nous avons des écoles de rhéteurs, de géomètres, de musiciens. J'en ai vu même où l'on enseigne les professions les plus viles, comme l'art d'apprêter les mets ou de parer la tête; mais pour l'agriculture, nulle part je n'ai trouvé ni professeur ni élève. Et cependant dans le Latium même, il nous faut, pour éviter la famine, tirer le blé de pays situés au delà des mers, et le vin des Cyclades, de la Bétique et de la Gaule. »

Ainsi peu de blé, car dans ces terres épuisées, auxquelles depuis des siècles on demandait toujours, sans leur donner jamais de quoi réparer leurs forces, le blé ne rendait plus

---

1. Colum. III, 3.
2. Plin. XIV, 1.
3. *De R. R.*, I, 2.
4. Dès le temps de la guerre des pirates, l'Italie ne pouvait se nourrir elle-même. Cic., *pro leg. Man.*, 12, 15. *Eos portus quibus vitam et spiritum ducitis.*
5. *In procemio* et I, 3, *Præpotentes qui possident fines gentium quos ne circumire equis quidem valent... at occupatos nexu civium et ergastulis tenent.* Cf. Sénèque, *de Ben.*, VII, 10, *Et vasta spatia terrarum colenda per vinctos.*



en moyenne que quatre pour un[1]; peu de vin, car c'était une culture décriée, *nam res infamis est;* mais des prés, des oliviers et des bois, c'est-à-dire des cultures dont Jupiter, comme disait Caton, faisait seul tous les frais. Et ce n'était pas à Rome seulement qu'on se plaignait que la vie du peuple romain fût à la merci des vents et des flots, les inscriptions attestent que dans beaucoup de cités de la péninsule, il y avait des distributions de blé, preuve de la même détresse[2].

La terre manquait donc aux hommes; mais les hommes aussi manquaient à la terre; le sol italien s'était appauvri et l'Italie s'était dépeuplée. Nous en avons indiqué ailleurs les premières causes, la concentration des richesses et par suite celle des propriétés; elles subsistaient toujours, plus énergiques et plus actives[3]. Ajoutons-leur tout le sang ré-

---

1. *Majore quidem parte Italiæ.... eum quarto responderint*, Colum., III, 3. Varron parle cependant de 15 pour 1 dans l'Étrurie *et locis aliquot in Italia*, *de R.*, *R.* I, 44. Le rendement moyen en France est de 10 à 12, il est souvent en Angleterre de 22. Voy. le livre curieux et spirituellement écrit de M. Loiseleur Deslongchamps, *Considérations sur les céréales*, 1846.

2. Notamment l'inscription de Gruter (1094, 2), où il est question de Forum Druentinorum, d'Ariminum et de sept bourgs des environs de cette ville souvent secourus par un de leurs citoyens qui LIBERALITATES IN PATRIAM CIVESQUE A MAJORIBUS SUIS TRIBUTAS EXEMPLIS SUIS SUPERAVERIT. DUM ET ANNONÆ POPULI INTER CÆTERA BENEFICIA SÆPE SUBVENIT ET PRÆTEREA SINGULIS VICIS MUNIFICENTIA SUA S-S XX N AD EMPTIONEM POSSESSIONIS CUJUS DE REDITU DIE NATALIS SUI SPURTULAR DIVISIO SEMPER CELEBRARETUR LARGITUS SIT OB CUJUS DEDICATIONEM S-S N IIII VICANIS DIVISIT, etc. Voyez une autre inscription dans Orelli, n° 135.

3. *Villarum infinita spatia*, Tac., II, 53. Un affranchi à demi ruiné par la guerre civile, possédait encore 3600 paires de bœufs de charrue, 150 000 têtes de petit bétail et 4 116 esclaves, Pline XXXIII, 47. Cf. Sen., *de Benef.*, VII, 10; *de Tranq. anim.*, 2 et *Ep.*, 95. Juste Lipse, *de Magn. Rom.*, II, 15. Voyez aussi mon II[e] vol., p. 53. M. H. Passy a surabondamment prouvé combien la petite culture rapporte plus en produits que la grande. Or la quantité des produits agricoles détermine jusqu'à un certain point la quantité de la population. Cf. Sismondi, *Études sur l'écon. polit.*, II, 18.

pandu depuis les Gracques, la guerre des Marses et la colère, plus terrible, de Sylla, qui l'avait couverte de ruines sanglantes; puis tant de légions décimées par les fatigues et la guerre, tant de colons envoyés hors de la péninsule[1], et ces continuelles migrations d'aventuriers qui allaient chercher fortune au loin. Ils étaient Romains, le monde leur appartenait et à présent que la misère était une honte, ils seraient modestement restés à labourer leurs champs, comme au temps de l'antique et honorable pauvreté! Bien mieux valait accourir dans les provinces pour y exploiter leur titre de citoyens[2], la faveur de leurs patrons, surtout les emplois lucratifs qu'ils trouvaient auprès des magistrats et des publicains, ou dans ces sociétés de commerce répandues en si grand nombre daus l'empire qu'il n'y avait pas une ville de quelque importance, qui n'eût un comptoir et toute une colonie de négociants romains[3]. Si quatre-vingt mille Italiens étaient en Asie au temps de Mithridate, combien y en a-t-il aujourd'hui? Combien encore en Égypte, en Syrie, à Carthage qu'à cette heure même ils relèvent; en Espagne où la moitié du pays parle déjà latin; en Gaule, où ils ont achevé l'in-

1. 80 000 sous César; 120 000 dans une seule année, sous Auguste. *Monum. Ancyr.*

2. Ce titre y était encore hautement respecté. Voyez dans les *Actes des apôtres* l'effroi d'un tribun légionnaire quand il apprend que saint Paul est citoyen.

3. C'était quelque chose comme l'expansion de la race espagnole au XVI[e] siècle et de la race grecque aux temps plus anciens qui s'épuisèrent aussi à peupler d'autres pays. La race anglaise offre aujourd'hui la même activité exubérante, mais non le même épuisement. Nous reviendrons sur cela plus loin. Disons tout de suite qu'on exagère la répulsion des Romains pour le commerce. Ce qui était vrai deux siècles plus tôt ne l'est plus. Dans son tableau de l'empire, Strabon se préoccupe fort du commerce. C'était un Grec, dira-t-on, oui, mais il montre que tout le monde en était fort occupé.

vasion de la Narbonaise, et où ils commencent celle de la Celtique et de l'Aquitaine? Bientôt nous en trouverons au fond de la Germanie chez les Marcomans et les Chérusques, et jusque dans les solitudes où l'Arabe qui les rencontre, s'arrête étonné devant ces hommes d'un monde qu'il ne connait pas[1].

Ainsi le peuple romain, dispersé sur toutes les mers et dans les plus lointaines régions, laissait désertes les campagnes de l'Italie. Rome seule s'encombrait d'une foule famélique et inutile, sur laquelle Tite-Live n'osait compter. Témoin de l'appauvrissement de l'Italie et de la disparition de cette classe moyenne qui formait autrefois une si nombreuse et si vaillante armée, il s'étonnait des forces que Rome déployait dans les anciens jours, et ajoutait tristement : « Lever dix légions au premier bruit d'une irruption soudaine ne serait pas à présent chose facile, même en réunissant toutes nos ressources, tant il est vrai que ces richesses et ce luxe qui nous minent, seuls ont grandi, non notre puissance[2]. » Columelle est plus précis encore, lors-

---

1. Dion LIII, 26. Strab., *Desc. de l'Arabie Pétrée.* Tac., *Ann.*, II, 62. Les Marcomans, dit-il, avaient une capitale où vivaient beaucoup de marchands italiens.

2. Liv. VII, 25; Cf. Pl., *H. N.*, III, 5 et 25; Dion, XLIII, 25. Cicéron parle (*ad Att.*, I, 19) des solitudes de l'Italie qu'il faut repeupler : *Italiæ solitudinem frequentari.* Strabon et Appien témoignent de la même chose. L'Italie était dans une tout autre condition politique que les provinces. Elle n'avait point de gouverneur, elle était exempte de l'impôt foncier mais payait des droits de douanes rétablis par César, le *tributum ex censu* rétabli par les triumvirs en 41 (App., *B. C.*, IV, 5, 32; V, 67; Dion, XLVII, 14, 17; XLVIII, 34; Plut., *Aem.*, 38), et quoiqu'elle eût le droit de cité ses villes conservaient leur ancienne organisation. On y distinguait toujours des municipes, des colonies, des préfectures, avec des localités subordonnées, *Fora*, *conciliabula pagi*, *vici*, *castella.* La loi de la Gaule cisalpine (Lex Rubria) retrouvée, en 1760, dans les ruines de Velleia et qui est de l'année 43, montre une restriction apportée à l'ancienne indépendance des municipes italiens. Leurs magistrats avaient la

qu'il montre l'antique et vigoureuse race d'Italie, s'étiolant dans une vie lâche et efféminée, et ces jeunes Romains si ruinés par la débauche, que la mort n'avait presque plus rien à faire, quand elle venait les prendre[1].

Il arriva donc à l'Italie, comme à l'Espagne de Philippe II, de s'épuiser à élever une domination colossale et de payer sa gloire par d'incurables misères. Le soleil ne se couchait pas sur l'empire du fils de Charles V : le Pérou lui envoyait ses trésors; ses flottes couvraient la mer; ses armées menaçaient l'Europe entière; et, au milieu de tant de richesses et de puissance, l'Espagne se ruinait, ses campagnes se changeaient en déserts, ses villes en bourgades, ses châteaux en masures, et leurs maîtres, les fiers hidalgos, couvraient le pays d'un peuple de mendiants. La base, qui portait l'édifice, fléchissant, bientôt tout croula. Heureusement pour l'Italie, elle était lentement montée, lentement aussi elle descendit[2].

Cet état frappait tous les yeux clairvoyants; César y avait

juridiction civile et criminelle, dans la Cisalpine ils n'eurent plus que la juridiction civile et seulement pour les cas où l'objet du litige ne dépassait pas une valeur de quinze mille sesterces. Au-dessus de cette somme l'affaire devait être portée à Rome devant le préteur; ces restrictions seront sous l'empire étendues à toute l'Italie. Les colonies ne différaient maintenant des municipes que par leur origine. Quant aux préfectures, depuis qu'elles ont, elles aussi, le droit de cité, elles ne se distinguent des deux sortes de villes précédentes qu'en ce qu'elles recevaient de Rome un *præfectus juri dicundo*, c'est l'opinion mise en avant par Savigny dans son *Histoire du droit romain au moyen âge*, et que l'on peut concilier, si l'on tient compte des temps, avec la définition donnée par Sigonius des préfectures dans son *de ant. Jure Italiæ*, II, ch. x. *Formula præfecturæ non longe a provinciæ formula abfuisse videtur.*

1. *De re rustica, in præfat.* Les fatigues d'un travail exagéré et surtout des débauches précoces produisent le même effet dans nos villes de fabrique. Il y en a qui ne peuvent arriver à fournir leur contingent militaire.

2. Charles d'Anjou disait à la vue de sa flotte détruite par les Aragonais: *Sire Dio ... piacciati che 'l mio calare sia a petit passi.* Villani, VII, 61. M. Mignet accuse l'Espagne d'avoir grandi trop vite. *Négociations relatives à la succession d'Espagne. Introd.*, p. 14.

pensé[1]. Afin d'arrêter ces migrations qui dépeuplaient la péninsule, et de combattre l'*absentéisme* qui l'appauvrissait, il avait ordonné qu'un citoyen ne pût rester plus de trois années de suite, dans les provinces, à moins d'empêchement légal. En même temps, pour encourager l'agriculture, il posait des bornes à l'extension des patrimoines, et il forçait ses vétérans colonisés à rester vingt années au moins sur leurs champs avant d'avoir droit de les vendre[2]. Mais les troubles du second triumvirat remirent tout en question. Les proscriptions, la guerre de Pérouse, surtout les nouvelles colonies, accumulèrent sur l'Italie plus de misère qu'elle n'en pouvait porter. On a compté que, de la dictature de César aux premières années du principat d'Auguste[3], soixante-trois villes avaient été livrées à des vétérans sortis de toutes les provinces et recrutés dans toutes les races[4] ! C'était comme un renouvellement de la population entière de la péninsule, à laquelle on donnait, au lieu de paysans sobres et actifs, des soldats grossiers et paresseux, *impius miles*[5] ! Après ces exécutions, les chemins de l'Italie se couvraient de troupes d'émigrants que la faim

1. Suet., *in Cæs.*, 42, voyez mon IIe vol., p. 525. — L'absentéisme est une des plaies de l'Irlande, O'Connel n'a cessé de le combattre.

2. Cassius retira cette défeuse. App., *B. C.*, III, 7.

3. Panvinus, *Imp. Rom.*, c. II, a retrouvé treize colonies fondées ou repeuplées par César et quatorze par les triumvirs (ils en avaient établi dix-huit, Suet., 44). Auguste en fonda trente-deux à lui seul. Cf. App., IV, 3 et Front. *de colon.* ap. *Script. Rei agrar.*, p. 102.

4. Il y avait eu telle pénurie de soldats qu'il avait fallu enrôler des esclaves. Pl., VII, 46; Dion, LVI, 23. César s'était plaint déjà de la δεινὴ ὀλιγανθρωπία. Dion, XLIII, 25. Du moment où Marius changeant le système du recrutement des légions, avait pris des prolétaires pour soldats, il avait rendu indispensable le système des colonies militaires, l'État devant des terres à ces vétérans qui n'en avaient pas.

5. Virgile, 1re églog. Voy. aussi les beaux vers d'Horace (od. II, 18) :

Pellitur paternos
In sinu ferens deos
Et uxor et vir, sordidosque natos.

chassait vers Rome. Et tandis qu'ils remplissaient de leurs lamentations le Forum et les temples[1], ceux qu'ils laissaient derrière eux sur leurs terres gaspillaient, en quelques mois d'orgies, ce qui avait nourri dix générations de laboureurs. Comment, en effet, ces hommes de sang et de pillage qui faisaient la loi, même à leurs chefs victorieux, seraient-ils devenus des citoyens laborieux et utiles ? Par eux, on eût pu combattre le plus grand mal de l'Italie : la formation des grandes propriétés qui dévoraient les petites[2]. Mais bien moins encore que les colons de Sylla, ceux des triumvirs étaient capables de changer leur épée en un soc de charrue, de s'attacher au sol, d'élever une famille, de fonder une maison.

A l'exemple de leurs prédécesseurs, ils continuaient la guerre en pleine paix[3]; ils pillaient leurs voisins, et, quand ils ne trouvaient plus rien à prendre autour d'eux, ils vendaient leurs terres à quelque riche accapareur, pour accourir à Rome faire le peuple souverain, vivre à la porte de leurs patrons, s'asseoir au cirque ou tendre la main sur le pont Sublicius, et manger en un coin du forum la *sportule* qu'ils ont mendiée[4].

Aussi voyez Rome[5], ce centre des affaires et des plaisirs,

---

1. Voyez ce tableau dans App., V, 12 sqq., ἐς τὴν Ῥώμην.... ἐς τὴν ἀγορὰν... ἐθρήνουν.

2. Voyez mon II[e] vol., p. 45-9, et le livre de M. Dureau de La Malle où se trouvent tant d'excellentes choses.

3. Sur les violences des colons voy. Tac., *Ann.*, XIV, 27 : *Neque conjugiis suscipiendis neque alendis liberis sueti, orbas sine posteris domos relinquebant.* Frontin, *de Colon. ap.* Goes, et tous les historiens montrent qu'il fallut souvent envoyer de nouveaux colons dans les anciennes colonies militaires.

4. Ce pont était le principal rendez-vous des mendiants, *qui manum ad stipem porrigunt.* Senec., *de V. beata*, 25.

5. En trente ans la population romaine décupla. Il ne faut cependant pas croire que les concessions du droit de cité, tant prodiguées par César, eussent profité à l'Italie. Les nouveaux citoyens restaient dans leur pro-

des priviléges et de la fortune, comme elle grossit, comme elle déborde par-dessus ses murailles et par toutes ses portes. Autour de la grande ville, il y en a une autre, *Suburbana*, qui descend vers Ostie[1], ou court le long des voies Appienne et Latine, qui gagne vers Tusculum et Tibur, et déjà passe le fleuve pour monter au Janicule et au Vatican. La Grande Grèce est désolée; le pays des Samnites désert, à ce point qu'on chercherait vainement le Samnium dans le Samnium même[2]. Rhégium colonisée par Octave après la défaite de Sextus; Tarente, qui n'occupe plus que la moitié de son enceinte; Brindes, Bénévent, gardent seules un peu de vie; la Sabine, l'Étrurie achèvent de mourir[3].

---

vince; quelques-uns tout au plus venaient augmenter dans la capitale la foule qui l'encombrait déjà.

1. Pline avec son exagération ordinaire disait que Rome s'étendait d'Otricoli à Ostie. Ostie avait quatre-vingt mille habitants. Sickler, *Handbuch der alten Geographie*, 360. Florus, *Hist. Rom.*, I, 11, appelle Tibur un faubourg de Rome, *nunc suburbanum et æstivæ Preneste deliciæ*.

2. *Uti hodie Samnium in ipso Samnio requiratur*, Florus. Cependant Eustace trouva, en 1802, aux fourches Caudines (*le Forche d'Arpaia*), un cicerone du pays qui lui parlait de la honte des Romains, comme d'une éclatante victoire gagnée la veille par ses compatriotes. *A classical tour through Italy*, t. II, p. 3.

3. Strab., V, *passim*. Cære était très-déchue, Pise mal habitée; Populonium déserte, Cures, Fregelles n'étaient que des bourgades. Antium n'avait d'habitants que quand l'empereur y venait. Les Marses, les Péligniens, les Marrucins et les Frentans étaient réduits à un petit nombre. Æsernia avait disparu, il en était à peu près de même de Canusium, d'Arpi et de onze villes des Japyges. Cicéron dit de la Grande Grèce (*de Amicit.*, 4) *nunc deleta est, tum florebat*. Qui veut voir des déserts, dit Sénèque, qu'il aille dans la Lucanie et le Brutium, *de Tranq. anim*, 2. On sait la phrase de T. Live, VI, 12, sur le pays des Volsques : *Innumerabilem multitudinem liberorum capitum fuisse in his locis quæ nunc, vel exiguo seminario militum relicto, servitia romana a solitudine vendicant*. M. Mommsen, l'habile éditeur de la magnifique collection des Inscriptions du royaume de Naples dit (*Inscr. regn. Neapol.*, p. 1–33) qu'on ne trouve presque pas d'inscriptions latines dans le Brutium, la Japygie et la Lucanie. Leur nombre ne s'élève pour ces trois provinces, en comptant même les plus insignifiantes, qu'à 591, sur près de 8000 qu'il a



Au moyen âge, après le désastre de la Meloria qui voulait voir Pise, allait à Gènes; qui cherche l'Italie n'a maintenant qu'à demeurer à Rome. Combien y étaient-ils? Les uns disent quatre, six, huit, même quatorze millions, d'autres seulement cinq cent soixante-deux mille; prenons quinze cent mille[1].

Cependant les grands, les riches fuyaient de temps à autre, loin de cette foule, et refluaient dans la campagne, sur les collines du Latium et de l'Étrurie méridionale. « Là où nos pères gagnaient des triomphes, dit Florus, leurs descendants bâtissent des villas. » On les voit surtout vers les beaux rivages du golfe de Naples, qu'ils couvrent de somptueuses constructions[2]. La sombre et mystérieuse forêt qui entourait l'Averne était tombée sous la hache des légionnaires d'Agrippa, et de nombreux édifices couronnant ces collines redoûtées, se miraient audacieusement dans le lac limpide qu'on avait appelé la bouche des enfers. Sur ce coin de l'Italie se concentrait une activité qu'on ne

---

recueillies pour toutes les provinces de terre ferme; preuve qu'après la ruine des cités grecques, les Romains abandonnèrent cette région à leurs pâtres et à leurs fermiers. La vie municipale s'éteignit presque, là où elle avait été, sous la race hellénique, si active.

1. Voyez Juste Lipse, *de Magnitudine Rom*, III, 23, et Isaac Vossius, *Observ. var.*, p. 26-34. — Cinq cent soixante-deux mille est le chiffre de M. Dureau de La Malle. *Écon. pol. des Rom.*, I, 340. Pour nous décider entre les calculs géométriques de M. Dureau de La Malle et les hyperboles du rhéteur Aristide qui étend Rome jusqu'à la mer, nous avons un moyen bien simple, c'est de prendre le chiffre de Suétone (voyez ci-dessous p. 241). Là où se trouvent trois cent vingt mille citoyens au-dessus de onze ans, il doit y avoir, d'après les tables de M. Matthieu, environ quatre-vingt-dix mille enfants mâles de moins de onze ans, nous avons donc déjà quatre cent dix mille personnes du sexe masculin, doublons pour les femmes et nous aurons huit cent vingt mille personnes, c'est déjà deux cent cinquante-huit mille âmes de plus que le chiffre de M. Dureau de La Malle; mais restent encore toute la classe riche, les étrangers, les soldats et les esclaves. A Paris, il y a habituellement vingt-cinq à trente mille étrangers.

2. *Ædificia privata laxitatem urbium magnarum vincentia*. Sen., *de Ben.*, VII, 10.

retrouvait plus qu'à Rome. Agrippa y complétait ses grands travaux en conduisant une route souterraine de l'Averne à Cumes, et il allait faire creuser par l'architecte Coccéius la fameuse grotte du Pausilippe. A Pouzzoles, des cris en vingt langues, et l'infinie variété des costumes et des denrées, annonçaient un des grands marchés de l'empire[1]. Tout près de là, Bales étalait ses villas, rivales de celles de Lucullus et d'Hortensius au cap Misène, et du Sans-Souci de Védius Pollion, sur le mont Pausilippe[2]; ce Pollion qui jetait ses esclaves aux murènes. Naples la voluptueuse, l'oisive Parthénope, offrait un asile moins fastueux aux rhéteurs émérites qui venaient chercher là les souvenirs toujours vivants de la Grèce, les gymnases, les phratries, des concours de musique et tous les jeux du stade[3]. Plus loin, Brindes, où l'on s'embarquait pour la Grèce, grandissait tous les jours, et Tarente, assise devant le meilleur port de

1. Strab., XVII, 792. Festus S. V. *In morem*, dit : Pouzzoles, remplace maintenant Délos autrefois le plus grand marché du monde.

2. Le mont avait pris le nom de la villa qui en grec a littéralement le même sens que le Sans-Souci de Frédéric II, Baies était une dépendance de Cumes. Voy. Orelli, *Inscr. select.*, n° 2263.

3. Strab., *Ibid.*, Tacite, *Ann.*, XV, 33, l'appelle *Urbs Græca* et Horace : Naples la paresseuse, *otiosa*. Il nous reste une curieuse inscription où un Grec bavard célèbre en distiques latins, quelquefois aux dépens de la grammaire, les agréments de Baies et les délices de la mer, aussi prisées alors qu'il revient de mode aujourd'hui de les aimer.

HIC EGO QVI SINE VOCE LOQVOR. DE MARMORE CAESO
NATVS IN EGREGIIS TRALLIBVS EX ASIA.
OMNIA BAIARVM LVSTRAVI MOENIA SAEPE
PROPTER AQVAS CALIDAS. DELICIASQVE MARIS.
CVIVS HONORIFICAE VITAE NON IMMEMOR HERES
QVINQVAGINTA MEIS MILLIBVS. VT VOLVI
HANC AEDEM POSVIT. STRVXIDQVE NOVISSIMA TEMPLA
MANIBVS ET CINERI. POSTERIISQVE MEIS.
SET TE. QVI LEGIS. HAEC TANTVM PRECOR. VT MIHI DICAS
SIT TIBI TERRA LEVIS. SOCRATES ASTOMACHI

Cette inscription a été trouvée dans le Val di decimo près d'Ostie, voyez Nibby, *Viaggio*, II, p. 384 ; et Orelli, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, I, p. 90, n° 132.

l'Italie du sud, sur un sol fertile, en face d'une mer d'une inépuisable fécondité, retrouvait ses richesses d'autrefois, si elle ne retrouvait pas sa puissance.

Ainsi sauf la Campanie et un point ou deux de la Grande Grèce l'Italie se dépeuplait au profit de Rome où se promenait une royauté en haillons, mendiante et fière, qui voulait s'asseoir chaque jour au festin de l'empire, servi par le maître qu'elle s'était donné. Ce mouvement de concentration sur la capitale était passager, parce qu'il dépendait de circonstances politiques, un autre plus durable poussait la population au nord, vers ce nouveau monde qui commençait à se révéler[1]. La Grèce et l'Italie péninsulaire, comme deux terres épuisées par une production trop forte, semblaient ne pouvoir plus porter des générations pressées et fécondes. La vie remontait le long de la voie flaminienne, vers le Pô, vers les Alpes, vers le Danube[2]. Déjà Padoue est le municipe le plus riche et le plus peuplé des provinces

---

1. Je dis trop peut-être en parlant d'un courant de migrations de l'Italie péninsulaire vers la Cisalpine. Mais la population des bords du Pô multipliait, parce qu'à côté d'une agriculture florissante elle trouvait de l'industrie et du commerce, c'est-à-dire plus d'un moyen d'échapper à la misère. S'il était permis de conclure des usages du temps de Pline le jeune à ceux de l'époque qui nous occupe, nous dirions que la culture dans la Gaule Cisalpine se faisait par des fermiers et non par des esclaves. Pl. *Epist.*, III, 19.

2. Strab., V, 226, dit : « Toute les villes situées le long de la voie Flaminienne sont assez peuplées. » Plus haut il avait dit encore : « La Cisalpine surpasse le reste de l'Italie pour la population, le nombre des grandes villes et l'opulence. » (V, p. 218.) Mediolanum n'était autrefois qu'un bourg, c'est une ville considérable; de même Vérone, Padoue qui a 500 chevaliers et 20 000 combattants, Ravenne, très-grande cité et très-salubre, Como trois fois colonisée, en dernier lieu par César qui y envoya 5 000 colons dont 500 grecs. Tout le pays de Lucques et de Luna sont fort peuplés, Polybe avait déjà annoncé cette prospérité de la Cisalpine. Savigny, *Ueber die tafel von Heraclea*, dans la *Zeitschrift fur gesch. Rechtsw*, IX, 321, soutient que la Cispadane avait le droit de cité depuis la guerre sociale. La Transpadane l'obtint de César en l'an 49. Dion, LXI, 36. Cic., *Phil.*, XII, 4.

occidentales[1]. Près de Verceil sont des mines d'or assez riches pour que le sénat défende d'y faire travailler plus de cinq mille ouvriers[2]. Dans trois siècles, Ravenne, Milan, Aquilée, « splendides colonies, » auront remplacé Rome; la Gaule, la Norique, la Mœsie et la Thrace seront couvertes de cités, et toute la vie de l'empire paraîtra s'y être réfugiée. C'est le mouvement moderne qui se produit, la civilisation et la puissance de l'Europe septentrionale qui vont commencer.

On a trouvé à Fano une pierre sépulcrale sur laquelle était gravée une figure de lion, et au-dessous le nom d'un vétéran de la XXI[e] légion[3]. C'est ainsi que sera bientôt l'Italie; tombeau vide, mais, au-dessus, toujours une grande image, parce que ce nom seul évoquera de grands souvenirs.

§ II. LES PAYS ALLIÉS ET LES ROIS TRIBUTAIRES.

Du gouvernement par les indigènes. — Rois alliés de Thrace, de Cappadoce, de Galatie et du Pont. — Hérode et les Juifs.

L'Italie et les provinces n'étaient pas les seules posses-

---

1. *Splendidissimæ coloniæ.* C'était leur titre officiel. Cf. Orelli, *Inscr.*, n° 72 et Tac., *Germ.*, 41

L'inscription suivante peut montrer l'inquiète activité d'un homme de ces régions, Hultmann, miscellanea epigraphica, p. 454.

HAVE VITALIS
L TETTIENVS. VITALIS. NATVS. AQVILEIE
EDOCATVS. IVLIA. EMONA. TITVLVM. POSIT
ANTE. AETERNAM. DOMVM. IVLIA
AVGVSTA. TAVRINORVM. DICIT
QVAERERE CESSAVI. NVNQVAM
NEC PERDERE. DESI. MORS. INTERVENIT
NVNC AB VTROQVE VACO
CREDITE MORTALES. ASTRO NATO
NIHIL EST SPERABILE DATVM.

2. Pline, *H. N.*, XXXIII, 21.
3. Apud Orelli, *Inscript.*, n° 84.

sions de la république. A des titres différents, Rome dominait encore sur de vastes régions qu'on nommait les pays alliés, parce qu'on leur avait laissé, avec les dehors de l'indépendance, une douteuse liberté[1].

Tacite, parlant des rois qui avaient conservé leur trône, en subissant l'alliance de Rome, les appelle, dans son grand style, *vetus servitutis instrumentum*[2]. Mais il faut dire la vérité, même à ceux qui portent au front la couronne du génie; j'ai bien peur qu'ici comme en plus d'un endroit, le grand artiste n'ait fait tort à l'historien, et que la forme pompeuse ne cache une pensée vide. Strabon dit plus simplement : « De tous les pays qui forment l'empire romain, les uns sont gouvernés par des rois, le reste, sous le nom de provinces, est immédiatement administré par les Romains. Il y a aussi des villes libres; quelques pays enfin sont gouvernés par des dynastes, des phylarques, des prêtres, et reconnaissent la souveraineté de Rome, quoiqu'ils vivent conformément à leurs propres lois[3]. »

Le sénat, en effet, n'avait jamais aimé à multiplier ni les armées, ni les fonctionnaires. Ayant à contenir et à défendre soixante-dix millions d'hommes avec quelques milliers de soldats et quelques centaines d'agents, il avait gouverné, le plus possible, par les indigènes. Et il avait eu raison, car le peuple romain n'était, au milieu des nations soumises, qu'une imperceptible minorité; cette minorité si faible, il ne fallait pas l'user à force de la faire servir.

Agir ainsi n'était point astuce odieuse, mais prudence.

---

1. *Regiones.... dubiæ libertatis,* Sénèque.
2. *Vetere ac jam pridem recepta populi romani consuetudine; ut haberet instrumenta servitutis et reges. Agr.*, c. XIV.
3. XVIII, p. 839.

Tacite lui-même dit en un autre endroit : « On rendit aux Rhodiens la liberté qui leur avait été déjà souvent reprise ou confirmée, selon qu'ils avaient bien mérité de Rome par leurs services, ou compromis la paix publique par leurs discordes intestines[1]. » Rome d'ailleurs, maîtresse incontestée du monde, n'en était plus réduite aux combinaisons machiavéliques qu'elle avait pu employer aux jours de sa faiblesse. Ces rois qu'elle conservait ne commandaient qu'à des populations dociles et peu nombreuses ; qu'elle dise un mot et ils tomberont, sans même exciter un murmure, car ils ne sont, tout le monde le sait, que des proconsuls romains[2]. Comme elle a souvent laissé leurs lois aux républiques de la Grèce, elle laisse les chefs qu'ils préfèrent aux peuples habitués à l'autorité d'un roi ou d'un prêtre, surtout aux tribus nomades, qui n'avaient point de villes par où Rome pût les saisir.

Tout son empire était donc ainsi divisé : d'un côté, les pays directement gouvernés par elle ; de l'autre, ceux qu'elle faisait administrer par les nationaux. Les premiers étaient les contrées, comme la Gaule et l'Espagne, où les vainqueurs n'avaient pas trouvé, au milieu de mille États barbares, de gouvernement local assez fort pour leur répondre de la soumission du pays. Aussi, dans ces provinces, avaient-ils dû faire eux-mêmes leurs affaires, organiser l'administration, percer des routes et fonder des villes. Pour la Grèce d'Europe et d'Asie, ils se firent longtemps scrupule de renoncer au vieux mensonge de la li-

1. *Ann.*, XII, 58.

2. Quelques-uns de ces rois se disaient les *procurateurs* du P. R. « Micipsa pater meus moriens præcepit uti regnum Numidiæ tantummodo procurationem existumarem meam, ceterum jus et imperium penes vos esse. » Sall., *B. J.*, 14. Le roi Cottius s'appelle dans son inscription *præfectus civitatum*....

berté hellénique, qui leur avait tant servi, et malgré l'érection des pays en provinces, ils trouvèrent commode, pour s'éviter l'ennui d'une intervention continuelle, au milieu de populations querelleuses et bavardes, de conserver l'autonomie à un grand nombre de cités.

Plus loin, vers l'Arménie et l'Euphrate, il y avait à faire la police des frontières; qui pouvait mieux s'en charger, si loin de l'Italie, que les gouvernements indigènes[1]? Par les rudes leçons de Sylla et de Lucullus, de Pompée et de César, ces princes avaient appris quelles étaient la force de Rome et leur propre faiblesse. Ils acceptaient donc leur rôle avec résignation; et l'hérédité qui leur était à peu près laissée[2], leur faisant considérer leur royaume comme un patrimoine, ils rendaient d'incontestables services en main-

1. Strabon dit expressément : « Les Romains ont jugé plus convenable de soumettre la Cilicie Trachée à des rois que de la gouverner eux-mêmes par des officiers chargés d'y tenir les assises, et qui n'auraient pu être ni toujours présents, ni accompagnés de troupes. » Voy. dans Suét., *Oct.*, 48, la conduite d'Auguste à l'égard des rois alliés. Il ne fit que continuer en ceci la politique de la république.

2. Sauf consentement du sénat, plus tard de l'empereur, Jos., *A. J.* XVI, 9. Ils payaient le tribut et devaient en cas de guerre des auxiliaires. Sall., *Jug.*, 31. Tac., *Ann.*, 42. App., *B. C.*, V, 75; Cic., *ad Att.*, II, 16, 2. L'histoire d'Hérode, racontée en détail par Joseph, montre quelle était la condition de ces rois. « Ils n'avaient pas le droit de faire la guerre, de disposer de leur succession et de leurs enfants, sans la permission de l'empereur, et le serment d'obéissance qui leur était prêté par le peuple en renfermait un autre de fidélité à l'empereur. Voyez en preuve l'expédition contre la Trachonitide, le jugement des deux fils d'Hérode, l'assemblée de Béryte, et pour le serment de fidélité à l'empereur, *A. J.*, XVII, 2, 4. Lisez au livre XIX, 8, les dures paroles du gouverneur Marsus à six rois venus au-devant de lui. Ces royaumes indépendants étaient donc considérés comme faisant partie intégrante de l'empire tout comme les villes libres; et quand un dénombrement était ordonné pour l'empire, on comptait aussi leurs habitants. *Évang. selon saint Luc.*, ch. II, 1. Sur cette question, voyez Huschke, *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu Christi gehaltenen Census*, p. 100-112.

tenant l'ordre et la sûreté des routes, en veillant pour Rome sur les mouvements des nations voisines.

ROIS DE THRACE, DE CAPPADOCE, ETC.

Les provinces occidentales n'avaient pas, avons-nous dit, de gouvernement indigène, et l'Afrique venait de perdre tous les siens; ce n'était qu'en Thrace que l'on commençait à trouver des rois alliés, commandant aux Odryses et aux Sapéens; faibles du reste et se partageant prudemment dans les guerres civiles de Rome entre les deux partis, afin que l'ami du vainqueur sauvât celui du vaincu. Rhœscuporis avait ainsi servi Brutus, et son frère Rhœscus, les triumvirs, qui pardonnèrent au premier en faveur du second. Ces relations introduisaient dans le pays quelques habitudes romaines; mais les Thraces n'en restaient pas moins des barbares malgré les vers latins de Cotys [1], et dans l'Hœmus habitaient des peuplades misérables et féroces, qui devaient à leurs continuels brigandages le surnom de bandits [2]. Les couleurs dont Hérodote et Thucydide peignaient ces peuples quatre siècles auparavant, sont encore vraies, car Tacite emploie les mêmes. Ils se tatouaient le corps, achetaient leurs femmes et souvent vendaient leurs enfants. Ils regardaient comme indigne d'un guerrier de labourer la terre, et ne connaissaient d'autres sources de gain que la guerre ou le vol. Ils immolaient à leur dieu, que les Grecs appelaient Hermès, des victimes humaines, et le sanctuaire d'une autre de leurs divinités, s'élevait au centre d'une forêt profonde, sur la plus haute

1. Ovid., *Pont.* II, 9. Voy. *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore cimmérien*, par Cary, 1752.
2. Eutrope, VI, 8.

cime du Rhodope. De telles mœurs ne font pas les peuples nombreux et forts. La Thrace, mal peuplée, est encore une gêne, mais n'est plus un péril. Quand les peuples barbares dégénèrent, quand ils perdent leur sauvage énergie, la chute est plus prompte, plus irrémédiable que pour les nations civilisées. Les Thraces de Thucydide étaient à redouter, ceux de Tacite ne sont que misérables[1].

En Asie, plus de la moitié des domaines de la république avait gardé ses chefs nationaux. La Cappadoce, grande plaine glacée l'hiver, brûlante l'été, çà et là marécageuse, et en beaucoup d'endroits imprégnée de substances salines qui arrêtent le développement de la végétation, était riche pourtant en grains, mais privée de bois et d'arbres à fruit. Elle manquait de villes, par conséquent d'industrie et de commerce[2]; et, sauf Mazaca, Comana et Tyane, elle n'avait guère que de misérables villages et des châteaux-forts[3]. Les rois, leurs amis et les nobles tenaient de là, dans l'obéissance, une population lourde, sans énergie, aussi mal famée à Rome qu'à Athènes, et qui avait grandement scandalisé le sénat, en refusant naguère la

---

1. Hérod., V, 3-9; VII, 116; IX, 119. Thucyd., II, 100; VII, 29-30; Xénoph., *Anab.*, VII, 2, 38; Tacite, *Ann.*, II, 66; IV, 46.

2. M. Ch. Texier donne à cette plaine cent vingt lieues de long sur cinquante de large. La neige couvre la terre pendant plusieurs mois chaque année. Cf. *Bulletin de la société de Géographie*, 2e série, t. X, p. 360-373. « Il y fait plus froid que dans le Pont, » dit Strabon (liv. XII). Aussi le teint des habitants était-il plus blanc que celui des Syriens, avec lesquels ils avaient communauté d'origine, et on les appelait Leuco-Syriens pour les distinguer des Syriens véritables. Hérodote fait des Cappadociens des Syriens, Moïse de Khoren, l. I, ch. XIII, les rattache à la population arménienne, dont ils parlaient la langue, c'est-à-dire à la population ariane. Au reste, ils subirent avec la plus grande facilité l'influence de la Perse. Strabon remarque (l. XV) qu'il y avait une grande multitude de mages dans la Cappadoce, et que les temples des dieux de la Perse y étaient très-multipliés.

3. Sur les dix préfectures de la Cappadoce, deux seulement avaient des villes. Strab., XII, p. 537.

liberté qu'il lui offrait[1]. Ses rois cependant, n'usaient pas envers elle d'une autorité bien paternelle. Quand leurs revenus baissaient, ils faisaient volontiers, pour couvrir le déficit, la traite de leurs propres sujets[2]. Un des derniers, le frère de cet Ariobarzane, que les exigences usuraires de Pompée et de Brutus rendaient un si pauvre prince, s'était plu un jour à boucher une des issues du Mélas, et avait changé en un lac tout une immense plaine. Il voulait se faire une mer Égée au milieu des terres, avec des îles disposées en cercle comme les Cyclades. Mais le fleuve rompit ses digues et inonda les terres des Galates. Ceux-ci se plaignirent aux Romains, qui firent payer à Ariarathe cette fantaisie royale 300 talents.

Le premier personnage de l'État était, après le roi, le grand prêtre de Mà, nommé à vie avec les priviléges de la souveraineté, et toujours choisi dans la famille royale. A Comana, six mille esclaves des deux sexes étaient attachés au service du temple, qui possédait des revenus considérables[3]. Celui de Jupiter, dans la Morimène, en avait trois mille, avec un revenu annuel de quinze talents, pour le pontife qui tenait le premier rang après le grand prêtre de Comana. Cette population, fort superstitieuse, se partageait, comme on voit, entre ses rois, ses nobles et ses prêtres, docilement soumise à tous. Antoine avait, en l'an 36, chassé Ariarathe et donné sa place à Archélaus[4].

---

1. Justin, XXXVIII, 2. Cf. *Observations sur l'histoire et les monuments de Césarée en Cappadoce*, par l'abbé Belley. *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. XII, p. 124-148, et t. XXXV, p. 624-639, et le travail plus récent de Hisely, *de Historia Cappadociæ*, 1836.

2. *Mancipiis locuples eget æris Cappadocum rex.* Hor., *Ep.*, I, 6.

3. Appius, *B. M.*, 114, dit de ce sacerdoce ὅπερ ἐστὶ δυναστεία βασιλική. Cf. Cic., *Ep. fam.*, XV, 4. Il y avait un troisième pontife fort riche à Zéla. Remarquons que la Cappodoce était le point de rencontre des cultes grec et perse. Strabon y vit des Mages, XV, p. 733.

4. Dion, XLIX, 32.

Près des Cappadociens habitaient les Galates, autrefois divisés en trois peuplades qui chacune formait quatre tétrarchies. Les douze tétrarques et les juges expédiaient les affaires ordinaires, mais quand il s'agissait d'un meurtre, un jury de trois cents guerriers se réunissait à l'ombre des chênes et prononçait. Cette organisation, souvenir de la première patrie, s'était peu à peu modifiée; chaque tribu n'avait plus eu qu'un chef, puis tout le peuple s'était partagé entre deux princes; plus tard encore Déjotarus avait été proclamé seul roi. Quelque temps avant la bataille d'Actium, Antoine, comptant peu sur le vieux monarque, avait donné à son général, Amyntas, une partie de la Galatie avec ces régions arides et montagneuses, infestées de brigands que les gouverneurs n'avaient pu dompter; la Lycaonie, une partie de l'Isaurie[1], de la Pamphylie, de la Pisidie, de la Phrygie *Parorée* et la Cilicie Trachée. Déjotarus et Amyntas n'en firent pas moins défection la veille de la bataille, mais cette trahison sauvait leur couronne, qu'Auguste leur laissa. Pessinonte, si célèbre à cause de son temple de Cybèle, n'avait plus l'image de la déesse, depuis longtemps transférée à Rome, et ses grands prêtres avaient perdu l'autorité et les immenses revenus qui les rendaient égaux aux rois. Son commerce seul lui restait, grâce à sa position au centre de la péninsule[2].

Durant l'expédition que les Parthes avaient faite dans l'Asie Mineure, sous la conduite de Labiénus, un rhéteur avait sauvé la ville de Laodicée. Son courage et son éloquence furent magnifiquement récompensés. Antoine, si

1. Amyntas entretenait plus de trois cents troupeaux dans la Lycaonie. Quant à l'Isaurie, elle était, comme au temps de Servilius Isauricus, un repaire de bandits contre lesquels il faudra qu'Auguste envoie lui-même une expédition. Tac., *Ann.*, III, 48.

2. Dion, XLIX, 32. Strab., XII, 569. App., *B. C.*, 75.

prodigue du titre de roi, le plaça bien cette fois, il le donna avec une partie du Pont[1] à Polémon, le fils du rhéteur. Ce pays, où s'agitait toujours une noblesse turbulente, avait besoin d'une main ferme qui y mît un peu d'ordre. La politique romaine tenait d'ailleurs, et cela lui importait davantage, à placer près de l'Arménie un prince dépendant qui eût les yeux constamment ouverts sur cette partie de l'Asie[2]. Cette combinaison eut les meilleurs résultats ; lorsqu'en l'an 33 les Parthes et les Mèdes se brouillèrent pour le partage des dépouilles d'Antoine, Polémon décida Artavasde, le roi mède, à s'unir étroitement avec le triumvir, qui, en reconnaissance de ce service important, ajouta la petite Arménie à ses possessions[3]. Toute la frontière orientale, du Pont-Euxin jusque vers la Cilicie, se trouva ainsi placée sous la surveillance d'un chef habile; Auguste se garda bien de le punir de l'amitié d'Antoine.

Dans la partie orientale de la Cilicie régnait naguère un Tarcondimotos que César avait fait roi et qui avait ramené l'ordre dans le mont Amanus. Il en avait chassé tous les petits chefs et avait réuni les montagnards sous son gouvernement. Mais il venait de se faire tuer à Actium pour le compte d'Antoine, et ses enfants, moins heureux que Polémon parce qu'ils étaient moins nécessaires, allaient payer ce dévouement au prix de l'héritage de leur père. Auguste toutefois le rendra dans dix ans à l'un d'eux[4].

---

1. Le Pont Polémoniaque, qui descendait au sud jusqu'aux sources de l'Iris, formait un triangle dont les points extrêmes étaient Zéla, Polémonium et Trapézonte. Strab., XII, 577.

2. Iconium en Lycaonie appartenait à Polémon. Strab., XII, 568. Antoine la lui avait donnée avec la charge de grand prêtre de Jupiter à Olba et le titre de dynaste de deux peuples voisins, les Lalasses et les Cennates.

3. Dion XLIX, 43. Le roi mède reçut aussi quelques districts arméniens. *Ibid.*

4. Strabon, XIV, p. 674, Dion, LI, 2; LIV, 9. Il reste des médailles de Tar-

L'angle compris entre le mont Amanus et l'Euphrate formait la Commagène, petit royaume qui servait d'avant-poste à la Syrie. Samosate, sa capitale, était une des fortes places de ces régions. A quelques lieues au-dessous d'elle on trouvait Zeugma, le passage le plus fréquenté du fleuve. Séleucie, sur la rive gauche, qui en commandait les approches du côté de la Mésopotamie, avait été réunie par Pompée à la Commagène, dont le dernier roi, Antiochus, avait bravement soutenu un siége dans sa capitale contre les lieutenants d'Antoine. Un Mithridate y régnait alors. Son successeur Antiochus ayant fait tuer un émissaire qu'un de ses frères envoyait à Rome, Auguste l'obligea à venir répondre de ce meurtre devant le sénat; condamné à mort, il fut exécuté, tout roi qu'il était (27 av. J. C.). On voit que Rome se réservait la haute juridiction sur tous ces petits tyrans qui n'avaient que trop longtemps fatigué le monde de leurs passions sanguinaires[1].

La Commagène touchait à la Syrie, dont nous avons parlé; dans la Syrie même et au delà, jusqu'au royaume des Nabatéens, dans l'Arabie Pétrée, venait une foule de chefs arabes ou juifs, les uns pillards insoumis, les autres se partageant entre l'empire et les Parthes, suivant l'occurrence; mais les meilleurs étant encore d'une fidélité douteuse[2]. Les Ituréens se signalaient entre tous par leurs brigandages, que favorisait un pays dont les montagnes étaient percées d'innombrables cavernes. Une de

condimotos Ier avec le titre de βασιλεύς. Eckhel, *D. N.*, III, p. 82. Il y avait dans cette même province la principauté de Teucer dont j'ai parlé plus haut.

1. Dion, LII, 43.

2. Strabon, XVI, p. 748. Apamée était la dernière grande ville avant le désert de Syrie. A l'orient de son territoire commençait la Parapotamie et les petits États d'Aréthuse, de Thémella, etc., gouvernés par des scheiks arabes. Cf. Joseph, *B. J.*, XVIII, 5, 4; XIX, 8, 1.

ces petites dynasties qui régnait sur la Chalcidène, le plus fertile canton de la Syrie, venait d'être dépouillée par Antoine au profit de Cléopâtre; Hérode allait hériter de l'une et de l'autre[1]; Sampsicéranus, dont le nom était devenu, dans les causeries moqueuses de Cicéron, celui de Pompée, son patron[2], régnait à Aréthuse et à Émèse; son fils avait suivi Antoine à Actium; mais le triumvir, doutant de sa fidélité, l'avait fait tuer, ce qui valut à cette famille de conserver l'héritage paternel[3]. L'Abilène formait une tétrarchie pour un certain Zénodore; à Damas, régnaient des chefs du nom d'Aretas[4], mais ils avaient été forcés de recevoir garnison romaine[5].

C'était pour faire la police de ces régions que les Romains avaient laissé grandir un prince dont le nom fut un peu moins inconnu dans l'empire que celui de ses obscurs collègues et qui mérite quelque attention : je veux parler d'Hérode.

HÉRODE, ROI DES JUIFS[6].

Pour devenir maître d'un État de trente à quarante lieues de long, cet usurpateur avait déployé plus de bravoure, d'adresse et de cruauté, plus de vices et de talents qu'il n'en eût fallu pour la conquête d'un empire. Mais Hérode avait affaire à une race indocile et opiniâtre qui ne se lais-

---

1. Chalcis et Héliopolis avec une partie de l'Iturée formaient cette principauté. Strab., XVI, p. 753. Jos., *B. J.*, I, 13, 1.
2. *Ad Attic.*, II, 16.
3. Strabon, XVI, p. 753. Dion, L, 13 et LIV, 9.
4. Jos., *B. J.*, XV, 10, 1.
5. Jos., *B. J.*, XIV, 11, 7. Φάβιον ἐν Δαμασκῷ στρατηγοῦντα.
6. Réunion de la Judée à la province de Syrie par Pompée, en 63 (Jos., *B. J.*, I, 7, 7). Hyrcan, frère du dernier roi, reste seulement en Judée comme ἀρχιερεὺς et ἐθνάρχης (Jos., XIV, 10, 2). Son neveu Aristobule le renverse et prend la couronne, 40 (*Id.*, *ibid.* 13, 3), mais est pris et exécuté par Sosius (Dion, XLIX, 22). Hérode est mis à sa place, 38, par Antoine, et une légion tient garnison dans Jérusalem (Dion, XLIX, 22).

sait vaincre que par celui qui pouvait l'écraser, et il l'avait domptée par les supplices. Il était d'un pays et d'une époque où l'on donnait, où l'on recevait la mort avec une facilité qu'heureusement nous ne comprenons pas; et, de tous ceux qui eurent alors ce triste droit du sang, personne n'en abusa comme lui. Ses amis, ses proches même périrent; sa femme, la belle Mariamne, fut décapitée; il fit étrangler deux de ses fils, et cinq jours avant sa mort il ordonna encore le supplice d'un troisième. Sûr de la haine du peuple et voulant cependant que sa mort fût pleurée, il réunit dans l'hippodrome de Jéricho les principaux de la nation et commanda qu'on les tuât dès qu'il aurait rendu l'esprit, afin que le deuil et un deuil véritable fût dans tout le pays[1]. Mais l'Orient a toujours fait bon marché de la vie de l'homme; il aime la force et la magnificence; Hérode, qui savait effrayer et éblouir, régna trente-cinq ans et reçut le titre de Grand.

Il était d'une race odieuse aux Juifs; son père, l'Iduméen Antipater, avait détrôné, avec l'appui de César, le dernier des rois Maccabées, Jean Hyrcan; et lui-même il devait toute sa fortune à Antoine. Après la bataille d'Actium il se rendit à Rhodes auprès du vainqueur et lui avoua noblement son amitié pour son bienfaiteur. Octave, fatigué de bassesses, prit plaisir à rencontrer enfin un homme de cœur; il lui laissa son royaume, qu'il augmenta même de tous les dons faits à Cléopâtre aux dépens de la Palestine[2]. C'était du reste la vieille politique du sénat, favorable depuis deux siècles à ce petit peuple dont le pays, placé sur la grande route de l'Égypte, était comme une forteresse

1. Joseph, *Ant. Jud.*, XVIII, 8, et *B. J.*, I, 21.
2. Jos., *A. J.*, XV, 7, Gadara, Hippos, Samarie, Gaza, Anthédon, Joppé et la Tour de Straton; plus la Trachonitide, la Batanée et l'Auranitide. Cf. Becker, III, I, p. 187, n° 1310.

naturelle entre le Nil et l'Euphrate, un poste avancé contre les Parthes, les Arabes et la turbulente Alexandrie.

Peut-être à l'intérêt politique s'était-il joint un respect involontaire pour les doctrines si pures du culte mosaïque. Strabon les admire, et, malgré son mépris hautain pour un peuple qu'il connaît mal, le superstitieux Tacite leur rend hommage[1]. Quand Pompée prit Jérusalem, il respecta religieusement les trésors du temple[2]; Agrippa y sacrifia, comme autrefois Alexandre, et les gouverneurs que Rome envoya aux Juifs, loin de s'offenser du zèle souvent intolérant de ce peuple, relevèrent l'éclat de ses fêtes en y associant l'autorité impériale[3]. Un signe plus certain, ce sont les priviléges accordés aux Juifs déjà répandus en grand nombre

---

1. Strab., XVI, II, p. 760. Tac., *Hist.*, V, 5, parle magnifiquement de la manière dont ils avaient conçu la Divinité : *Mente sola, unumque numen intelligunt.... summum illud et æternum, neque mutabile neque interiturum.*

2. Joseph, *B. J.*, I, 6, parle de l'admiration dont Pompée fut frappé en voyant les Juifs s'abstenir de combattre le jour du sabbat, malgré les plus grands dangers, par respect pour leurs lois. Mais il faut faire la part des exagérations patriotiques de Joseph.

3. Durant la fête de Pâques, les soldats romains en garnison à Jérusalem étaient placés à la porte du temple. Jos., *B. J.*, II, 20. Ponce-Pilate avait fait venir à Jérusalem une légion avec ses enseignes; sur les instances des prêtres, il consentit à renvoyer les drapeaux à Césarée pour ne pas blesser les yeux des Juifs par des images que leur religion réprouvait. Jos., *B. J.*, II, 14. Tibère lui ordonna encore d'enlever de Jérusalem les boucliers dorés qu'il y avait fait placer et dont les inscriptions renfermant des noms de divinités païennes, étaient un sujet de scandale pour les Juifs (Philon, *de legatione ad Caium*, p. 1033). Même sous Néron, un lieutenant du gouverneur de Syrie, étant venu à Jérusalem faire des informations sur un commencement de révolte, « monta dans le temple, dit Joseph (*B. J.*, II, 28), et y adora Dieu et les saints lieux sans entrer plus avant que notre religion ne le lui permettait. » Enfin les officiers de l'empereur offraient chaque année des victimes en son nom. Quand les révoltés sous Néron veulent qu'on les refuse, les sacrificateurs crient à l'impiété et invoquent l'exemple de tous les temps, les dons offerts par les étrangers dans le temple, et dont ils formaient le principal ornement, etc., etc. *Id.*, *ibid.*, 31.

dans toutes les provinces : l'égalité avec les habitants des villes où ils étaient établis, sans l'obligation de contribuer aux charges de la cité; la permission d'observer partout leurs lois et leurs fêtes; même l'exemption du service militaire[1].

Hérode, chef de ce peuple, profita habilement pour lui-même de ces traditions de la politique romaine. Auguste lui témoigna une grande faveur et lui donna la Traconitide, la Bathanée et l'Auranitide, pour qu'il les débarrassât des brigands qui infestaient les environs de Damas. Mais un jour que le roi juif poursuivit ces bandits jusque sur les terres des Arabes nabatéens, l'empereur crut à une expédition sérieuse, à des projets de conquête, et réprima durement l'ambition de son vassal. « Jusqu'à présent, lui écrivit-il, je t'ai traité comme un ami; à l'avenir je te traiterai comme un sujet[2]. » Hérode s'humilia.

Cependant, pour plaire au maître, il n'épargnera rien : statues, temples, villes de marbre seront élevés en son honneur sous les yeux des Juifs indignés de ces nouveautés sacriléges; mais, imbu des mœurs grecques, Hérode n'était plus un prince israélite. Il pensionnait des poëtes à Rome, il distribuait des prix aux jeux d'Olympie[3], il adorait

---

1. Jos., *Ant. Jud.*, XVI, 4, et le ch. x tout entier où sont rapportés plusieurs édits : de même au liv. XIX, 4 et 6, où un édit de Claude rappelle l'égalité qui doit exister entre les Juifs et les Grecs.... συμπολιτεύεσθαι τοῖς Ἕλλησι; seulement il faut se souvenir que l'authenticité de ces édits, au moins dans quelques-unes de leurs parties, a été fort compromise par la critique. Voy. Egger, *Examen des historiens d'Auguste*, p. 192 et sqq.

2. Joseph, *Ant. Jud.*, XVI, 15, en l'an 6 avant J. C. Il rebâtit vers l'an 24 avant J. C. Samarie, où il éleva un temple magnifique et à laquelle il donna le surnom de Sébaste, *Augusta*. Jos., *Ant. Jud.*, XV, 8, 5. Les constructions d'Hérode à Cesarée sont de l'an 8 ou 9 avant l'ère vulgaire.

3. Il fut nommé intendant perpétuel des jeux. Joseph, *B. J.*, I, 21, 12.



la divinité des fondateurs de l'empire, et, en même temps, il effaçait l'une après l'autre toutes les institutions chères à son peuple ; le souverain pontificat et le synédrium étaient avilis, les lois nationales étaient méprisées et la terreur planait sur toutes les têtes fidèles à l'ancien culte.

Mais les Juifs n'étaient pas seulement en Judée. Ce petit peuple avait pullulé avec une incroyable fécondité, et pour lui la dispersion était commencée. « Il serait difficile, dit Strabon, de trouver un lieu sur la terre habitable qui ne les eût reçus et où ils ne fussent fermement établis. A Alexandrie, ils occupent une grande partie de la ville et ils y forment comme une république vivant sous ses propres lois. » A Cyrène, en Asie Mineure, dans la Thrace, dans les îles, à Corinthe, ils étaient en grand nombre, même à Rome, où ils firent éclater tant de douleur à la mort de César[1]. A Babylone, Hyrcan en trouva toute une tribu. A Séleucie, plus de cinquante mille furent tués en une fois[2]; autant seront égorgés à Alexandrie, sous Néron[3]. Dès le temps de Mithridate, ceux d'Asie Mineure étaient assez riches en numéraire pour envoyer à Cos, en dépôt, huit cents talents. Chaque année le temple de Jérusalem recevait leurs offrandes, car, avec l'indomptable ténacité de leur race, c'était vers le

---

1. Il y avait plus de huit mille familles juives à Rome en l'an 4 avant J. C. Jos., *A. J.*, XVII, 12. Il y en avait en Crète, à Mélos, à Pouzzoles. A Cyrène, ils étaient en si grand nombre qu'ils formaient une des quatre classes de la population. Jos., *A. J.*, XIV, 7, 2.

2. Jos., *A. J.*, XVIII, 9.

3. Jos., *B. J.*, II, 32. A Péluse, ils étaient si nombreux qu'ils purent ouvrir sans opposition les portes de la ville à Gabinius, *B. J.*, I, 6. Philon, *adv. Flacc.*, p. 971 C (édit. Paris., 1640), estime qu'il y avait un million de Juifs en Égypte. Ἐπιστάμενος Φλάκκος....ὅτι... οὐκ ἀποδέουσι μυριάδων ἑκατὸν, οἱ τὴν Ἀλεξάνδρειαν καὶ τὴν χώραν Ἰουδαῖοι κατοικοῦντες. Il dit : *Leg. ad Caium*, p. 1023, *D*, qu'il y en avait un grand nombre à Babylone et dans les satrapies voisines. Il énumère, p. 1031-2 les lieux où ils se sont répandus.

temple de Salomon que se tournaient leurs prières, quand ils ne pouvaient venir eux-mêmes y célébrer leurs rites. A une fête on en compta trois millions dans la cité sainte[1].

Chose étrange, deux petits peuples, tous deux partis d'une terre stérile, tous deux d'une inépuisable fécondité, couvraient et se disputaient déjà l'Orient. L'histoire des voyages apostoliques de saint Paul nous montre des synagogues s'élevant dans toutes les cités, à côté, en face de l'école grecque. Ce sont plus que deux peuples, ce sont deux civilisations qui vont à la rencontre l'une de l'autre, qui se haïssent déjà[2], bientôt vont se combattre, et plus tard se fondront l'une dans l'autre. Je sais que, à ne regarder qu'à la surface, le polythéisme et le judaïsme étaient près de s'entendre, que les hommes éminents de la Grèce et de Rome ne croyaient plus guère qu'à un seul dieu, comme Joseph et Philon étaient moins des docteurs de la loi que des philosophes déistes. Mais la foule n'accepte pas ces compromis qui se font au-dessus de sa tête. Les Juifs pénètrent en Grèce jusqu'au pied du Parthénon, d'où ils insultent à la fille de Jupiter; la civilisation grecque avance triomphante jusqu'en Judée[3], « où elle consacre à Pan et aux nymphes l'antre d'où sort le Jourdain. Elle construit un théâtre à Jérusalem, à Tibériade un palais orné de peintures qui, malgré la défense de la loi de Moïse, représentent des figures d'animaux ; elle place à Joppé, au bord de la mer, la délivrance d'Andromède par Persée, un de ces

1. Jos., *B. J.*, II, 30.

2. La cause de cette haine n'était pas seulement dans l'opposition des doctrines et des cultes, les Grecs étaient encore jaloux des priviléges conférés aux Juifs par les Romains et reprochaient aux premiers de ruiner le pays qu'ils habitaient par les exportations d'argent qu'ils faisaient chaque année pour Jérusalem. Voy. ci-dessus, p. 116, 117 et notes.

3. Strabon dit, XVI, p. 759 : « Antiochus le philosophe était d'Ascalon. Gadara a vu naître Philodème l'épicurien, Méléagre, Ménippe le satirique et Théodore le rhéteur. » Hérode allait bâtir Césarée, ville toute grecque.

héros d'Orient que la Grèce s'était appropriés; elle fonde des villes au sein de la Palestine, Scythopolis, entre autres, qui ne manque pas de rapporter son origine à Bacchus; elle fait adopter sa langue par les Juifs. C'est en grec que les apôtres annoncent l'Évangile au monde, c'est en grec que Philon et Joseph défendent la loi judaïque. La civilisation grecque semble avoir vaincu là comme ailleurs, et c'est là pourtant qu'elle vient échouer[1]. »

A l'époque qui nous occupe, le moment suprême de la lutte était proche, car la haine pour les idées étrangères croissait en proportion même de l'oppression que faisait peser sur le peuple juif le prince qui était le représentant d'une union impossible. Un despotisme odieux, chez un peuple énergique, amène presque toujours une réaction morale : on se sauve du présent dans les illusions de l'avenir; plus s'accroît la misère, plus aussi l'espoir grandit, car il n'y a pas de suicide pour les peuples; ils espèrent toujours, et les plus malheureux sont ceux qui croient le plus fermement à des jours meilleurs. A ce titre, nul ne devait être dans une plus grande attente que celui qui, depuis six cents ans, avait tant souffert. Aussi les esprits étaient-ils agités d'une singulière fermentation; on se répétait les promesses des livres saints; on relisait les antiques prophéties qui montraient d'avance le nouvel âge d'or et le règne glorieux et saint d'un fils de David. A Jérusalem même et jusque dans la cour et dans la famille d'Hérode, six mille Pharisiens, qui avaient refusé le serment de fidélité au roi et à Rome, annonçaient l'avénement d'un roi, maître de toutes choses et qui accomplirait des miracles[2].

Ce maître, tout l'Orient l'attendait, et, dans la Judée, plusieurs se croyaient appelés à réaliser la prophétie. C'é-

1. M. Saint-Marc Girardin, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1849.
2. Κατα χεῖρα γὰρ ἐκείνῳ τὰ πάντα εἶναι, etc. Jos., *Ant. Jud.*, XVII,

tait donc à Jérusalem, en face de ce roi grec assis dans la chaire de David, qu'allait s'engager le combat des croyances; c'était là, à défaut d'Athènes, de Rome ou d'Alexandrie, livrées aux jeux frivoles de l'école et de l'amphithéâtre, que s'était réfugiée toute la vie morale du monde ancien. On l'en verra bientôt sortir.

§ III. LES FRONTIÈRES ET LES PEUPLES ENNEMIS.

Frontières du nord, Bretons, Germains et Daces. — Frontières de l'est, peuples de la Scythie et du Caucase, Arméniens et Parthes. — Frontières du sud : Arabes et nomades Africains.

LES BRETONS, LES GERMAINS, LES DACES ET LES SCYTHES.

Pour compléter cette étude de l'univers romain, il nous reste à passer en revue les peuples qui bordaient la frontière de l'empire et qui seront incessamment mêlés à son histoire, quelques-uns même compris dans ses limites.

La Bretagne se rattachait à la Gaule par sa population de même origine, ses druides affiliés à ceux du continent et quelques relations de commerce; mais pas encore par la dépendance politique. Malgré sa double expédition, César s'était contenté d'un faible tribut, que les insulaires avaient vite oublié de payer. Octave, après quelques menaces, renonça tout à fait à cette mauvaise créance. On reconnut en effet que la conquête de la Bretagne était moins indispensable, que César ne l'avait pensé, au repos de la Gaule et à la sécurité des provinces que baigne la Manche [1].

---

3. Voyez dans Joseph, *Ant. Jud.* et *B. J.*, les troubles qui éclatent en Judée à la mort d'Hérode; un berger se déclara roi, un ancien serviteur d'Hérode prit aussi ce titre, il ne fallut pas moins de trois légions à Varus avec les troupes auxiliaires des rois voisins pour apaiser ces désordres. Il fit crucifier deux mille Juifs.

1. Strabon, écho, en cet endroit, de la politique d'Auguste et de Tibère,



Mais il avait deviné juste pour l'est. Au delà du Rhin, il y avait un péril toujours à craindre, parce que les tribus qui se pressaient le long du fleuve étaient la tête de colonne du monde barbare, en marche depuis des siècles vers les pays de l'Occident[1]. Jamais les Gaulois n'avaient su défendre le passage du fleuve[2]; les Belges, les Cimbres l'avaient franchi, et les Suèves avaient eu quelque temps une province en Gaule. Les cent vingt mille guerriers d'Arioviste étaient l'avant-garde de ce grand peuple, dont les tribus s'étendaient des sources du Danube jusqu'à la mer Baltique[3]. Aussi la victoire de César n'avait pas ébranlé sa puissance; et c'était devant lui que fuyaient, au nombre de quatre cent mille, les Usipiens et les Tenctères, quand ils rencontrèrent encore les légions du proconsul, qui les rejetèrent, après un furieux massacre, sur la rive droite du Rhin. Nous avons vu les mesures prises par Agrippa pour prévenir le retour de ces tentatives des Germains sur la Gaule; mais l'habileté des chefs, le courage des légions et toutes les précautions défensives ne feront que retarder le péril. En touchant le Rhin, Rome y a trouvé une guerre qui, commencée avec Arioviste, ne finira qu'aux bords du Tibre, avec Alaric.

Les légions n'avaient pas encore assez sérieusement inquiété les Germains pour que ceux-ci eussent organisé déjà la résistance et, sous la menace de l'invasion, rapproché leurs tribus. Dans leurs plaines sans limites et sous leurs forêts séculaires, dont une seule avait une longueur de soixante journées de marche, fermentait un chaos de peuplades sans liens

---

dit: « On estime que ce que les insulaires payent de droits sur nos marchandises dépasse ce que rapporterait un tribut annuel, déduction faite de la solde des troupes nécessaires pour garder l'île et y lever l'impôt. »

1. *Quum videret Germanos tam facile impelli ut in Galliam venirent*, Cæsar, IV, 16.

2. *Germanos consuescere Rhenum transire*, Cæsar, I, 33.

3. J'ai donné une énumération de ces tribus avec l'indication de leur position dans ma *Géographie romaine*, 3e édition, p. 159-167.

et sans projets, mais insaisissables, parce qu'elles n'avaient point de villes; invincibles, parce que le souffle énervant de la civilisation romaine ne les avait pas encore touchés[1]. Chez eux, point de superstition grossière qui avilît et comprimât l'âme, ni de ces représentations figurées des dieux qui les dégradent, en faisant voir et toucher ce qui ne doit être ni touché, ni vu; ils adoraient cette nature qu'ils aiment tant encore, la terre, les sources, les montagnes et les grands bois si pleins de mystère et de religieuses émotions. Point de caste sacerdotale[2], ni d'aristocratie guerrière qui les tînt sous le joug; leurs prêtres étaient souvent leurs chefs mêmes, et leurs chefs étaient élus parmi les plus braves. Les rois seuls, choisis dans des familles consacrées, devaient leur dignité à leur naissance[3]; mais, simples représentants de la tribu, ils n'avaient guère d'autre prérogative que de maintenir l'unité nationale; le conseil des chefs, puis le peuple, examinait les plus importantes affaires, et l'on décidait par le suffrage des armes[4].

Ainsi, ni la religion, ni l'organisation sociale n'arrêtaient chez les Germains l'élan de leur fougueuse nature. Et cette liberté, ces ardeurs d'un sang trop jeune, ils les dépensaient dans les combats et dans des jeux presque aussi terribles : sauter au milieu des glaives et des framées menaçantes, ou descendre sur leurs boucliers, à travers les précipices, la

1. « On les vaincra, dit Tacite (*Germ.*, 23), moins par les armes qu'en développant leurs vices. »

2. Le chef de famille consultait le sort tout comme le prêtre de la cité, et le roi ou le chef prenait avec celui-ci les auspices pour les affaires publiques. Si la religion avait des serviteurs particuliers, elle n'était donc pour personne un monopole. Cf. Tac., *Germ.*, 10. Quelques historiens ont même cru que les Germains n'avaient point de prêtres distincts de leurs chefs.

3. *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. Id., ibid.*, 7. Il y avait cependant une sorte de noblesse héréditaire acquise par les grands services. *Ibid.*, 13.

4. *Frameas concutiunt... armis laudare.*

pente rapide des montagnes[1]. Après la victoire venaient les orgies sans fin; tout le butin y passait. Au réveil, on recommençait les courses lointaines. Car un homme libre, un fils de ce dieu Tuiston qu'ils célébraient dans leurs vieux chants nationaux, ne travaillait point; il eût rougi d'amasser par la sueur ce qu'il pouvait gagner avec du sang. Ses esclaves, anciens prisonniers de guerre, sa femme, labouraient son champ; pour lui, jamais, même dans les festins, il ne quittait ses armes. La chasse et les combats devaient seuls occuper un guerrier.

Les femmes germaines étaient les dignes compagnes de leurs époux. Le jour des fiançailles, elles leur offraient des bœufs, un cheval de guerre, un bouclier avec le glaive et la framée, annonçant par ces dons virils qu'elles prendraient leur part dans les dangers, *sic vivendum, sic pereundum.* « Le sang ne les effrayait pas. On rapporte ses blessures à une mère, à une épouse, et celles-ci ne craignent pas de compter les plaies, d'en sonder la profondeur. Dans la mêlée, elles donnent aux combattants des vivres et des encouragements. On a vu, dit-on, des armées chancelantes et à demi rompues que des femmes ont ramenées à la charge en présentant leur sein aux fuyards, en leur montrant la captivité pire que la mort.... Aussi croient-ils qu'il y a dans ce sexe quelque chose de divin et de prophétique. Ils ne dédaignent pas ses conseils et n'oublient jamais ses prédictions. »

A Rome, c'est en prenant la toge, l'habit de la cité et de la paix, que le jeune homme était fait citoyen. Chez les Germains, ce n'était qu'après avoir reçu dans l'assemblée publique le bouclier et la lance qu'il pouvait s'asseoir parmi les guerriers. De ce jour, il s'attachait à un chef renommé.

1. Florus, III, 3; Plut. *in Mario.*

« Il y a, disait Tacite, une grande émulation parmi les compagnons, pour la première place auprès du chef, et, parmi les chefs, pour avoir les compagnons les plus nombreux et les plus braves. Dans l'action, il serait honteux pour le chef d'être surpassé en courage; pour ses compagnons de ne pas l'égaler en bravoure. Qui oserait revenir d'un combat où le chef est mort serait déshonoré pour sa vie entière. Si la cité languit dans l'oisiveté d'une longue paix, les chefs vont offrir leur courage aux nations qui sont en guerre, tant le repos leur est à charge; tant ils savent que la gloire est dans les périls, et là aussi les moyens de garder autour d'eux une suite brillante; car les compagnons n'ont d'autre solde que la table du chef et ses dons militaires, un cheval de bataille, une sanglante et victorieuse framée. » De ces associations de périls et de gloire, naîtront ces bandes aventureuses qui, après avoir, durant quatre siècles, harcelé sans relâche l'empire romain, le feront à la fin crouler sous les mille coups qu'elles lui porteront pour un seul qu'il saura parer.

Cette société où régnait une brutalité héroïque traitait cependant l'esclave avec douceur, respectait la femme, ouvrait à l'étranger la porte de chaque maison et assurait à l'accusé le jugement de ses pairs. Sous mille rapports, l'Europe monarchique et féodale y était contenue en germe. Ces rois, par exemple, que nous trouvons sans pouvoir, mais entourés d'un religieux respect sortiront de leurs forêts et de leur obscurité pour monter sur le trône de Clovis et de saint Louis; et ces chefs auxquels leurs compagnons donnent leur vie et leur mort sont les ancêtres des nobles seigneurs dont la puissance reposera encore tout entière sur le dévouement de leurs fidèles[1]. Et, regardez bien ces

1. Je ne veux pas dire comme Boulainvilliers que tous les nobles descen-

hommes terribles : quand ils marchent à l'ennemi, leurs corps gigantesques à demi couverts par la dépouille des urochs et des bêtes fauves, et qu'ils chantent, la bouche serrée contre leur bouclier, leur bardit sauvage, il n'y a pas de cœur si ferme qui ne tremble ; mais à leurs yeux bleus et vagues, à leur frais visage ombragé d'une blonde chevelure, ne voyez-vous pas que ces grands enfants s'apaiseront un jour et se laisseront doucement conduire par la voix amie qui réveillera en eux les instincts naïfs. Le Sicambre adouci baissera la tête, pour écouter les oiseaux du ciel, les mille bruits mystérieux des grands bois, ou les hymnes des prêtres se perdant sous les arceaux des cathédrales gothiques.

Dans toutes les provinces romaines, nous n'avons rien rencontré de pareil à ces hommes, à ces mœurs, à ce sol noyé sous les eaux paresseuses des fleuves, ou caché sous d'impénétrables forêts. Aux bords du Rhin finissait le monde gréco-romain, avec ses barbares qui bientôt ne le seront plus; sur l'autre rive commençait un monde nouveau, inconnu, où Rome ne trouvait cette fois personne qui lui eût préparé les voies. En Afrique, Carthage, en Espagne, les Phéniciens et les Grecs; en Gaule, Marseille; dans l'Asie, les débiles successeurs d'Alexandre avaient d'avance lutté, conquis pour elle; partout elle avait trouvé un point d'appui, un travail d'assimilation commencé. Ici, rien; pas un reflet de la civilisation antique n'avait passé le Rhin ou le Danube, pour guider au delà ses pas et éclairer sa route. Et ce monde nouveau où bouillonne une vie exubérante, elle y touche au moment où elle-même elle a perdu sa séve

dent des Germains, mais seulement que le principe essentiel du système féodal, le dévouement de l'homme à l'homme et non comme dans la société gréco-romaine le dévouement du citoyen à la cité fut apporté par les Germains.

guerrière; où, son œuvre achevée, elle ne demande qu'à s'endormir doucement dans la paix et le plaisir! Voilà le grand péril de l'empire. C'est de ce côté que l'avenir viendra[1].

On ne voit ordinairement le danger que sur le Rhin, parce que ce sont là que les coups les plus retentissants ont été frappés, mais il était aussi sur le Danube, et la barbarie faisait effort déjà pour sortir par ces deux portes à la fois. Même avant Actium, les légions avaient dû accourir sur les deux frontières de la Germanie. Agrippa avait pacifié le Rhin, et Octave avait pénétré dans la vallée du Danube, à travers l'Illyrie conquise et la Pannonie effrayée. Nous l'avons vu laisser dans la plus forte place de cette province une garnison nombreuse. Mais l'expédition de Ségeste n'était qu'une pointe audacieuse, qu'un avant-poste jeté hardiment loin du corps de bataille. Tout autour de cette ville, et de l'autre côté du fleuve, habitaient des tribus belliqueuses, mélange de Gaulois, d'Illyriens, de Thraces et de Germains, avec lesquelles il fallait toujours s'attendre à de l'imprévu. Les Bastarnes, réfugiés maintenant au milieu des Gètes, n'avaient-ils pas un jour pris la route de l'Italie, et les Scordisques n'avaient-ils pas dominé plus tard des bords de la Save au cœur de la Thrace, et jusque sur les rives de l'Adriatique[2], dans laquelle ils lançaient leurs flèches de dépit de ne les pouvoir lancer sur Rome même?

Au milieu de leurs déserts, ces hordes à demi nomades

1. Pour les questions se rapportant aux Germains, voir l'ouvrage de M. Ozanam.

2. Les Triballes, dit Strabon, l. VII, p. 318, occupaient entre les Agrianes et l'Ister un territoire de quinze journées de chemin. Les Autariates les ayant subjugués devinrent en même temps les maîtres des autres peuples Thraces et Illyriens, mais ils furent à leur tour domptés par les Scordisques.



sont comme les flots qui dans le calme courent capricieusement le long du rivage, mais que les vents amoncèlent en masses furieuses. A la voix d'un homme habile et résolu, souvent ces tribus se rapprochent et élèvent pour quelque temps des empires formidables. Un Gète, Bœbistas, avait ainsi, récemment, placé tout son peuple sous son commandement, par les mêmes moyens dont se servit plus tard Attila, en exaltant le fanatisme religieux et guerrier. Aidé d'un magicien qui avait vu de près les jongleries des prêtres d'Égypte, et dont les Gètes frappés d'admiration voulaient faire un Dieu, il accomplit parmi eux de sévères réformes, fit arracher les vignes, pour les ramener à la sobriété; les soumit à des exercices militaires, et se forma une armée permanente. Alors le chef, auparavant peu obéi, devint monarque absolu, et tout plia devant ses deux cent mille guerriers, depuis le Pont-Euxin jusqu'au pays des Noriques[1]. Les Boies chassés d'Italie avaient trouvé asile parmi ces peuples, Bœbistas les força de fuir encore vers les Vindéliciens et fit de leur pays un désert. Les Taurisques eurent le même sort, représailles inattendues des excursions que faisaient ces tribus pillardes dans la haute Italie; la Thrace jusqu'aux frontières de la Macédoine, avec une partie de l'Illyrie fut ravagée[2]. Toute la vallée du Danube était soumise au conquérant barbare, et déjà les Romains concevaient les plus sérieuses alarmes, lorsque ce grand chef périt dans une sédition. Avec lui, son empire tomba; les Gètes et les Daces qu'il avait réunis se séparèrent, et n'osèrent plus franchir le fleuve, au moins dans la partie moyenne de son cours.

1. Strab., VII, 304 et XVI, p. 762.

2. C'est probablement à ce moment de la puissance des Gètes qu'il faut rapporter la destruction d'Olbia et de toutes les villes du Pont-Euxin jusqu'à Apollonie, rapportée par Dion Chrysostome et qui eut lieu cent cinquante ans avant la mort de Domitien. Voy. le fragment cité dans les *Germains* de M. Ozanam, p. 392.

Divisés en cinq petits États, les Daces avaient perdu toute ambition. Cependant ils pouvaient encore armer quarante mille combattants, surtout un autre chef pouvait reprendre l'œuvre de Bœbistas; Octave le craignait, et c'était moins contre les Pannoniens que contre les Daces qu'il avait laissé vingt-cinq cohortes dans Ségeste[1]. Les événements justifieront ces alarmes. La plus grande honte militaire de l'empire lui sera infligée par ce peuple. Les Chérusques tueront bien Varus et trois légions, mais les Daces rendront Domitien leur tributaire.

Comme tant de grands fleuves, le Danube arrive pauvrement à la mer; aussi nulle ville importante ne s'était élevée près de ses embouchures. Les Bastarnes, les Gètes, les Sarmates erraient sur ses bords, armés de flèches empoisonnées et attendant que l'hiver jetât un pont de glace sur le fleuve pour venir enlever sur l'autre rive quelques captifs et un maigre butin[2]. Hérodote a fait aux Gètes une belle réputation. Il les appelle les plus braves et les plus justes des Thraces[3]. « Les Gètes, ajoute-t-il, se croient immortels et pensent que celui qui meurt va trouver leur dieu Zalmoxis. Tous les cinq ans, ils tirent au sort quelqu'un de leur nation et l'envoient porter de leurs nouvelles à Zalmoxis, avec ordre de lui représenter leurs besoins. Voici comment se fait la députation. Trois d'entre eux sont chargés de tenir chacun une javeline, la pointe en haut, tandis que d'autres prennent par les pieds et par les mains celui qu'on envoie à Zalmoxis. Ils le mettent en branle et le lancent en l'air de façon qu'il retombe sur la pointe des

1. Strab., VII, 313.
2. Cf. Ovide, *Tristes*, III, 9.
3. Liv. IV, ch. xciv; Pline, *H. N.*, IV, 18 et 25, ne fait que nommer ce peuple. Sur l'identité des Gètes et des Goths voir les *Germains* de M. Ozanam, p. 8 et note.

javelines. S'il meurt de ses blessures, ils croient que le dieu leur est propice; s'il ne meurt pas, ils l'accusent d'être un méchant. Quand ils ont cessé de l'accuser, ils en députent un autre et lui donnent aussi leurs ordres, tandis qu'il est encore en vie. Ces mêmes Thraces tirent aussi des flèches contre le ciel, quand il tonne et qu'il éclaire, pour menacer le dieu qui lance la foudre, persuadés qu'il n'y a point d'autre dieu que celui qu'ils adorent. » Ces mœurs permettent de douter fort de la justice des Gètes[1].

PEUPLES DE LA SCYTHIE ET DU CAUCASE.

Au delà des Gètes, jusqu'au Palus Méotide, toute la côte fertile de l'Euxin était abandonnée aux barbares. Là erraient encore les Scythes d'Hérodote, vivant de chair de cheval et du lait de leurs juments, trait par des esclaves auxquels ils crevaient les yeux. Ils habitaient sur des chariots qui les transportaient incessamment des rives du Borysthène à celles du Tanaïs. Une de leurs tribus, les Scythes royaux, exerçait sur le reste de la nation une sorte de suprématie et fournissait le roi par lequel l'unité religieuse et politique de la race était maintenue; chaque horde avait néanmoins son chef séparé, son culte et ses coutumes particulières. On distinguait encore les Scythes sédentaires et laboureurs établis le long du Borysthène et de l'Hypanis (Bug), où ils cultivaient le blé, dont ils faisaient un objet de commerce, et les Callipides, les Alazons, que la colonie grecque d'Olbia avait quelque peu hellénisés[2].

---

1. A en croire Suétone ou plutôt Marc-Antoine, Octave aurait un moment songé à épouser la fille de Cotison, roi des Gètes. Suét., *Oct.*, 63.

2. Les Scythes appartenaient probablement à la race mongolique, et dans ce cas, ils seraient le type ancien des Huns et des Bulgares. Cette origine est acceptée par Niebuhr, Bœckh et Schafarik (*Slavische Alterthümer*, Prague, 1843), mais combattue par Humboldt, Ukert et Klaproth.

« Les Scythes, dit Hérodote, reconnaissent plusieurs dieux, mais n'élèvent de temples et d'autels qu'au seul Mars. Ce temple est ainsi construit : on entasse des fagots de menu bois et on en fait une pile de trois stades en longueur et en largeur, mais moins haute ; sur cette pile, on pratique une espèce de plate-forme carrée dont trois côtés sont inaccessibles, le quatrième va en pente de manière qu'on puisse y monter ; on y jette tous les ans cinquante charretées de menu bois pour réparer l'affaissement produit par les injures des saisons. Au haut de cette pile, chaque nation scythe plante un vieux cimeterre de fer, qui leur tient lieu de simulacre de Mars. Ils offrent tous les ans à ce cimeterre des sacrifices de chevaux et d'autres animaux, et lui immolent plus de victimes qu'au reste des dieux. Ils lui sacrifient aussi le centième de tous les prisonniers, mais non de la même manière que les animaux : ils font d'abord des libations avec du vin sur la tête de ces victimes humaines, les égorgent ensuite sur un vase, portent ce vase au haut de la pile et en répandent le sang sur le cimeterre ; pendant qu'on porte ce sang au haut de la pile, ceux qui sont au bas coupent le bras droit avec l'épaule à tous ceux qu'ils ont immolés et les jettent en l'air. Après avoir achevé le sacrifice de toutes les autres victimes, ils se retirent ; le bras reste où il tombe et le corps demeure étendu dans un autre endroit.

Le dernier affirme, sans donner, il est vrai, de preuves à l'appui de cette assertion, qu'aucune tribu turque ou mongole n'a émigré à l'ouest de l'Asie centrale, si ce n'est bien longtemps après Hérodote. On retrouve encore aujourd'hui dans la pompe funèbre des grands chefs mongols des coutumes qui rappellent celles qu'Hérodote a décrites chez les Scythes. Il est vrai que les tribus les plus différentes et les plus éloignées ont souvent les mêmes coutumes. Cette ressemblance ne suffit donc pas pour prouver l'identité d'origine, qui peut être montrée seulement par l'identité des idiomes. Malheureusement il ne nous reste rien de la langue scythique, si ce n'est quelques mots qui tendent à combattre l'hypothèse de l'origine indo-européenne. La question est donc en réalité encore douteuse.

« Quant à la guerre, voici les usages qu'ils observent. Un Scythe boit du sang du premier homme qu'il renverse, coupe la tête à tous ceux qu'il tue dans les combats et la porte au roi. Quand il lui a présenté la tête d'un ennemi, il a part à tout le butin ; sans cela il en serait privé. Pour écorcher une tête, le Scythe fait d'abord une incision à l'entour des oreilles, et, la prenant par le haut, il en arrache la peau en la secouant ; il pétrit ensuite cette peau entre ses mains, après en avoir enlevé toute la chair avec une côte de bœuf, et, quand il l'a bien amollie, il s'en sert comme d'un linge ; il la suspend à la bride du cheval qu'il monte et s'en fait honneur, car plus un Scythe peut avoir de ces sortes de peaux, plus il est estimé vaillant et courageux. Il s'en trouve beaucoup qui cousent ensemble des peaux humaines comme des capes de berger et qui s'en font des vêtements. Plusieurs aussi écorchent jusqu'aux ongles inclusivement la main droite des ennemis qu'ils ont tués et en font des couvercles à leurs carquois. La peau d'homme est en effet épaisse, et, de toutes les peaux, c'est presque la plus brillante par sa blancheur. D'autres, enfin, écorchent des hommes depuis les pieds jusqu'à la tête, et, lorsqu'ils ont étendu leurs peaux sur des morceaux de bois, ils les portent sur leurs chevaux.

« Les Scythes n'emploient pas à l'usage que je vais dire toutes sortes de têtes indifféremment, mais celles de leurs plus grands ennemis. Ils scient le crâne au-dessous des sourcils et le nettoient ; les pauvres se contentent de le revêtir par dehors d'un morceau de cuir de bœuf sans apprêt ; les riches, non-seulement le couvrent d'un morceau de peau de bœuf, mais ils le dorent aussi en dedans ; tous, tant les pauvres que les riches, s'en servent comme d'une coupe à boire. Ils font la même chose des têtes de leurs proches, si, après avoir eu quelque querelle ensemble, ils ont remporté sur eux la victoire en présence du roi. S'il vient chez

eux quelque étranger dont ils fassent cas, ils lui présentent ces têtes, lui content comment ceux à qui elles appartenaient les ont attaqués, quoiqu'ils fussent leurs parents, et comment ils les ont vaincus.

« Chaque gouverneur donne tous les ans un festin où l'on sert du vin avec de l'eau dans un cratère. Tous ceux qui ont tué des ennemis boivent de ce vin; ceux qui n'en ont pas tué n'en goûtent point. Ils sont honteusement assis à part et c'est pour eux une grande ignominie. Tous ceux qui ont tué un grand nombre d'ennemis boivent en même temps dans deux coupes jointes ensemble.

« Lorsque les Scythes font un traité, ils versent du vin dans une grande coupe de terre, et les contractants y mettent de leur sang en se faisant de légères incisions au corps avec une épée; après quoi ils trempent dans cette coupe un cimeterre, des flèches, une hache et un javelot. Ces cérémonies achevées, ils prononcent une longue formule de prières et boivent ensuite une partie de ce qui est dans la coupe, et, après eux, les personnes les plus distinguées de leur suite.

« Quand le roi vient à mourir, ils enduisent le corps de cire, lui fendent le ventre, et, après l'avoir rempli de souchet broyé, de parfums, de graine d'ache et d'anis, ils le recousent. On porte le corps à travers toutes les provinces; les habitants témoignent leur douleur en suivant le convoi d'une province à l'autre et en se faisant à eux-mêmes de cruelles incisions. Quand il est arrivé dans le pays des Gerrhes, on le place, au lieu de sa sépulture, sur un lit de verdure et de feuilles entassées. Autour de lui on met, après les avoir étranglés, une de ses femmes, son échanson, son cuisinier, son écuyer, son ministre, un de ses serviteurs, un de ses chevaux et les prémices de toutes les choses à son usage. Cela fait, on élève, sur le lieu de sa sépulture, un tertre très-haut. L'année révolue, ils prennent encore

cinquante jeunes Scythes des serviteurs du roi, les étranglent avec pareil nombre de ses plus beaux chevaux, leur ôtent les entrailles et mettent de la paille à la place. Ils font subir aux chevaux la même opération et les disposent sur des pieux autour du tombeau royal, avec un mors et une bride. Puis ils prennent les cinquante jeunes gens qu'ils ont étranglés, les placent chacun sur un cheval après leur avoir fait passer, le long de l'épine du dos jusqu'au cou, une perche dont l'extrémité inférieure s'emboîte dans le pieu qui traverse le cheval. Lorsqu'ils ont arrangé ces cinquante cavaliers autour du tombeau, ils se retirent.

« Voici un usage qui s'observe chez les Issédons. Quand un Issédon a perdu son père, tous ses parents lui amènent du bétail; ils l'égorgent, et, l'ayant coupé par morceaux, ils coupent de même le cadavre du père de celui qui les reçoit dans sa maison, et, mêlant toutes les chairs ensemble, ils en font un festin. Quant à la tête, ils en ôtent les cheveux et, après l'avoir parfaitement nettoyée, ils la dorent et s'en servent comme d'un vase précieux dans les sacrifices solennels qu'ils offrent tous les ans. »

Ces tribus qui avaient échappé à toutes les dominations semblaient indomptables. « De tous les peuples que nous connaissons, dit Hérodote, les Scythes sont ceux qui ont trouvé le moyen le plus sûr de garder leur liberté, c'est de ne pas se laisser joindre, quand ils ne veulent pas l'être[1]. »

A l'est du Tanaïs habitaient les Sarmates, qui devaient hériter quelque temps de la puissance des Scythes et être

---

1. Hérodote, IV, 99 et sqq. Les *Tristes* et les *Lettres* d'Ovide, le *Toxaris* de Lucien, l'Inscription d'Olbia, n° 2058 dans Bœckh, Strabon, VII, 311, et Pausanias, VIII, 43, 3, peignent les Scythes de la même manière. On remarquera dans cette description, d'une part, les combats singuliers et en quelque sorte le duel judiciaire de l'Europe chrétienne et germanique du moyen âge; de l'autre, le culte des Huns d'Attila.

à leur tour remplacés par les Slaves, peuplades longtemps obscures, à qui la moitié de l'Europe et le tiers de l'Asie semblent aujourd'hui ne pouvoir suffire[1].

Thucydide disait des nations scythiques qu'elles seraient irrésistibles si elles étaient unies[2]. L'éloignement faisait illusion au grave historien. Ces peuples mal connus qui avaient bravé en Europe Darius, en Asie Alexandre, semblaient en effet bien fortes; mais, comme leurs descendants, ils l'étaient beaucoup plus pour la résistance que pour la conquête. Rome, protégée contre eux par les Carpathes et le Danube, n'a rien à en craindre, et les colonies grecques établies sur les côtes de l'Euxin vivent sans trop d'inquiétude dans le voisinage de ces barbares, payant tribut aux uns, guerroyant contre les autres, et tâchant de gagner les plus proches à la civilisation hellénique. « Ces nomades, dit Strabon, sont plutôt guerriers que brigands. Ils ne font la guerre que pour se faire payer les tributs convenus. Laissant les terres à ceux qui veulent les cultiver, ils se contentent d'une modique redevance. Quand on re-

---

1. Pour Hérodote et Hippocrate, les Sarmates étaient une branche des Scythes, parlant un dialecte de leur langue et distingués seulement de leurs voisins par les habitudes guerrières de leurs femmes. Mais cette opinion est combattue par plusieurs écrivains modernes, notamment par Bœckh (*Introductio ad Inscript. Sarmat. corpus*, p. 83), qui fait des Sarmates une tribu mède ou persique et les ancêtres des Slaves. Schafarik combat cette identité des Sarmates et des Slaves. Les derniers ne seraient autres que les peuples anciennement connus dans l'Illyrie et sur les bords de la Baltique, sous le nom de Serbes et de Vindes; il fait des Sarmates une tribu mède, radicalement distincte des Scythes. Il ne s'appuie, il est vrai, que sur des autorités assez faibles, Diodore, II, 43, Méla, I, 19, et Pline, VI, 7. Quant à la liste de noms sarmates donnée par Bœckh comme identiques avec les noms mèdes, elle n'est pas une preuve suffisante, car, suivant Groote, *History of Greece*, on trouverait la même analogie entre les noms scythes et les noms mèdes.

2. Thucyd., II, 97.... ταύτῃ δὲ (Βασιλείᾳ τῶν Σκυθῶν) ἀδύνατα ἐξισοῦσθαι οὐχ ὅτι τὰ ἐν τῇ Εὐρώπῃ, ἀλλ'οὐδ' ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἔθνος ἓν πρὸς ἓν οὐκ ἔστιν ὅ τι δυνατὸν Σκύθαις ὁμογνωμονοῦσι πᾶσιν ἀντιστῆναι.

fuse de la leur payer, ils l'exigent par les armes; sans cela ils ne songeraient jamais à la guerre[1]. » Un de ces rois scythes s'était fait construire dans Olbia une vaste maison ornée de sphinx et de griffons sculptés[2]. Aux bouches du Tanaïs s'étendait même un royaume grec, le Bosphore cimmérien, qui, tout en formant un État indépendant, était de ce côté comme une avant-garde du monde civilisé, et par conséquent une sentinelle de l'empire au milieu des nations scythiques.

Ce royaume avait été laissé par Pompée à Pharnace, le fils parricide du grand Mithridate[3]. Pharnace avait osé combattre contre César, et cette audace lui avait coûté la couronne et la vie. Asander, qu'il avait laissé dans ses États quand il rêvait la conquête du Pont et de toute l'Asie, s'était révolté derrière lui et l'avait tué au retour de sa malheureuse expédition[4] (47 av. J.-C.). César avait alors donné le Bosphore à Mithridate le Pergaméen; mais il fallait d'abord le conquérir, et Asander battit son compétiteur. Au temps qui nous occupe, il possédait encore ce royaume, qui, par son commerce, était un des points de

---

1. Voy. cependant dans Dion Chrisostome, *Orat.*, LXXX, les continuelles alarmes où était tenue Olbia. Du temps de Pausanias, un peuple sarmate, les Costoboces (Pline, *H. N.*, VI, 7), firent une incursion en Grèce et pénétrèrent jusqu'à Élatée (Paus. ,X, 34, 5). Ptolémée dit aussi qu'ils voulurent s'établir en Galatie (Ptol., III, 34). Sur Olbia, cf. Bœckh, *Corp. Insc.*, II, p. 87 *b*, et sur toutes les colonies de cette région, *Id. ibid.*, p. 80-170. Les chefs de ces tribus sarmates furent plus tard à la domination ou dans la dépendance des empereurs. Bœckh, nos 2108, 2109, 2122-2126.

2. Karamsin, *Hist. de Russie*, t. I, p. 5, de la trad. franç.

3. Je n'ai pu consulter les deux ouvrages suivants, Köhne, *Beiträge zur Geschichte und Archäologie von Chersonesus in Taurien*, Saint-Pétersbourg, 1848; Sabatier, *Souvenirs de Kertch* et *Chronologie du royaume de Bosphore*, Pétersbourg, 1849.

4. Hirtius, *in B. Afric.*

contact du monde romain avec l'Orient, et par sa fertilité le grenier des provinces orientales[1].

Strabon nous montrait tout à l'heure l'humeur pacifique des nomades de ces régions qui avaient vendu leurs terres aux colons grecs au prix d'une légère redevance, comme aujourd'hui les chefs noirs ou océaniens nous vendent une portion de territoire pour quelque modique présent. Ces dispositions favorisaient le commerce de Chersonésos qui avait été déclarée libre[2], et qui garda sa liberté jusqu'au temps de Constantin le Grand; de Phanagorie, de Tanaïs et de Panticapée; commerce important, car depuis que les Parthes avaient fermé aux marchands la route de l'Asie centrale, les denrées de la haute Asie arrivaient en Europe par la mer Caspienne et le Bosphore. Les caravanes des cités grecques allaient les chercher jusqu'au delà du Volga[3]. Ajoutez que l'on connaissait déjà les mines d'or de l'Oural[4], et qu'à ce point de contact du monde civilisé et du monde barbare il se faisait d'énormes ventes de la denrée alors la plus commune et qui pourtant se plaçait le mieux, l'homme, l'esclave. Mais, en ce temps là, comme aujourd'hui, les montagnards du Caucase infestaient de leurs pirateries tout l'orient de l'Euxin. De grands et solides navires ne leur étaient pas nécessaires. Quelques planches

---

1. « Ce fut de Théodosie, dit-on, que Leucon envoya aux Athéniens (sans doute lors de la grande disette de l'an 360) deux millions cent mille médimnes de blé. » Strab., VII. Suivant Démosthène, *adv. Leptin.*, les Athéniens recevaient tous les ans du Bosphore quatre cent mille médimnes.

2. L'ἐλευθερία καὶ ἀτέλεια. Constant. Porphyr., *de Admin. imper.*, 53, p. 251, éd. Bekk.

3. Karamsin, *Hist. de Russie*, t. I, p. 7. Les Scythes vendaient aussi la laine de leurs troupeaux. Les Coraxiens livraient une laine extrêmement fine. Strab., III, p. 144.

4. Hérodote dit que les Massagètes ornaient d'or leurs casques, leurs ceintures et les harnais de leurs chevaux.

réunies par des cordages, sans fer ni cuivre, faisaient une barque, et en un jour toute une flotte sortait du chantier et du port. Si la mer devenait mauvaise, ils ajoutaient des planches au bordage; plus les vagues s'élevaient, plus la frêle muraille montait; ils la fermaient enfin en forme de voûte; puis s'abandonnant audacieusement aux flots, ils abordaient là où les jetait la tempête[1]. Cependant des Grecs tenaient encore sur cette côte; Dioscurias, à l'entrée de la Colchide, le principal entrepôt du commerce de tout le Caucase, trafiquait, dit-on, avec trois cents tribus.

L'isthme qui sépare l'Europe de la Caspienne est coupé par deux vallées, celle du Phase ou la Colchide[2], qui descend au Pont-Euxin; celle du Cyrus ou l'Ibérie et l'Albanie, qui s'ouvre sur la mer Caspienne. Toutes deux conduisent aux *Pyles Caucasiennes*, passage étroit, taillé par la nature entre des montagnes inaccessibles et que fermait une porte de fer[3].

Les Colchidiens qu'on faisait descendre d'une colonie laissée par Sésostris sur les bords du Phase, avaient été célèbres autrefois par leurs richesses et leur industrie, leur pays ne fournissait plus que les matières nécessaires aux constructions navales, mais en grande abondance; car du bord même de la mer s'élèvent des montagnes hautes de quatre à cinq mille pieds que couvrent d'épaisses forêts. Ce sol agreste nourrissait une race robuste, laborieuse et brave,

---

1. Tacite, *Hist.*, III, 47.
2. Strabon, dont un oncle maternel avait été, sous Mithridate le Grand, gouverneur de la Colchide, dit (XI, p. 499) que le dernier qui ait possédé la Colchide est Polémon.
3. Pline, VI, 12, *Ubi fores obditæ ferratis trabibus.... terrarum orbe portis discluso.* C'est aujourd'hui le défilé de Dariel, sur la route de Mosdok à Tiflis, au bord du Terek. La vallée entre Laars et Dariel est si profondément encaissée que dans les plus longs jours de l'été le soleil y pénètre à peine pendant quelques heures.

dont on vantait les qualités guerrières. Rome les avait probablement placés déjà sous le gouvernement de Polémon.

Les Ibères se partageaient en deux parties ; les plus nombreux, habitants de la région montagneuse étaient fort belliqueux ; les autres, dans la plaine, labouraient leurs champs et vivaient volontiers en paix. Leurs usages étaient ceux des Arméniens ou des Mèdes, et on reconnaît le voisinage de l'Orient à leur division en castes. Le roi, sa famille et les nobles, formaient la première classe ; les prêtres, qui étaient en même temps juges des différends de la nation avec ses voisins, la seconde ; les soldats et les laboureurs, la troisième ; les gens du peuple, esclaves du roi et soumis à toutes les corvées, la quatrième. Dans chaque famille les biens étaient en commun, mais administrés par l'aîné de la maison qui seul commandait[1]. Bien des traits de ce tableau conviendraient encore aux Géorgiens d'aujourd'hui.

Les Albaniens différaient peu des Ibères, et Strabon leur rend le témoignage qu'ils aimaient comme ceux-ci médiocrement la guerre. Nous comprendrons alors comment les Alains qui habitaient au nord du Caucase ont pu facilement forcer ces défilés redoutables. Des pâtres livrés au soin de leurs troupeaux ne devaient pas être un sérieux obstacle pour un peuple qui scalpait les têtes et se parait de la chevelure de ses ennemis[2].

ARMÉNIENS ET PARTHES.

L'Arménie est cette région élevée d'où descendent le Tigre et l'Euphrate, d'où rayonnent dans toutes les direc-

---

1. Hérodote, II, 102-106 ; Diod. de Sic., I ; Strab., XI, 498, etc.
2. M. Ozanam (*les Germains*, p. 19-21) fait un peuple germain de la grande nation des Ases, ancêtres des Scandinaves, et la divise en deux parties, les Alains et les Massagètes. Les Goths l'étaient très-certainement. Voy. pour toute la région caucasique : Dubois de Montpéreux, *Voyage autour du Caucase.*

tions les montagnes qui couvrent l'Asie occidentale. Sauf le Caucase, muraille isolée, qui est dans le sens de la grande ligne orographique de l'ancien continent, toutes les chaînes qui traversent l'Asie Mineure, la Syrie et la Médie, peuvent se rattacher au mont Ararat comme à leur centre géologique. Il en résulte que l'Arménie est dans l'Asie occidentale ce que la Suisse est en Europe, une forteresse naturelle, une position dominante où se trouvent les clefs des contrées voisines[1]. De là l'importance stratégique de l'Arménie dans les guerres des Romains et des Parthes. Que les premiers soient maîtres de ce haut plateau, et les Parthes seront découverts et menacés sur leurs flancs; que ceux-ci y dominent, et ils pourront inonder les provinces romaines de leur innombrable cavalerie.

L'antagonisme des deux empires se prononçant chaque jour davantage, l'Arménie pour son malheur se trouvera incessamment mêlée à leur histoire, comme le champ de bataille de leurs intrigues et de leurs armes. Aux maux de

1. Soumise aux Perses, l'Arménie fut donnée par Alexandre à Mithrénès. Après sa mort, elle passa à Néoptolème, puis aux Séleucides, jusqu'à la défaite de Magnésie, 190. Alors les deux satrapes qui la gouvernaient se déclarèrent indépendants; mais leurs successeurs furent soumis par les Parthes, qui leur donnèrent pour roi Valarsace, frère de leur prince Mithridate le Grand. Ardaschès, arrivé au trône en 114, arrache à Mithridate le titre de roi des rois. Tigrane, son successeur, 89, s'empare de la Syrie, soutient le roi de Pont Mithridate, et est entraîné dans sa chute. Pompée cependant le rétablit, lui laisse son titre de roi des rois, et son fils Artavasde sert d'abord fidèlement les Romains; mais il abandonne Antoine qui le fait mourir. *Mémoires sur l'Arménie* de Saint-Martin. — Nous avons déjà eu occasion de montrer que l'Asie Mineure avait été le point de contact des langues, des religions et des civilisations de l'Asie et de la Grèce. L'Arménie en fournit de nouvelles preuves. Par ses traditions que Moïse de Kohren nous a conservées, et par son premier alphabet et par quelques-uns des sons de sa langue, l'Arménie se rattache aux peuples sémitiques; par sa grammaire et son vocabulaire, à la race ariane qui l'entoure au nord et au sud. Ritter, *West-Asien*, t. III. Abth., III, p. 577-582. L'Arménie a donc été le point de contact et d'union des deux races, autre ressemblance avec la Suisse où se parlent trois langues.

la guerre elle joindra les discordes intestines, se partageant entre ses deux redoutables voisins qu'elle hait tous deux[1], et recevant de leurs mains dix rois en moins de cinquante ans. Tout récemment Artavasde, traîné captif à Alexandrie par Marc-Antoine, y avait été mis à mort par Cléopâtre. « Mais, dit Tacite, la fin tragique du père nous fit un ennemi irréconciliable de son fils Artaxias, qui, secouru par les Arsacides, sut défendre et sa personne et ses États. » Auguste mettra ordre à cette indépendance dangereuse.

Ces Arsacides, qui avaient déjà vaincu deux fois les légions, partageaient avec les Romains la domination du monde connu, et semblaient être le plus formidable danger que l'empire eût à craindre. Ils prenaient l'ancien titre perse de roi des rois; car d'eux relevaient nombre de princes, les rois de la Bactriane, de la Médie Atropatène, de l'Arménie, de l'Adiabène, de l'Élymaïde, de la Perside, et ils étaient alliés aux chefs des hordes nombreuses de même origine que leur nation, qui, sous le nom de Massagètes et d'Alains s'étaient étendues entre le lac Aral et le Tanaïs[2]. De l'Indus à l'Euphrate tout paraissait soumis à leur pouvoir, et ils avaient souvent menacé l'Asie Mineure et la Syrie. Mais ce que le Rhin était pour la civilisation romaine, l'Euphrate l'était pour la civilisation hellénique. Le monde grec finissait véritablement sur ses rives[3]. C'est pour cela que tous les pays à l'occident de ce fleuve étaient entrés si aisément dans l'empire de Rome. Au delà était une autre

---

1. *Maximis imperiis interjecti et sæpius discordes sunt, adversus Romanos odio, et in Parthum invidia.* Tac., *Ann.*, II, 56. Ç'a été encore leur rôle, dans les temps modernes, entre la Perse, la Russie et la Turquie.

2. Strabon, XV, 728, 736, 744. Cf. Sainte-Croix *ad Tacit.*, t. IV, p. 373 et seq. Edit. Lemaire.

3. En tant qu'organisation sociale, mais non comme littérature et langue, car on parlait grec dans toutes les cours de l'Orient, et on voit les rois parthes prendre sur leurs monnaies le titre de ΦΙΛΕΛΛΗΝΕΣ.



nature et d'autres hommes. Ni les Romains, ni les Parthes, n'avaient intérêt à déplacer ces barrières; ils l'eussent voulu, qu'ils n'auraient pas réussi, parce que d'autres lois que la force président à l'agrégation durable de ces grands corps qu'on appelle les empires. Les Germains pourront déborder un jour sur la Gaule, car ils y sont appelés par le souvenir des invasions antérieures, par le besoin de se donner de l'espace, du soleil, et une vie plus douce, surtout par l'organisation guerrière de leurs tribus. Mais ces Parthes qui vivent à cheval[1] et sous la tente, qu'ont-ils à faire dans le Liban et le Taurus? Viendront-ils s'enfermer dans les cinq cents villes de l'Asie, eux qui n'entrent même pas à Séleucie restée une république grecque aux portes de Ctésiphon[2]? Le Tibre et l'Oronte pouvaient couler sous les mêmes lois, comme ils vont à la même mer, jamais le Rhône et l'Indus.

Cet empire n'avait d'ailleurs que les apparences de la grandeur et de la force. La féodalité qu'on veut trouver dans la seule Europe du moyen âge, a de tout temps régné en Asie. Au-dessous des rois on voit une aristocratie puissante dont les chefs étaient les surenas ou généraux, et qui donnait ou ôtait la couronne, en s'imposant seulement la loi, comme nos anciens Francs, de choisir le prince dans la branche aînée de la famille des Arsacides[3]. Pour

---

1. Justin, XLI, 2. *Equis omni tempore vectantur. Illis bella, illis convivia, illis publica ac privata officia obeunt.*

2. Cf. Tacite, *Ann.*, VI, 42, et Pline, *H. N.*, VI, 30. Séleucie soutint contre les Parthes un siége qui dura sept ans. *Ann.*, XI, 9, *Non sine dedecore Parthorum quos una civitas tamdiu eluserat.*

3. Cf. Tac., *Ann.*, II, 1 et sqq. — Le Monument d'Ancyre, col. VI, l. 9-10, appelle les satrapes *principes et reges*. Pline, *H. N.*, VI, 29, dit: « Regna « Parthorum duodevigenti sunt omnia, ita enim dividunt provincias. » Les grands avaient aussi le nom de *Megistanes*. Suét., *Calig*, 5, et Tac., *Ann.*, VI, 31. Ils possédaient beaucoup de villages et allaient à la guerre avec une nombreuse suite de cavaliers. Jos., *A. J.*, XVIII, 9, 5; Dion, XL, 15.



contre-balancer cette influence, les rois avaient coutume de s'associer, de leur vivant, un de leurs fils; mais comme ils prenaient rarement l'aîné, et que les frères du fils préféré trouvaient toujours des grands pour appuyer leurs prétentions, ce choix devenait une source de crimes et de guerres; le trône du roi des rois chancelait dans le sang. Maintenant que la politique extérieure des Romains sera plus suivie et plus vigilante, les empereurs ne manqueront pas d'avoir toujours quelque Arsacide sous la main pour tenir la cour de Ctésiphon dans la crainte perpétuelle d'une révolution.

Un trait suffira à peindre cette monarchie barbare, trop voisine encore de son origine pour qu'un grand effort contre l'ennemi du dehors ne fût pas possible, à condition cependant qu'il fût rarement nécessaire; mais trop mal organisée, trop privée de police et d'ordre, pour être véritablement à craindre. Deux Juifs, Asinéus et Aniléus, ouvriers tisserands, dans la ville de Nierda, ayant un jour été battus par leur maître, se réfugièrent dans une île de l'Euphrate et appelèrent à eux tous les bandits des environs. Leur troupe grossit rapidement, et ils furent bientôt assez forts pour lever des contributions sur le pays, égorgeant les troupeaux de ceux qui refusaient, mais promettant aux autres de les défendre envers et contre tous. Le bruit en alla jusqu'à Artaban, le roi des Parthes, et le gouverneur de Babylone reçut l'ordre de ramasser le plus de troupes qu'il pourrait pour étouffer ce foyer de révolte. Le satrape fut battu, au grand plaisir du prince, qui, charmé du courage des deux frères, voulut les voir et les fit asseoir à sa table. « Son dessein, dit l'auteur de ce récit, était de gagner les Juifs, pour que la crainte qu'ils inspiraient retînt les grands dans le devoir; car ils menaçaient de se révolter dès qu'ils verraient le roi occupé ailleurs. » Un des généraux parthes, s'indignant de tant d'honneur fait à ces mécréants,

voulait les tuer à la table même du monarque. « N'en faites rien, lui dit Artaban, car ils ont reçu ma foi; mais si vous tenez à venger les Parthes de la honte qu'ils ont subie, lorsqu'ils s'en retourneront, attaquez-les à force ouverte et sans que je me mêle de l'affaire. » Le lendemain il congédia les deux frères. « Il n'est pas bon, leur dit-il, que vous restiez ici davantage, car vous vous attireriez la haine des chefs de mes troupes et ils attenteraient à votre vie, sans ma participation. Je vous recommande la province de Babylone, garantissez-la des ravages qu'on y pourrait faire. C'est une reconnaissance que vous me devez pour n'avoir point écouté ceux qui voulaient votre perte. »

Les deux Juifs retournèrent dans leur île et y vécurent longtemps, respectés des gouverneurs, vénérés des Babyloniens qu'ils protégeaient, et tout-puissants dans la Mésopotamie. Plus d'une fois ces parvenus se passèrent, à l'exemple des grands seigneurs du voisinage, des fantaisies royales. Ainsi Aniléus vit un jour la femme d'un satrape, et, épris pour elle de la plus vive passion, il déclara la guerre au mari, le tua dans un combat, puis épousa la veuve. Un autre jour il se jeta sur les terres d'un homme puissant, nommé Mithridate, et y fit un grand butin en argent, en bétail et en esclaves. Mithridate, pour se venger, rassembla un corps nombreux de cavalerie; mais, surpris par les Juifs, il fut vaincu et fait prisonnier. Pour comble d'ignominie, Aniléus le fit monter tout nu sur un âne et le promena longtemps ainsi, après quoi il eut encore l'audace de lui laisser la vie et de le renvoyer libre. Ce Mithridate était cependant le plus grand seigneur des Parthes, le gendre même du roi! Et c'était au cœur de la monarchie, dans les provinces où la cour résidait, que se passaient ces révoltes impunies, ces affronts sanglants à la majesté royale, ces guerres privées qui rappellent nos temps féodaux! On

voit bien que l'empire romain, si fortement discipliné, ne pouvait être entamé par de tels ennemis[1].

ARABES ET NOMADES AFRICAINS.

« L'Euphrate, dit Strabon[2], sépare les Parthes des Romains; mais le fleuve est bordé d'Arabes qui n'obéissent ni aux uns ni aux autres, et qui rançonnent les marchands et les voyageurs. » Toute la ligne des frontières méridionales était également couverte par des déserts ou de petites peuplades dont la haine sera fort gênante, mais un seul jour dangereuse. Au sud de la Palestine, les Arabes Nabatéens formaient, dans la péninsule biblique du mont Sinaï, un royaume dont le chef, rival et ennemi du roi des Juifs, cherchait à Rome protection contre lui. Pétra, sa capitale, à deux journées de marche de tout pays habité, était l'entrepôt du commerce de l'Yémen avec l'Asie et l'Europe; aussi les marchands romains vont-ils y accourir en foule, et comme Palmyre, cette autre reine du désert[3], Pétra offre encore aux regards du voyageur étonné des ruines de temple, d'arc de triomphe et d'amphithéâtre[4]. Rome a laissé son empreinte jusque sur cette mer de sables mouvants où tout s'efface.

Dans la vallée supérieure du Nil erraient les Blemmyes

1. Strabon, XI, p. 515, parle de deux conseils qui faisaient l'élection; l'un composé de membres de la famille royale, l'autre de sages et de mages. Malheureusement Strabon renvoie pour les détails à ses *Mémoires historiques*, qui sont perdus, et dans lesquels il avait consacré un livre entier aux coutumes des Parthes. Cf. Sainte-Croix, *Mémoire sur le gouvernement des Parthes*, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, vol. L, p. 60, et *Histoire des Arsacides* de S. Martin.

2. Liv. XV, p. 748.

3. Pline parle encore de Palmyre comme d'une ville neutre entre les deux empires.... *privata sorte inter duo imperia summa.... et prima in discordia semper utrinque cura.* (*H. N.*, V, 25.)

4. Strabon, liv. XVI. Diodore, XIX, 94, raconte que Démétrius Poliorcète fut chargé par Antigone d'aller piller cette ville. Le récit de Diodore renferme les détails les plus étendus que nous ayons sur les Naba-

et les Nubiens, mais si peu redoutés que trois cohortes placées à Syène suffisaient à garder l'entrée de l'Égypte. Plus au sud encore, sur le haut plateau de l'Abyssinie, régnaient des princes qui prétendaient descendre de Salomon. Ptolémée Évergète leur avait enlevé plusieurs provinces, et l'obélisque d'Axum, debout encore aujourd'hui, atteste ses victoires. Mais ses débiles successeurs avaient laissé échapper sa conquête, et les Axumites, auxquels il avait appris la route de l'Inde, s'étaient saisis de ce riche commerce, qu'ils partageaient avec les Arabes, et que favorisait leur position près du Bab-el-Mandeb, ce passage redouté que les Arabes ont appelé *la Porte-des-Larmes*. Le royaume abyssinien grandira bientôt, comme au temps où il menaçait l'empire des pharaons, mais son ambition se tournera vers l'Arabie, qu'il regarde par delà l'étroit espace de la mer Rouge, et il donnera des lois à ces Homérites de l'Yémen qu'Auguste, moins heureux, aura fait attaquer en vain.

Toute la côte africaine de la Méditerranée appartenait aux Romains; mais eux-mêmes n'avaient pas encore pris fortement possession de ce continent, et, sauf la Cyrénaïque, les nomades étaient, depuis l'Égypte jusqu'au lac Triton, les vrais maîtres du pays. Hérodote a donné de ces peuples une description curieuse; quatre siècles plus tard, Diodore les a peints de couleurs qui montrent que les mœurs ne changent guère sur un sol où les influences physiques ont une si énergique puissance. « La Cyrénaïque, dit Diodore[1], les Syrtes, et l'intérieur des régions adjacentes, sont habités par quatre races de Libyens. Les Nasamons sont au midi; les Anchises au couchant; les Marmarides occu-

téens. M. Quatremère veut faire de ce peuple une colonie babylonienne, qui, du reste, prit bien vite les mœurs arabes. *Nouveau journal asiatique*, février 1835. Cf. Jomard, *Études géographiques et historiques sur l'Arabie*, 1839.

1. Liv. I, ch. XLIX.

pent la côte entre l'Égypte et la Cyrénaïque; les Maces, les plus nombreux, habitent aux environs des Syrtes. Ceux de ces Libyens qui possèdent des terres capables de donner quelques produits se livrent à l'agriculture; les autres sont nomades et vivent de leurs troupeaux. Ces deux races ont des rois et ne sont pas tout à fait sauvages. Mais il y a une troisième race de Libyens qui ne reconnaît ni roi, ni justice, et qui ne vit que de brigandages. Ils sortent à l'improviste de leurs solitudes, enlèvent ce qui leur tombe sous la main, et retournent aussitôt dans leurs retraites. Ces Libyens couchent en plein air, et n'ont que des instincts de brutes. Leurs chefs ne possèdent pas de villes, mais quelques tours assises au bord de l'eau, dans lesquelles ils conservent leurs vivres. L'étranger est pour eux un ennemi. Ils tuent tous ceux qu'ils rencontrent. »

A l'ouest, les peuplades de la Numidie et de la Mauritanie sont pour le moment sous l'autorité du gouverneur romain ; aussi en ai-je parlé ailleurs. Mais derrière ces tribus qu'il va falloir remettre aux mains de leurs chefs nationaux, erraient les Garamantes et les Gétules, belliqueux et pillards, voisins dangereux pour les provinces romaines, car parmi eux tous les chefs insurgés trouveront de faciles recrues, mais trop barbares, trop divisés et trop peu nombreux pour donner jamais de sérieuses inquiétudes.

§ IV. DU COMMERCE DANS L'EMPIRE.

Division du monde romain en pays de langue grecque et pays de langue latine. — Union par le commerce.

EXPANSION DE LA RACE GRECQUE; ACTION DE ROME SUR LES PROVINCES OCCIDENTALES.

Nous venons d'énumérer les peuples sujets de Rome, ses alliés et ses ennemis; il y a une autre division qui, pour

n'être écrite nulle part, n'en est pas moins profonde, car elle subsiste encore. De l'Adriatique à l'Océan tout deviendra romain; de l'Euphrate à l'Adriatique tout est à peu près grec[1]. Pline a beau parler en termes magnifiques de l'universalité de la langue latine[2]; une moitié seulement de l'empire se servira de l'idiome du Latium.

Si la Grèce n'a rien fait de grand en politique hors de chez elle, rien au moins de durable, elle a eu dans les choses de l'esprit une inépuisable fécondité, et, au nom de la philosophie, une ardeur de prosélytisme qui ne se trouve d'ordinaire que dans les croyances religieuses. Sans direction unique et par la vertu seule de son génie, cette race s'est, comme un grand fleuve, répandue sur tout l'Orient, où elle a tout recouvert et tout pénétré. Devant elle les anciennes civilisations s'effacent ou se transforment; les idiomes nationaux disparaissent ou ne vivent plus que dans les couches inférieures de la population; les coutumes séculaires s'en vont; les mœurs changent et la vie hellénique prend partout possession des hommes et des cités.

Peuple rhéteur par excellence, les Grecs veulent sans cesse parler, discuter, enseigner. En quelque lieu qu'ils arrivent, ils y organisent aussitôt une tribune, une école. Ils entraînent la population à leurs disputes; alors on se passionne pour la rhétorique ou la grammaire, pour Zénon ou

1. Je dis à peu près, car les nationalités persistèrent d'une manière plus durable qu'on ne le pense sous l'enveloppe de la civilisation grecque ou romaine. C'est un point à traiter pour l'époque des Antonins, alors que le travail d'assimilation fait par Rome semblera achevé.

2. *Terra.... quæ tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret; colloquia et humanitatem homini daret.* Pline, *H. N.*, III, 6. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le latin était la langue officielle, celle de l'administration et de l'armée. Ce serait une intéressante question que l'étude de la résistance faite par le grec au latin en Orient. Les quelques pages de Heyne, *de Usu sermonis romani in administrandis provinciis*, sont très-insuffisantes.

pour Épicure, et de chaque ville de l'Asie sortent des maîtres nouveaux. Aux bords du Nil, la vieille Égypte, effrayée, s'enfuit d'Alexandrie dans la Thébaïde, où un nouvel ennemi viendra la troubler encore avec d'autres croyances; et au pied de l'Atlas les palais qui remplacent la tente royale de Massinissa retentissent des noms d'Aristote et de Platon. Toutes les cours d'Asie s'essayent à parler grec; les rois parthes font jouer devant eux les pièces d'Euripide, et l'Inde cherche à comprendre ces médailles gravées de caractères helléniques qu'elle nous rend maintenant, pour nous aider à retrouver l'histoire perdue d'un État grec qui florissait, il y a deux mille ans, sur les rives de son grand fleuve.

Ces Grecs, esprits curieux autant qu'actifs, veulent enseigner, mais aussi apprendre. A Olbia, les Scythes étaient aux portes, le signe de guerre arboré sur les tours, et les citoyens en armes couraient aux murailles; mais Dion Chrysostome arrive, il parle d'Homère et de Phocylide; tous s'arrêtent; puis, afin de mieux entendre, entraînent l'orateur à l'agora et écoutent un long discours sur la cité des dieux. « Tant, ajoute Dion, flatté de l'attention qu'on lui a donnée en de pareilles circonstances, tant ils étaient bien Grecs par les goûts et les mœurs[1]. » Tout rhéteur est donc le bienvenu; toute découverte, disons-le aussi, excite l'enthousiasme; et s'ils arrivent en un pays qui ait eu ses jours de culture scientifique, chez un peuple qu'ils puissent sans trop d'humilité avouer pour leur aîné, comme Platon le laissait dire aux prêtres d'Égypte, aussitôt ils veulent s'approprier ses trésors ignorés. Dans tout l'O-

1. Dion Chrysost., *Orat.*, LXXX. Le morceau où se trouve ce curieux récit est cité tout au long par M. Ozanam dans ses *Germains*.

rient, ils forment de grands ateliers de traduction[1] pour ravir leur science mystérieuse à ses castes sacerdotales, comme ils ont ravi le pouvoir politique à ses castes guerrières. Livres égyptiens, hébreux, chaldéens, ils traduisent tout ; et s'ils n'ont pu pénétrer dans l'Inde, ni assez loin, ni en assez grand nombre pour faire aussi de cette vieille civilisation leur butin, du moins ils nouent avec ce pays d'actives relations de commerce, et tout en emportant ses denrées, ils interrogent ses sages et emportent quelques-unes de leurs doctrines.

Mais voici longtemps déjà que l'effort dure : l'esprit grec fléchit sous la masse des connaissances qu'il a acquises. A force d'apprendre comment pensaient les autres, on oublie soi-même de penser. Le commentaire tient lieu de l'original, la glose dispense du texte. Et comme une grande vie politique ne soutient pas l'esprit public; comme les derniers temps des Séleucides et des Ptolémées ont été des âges de confusion et de misère, de vices honteux et de crimes sans nom ; comme cet Orient divisé, morcelé, réduit en poussière par l'action dissolvante de ses vices et de la politique romaine, n'offre nulle part un grand théâtre où les travaux de l'intelligence trouvent encouragements et récompenses, il n'y a plus dans ces populations usées par le plus grossier sensualisme, le besoin énergique de connaître et de croire qui animait les âmes aux beaux jours des grandes écoles, mais seulement une impatience d'es-

---

1. Voy. ci-dessus, p. 78, et Strabon, XVII, p. 806. « Ils puisent dans les écrits des Égyptiens, comme dans ceux des Chaldéens. » Mais s'ils firent cet honneur à la science des Orientaux, ils ne montrèrent que du dédain pour les peuples dont ils se considéraient comme les précepteurs. Gibbon fait cette remarque : « There is not, I believe, from Dionysius to « Libanius a single Greek critic who mentions Virgil or Horace. They « seem ignorant that the Romans had any good writers. » T. I, p. 65, édit. du Rév. Milman.

prit, stérile, quoique bruyante encore. La force manquait pour regravir les hautes cimes d'où les maîtres étaient descendus, pour chercher hors des routes qu'ils avaient ouvertes des solutions nouvelles. Ce n'était qu'une inquiétude vaine, une curiosité qui se contentait de puérilités subtiles. Ainsi, après que les grands mouvements de la haute mer se sont apaisés, l'agitation continue longtemps encore sur les bas-fonds. C'est par là qu'ils finissent, mais c'est aussi par là qu'ils recommencent. Quand la parole du Christ tombera sur ces écoles misérablement occupées, la marche intellectuelle du monde reprendra aussitôt sa grandeur. La théologie chrétienne sera élaborée dans l'Église grecque[1].

Les peuples plus neufs de l'Occident n'iront ni si bas, ni si haut. Ils n'en sont pas encore au luxe de la vie; le nécessaire leur manque[2]. Ils ont tout à apprendre, et c'est

---

1. Voyez dans le *pro Flacco* de Cicéron, I, 28, le portrait qu'il fait de l'improbité des Grecs et tout ce que nous avons dit vol. I, p. 475 et sqq., sur la dégradation de la Grèce. Un fragment d'Alexis la montre à nu : « Quels contes est-ce que tu nous débites là! et le Lycée, et l'Académie, et l'Odéon, niaiseries de sophistes où je ne vois rien qui vaille. Buvons, mon cher Sicon, buvons à outrance, et faisons joyeuse vie, tant qu'il y a moyen d'y fournir. Vive le tapage, Manès! rien de plus aimable que le ventre. Le ventre, c'est ton père; le ventre, c'est ta mère. Vertus, ambassades, commandements, vaine gloire et vain bruit du pays des songes! La mort te glacera au jour marqué par les dieux; et que te restera-t-il? ce que tu auras bu et mangé, rien de plus. Le reste est poussière : poussière de Périclès, de Codrus ou de Cimon! » Pierron, *Hist. de la litt. grecque; σποδοὶ δὲ τ'ἄλλα Περικλέης, Κόδρος, Κίμων. Athénée*, VIII, 15, éd. Schweighaeuser.

1. Cicéron écrit à son frère, gouverneur de l'Asie Pergaméenne : « Quod « si te sors aut Afris, aut Hispanis, aut Gallis præfecisset immanibus ac « barbaris nationibus, » *ad Quint.*, I, 1, 6. Juvénal fait encore la même différence après s'être moqué du Rhodien débile, de Corinthe la parfumée, et de toute la jeunesse épilée, de cette race occupée à se polir les jambes, il conseille aux nobles insolents qui auraient à gouverner les provinces occidentales à avoir de la prudence avec des gens peu tolérants : *Horrida vilanda est Hispania, Gallicus axis,... Illyricum latus*, etc. VIII, v, 115.

à Rome qu'ils demanderont tout : lois, mœurs, langue; le bien comme le mal. Aussi laissera-t-elle sur eux son empreinte. Vingt siècles ne l'ont pas encore effacée; car dans leur supériorité politique et sociale, on retrouve l'influence de son génie pratique et sévère. Pourtant elle n'avait pas, pour prendre ainsi possession des esprits, l'ardeur que la Grèce avait mise à conquérir l'Orient, ni la force dont celle-ci disposait, grâce à tous ses grands hommes, pour agir sur les intelligences. Toute novice encore dans la culture des lettres, étrangère aux arts, qu'elle laisse à des mains serviles, Rome n'avait guère qu'une civilisation d'emprunt. Comme ces fils, venus aux derniers jours de leurs pères, et qui n'ont ni les grâces riantes, ni l'éclat de la jeunesse, les muses latines, nées trop tard, n'ont pas eu d'enfance, et l'on voit trop qu'elles arriveront bien vite à la caducité. Aussi pourront-elles défricher les esprits incultes des hommes de l'Occident, mais elles ne sauront pas défricher les âmes. Elles feront des rhéteurs; elles ne donneront ni les fortes croyances qui règlent les mœurs, ni la science austère qui conduit l'homme, au moins, à se respecter lui-même. Certes, dans l'ordre des intérêts matériels, Rome fera beaucoup, car elle sait commander l'obéissance, imposer la paix et assurer la justice[1]. Mais dans la sphère des idées, que donnerait-elle? Elle n'a ni philosophie, ni art, ni science, sauf celle qu'elle a si admirablement fondée, le droit; elle ne croit même pas à la religion, qui reçoit son encens officiel et qui ne vit plus dans le peuple que parce que les siècles seuls peuvent arracher brin à brin ce que les siècles ont semé.

Aussi, quand les Romains auront couvert d'amphithéâtres et de basiliques, de temples et d'écoles, les provinces

---

1. Voyez plus loin, § V.

de l'Occident, dissipé les ténèbres qui pesaient sur lui, implanté partout leur langue et organisé la vie sociale; quand le mouvement littéraire, ralenti et éteint dans la Grèce et l'Asie, aura touché les dernières terres de l'Occident, l'hellénisme, revenant encore, mais tout mêlé cette fois de mysticisme oriental, aura de nouveau la prépondérance; et le monde romain, pour sa ruine, penchera à l'Orient. Alors un moment viendra où cet empire n'aura plus qu'une langue, celle d'Athènes; qu'une ville, l'antique Byzance; mais aussi il ne sera plus alors que l'empire byzantin.

DU COMMERCE.

Mais il y a quelque chose qui brave les distances, la différence des idiomes, l'antipathie des races : c'est le commerce. Qu'on lui donne la mer délivrée de pirates, la terre purgée de bandits, des lois de douane point trop sévères, et il aura bientôt créé des intérêts entre les diverses provinces, rapproché les cités les plus éloignées, et révélé la commune patrie à tous ces peuples, qui resteraient étrangers les uns aux autres, tout en vivant sous la même loi politique, s'ils ne sortaient de leur isolement pour aller échanger ce qu'ils ont de superflu contre ce qui leur manque[1].

Cette activité commerciale, qui poussera le négociant de Rome, de Cadix ou d'Éphèse à embrasser dans ses spéculations la Bretagne et l'Inde, comme la Tauride et la Bétique, se montrera surtout sous l'empire; mais déjà elle

1. Cf. Mengotti, *Del commercio de' Romani*, 1803; Mauroy, *Du commerce des peuples de l'Afrique septentrionale depuis Carthage jusqu'à nos jours*, 1845; cinq mémoires de M. Pastoret sur le commerce et le luxe des Romains, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, et M. Naudet, *Des secours publics chez les Romains*, ibid.



existe, et n'attend, pour se déployer, qu'un peu de calme et d'ordre.

Il y a des choses qu'on répète sans cesse, par la seule raison qu'elles ont été dites une fois. Vraies pour un temps, elles ne le sont plus pour un autre. Les Romains des premiers siècles méprisaient peut-être le commerce[1], mais ceux de l'empire, qui n'avaient rien que le nom de commun avec les anciens Quirites, avaient d'autres idées,

---

1. C'est la thèse soutenue par Mengotti dans son livre *Del commercio de' Romani*, 1803. Il imagine même, à la manière antique, un discours sur le caractère avilissant du commerce, qu'il met dans la bouche du consul Emilius, p. 54-56. En voici la péroraison : *Lasciamo dunque che gli altri travaglino per noi, e noi non pensiamo che a vincerli ed a spogliarli*. Raynal disait la même chose, *Hist. philos. et pol.*, liv. XIX, ch. CXXI, et Montesquieu n'est pas d'un autre avis, *Grand et Déc.*, ch. X, *Esp. des lois*, l. XXI, ch. XIV, XV, XVI. Ce préjugé était surtout grec et mis en avant sans trop de succès par les philosophes. Xénophon, *Économ.*, IV, dit : « Les métiers ruinent le corps et laissent l'âme sans énergie ; » Aristote (*Polit.*, III, 3) : « On doit refuser les droits de citoyen aux artisans ; » il ne veut même pas (l. VII, 9) que le citoyen travaille aux terres ; Platon (*Lois*, VIII) le lui interdit formellement, et le condamne à un an de prison (*ibid.* l. XI), s'il fait quelque négoce ; c'est l'idéal réalisé par les Spartiates, les Crétois et les Thessaliens. Cicéron se fit à Rome l'écho de ces doctrines (Cf. *de Off.* I, 42 et ailleurs) ; non que je veuille dire que ce même préjugé n'y existait pas dans une certaine mesure, puisque le droit civil lui-même rangeait parmi les gens de condition vile la femme, *quæ mercemoniis publice præfuit*, Cod. V, 27, 1. Mais peut-être a-t-on tiré de trop larges conséquences de ce texte. Une femme tenant boutique ne pouvait, en effet, dans les mœurs romaines, avoir place qu'au dernier rang. Denys d'Hal. (l. II et IX) dit que Romulus interdit les métiers aux citoyens, et que les marchands, les ouvriers, ceux qui tenaient une maison à louage n'étaient pas citoyens. Mais, d'autre part, je vois, dès les premiers temps, Numa partager le peuple en corps de métiers κατὰ τέχνας (Plut. *Numa*, 17), et Rome, dès les premiers jours de la république, dédier un temple à Mercure, instituer sous son patronage un collége de marchands (T. Live, II, 27), et signer des traités avec Carthage dans l'intérêt de ses négociants ; plus tard, avant la seconde guerre punique, il fallut une loi provoquée par Flaminius pour interdire aux sénateurs le négoce et ne leur laisser qu'un navire d'une certaine capacité (300 amphores) pour le transport de leurs récoltes (T. Live, XXI, 63). Durant les guerres puniques, ce sont des particuliers, des entrepreneurs qui se chargent de l'approvisionnement des armées, et une province n'est pas

comme ils avaient une autre origine et d'autres mœurs. Que faisaient en Asie, plus d'un demi-siècle avant Actium, les quatre-vingt mille Italiens que Mithridate y trouva[1], et à Utique, ces trois cents gros négociants romains dont les esclaves suffirent à la garde de la ville? « Dans la Narbonaise, dit Cicéron[2], il ne se remue pas un écu qu'il ne passe par les mains d'un Romain. » Est-ce que les provinces seraient devenues si vite romaines sans le commerce, et sans le commerce fait par des Italiens résidents[3]?

---

conquise qu'on y voit aussitôt accourir les négociants romains. Avec leur avidité accoutumée, dit Diodore, V, 26, πολλοὶ τῶν Ἰταλικῶν ἐμπόρων διὰ τὴν συνήθη φιλαργυρίαν.... Voy. les notes qui suivent. Une autre preuve indirecte, mais curieuse, de l'attention donnée par l'administration romaine aux affaires commerciales, c'est que chaque ville, chaque quartier avait des étalons de poids et mesures conservés par les magistrats et placés dans un temple sous la garde d'un dieu. Ce dieu, dans une inscription, n'est pas le facile Mercure, mais Hercule. Orelli *Corp. Insc.* n° 1530. Cf. code Théodos. XII, 6, 19 et 21 ; Amm. Marcell. XXVII, 9 ; Dureau de La Malle, *Écon. pol. des Rom.* I, 11. Egger, *Examen des hist. d'Aug.*, p. 371. Les Romains avaient même mesuré la densité de l'eau, du vin, de l'huile, du miel, et, pour prévenir toute erreur, ils avaient pris pour unité de poids une certaine quantité d'eau de pluie. Dureau de La Malle, *ibid.* I, p. 14. Dans le passage tant cité de Cicéron, *de Off.* I, 42, il y aurait bien des choses à remarquer, ces *portitores*, ces *fœnerotores*, que, dans ce livre tout stoïcien, il appelle *sordidi*, sont par lui traités ailleurs tout autrement. Pompée, Brutus n'étaient-ils pas *fœneratores*, et le vieux Caton? Cependant j'accorde qu'il trouve méprisable le commerce de détail, comme nous trouvions naguère avilissante la condition d'acteur, ce qui n'empêchait pas nos théâtres de prospérer ; mais quel portrait fait-il du négociant enrichi qui *ex alto in portum, ex ipso portu se in ogros possessionesque contulit, et videtur jure optimo posse laudari*, et toutes ses recommandations en faveur de négociants romains, *Épist.* XI, 24, XIII, 26, 43, etc. Voir un savant Mém. de M. Lebas, *Insc. gr. et lat.*, t. I, p. 202, n° 60.

1. Ap. *Mithr.* 61, Val Max. IX, 2. Cicéron, dans le *pro lege Manil.*, 7, montre les immenses capitaux engagés par les Romains en Asie et le bouleversement des fortunes à Rome, si on ne prévient pas la ruine des citoyens qui trafiquent dans cette province. Voy. dans ses lettres datées de Cilicie, combien il y est question de ces négociants ou usuriers romains, et parmi les derniers Brutus et Pompée.

2. *Pro Fonteio.*

3. Florus engage les Trévires à commencer la guerre par le massacre

Les mesures administratives et les colonies n'auraient pas suffi à opérer si rapidement cette fusion ; mais quand nous trouvons des marchands romains chez les Sicambres et chez les Marcomans[1], dans l'Irlande[2], l'Arabie Pétrée et la Tauride ; quand nous savons que, pour le compte de Rome, cent vingt vaisseaux allaient chaque année visiter les côtes de la presqu'île du Gange[3], et que Pompée avait fait étudier la route de l'Inde par la Caspienne, l'Oxus et la Bactriane[4] ; dirons-nous que le commerce était odieux aux Romains et qu'ils trouvaient bon d'abandonner aux provinciaux les profits de l'immense trafic qui se faisait dans tout l'empire?

On distingue l'Orient et l'Occident. Les Grecs honoraient, dit-on, le commerce et l'industrie, et les favorisaient par leurs institutions. Cela est juste ; mais il ne faudrait pas ajouter que l'Occident reçut les préjugés de Rome avec ses lois. Car Strabon atteste, à chaque page,

---

des négociants romains. Tac., *Ann.*, III, 42. La conquête des Gaules n'était pas achevée encore que déjà les négociants romains y accouraient. La grande révolte commence à Genabum par le massacre des citoyens, *Romani qui negotiandi causa ibi constiterant.* Cæsar, *B. G.*, VII, 3.

1. Tac., *Ann.*, II, 62.

2. Tac., *Agric.*, 21. Soixante et dix mille Romains ou alliés sont tués en Bretagne sous Néron, et il n'y avait que dix-huit ans qu'elle avait été conquise sous Claude. Tac., *Ann.*, XIV, 33. Il dit (*ibid.*) en parlant de Londres, *copia negotiatorum et commeatuum maxime celebre*

3. Strab., II, p. 118. Et ce commerce avec l'Arabie, l'Inde et la Sérique coûtait annuellement à Rome vingt et un millions (Pl., *H. N.*, XII, 41), malgré les sénatus-consultes qui défendaient l'exportation de l'or. Cic., *pro Flacco*, 28. Les denrées de l'Inde se vendaient au centuple, *quæ apud nos centuplicato veneunt.* Pl., *H. N.*, VI, 26.

4. Pline, VI, 19, d'après Varron, *Pompeii ductu exploratum*. Strabon dit aussi au livre II : « L'Oxus est tellement navigable, que, par son canal, les marchandises indiennes s'apportent avec facilité jusqu'à la mer Hyrcanienne, d'où, par d'autres fleuves, elles arrivent jusqu'au Pont-Euxin. »

l'activité commerciale de l'Espagne, de la Gaule et même de la Pannonie. « La navigation de l'Ibérie occidentale jusqu'aux colonnes d'Hercule est fort belle, dit-il, à quelques difficultés près, qu'on éprouve dans le passage du détroit. Elle n'est pas moins belle sur la Méditerranée, où le reste du trajet se fait dans un climat tranquille, surtout quand on tient la haute mer..... et dans une mer débarrassée de pirates, de manière que rien ne manque à la sécurité des navigateurs.... Chaque année, de très-gros vaisseaux arrivent de la Turdétanie à Dicéarchia et à Ostie, en aussi grand nombre que ceux de Libye. » Et lorsque Horace a besoin de mettre en scène un riche marchand, il l'appelle « le maître opulent d'un navire d'Espagne[1]. Ailleurs, « il ne demandera pas aux dieux, dit-il, de pouvoir naviguer impunément trois ou quatre fois dans l'océan Atlantique[2]. » Les Romains suivaient donc dans cette mer les traces des Carthaginois. Tacite parle en effet des relations des négociants italiens avec l'Irlande, et Suétone nous montre, sous Auguste[3], le peuple divisé en trois classes, *plebs urbana*, *aratores*, *negotiantes*. Il y a plus, malgré l'indifférence des historiens anciens pour les faits de cet ordre, on voit que la question qui est la plus vive préoccupation du monde moderne, celle du travail, s'agitait, il y a dix-huit cents ans, sur les bords du Tibre, comme elle s'agite aujourd'hui sur ceux de la Seine et de la Tamise. Tacite descend des hauteurs où il se plaît à rester pour déplorer

---

1. *Odes*, III, 6. I, 31. *Navis hispanæ magister.... pretiosus emptor.* Il dit davantage, *Od.*, I, 31 : *Dives.... mercator dis carus ipse; quippe ter et quater anno revisens æquor Atlanticum impune.*
2. *Odes*, I, 38.
3. *Oct.*, 42, et il dit aussi (*ibid.*, 40) qu'il voulut ne faire les distributions de blé au peuple que tous les quatre mois, *ne plebs frumentationum causa frequentius a negotiis avocaretur.*

le manque d'ouvrage comme ayant fait d'une disette une famine [1].

Rome, avec ses quinze cent mille habitants, formait le principal marché, celui vers lequel convergeaient tous les produits des provinces et de l'étranger. Comme il y avait là une grande accumulation de métaux précieux, il y avait une consommation énorme, car la population des grandes villes consomme beaucoup plus, à nombre égal, que la population des campagnes. Mais l'Italie produisait peu : du vin, dont on n'exportait que les qualités inférieures, de l'huile, et d'excellent blé, mais en quantité insuffisante [2], des laines, dont quelques-unes, celles de Tarente et de la Cisalpine, étaient les plus belles qu'on connût [3]. Elle avait des manufactures de drap et des fabriques de poteries, du soufre, du safran, du miel, mais tout cela ne suffisait pas à solder le prix des importations qu'elle recevait [4], et il lui

---

1. *Hist.*, I, 86. *Fames in vulgus, inopia quæstus et penuria alimentorum.*

2. Strabon, V, p. 238, d'accord avec Pline, XV, 2, place l'huile de Vénafre au premier rang, au second celle de la Bétique et de l'Istrie. Pausanias, X, 32, préfère à toutes celle de Tithorée en Phocide, qui était servie sur la table des empereurs. Les meilleurs vins étaient ceux d'Amminée et de Nomente, le Falerne, le Massique, le Cécube, tant de fois chantés par Horace, celui de Sétia digne de Bacchus (Silius Italicus, VIII, 375), etc., etc.

3. Colum., VII, 2. Strab., V, p. 218.

4. Rome recevait du marbre de la Grèce, de l'Asie Mineure, de l'Égypte et de la Numidie, le nard des Indes et celui de Syrie, le baume de Jéricho, les perles, les pierres précieuses dont l'usage ne devint fréquent que sous Auguste, la pourpre, les étoffes de Cos, celles d'Attale, *Attalica vestis*, tissues d'or, l'ivoire, l'ébène d'Éthiopie, le cristal de l'Inde. Sur les tables on servait le paon de Samos, la grue de Mélos, le faisan de Colchide, la lamproie de Tartessus, le merius de Pessinonte, l'ellops de Rhodes, le scarus de Cilicie, la pétoncle de Chios, la pintade et la poule de Numidie, les oies de la Gaule, dont on faisait grossir le foie dans le lait et dans le miel, invention dont un consulaire et un chevalier se disputèrent la gloire ; les oies de Germanie dont le duvet se vendait cinq deniers

fallait payer la différence en numéraire, de sorte que par l'industrie et le commerce, les provinces reprenaient à Rome ce qu'elles lui avaient donné en tributs. Les seules denrées de la Sérique, de l'Inde et de l'Arabie coûtaient annuellement à l'empire vingt et un millions[1]. Mais déjà il n'y avait plus de repas sans parfums, et « une matrone ne pouvait pas plus se montrer sans perles qu'un magistrat sans licteurs. » Bientôt il faudra joindre aux perles toutes les espèces de pierres précieuses.

Il y avait cependant en Italie quelques grandes foires annuelles; la plus célèbre se tenait à Féronia, où les possédés de la déesse traversaient à certains jours de l'année nu-pieds et sans souffrances un lit fort étendu de cendres chaudes et de charbons ardents[2]. Notre géographe parle aussi de denrées italiennes, mais peut-être d'origine espagnole ou gauloise, entreposées à Éphèse[3], et des vins d'Ita-

---

la livre, l'aveline de Thasos, les dattes d'Égypte, la noisette d'Espagne, les vins de tout le rivage de la Méditerranée, de l'huile de l'Afrique, d'Espagne et de Grèce, des esclaves de toutes les régions. Cf., 3e mém. de M. de Pastoret, p. 101-116.

1. Je pourrais presque dire à Rome, car c'était là surtout qu'était la consommation de ces denrées. Les marchands d'aromates formaient tout un quartier, Hor., liv. II, *Ep.*, I. Néron brûla aux funérailles de Poppée plus d'encens que toute l'Arabie Heureuse n'en donnait en une année. Pline ajoute (*H. N.*, XII, 41) *Tanto nobis deliciæ et feminæ constant!* Que dirait-il aujourd'hui que le commerce avec l'Inde, seulement d'une des plus petites et de la plus pauvre province de l'empire est annuellement de cent millions? Il est vrai que les vieilles déclamations contre le luxe ne sont plus de mise, maintenant que l'industrie et le commerce se proposent, non d'assurer la jouissance de quelques-uns, mais d'accroître le bien-être de tous. La richesse, fruit des rapines, comme c'était le cas à Rome, est un mal, car, née de la violence, elle ne nourrit que le vice et la corruption. La richesse, fruit du travail, comme dans nos sociétés modernes est un bien, car elle excite l'industrie, développe l'intelligence et force ceux qui la consomment à partager avec ceux qui la produisent.

2. Strabon, V, p. 218.

3. XII, 577.

lie, qui, avec ceux de Laodicée et de Syrie, servaient comme d'objets d'échange dans les villes des bords de la mer Rouge[1]. Horace montre, du reste, que Rome faisait un commerce d'exportation, puisqu'il menace son livre de servir un jour d'enveloppe à des marchandises destinées à Utique ou à Ilerda[2]. Comme à Paris, et par les mêmes causes, l'industrie de Rome était surtout une industrie de luxe. On y trouvait grand nombre de ciseleurs, fondeurs, teinturiers, brodeurs, passementiers, ébénistes, ouvriers en stuc, en bronze, en or, etc. Le commerce des livres y était très-considérable, car, chez Atrectus, un *Martial* relié en pourpre et bien passé à la pierre ponce ne se vendait que cinq deniers[3]. On y fabriquait beaucoup de papier[4] et beaucoup de verre. On avait imaginé plusieurs mélanges pour varier les couleurs de ce produit et on était arrivé à pouvoir livrer des verres à aussi bas prix que chez nous, à un demi-as la pièce[5].

La Cisalpine exportait une grande quantité de millet, genre de récolte, dit Strabon, qui met à l'abri de la famine, parce qu'il ne manque jamais; de la poix, du vin, qu'on renfermait dans des tonneaux hauts comme des maisons, les laines douces de Modène, les laines rudes de la Ligurie et du Milanais, dont la plupart des Italiens habillaient leurs esclaves, enfin d'immenses troupeaux de porcs qui allaient

1. Strabon, XVI, 751. Horace, *Od.*, I, 38, dit la même chose.
2. Épît. XX, v. 1.
3. M. Walckenaër, *Vie d'Horace*, dit qu'on avait un *Cicéron* complet pour une somme modique; mais le passage de Sénèque auquel il renvoie (*de Benef.*, VII, 6) n'indique nullement cela.
4. Auguste et Livie avaient donné leur nom à deux qualités de papier. Voy. la longue énumération de M. de Pastoret (*ibid.*, t. V, 2e partie, p. 85) des diverses professions alors en honneur à Rome.
5. Un chalque, dit Strabon, XVI, p. 763, c'est-à-dire un sixième d'obole, un trente-sixième de drachme.

nourrir Rome[1]. Padoue était le centre d'une grande fabrication de manteaux et de tapis à longs poils.

La Sicile donnait du blé, du bétail, de la laine et le miel d'Hybla[2], rival de celui de l'Hymette, de belles ciselures et les précieuses étoffes fabriquées à Malte, où se trouvaient des tisseranderies qui dataient des Phéniciens. La Sardaigne n'avait que ses moissons[3].

La Gaule était trop récemment entrée dans les voies de la civilisation pour que ses exportations fussent étendues; mais la Narbonaise produisait tous les fruits de l'Italie, de l'huile, du vin en quantité et de fort belles laines; la Gaule chevelue, beaucoup de blé, qu'on exportait en Italie, beaucoup de millet, de glands et du bétail de toute espèce. « Aucun terrain n'y est en friche, ajoute Strabon[4], pour une époque plus récente, et l'admirable disposition de ses fleuves permet de transporter aisément les marchandises, soit dans l'intérieur du pays, soit de l'Océan dans la Méditerranée, et réciproquement. » Marseille et Narbonne étaient les deux ports d'exportation pour les saies gauloises, dont on habillait les esclaves italiens, les étoffes de lin des Cadurques, le porc salé des Séquanes, le meilleur que Rome connût, les saies militaires d'Arras et des draps rouges dont les qualités supérieures égalaient, dit-on, la pourpre d'Orient[5]. Ces deux grandes villes communiquaient avec l'intérieur par d'autres places faisant déjà un commerce actif: sur la Garonne, Toulouse et Bordeaux; dans la vallée de la Saône et du Rhône, Nîmes, Vienne, Lyon, qui s'é-

1. Strabon, V, 218.
2. Strabon, VI, 268-273. Pline, *H. N.*, XXI, 17; XXXI, 41. Cicéron, *in Verr.*, III, 7; IV, 26, 46; V, 56.
3. Hor., *Od.*, I, 38.
4. Liv. IV, chap. I.
5. A. Thierry, I, 357. Horace vante aussi les chevaux gaulois, *gallica nec lupatis temperat ora frenis.*

lève, et où bientôt l'or des Tectosages et des Tarbelles, l'argent des Ruthènes et des Gabales seront convertis en monnaie; Autun, qui allait devenir célèbre par ses écoles; Genabum, sur la Loire, où, avant même que la guerre des Gaules fût achevée, les négociants romains accouraient; Trèves, sur la Moselle; Reims enfin, qui oubliera si bien son origine gauloise qu'elle s'appellera la fille de Rémus et mettra dans ses armes la louve et les deux jumeaux. Strabon parle, cinquante ans plus tard, des marchandises portées de la Saône sur la Seine pour l'île de Bretagne, laquelle donnait en échange des cuirs, du fer, de l'étain, des bestiaux, des esclaves et, comme aujourd'hui les meilleurs chiens de chasse [1]. Dans moins d'un siècle, Joseph dira : « La Gaule a en elle-même une source inépuisable de toutes sortes de biens qu'elle répand dans tout le reste de la terre.

Pour augmenter la valeur des terres d'Italie, un sénatus-consulte avait interdit la culture de la vigne et de l'olivier aux nations transalpines [2]. Il faut pourtant que la Narbonaise ait été exceptée de cette mesure, comme on l'excepta de plusieurs autres à raison de sa proximité de l'Italie, car on voit Fontéius mettre un impôt sur les vins qui circulaient dans cette province, à moins que ce ne fussent de ces vins d'Italie « qu'une foule de marchands amenaient dans la Gaule, soit dans des bateaux par les rivières navigables, soit sur des chars qu'ils conduisaient à travers le pays. En échange d'un tonneau de vin, ils obtenaient un jeune esclave : pour la liqueur ils avaient l'échanson [3]. » Cependant

1. Strab., IV, p. 200. Diodore, V, 26-27. Cf. Cæs., *B. G.*, V, chap. XII.
2. Cic., *Republ.*, III, 9.
3. Diodore V, 26. Les Gaulois avaient inventé le savon, Pl., *H. N.*, XXVIII, 12. Les Édues avaient des fabriques pour l'or et l'argent, les Bituriges avaient trouvé l'art resté traditionnel chez eux et chez leurs voisins

on attribuait aux Gaulois l'invention des tonneaux propres à conserver le vin, que les Grecs et les Romains gardaient dans des jarres.

L'Espagne, surtout la Bétique, fournissait une masse considérable de produits: du blé, du vin, l'huile renommée de la Bétique, du miel, de la cire, quantité de plantes tinctoriales, de la poix, des salaisons comparables à celles du Pont[1], des huîtres ramassées tout le long de ses rivages, du vermillon qui ne le cédait point à la terre de Sinope et qu'on vendait à Rome soixante-dix sesterces la livre, du sel, soit extrait des marais répandus sur la côte de Cadix à Gibraltar, soit tiré de mines fort riches, comme celles de Castille[2] et surtout de Catalogne, où se trouve le fameux rocher de Cardona, tout composé de sel assez dur pour qu'on en sculpte des statuettes. Déjà l'Espagne était vantée pour ses laines et on achetait ses béliers jusqu'à un talent[3]. Les étoffes qu'on y fabriquait, surtout celles de Sætabis et d'Empories[4], étaient d'une incomparable finesse; et elle exportait une énorme quantité de jonc spartaire, dont on faisait des cordages. Sa plus grande richesse était encore ses mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer[5]; celles de

---

les Arvernes de fixer à chaud l'étain sur le cuivre. Les Édues avaient inventé le placage: « la Gaule ne marqua pas moins, dit M. Amédée Thierry, par ses découvertes dans l'art de tisser et de brocher les étoffes; ses teintures n'étaient pas sans réputation. En agriculture, elle inventa la charrue à roues, le crible de crin, et l'emploi de la marne comme engrais. Les Gaulois composaient diverses sortes de boissons fermentées, telles que la bière d'orge et la bière de froment mêlée d'hydromel. »

1. Srabon suit avec curiosité les évolutions de l'armée des thons, tout le long des côtes, où vers le temps de leur arrivée annuelle, des sentinelles étaient placées pour signaler leur approche. Cette pêche ne se fait plus guère en grand que sur les côtes de la Sicile et de la Provence.

2. Pline, XXI, 7.

3. Aulu G., II, 22.

4. Strab., III, p. 160.

5. Diodore, V, 36; Pl., *H. N.*, XXXVIII, 2. Il y avait des mines de fer

Carthagène rendaient en six ans plus de quatre-vingt-deux millions, autant que rendaient au dernier siècle les fameuses mines de Kemnitz en Hongrie. Dans le nord de l'Espagne, les Cerrétans et les Cantabres exportaient d'excellents jambons « qui procurent à ce peuple un commerce très-avantageux. » Les chevaux des Cantabres et des Astures, petits, mais pleins de souplesse, étaient si renommés, depuis que les Vénètes avaient abandonné l'élève des chevaux, que les Romains appelaient tous leurs coursiers de prix *Asturiones*, et que Possidonius comparait les chevaux des Celtibères à ceux des Parthes, pour l'extrême vitesse de leur course[1].

Au nord de l'Italie, le vin rhétique passait pour aussi bon que les meilleurs de la péninsule[2], et les montagnards des Alpes échangeaient, contre les denrées qui leur étaient nécessaires, du miel, de la cire, de la résine et des fromages. Par le mont Ocra, point le plus bas des Alpes orientales, on voiturait les marchandises d'Aquilée à Nauportus, sur le Leybach, affluent de la Save, d'où elles descendaient jusqu'à l'Ister pour aller, soit à Ségeste, soit chez les Pannoniens et les Taurisques. Aquilée, qui possédait de très-

---

et de très-belles forges au cap Dianium, appelé, à cause de cela, par Pomponius Mela., *Ferraria.*, et des eaux excellentes pour la trempe près de Bilbilis et de Turiasso. Horace vante les cuirasses espagnoles, *loricis Iberis*, *Od.*, I, 29. Dans les mines d'or de la Bétique on trouva jusqu'à des pépites du poids de 10 livres romaines. Pline, *H. N.*, XXXIII, 4 En Turdétanie, le quart de la terre tirée de la mine était du cuivre pur. Strab., III, ch. VII. Il y avait de l'étain chez les Gallaïques, du plomb à Castalon, d'où l'on en tire encore. Le Tage et les autres fleuves de Lusitanie roulaient des paillettes d'or. *Id.*, *ibid.*, Cf. 154. Pline, XXXIII, 4, et XXXIV, 14, estime qu'on tirait annuellement de la Galice, de l'Asturie et de la Lusitanie 20 000 livres pesant d'or.

1. Strab., liv. III, 1. Voy. ci-dessus, p. 10, note 4.

2. Strab., IV, 205. « Il croît au pied de leurs montagnes, du côté de l'Italie, car ils s'étendent jusque vers Côme et Vérone. » Cf. Virgile, *Georg.*, II, 95.

riches mines d'or[1], était le centre de ce commerce. Elle livrait aux Barbares du vin, des salaisons et de l'huile; elle en recevait des esclaves, des bestiaux, des pelleteries et ce fer de la Norique si estimé pour forger des glaives[2]. L'ambre lui venait aussi des bords de la Baltique par ces régions où les négociants romains accourront en si grand nombre que, dans trente-cinq ans, un témoin oculaire, Velléius Paterculus, pourra dire que la langue des Romains était répandue parmi ces barbares et que beaucoup déjà cultivaient les lettres[3].

Ainsi, avec les provinces du nord, il n'y avait guère qu'un commerce d'échange dont les denrées alimentaires formaient la base. En Gaule, l'industrie s'éveillait; dans l'Espagne, surtout dans la Bétique, elle avait reçu déjà les plus grands développements; métallurgie, tissage, économie rurale, pêcheries, tout prenait l'essor.

De la Grèce et de ses îles, Rome tirait quelques chevaux, car la dépopulation du pays y favorisait cette industrie[4]; le miel de l'Hymette et des Sporades, les vins de Chios et de Lesbos, le cuivre et les figues sèches de Cypre[5],

---

1. Strab., V, 213. La Thrace fournissait, mais du temps de Pline, XIV, 4 et XVIII, 7, très-peu de froment. Son vin de Maronée, célèbre du temps d'Homère (Odyss., IX, 197), l'était encore.

2. *Noricus ensis*, Hor., *Od.*, I, 16. *Ibid.*, V, 17.

3. *In omnibus autem Pannoniis non disciplinæ tantummodo, sed linguæ quoque notitia romanæ, plerisque etiam litterarum usus et familiaris animorum erat exercitatio.* Liv. II, ch. cx.

4. Strab., VIII, 388.

5. Jos., *A. J.*, XX. 2. Strab., III, 163. Les vins les plus estimés étaient ceux de Chios, de Samos, de Clazomène, de Cypre, de Lesbos, de Smyrne, de Tripoli, de Béryte et de Tyr. Quelques vins de Sicile (le Mamertin et celui de Tauromenium) et d'Espagne (le Lalétan, celui de Tarragone, de Lauron et des Baléares), se vendaient bien. Ceux de Gaule gâtés par certaines mixtures, ne paraissaient pas sur les tables riches. J'ai cité plus haut, p. 158, n. 2, ceux d'Italie. Pline, IV, 19, compte quatre-vingts espèces de vin dont cinquante en Italie

les parfums fabriqués à Athènes et à Corinthe, et quelques mets réservés pour la table des riches, des paons de Samos, des grues de Mélos, des poissons de Rhodes, de Chios et de la mer Noire; de plus les marbres du Pentélique, de Paros et de Chios, l'airain de Corinthe, le cuivre de l'Eubée, des étoffes légères, le *byssus* de l'Élide, si recherché des dames romaines, l'ellébore d'Anticyre, précieux spécifique qui guérissait, disait-on, de la folie même, et que Perse conseillera à Néron.

Les cinq cents villes de l'Asie, riches, peuplées, industrieuses, consommaient beaucoup, mais aussi produisaient beaucoup : des toiles peintes, les étoffes milésiennes, mille objets d'art, statues, bronzes, de jolies bagues bithyniennes, les fers ciselés de Cibyra, les tapis de Laodicée[1], les poteries de Tralles, les marbres précieux de Synnade veinés de rouge, les teintures d'Hiérapolis, les vins du Tmolus, qui servaient à donner aux autres une vieillesse factice. C'était par ces villes que passait une grande partie du commerce oriental. Les denrées de la Chine, de l'Inde et de la Tartarie, laines, fourrures, pierres précieuses, esclaves, soieries, acier sérique, arrivaient en effet par l'Oxus, la Caspienne et l'isthme caucasique, à Dioscurias, où les marchands de soixante et dix peuples, dit Strabon[2], se rencontraient, et où venaient les prendre les trafiquants grecs et romains[3].

---

1. Hor., *Ép.* I, 6, 33.
2. Plin., IX, 63.
3. Strab., XI, 498. Pl., VI, 5, 19. On trouvera dans Ézéchiel (ch. XXVII) et pour le temps dont nous parlons, dans l'Apocalypse de saint Jean (ch. XVIII, 12, 13 et 14), l'énumération des denrées qui circulaient en Orient. La Bithynie envoyait en Italie des fromages fort estimés, Pl., XI, 42, des bagues, des couteaux et faisait un grand commerce, témoin ce vers d'Horace : *Thyna merce beatum*, *Od.*, III, 7. Le Pont donnait de

Les tapis et les tissus de la Babylonie, les denrées précieuses de l'Orient venues par le golfe Persique, l'Arabie septentrionale et la Syrie intérieure, passaient par Thapsaque et Palmyre, et étaient portées jusqu'à Mazaca, sur l'Halys, d'où elles gagnaient Éphèse, la principale place de commerce de l'Asie[1], malgré son mauvais port. Tanaïs, Panticapée, Phanagorie, remplissaient un rôle semblable pour les pays placés derrière elles. Les Scythes leur livraient de la laine, des pelleteries, des esclaves, en échange de vins, d'étoffes et de mille objets apportés par les marchands grecs ; de grandes pêches se faisaient alors comme aujourd'hui dans les eaux limoneuses du Tanaïs et du Palus Méotide[2].

La Phénicie donnait toujours la pourpre tyrienne qui se vendait à Rome plus de mille deniers la livre (82 fr.), et le bois, l'huile de cèdre, qui passaient pour incorruptibles, de sorte que les prêtres faisaient souvent de ce bois les statues de leurs dieux, et que les poëtes, pour assurer l'immortalité à leurs vers, frottaient de cette huile les rouleaux qui les gardaient pour la postérité, *cedro digna locuti*[3]. La Phénicie exportait pour l'Égypte et pour toutes les villes des bords de la mer Rouge[4] les vins de la Syrie et ceux d'Italie ; en outre quantité de verre dont la fabrication se faisait surtout à Sidon, malgré la concurrence d'Alexandrie qui en fabriquait beaucoup de diversement coloré et d'un grand prix.

L'Égypte, qui dix-huit cents ans avant notre ère trafi-

l'alun, l'acacia, du bois de construction (Hor., *Od.*, I, 14), et la Colchide, un fer d'une trempe excellente (Virg., *Georg.*, I, 58).

1. Strab., XVI, 779.
2. Strab., XI, p. 495 et sqq.
3. Perse, *Sat.*, I, 42. Horace, *Art poét.*, 332, *linenda cedro*.
4. Strab., XVI, 751, 757.

quait avec l'Inde et la Chine[1], exportait, outre son blé, diverses espèces de tissus, du verre, du papyrus, de l'alun, et tirait de la mer Morte de l'asphalte pour les embaumements; de la Palestine, le baume de Jéricho qui se mettait dans de la nacre de perles et qu'on vendait fort cher[2]; de l'Afrique des nègres très-recherchés comme esclaves en Italie, en Grèce et en Sicile[3], des plumes d'autruche, de l'ivoire; de l'Arabie, des aromates et de l'encens; de l Inde, des épices, de la cannelle, du poivre, du gingembre, de la casse, de la myrrhe, du nard, du cinabre et des denrées tinctoriales, de l'ivoire, de l'écaille, des coupes et autres objets de myrrhites, des pierres précieuses, des perles, des étoffes de coton et de soie[4].

L'Afrique se ressentait encore des désolations de la troisième guerre punique. Cependant le territoire de Carthage était un des greniers de Rome, et cette ville qui sortait de ses ruines renouait ses antiques relations avec l'intérieur du pays. Le lointain commerce avec le Sénégal et la Guinée, établi par Hannon, était sans doute tombé avec l'ancienne

---

1. On a trouvé à Thèbes, dans des tombeaux de la XVIII[e] dynastie, des pièces d'étoffes teintes avec de l'indigo, des mousselines de l'Inde et des vases en porcelaine de Chine avec des inscriptions et des dessins chinois. Suivant l'auteur du *Périple de la mer Érythrée*, l'indigo et la mousseline arrivaient, de son temps, en Égypte des bords de l'Indus et du Gange. Au cinquième siècle de notre ère, Hira, sur l'Euphrate, voyait constamment amarrés devant ses maisons, des navires venus de l'Inde et de la Chine. *Relations des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et la Chine, dans le neuvième siècle de l'ère chrétienne*, par Reinaud.

2. Strabon, XVI, 763, et Diodore, XIX, 99.

3. Cf *Periplus maris Erythr.*, *apud* Huds., *Géog. min.* et Dig., XXXIX, 4, fr. 16, § 7. Pline donne en plusieurs endroits, IX, 63; XII, 26, 42; XXXVII, 7, etc., le prix de ces objets à Rome. Sous Aurélien, on donnait encore une livre de soie pour une livre d'or. Vopisc., *Aurel.*, 45. César donna une perle qui coûtait plus d'un million. Suét., *Cæs.*, 50. On essaya de cultiver le poivrier en Italie. Pline, XVI, 59.

4. Térence, l'*Eunuque*, act. I, sc. II.

population carthaginoise, mais je n'assurerais point que les six villes fondées par ce général, à l'ouest des colonnes d'Hercule eussent déjà disparu, car il n'y avait pas bien longtemps que Sertorius[1], d'après les rapports de plusieurs patrons de navires, proposait à ses soldats d'aller s'établir aux Iles Fortunées, preuve que les relations avec les Canaries duraient encore. La poudre d'or que les marchands romains trouvaient en Mauritanie pouvait bien y être apportée par la voie de mer plutôt que par la route si dangereuse et si longue des oasis du Sahara. Carthage expédiait pour Rome des bêtes féroces destinées à l'amphithéâtre, des bois précieux, de la poudre d'or, de l'ivoire, des nègres, du marbre de Numidie, et ces pierres qu'on appelait de son nom grec calcédoines, et dont on faisait des vases et des coupes de prix[2].

On a vu plus haut (p. 84) ce que donnait la Cyrénaïque. Derrière cette province passait la route commerciale qui unissait l'est, le sud et l'ouest de l'Afrique. La grande caravane partie de la haute Égypte traversait les oasis d'Ammon (Syouah), d'Augila (Audjelah), et des Garamantes, où elle rencontrait les marchands de Leptis, puis descendait au sud par le pays des Atarantes (Tegerry) et des Atlantes (Bilma) pour rencontrer ceux de la Nigritie. Cette route, décrite par Hérodote[3] il y a deux mille trois cents ans, est encore celle que suivent les caravanes du Caire, jusqu'aux frontières du Bournou, car la nature n'en a point tracé d'autre. Après la ruine de Carthage, Leptis avait hérité seule de ce commerce qu'elle sera contrainte

---

1. Plutarque, *in Sertor.*
2. Ces pierres étaient tirées des montagnes de Gyri dans le pays des Garamantes. Pline, *H. N.*, V, 5.
3. L. IV, 181-184.

de partager de nouveau avec la Carthage romaine. Mais elle en gardera toujours une part considérable et lui devra une prospérité que ses ruines attestent encore.

Le lendemain de la bataille d'Actium, quand les ébranlements de la guerre civile n'étaient point encore apaisés, le commerce ne pouvait avoir la régularité et l'importance que vont lui donner les années tranquilles qui commencent. Mais l'ordre sera promptement rétabli; et les peuples, sous la protection d'une administration vigilante prendront ou retrouveront l'habitude de ces fructueux échanges dont la population grecque et les anciens sujets des Carthaginois connaissent depuis longtemps tous les avantages, dont les Romains, depuis un siècle et demi, les banquiers, je devrais dire les usuriers du monde, sont accoutumés à partager les profits[1].

Déjà la république, après avoir sillonné de routes toute l'Italie, avait jeté à travers l'Épire et la Macédoine la grande voie Egnatia et relié l'Espagne à l'Italie par une route militaire. Auguste fera faire celles de la Cisalpine; et imprimant la plus vive impulsion à ces travaux productifs, il couvrira de chemins toute la Gaule et la péninsule ibérique[2]. Puis, « sur toutes ces routes qui partaient du milliaire d'or élevé au milieu du forum, il placera à de très-courtes distances des jeunes gens qui serviront de courriers, et dans la suite des voitures, pour être informé plus tôt de ce qui se passe dans les provinces[3]. » Ces postes, qui seront

---

1. Voy. Mauroy, *du Commerce des peuples de l'Afrique septentrionale*, et l'*Afrique*, de Ritter.

2. Bergier, *Hist. des grands chemins de l'Emp. Rom.*, I, p. 27. Les chemins étaient de deux sortes : *Viæ publicæ regales quæ publice muniuntur.... Vicinales, quæ de publicis divertunt in agros; hæ muniuntur per pagos.* Sicul. Flaccus, *de Cond. agr.* Cf. M. Naudet, *des Changements dans l'administration de l'empire romain*, I, p. 215.

3. Suet., *Oct.*, 49. Val. Max., V, 5, 3. Pl., *H. N.*, VII, 20. Vegel., *de*

servies avec une grande célérité [1], ne seront pas utiles au pouvoir seul, mais aux particuliers dont les lettres seront rapidement portées d'une extrémité à l'autre de l'empire [2]. Une circulation plus active se trouvera ainsi établie entre les divers points des provinces. Les montagnes abaissées et entr'ouvertes par les pionniers romains, les fleuves enchaînés par les ponts jetés sur leurs cours [3], laisseront passer la civilisation qui, suivant ces routes comme autant de fils conducteurs, pénétrera dans les retraites les plus solitaires, jusqu'au milieu de populations étonnées et domptées par elle plus sûrement que par les armes. Le commerce naturellement y gagnera, et une vie nouvelle se répandra dans

---

Re mil., III, 6. Lamp, *Alex.*, 45. Un gouverneur ou un général partant de Rome pouvait calculer le jour et presque l'heure où il serait à son poste.

1. Il fallait moins de six jours pour aller d'Antioche à Constantinople. Liban., *Orat.*, 22. Ce qui fait plus de 40 lieues par jour. Val. Max., V, 5, 3, veut que Tibère ait fait 67 lieues en un jour et une nuit, quand il alla recevoir les derniers soupirs de son frère.

2. Octave avait interdit la publication des actes du sénat (Suet., *Oct.*, 36); mais il y avait des journaux, *acta*, qui racontaient tout ce qui se passait à Rome (Suet., *Tib.*, 5. *Calig.*, 8. Tac., *Ann.*, III, 3; XVI, 22, Lamp., *Comm.*, 15), et qui étaient lus avidement dans les provinces: « *Diurna P. R., per provincias, per exercitus curatius leguntur.* » Tac., *Ann.*, XIII, 31. Cf. le savant livre de M. Leclerc, *des Journaux chez les Romains.*

3. Drusus commença le long du Rhin une digue qui ne fut achevée que sous Néron. Tac., *Ann.*, XIII, 53. « On a vu les Romains, dit Strabon, après avoir soumis bien des nations d'un caractère naturellement féroce, parce que l'âpreté du sol, le défaut de ports ou d'autres causes pareilles rendaient leur pays presque inhabitable, établir des rapports de société entre des peuples jusqu'alors insociables. » Il y avait surtout entre Rome et les provinces une circulation continuelle de voyageurs, de marchands, de fonctionnaires et de soldats. Les gouverneurs renvoyaient très-fréquemment des accusés à l'empereur. Pour un fort léger sujet, Félix, gouverneur de Judée, envoie des sacrificateurs se justifier devant l'empereur (Jos., *Mém. sur sa vie*). Saint Paul accusé en appelle à l'empereur et est envoyé en Italie. Cette circulation aidait à la fusion des peuples, des idées et des mœurs.

cet empire, si admirablement disposé pour une grande et longue existence.

Voyez-le en effet; il renferme tous les pays qui, des Pyrénées et des Cévennes, des Alpes et des Balkans, du Taurus et de l'Atlas, descendent à la Méditerranée avec leurs fleuves sans nombre et leurs beaux rivages chargés de riches et industrieuses cités. En aucun lieu de la terre l'humanité n'avait rencontré de conditions plus favorables à son développement qu'à l'entour de cette mer assez vaste pour que des peuples nombreux eussent trouvé place sur ses bords, assez resserrée par ses promontoires et ses îles pour que les côtes opposées pussent, si je puis ainsi parler, répercuter tous les échos qui s'élevaient de chaque point de ses rivages. Les physiciens nous disent qu'une lumière réfléchie par un miroir va se perdre dans les espaces, quand rien ne l'arrête, mais que si elle rencontre sur son passage un foyer qui la reçoive, la concentre et la renvoie, alors multipliée avec une grande puissance, elle porte au loin son éclat et sa chaleur. Ainsi allait-il en être dans cet empire étendu tout autour de la Méditerranée, cercle lumineux où chaque point ne brillera pas seulement de la lumière qui lui est propre, mais de celle encore qu'il reçoit; où l'activité d'un peuple sera stimulée par celle des nations qui lui font face, de sorte qu'à la grandeur de Rome répondra celle d'Alexandrie, au commerce de Corinthe, de Pouzzoles [1], et de Marseille [2], celui de Smyrne, de Carthage et de Gadès; à la ri-

1. Pouzzoles était le vrai port de Rome. A Ostie, les navires étaient forcés de rester à l'ancre, sur une côte dangereuse, jusqu'à ce que des barques vinssent les décharger d'une partie de leur cargaison; alors ils entraient dans le Tibre. Strabon.

2. Voyez le tableau que Florus et Sacrovir font de la prospérité des Gaules. Tac., *Ann.*, III, 40.

chesse enfin des régions du Nord, la prospérité de celles du Midi.

Un jour qu'Auguste naviguait le long des rivages de Pouzzoles, les passagers et les matelots d'un navire d'Alexandrie vinrent le saluer, vêtus de robes blanches et couronnés de fleurs. Ils brûlèrent de l'encens devant lui comme devant un dieu, et s'écrièrent : « C'est par toi que nous vivons, par toi que nous sommes libres. C'est à toi que nous devons nos richesses et la sécurité. » Il se trouva si heureux de ces acclamations, ajoute son biographe, qu'il distribua quarante pièces d'or à sa suite, à condition d'employer cet argent à acheter des marchandises d'Égypte. Les jours suivants, il donna aux Alexandrins des toges romaines, aux Romains, des manteaux grecs, et il voulut qu'ils changeassent aussi de langage, les Grecs parlant latin, les Latins parlant grec. Double image du mélange des nations et de l'égalité qui allaient s'accomplir aux acclamations du monde.

§ V. GOUVERNEMENT DES PROVINCES.

La formule. — Le gouverneur. — Les impôts. — Diversité des conditions faites aux provinciaux et aux provinces. — Isolement administratif; désirs contraires. — Un bon et un mauvais gouverneur ou le droit et le fait. — Situation déplorable des provinces dans les derniers temps de la république.

LA FORMULE.

Dans l'antiquité, la guerre était sans merci; elle donnait au vainqueur les biens, la terre, la vie, même les dieux du vaincu[1]. Le sénat avait exercé ce droit terrible dans toute

1. *Divina humanaque omnia*, disent Plaute, *Amphitryon*, act. I, s. I, v. 102 et Tite-Live, I, 38. *Cf. eumd.*, VII, 31; IX, 9; XXXVI, 28; Polyb., XX, 9, 10; XXI, 1; XXXVI, 2.



sa rigueur à l'égard de quelques peuples de l'Italie. L'Épire, Numance, Corinthe et Carthage avaient eu le même sort. Mais généralement Rome avait laissé à ses sujets leur religion[1], leurs lois[2], leurs magistrats[3], leur sénat[4] et leurs assemblées publiques[5], la plus grande partie ou la totalité

---

1. Tac., *Ann.*, III, 60-63; IV, 14, 43; Tertullien, *Apolog.*, 24; *ad nation.*, II, 8; Bœckh, *Corp. Inscript.*, III, n° 4474. Cf. surtout Godefroy, *paratitl. ad* C. Theod., XVI, 10. Les jurisconsultes reconnaissaient même en droit privé, sinon en droit public, le caractère sacré des propriétés religieuses, Gaius, II, 7, *pro sacro habetur.*

2. La petite ville de *Bidis*, *oppidum tenue*, aux portes de Syracuse, avait ses lois particulières. Cic., II, *in Verr.*, II, 22. Cf. Pline, *Epist.*, X, 110, 114; Jos., *A. J.*, II, 19.

3. Les inscriptions et les médailles mentionnent en très-grand nombre des *archontes*, des *stratéges*, des *éphores*, des *cosmes*, des *prytanes*, etc., élus par leurs concitoyens; pour l'Afrique, il est question de *suffètes*, Orell., *Inscript.*, n° 3056, 3057. En Sicile, Cicéron parle de *sénats*, de *censeurs*, de *proagores*, qui provoquaient et exécutaient les décisions du sénat (II, *in Verr.*, IV, 23, 39), de *questeurs*, d'*édiles*, de *gymnasiarques* et de *prêtres*. Id., *in Verr. passim*. Des inscriptions grecques (Bœckh, III, n° 5425, 5426 et 5427) citent pour la Sicile des ἀγορανόμοι, édiles; des τριακάδαρχοι, chefs de sections de tribus (?); γραμματεὺς καὶ φραδάτηρ, greffier; ὑπογραφεῦς, secrétaire; κήρυξ, héraut. A Tauromenium il y avait (n° 5640) des ἱερομνάμονοι, ταμίαι, σιτοφύλακοι, qui rendaient leurs comptes tous les mois. Dareste, *De forma et conditione provinciæ Siciliæ*, p. 18, note 5. Les juges municipaux avaient la juridiction entière, sauf le *jus necis;* mais le gouverneur intervenait quand bon lui semblait, et recevait les appels que Plutarque conseille à ses concitoyens de rendre aussi rares que possible (M. Villemain, *Vie de Plutarque*). Voy. sur les magistrats municipaux tout le chapitre xvi d'Orelli, *Inscript. amplissima collectio*, du n° 3676 au n° 4053, et sur la permanence des contitutions grecques, Tittmann, *Darstellung der Griechirchen Staatsverfassungen*, p. 502.

4. Mommsen a publié sous le n° 635, d'après une table d'airain gravée en 223 ap. J. C., la liste des décurions de Canusium. On en compte 164, dont 31 *patroni clarissimi viri*, 8 *equites romani*, 7 *quinquennalicii*, 4 *allecti inter quinq.*, 29 II *viralicii*, 19 *ædilicii*, 9 *quæstoricii*, 32 *pedani*, 25 *prætextati*. *Inscript. regn. Neapol.*

5. Deux inscriptions d'Orelli, n°s 3718 et 3719 parlent d'une division du peuple de Lilybée en douze tribus, et sous le n° 3700 se trouvent *huit réclames* électorales qu'on a lues sur les murs de Pompéi, et qui montrent qu'en cela les mœurs ne changent guère. Les Romains étaient même allés

de leurs terres et de leurs revenus[1], en un mot une très-grande indépendance municipale, et quelquefois un sort moins dur qu'au temps de leur liberté, car elle avait

plus loin que nous, car une ou deux de ces réclames sont signées par des femmes.

M HOLCONIVM PRISCVM || C. GAVIVM RVFVM II.VIR (os)
PHOEBVS CVM EMPTORIBVS SVIS ROGAT.

IVNIVM SIMPLICEM AED.... F (faciatis) SEMA CVM PVERIS ROGAT.

CAPELLAM D. V. I. D. (duumvirum juri dicundo).
F. (facit) VERNA CVM DISCENT (ibus).

MARCELLVM... FORTVNATA CVPIT.

Il est encore question au n° 3701 de *comitia, magistratuum creandorum causa instituta*, à Boviliæ. Voy. aussi Aristide, Λόγος πανηγυρικὸς ἐν χυζίκῳ περὶ τοῦ ναοῦ, t. I, p. 382, édid. Dindorf, 1829, et *Mémoires de l'Acad des Inscript.*, XXXVII, p. 401.

1. Les revenus des villes consistaient en octrois (Suét., *Vitell.*, 14), péages (Strab., XII, p. 575, *Portorium Dyrrhachinorum*, Cic., *pro Flacc.*, 3; de même à Tarse, Dion Chrys., *Or.*, XXXIV; à Ambracie, mais ici avec cette exception *dum immunes Romani ac socii Latini nominis essent*, T. Liv., XXXVIII, 44; à Thermæ l'exemption n'était stipulée que pour les fermiers de l'État, *Plebisc. de Therm.*, lig. 74-75. Marseille levait un droit sur le canal de Marius. Strab., IV, p. 183); impôts payés par les citoyens pour subvenir aux charges communales (Pl., *Ep.*, X, 94); droit comme Nicée l'obtint d'Auguste de recueillir les biens de leurs citoyens morts intestats (Pl., X, 88), capitaux prêtés à intérêt (Dig. L., tit. IV, fr. 18, § 2), propriétés publiques, édifices, biens communaux situés souvent très-loin. Capoue en avait en Crète (Vell. Paterc., II, 82), Empories dans les Pyrénées occidentales; Byzance en Bithynie. Cette même ville partageait, dit Strabon, avec les Romains les revenus qu'elle tirait de la pêche du thon dans l'Euxin. Arpinum et Atella avaient des biens en Gaule (Cic., *Fam.*, XIII, 7, 11). Deux petites villes de Ligurie avaient des possessions sur le territoire de Bénévent (*Bulletin de l'Inst. arch.*, ann. 1835, et Dureau de La Malle, *Écon. pol. des Rom.*, II, p. 356), Nole et Plaisance (*Instit. archéol.* ann. 1835, p. 149). Les aqueducs, les égouts (Cic., *adv. Rullum*, III, 2), les pâturages communaux (Hygin. *de lim.*, p. 192), donnaient des revenus souvent levés par des publicains qui les prenaient à ferme (Dig., XXXIX, tit. 4, fr. 53, § 1). A ces revenus il faut ajouter les donations faites par des particuliers pour fondations d'édifices, de festins, de distributions, ou de jeux publics perpétuels (Pline, *Ep.* X, 79; Tac., *Ann.*, IV, 43, Orelli, *passim*). Et bien qu'une cité ne pût alors être instituée héritière, ni recevoir un legs, il arrivait sans doute bien souvent qu'on oubliait la loi, voy. Pline, *Ep.* V, 7. C'est à l'époque des Antonins que j'étudierai la manière spéciale du régime municipal.

souvent diminué le tribut qu'ils payaient aux rois, leurs anciens maîtres[1].

Chaque province avait sa constitution propre ou, comme on disait à Rome, sa formule, qui déterminait la quotité du tribut et les obligations des provinciaux à l'égard de la république.

Cette formule, qui variait d'une province à l'autre, avait été rédigée, au moment de la conquête, par le général vainqueur ou par des commissaires du sénat, ordinairement au nombre de dix[2]. Quelquefois le général, pour mieux pacifier le pays, écrivait de nouvelles lois civiles, comme Paul Émile le fit pour les Macédoniens[3], Sempronius Gracchus pour une partie des Espagnols, Rupilius pour la Sicile, Lucullus pour l'Asie. En Achaïe, ce fut Polybe qui, à la demande des cités, reçut du sénat, commission de donner à celles-ci des lois, et de régler la forme de leur gouvernement[4]. Ces constitutions municipales conservaient ordinairement l'ancienne organisation aimée des indigènes; seulement on tâchait de la rapprocher des insti-

---

1. Antoine dit aux Grecs de l'Asie Pergaméenne : « οὓς ἐτελεῖτε φόρους Ἀττάλῳ μεθήκαμεν ὑμῖν. » App., *B. C.*, V, 4. Paul Émile déchargea les Macédoniens de la moitié du tribut quod *pependissent regibus*, réduisit de moitié le prix des baux pour les fermiers des mines de fer et de cuivre. En Illyrie aussi diminution de moitié T. Liv., XLV, 26, 29. Cicéron dit *pro lege Manilia*, 6 : *Provinciarum vectigalia tanta sunt ut iis ad ipsas provincias tutandas vix contenti esse possimus*. En Sicile ils n'avaient mis aucun impôt nouveau : *Eorum agris vectigal nullum novum imponerent*, Cic II, *in Verr.*, III, 6.

2. App. *H.*, 99; *P.*, 135; *B. C.*, II, 9; Plut. *in Marcello*, 23 et *Lucull.*, 23; T. Live, XXV, 40, XLV, 17, 18, 32; Salluste, *B. J.*, 16; Cicéron *in Verr.*, II, 13, 16. Strab., XIV, p. 646. Pompée organisa de même la Bithynie, Strab., XII, p. 541; Dion, XXXVI, 20; Pline, *Epist.*, X, 83, 84, 113, 114-116; Lentulus, Cypre, Cic., *Fam.*, XIII, 48.

3. T. Liv., XLV, 30, 32; *leges quibus adhuc utuntur*. Justin, XXXIII, 2.

4. Pausanias, VIII, 30. Mummius avait déjà auparavant introduit certains changements. *Id.*, VII, 16; Polybe, XL, 10.

tutions aristocratiques de Rome[1], comme on ramenait peu à peu les lois civiles des vaincus aux lois civiles des vainqueurs[2]. Ainsi, les soixante-cinq villes de la Sicile[3] avaient chacune un sénat, deux censeurs qui faisaient le cens tous les cinq ans, des ordres de citoyens, des charges auxquelles on n'arrivait qu'à la condition de remplir certaines conditions d'âge et de fortune. On permettait même aux peuples, surtout en Grèce et en Orient, de célébrer en commun leurs fêtes religieuses et de reformer leurs ligues inoffensives[4].

---

1. Pausanias le dit expressément, VII, 16, 9 : Ἐνταῦθα δημοκρατίας μὲν κατέπαυε [Μόμμιος], καθίστατο δὲ ἀπὸ τιμημάτων τὰς ἀρχάς. Quinctius fit la même chose en Thessalie. T. Liv., XXXIV, 51, et Gabinius en Judée.... Ἀριστοκρατίᾳ διῳκοῦντο. Joseph., *B. J.*, I, 8, 5. La loi de Pompée, pour la Bithynie et le Pont, qui ne permettait d'entrer au sénat des villes qu'à trente ans, après avoir rempli une charge et y laissait les sénateurs pour toute leur vie, fixait certainement aussi un cens pour les décurions. Cf. Pline, *Ep.*, X, 83; Athénée, V, 51 : Πνύκα ἀφῃρημένην τοῦ δήμου. Cicéron écrivait à son frère (*ad Quint.*, I, 1, 2, 8) : *Provideri abs te ut civitates optimatium consiliis administrentur.* Cette tendance sera beaucoup plus sensible après l'établissement de l'empire. A la concentration monarchique opérée à Rome répondra une concentration aristocratique dans les provinces. Ainsi il n'y avait de citoyens actifs que les possesseurs, voyez dans Orelli, n° 3734, *Ordo possessoresque*, et Dig., L, 9, 1 : *Medicorum in numerum præfinitum constituendorum arbitrium... Commissum est ordini et possessoribus cujusque civitatis.* Cf. *Cod. Theod.*, XI, 22, 2. A Tarse, pour être citoyen actif, il fallait avoir payé cinq cents drachmes, Cf. Dion Chrysost., vol. 11, p. 43, ed. Reiske.

2. Les édits des préteurs et des questeurs provinciaux (Gaius, I, 6), souvent même des sénatus-consultes (Ulpien, *Fr.*, XI, 18; Cic. *ad Att.*, V, 21) opéraient cette fusion.

3. Cic., *in Verr.*, II, 55. Il faut sans doute ajouter à ces soixante-cinq villes les deux cités confédérées, Messine et Tauromenium. Pline (*H. N.*, III, 8) dit soixante-huit; Ptolem. (III, 4) cinquante-huit, Diodore (XXIII, 5) soixante-sept; T. Liv. (XXVI, 40) soixante-six.

4. Pausan., VII, 16. Sur l'organisation intérieure de ces villes provinciales, voy. Walter, *Geschichte der Römischen Rechts*, n° 221. Becker, *Handbuch der Romisch. alterthumer*, III, 1re partie, 242-275 et 347-388. Dareste, *de Forma et Conditione Siciliæ*, p. 16 et sqq.; les inscriptions, les monnaies sont une source inépulsable pour les renseignements de cette sorte.

Les pays dont la république s'était réservé l'administration directe formaient seize provinces[1]. Les unes, où la turbulence des populations et le voisinage de l'ennemi rendaient les soldats nécessaires, étaient gouvernées par des consulaires; les autres, plus pacifiques, par des préteurs. Ces fonctions duraient parfois trois années. Des citoyens sans charge obtenaient même quelquefois, du sénat ou du peuple, une province[2].

LE GOUVERNEUR.

Les aristocraties qui administrent gratuitement, les démocraties qui administrent très-économiquement, ne multiplient pas dans l'État les fonctions publiques. La monarchie qui veut tout faire elle-même, et qui a besoin de créer un peuple factice et dévoué par intérêt à la dynastie, au milieu du peuple véritable, fait pulluler les places.

---

1. Bergfeld (*die Organisation der Rom. Prov.*, p. 7, cité par Becker, III, 1, p. 280, note 1920) et Hoeck (t. I, IIe partie, p. 182) ne comptent que quinze provinces en l'année 51, sept consulaires, savoir : la Cilicie, sous Cicéron; la Bithynie, sous Bibulus; les deux Espagnes, sous Pompée; les deux Gaules et l'Illyrie avec la Dalmatie, sous César, et huit provinces prétoriennes: Sicile, Sardaigne et Corse, Afrique et Numidie, Macédoine avec Achaïe, Bithynie avec le Pont, la Crète avec la Cyrénaïque, Cypre. Mais il y a là plusieurs erreurs: d'abord Becker donne la Bithynie à Bibulus, c'est la Syrie qu'il avait; Hoeck fait de Cypre un gouvernement à part, et Cypre relevait, en 51, du gouverneur de Cilicie. Ensuite l'Achaïe ne fut pas toujours unie à la Macédoine (voy. ci-dessus, p. 31, note 2). Ajoutons à ces quinze provinces la Celtique, dont la conquête n'était pas encore achevée. Hoeck a tort aussi de présenter cette division en provinces consulaires et prétoriennes comme régulière et permanente. Elle pouvait varier chaque année et elle variait fréquemment. La Macédoine, consulaire avec Pison, fut prétorienne sous son successeur (Cic., *in Pis.*, 36 et *de Prov. Cons.*, 7). Les limites mêmes des provinces changeaient quelquefois (Cic., *in Pison.*, 16, 21, 24; T. Liv., XXIV, 44).

2. T. Liv., XXVI, 18; XXVIII, 38, 40, 45; Sall., *Catil.*, 19; Suet., *Cæs*, 9; Polybe, VI, 15.

Témoin l'aristocratique Angleterre, qui n'a que vingt-quatre mille employés émargeant au budget de l'État, et l'empire de Constantin, où l'armée des fonctionnaires égalait celle des légions. Rome républicaine ne voulut jamais entrer dans le détail de l'administration financière ou politique des provinces. Elle affermait les impôts pour n'avoir pas à les lever elle-même; elle laissait les villes gérer toutes leurs affaires, pour n'avoir point à s'en mêler. Elle gouvernait; elle n'administrait pas : *Regere imperio populos....* Alors un seul homme suffisait pour une province vaste comme un royaume.

Aux portes mêmes de Rome, dès qu'il avait franchi l'enceinte sacrée du Pomœrium, le gouverneur prenait ses insignes et ses licteurs avec les haches sur les faisceaux, six pour un propréteur et douze pour un proconsul, et déjà il pouvait exercer la juridiction volontaire[1], mais non l'autorité proconsulaire, en vertu de laquelle il n'avait le droit d'agir que dans les limites de sa province. Ses fonctions étaient gratuites[2], mais il recevait du sénat, pour ses frais de séjour et de voyage, une somme quelquefois considéra-

---

1. Mais non la juridiction contentieuse.... *jurisdictionem habet, non contentiosam sed voluntariam*, Dig., I, tit. XVI, fr. 1 et 2.

2. Sous la république, les fonctions étaient gratuites, comme c'est encore chez nous le caractère des fonctions électives, parce que l'honneur d'avoir été jugé digne de veiller aux intérêts publics suffisait, et que la classe dominante doit toujours payer le pouvoir qu'elle retient au prix de son sang sur les champs de bataille et par le sacrifice de ses loisirs dans la vie publique. La fortune de chacun des membres de l'aristocratie souffre de ce désintéressement obligé, mais la classe y gagne le maintien de ses priviléges, en rendant les fonctions publiques inaccessibles aux pauvres. Et puis, à Rome, les sujets dédommageaient amplement; mais la monarchie déléguant des fonctions onéreuses où la responsabilité est grande, l'autorité restreinte par le contrôle du maître et les profits nuls ou peu certains, doit salarier ceux qu'elle emploie. La démocratie va plus loin, elle soumet tout à l'élection et elle salarie non-seulement les élus, mais quelquefois, comme à Athènes, les électeurs.

ble[1], et des provinciaux le blé nécessaire à sa maison, charge onéreuse, car une troupe nombreuse l'accompagnait : c'était la cohorte prétorienne, les soldats qui formaient sa garde; les jeunes nobles désireux de s'initier, sous lui, aux affaires publiques; ses amis, qui venaient partager ses honneurs ou exploiter son influence[2]; ses familiers, ses affranchis, gens de confiance pour les missions délicates et secrètes; les scribes, pour rédiger les actes publics; les interprètes, les médecins, les aruspices, les hérauts, etc.[3].

Le gouverneur, quel que fût son titre, était investi de tous les pouvoirs politiques, militaires et judiciaires, c'est-à-dire d'une autorité absolue sur la personne et sur les biens des provinciaux. La constitution romaine, voulant assurer à la fois, et la liberté des citoyens, et la bonne ad-

---

1. On appelait cet argent *vasarium*. Pison reçut ainsi dix-huit millions de sesterces. La route pour gagner la province était tracée d'avance et se faisait sur navires, chevaux ou voitures fournis en partie par l'État, en partie par les pays que le gouverneur traversait (App., *B. C.*, IV, 45). Liv. XLII, 1. Cic., *in Verr.*, V, 18; *ad. Att.*, V, 13; VI, 8; *in Pis.*, 35. Dans les voyages à travers la province, le gouverneur logeait sous la tente quand il ne voulait point fouler les habitants, comme le fit Cicéron en Cilicie, où il descendait chez un hôte. Il semble qu'il y avait quelque chose d'analogue à nos billets de logements. Cf. Cic., *in Verr.*, act. II, I, 25 : *Ostendit munus illud suum* non *esse*; *se quum suæ partes essent hospitum recipiendarum....* Mais le gouverneur devait toujours entrer dans sa province par le même point, par la même ville. Ulpien dit au Digeste, I, 16, 4, fr. 5 : *Oportet ut per eam partem provinciam ingrediatur per quam ingredi moris est et quas Græci* ἐπιδημίας appellant *sive* κατάπλουν. C'est à cette coutume que se rapporte l'inscription d'une médaille d'Éphèse : ΕΦΕΣΙΩΝ Α ΚΑΤΑΠΛΟΥΣ. (Eckhel, *D. N.*, II, 5, 8). En effet, Ulpien dit : *Proconsuli necessitatem impositam per mare Asiam applicare* καὶ τῶν μητροπόλεων Ἔφεσον *primam attingere. Ibid.*

2. Vitellius gouverneur de Syrie ayant déposé Ponce Pilate procurateur de Judée, fit administrer cette province par Marcellus, un de ses amis : τῶν αὐτοῦ φίλων, Jos., *A. J.*, XVIII, 4.

3. Cic., *in Verr.*, II, 10, 30; *ad Quint.*, I, 1, 4; *ad Fam.*, X, 30; XIII, 54; XV, 4; Festus v. *Prætoria*. Pline, *H. N.*, VI, 5; *Epist.*, IV, 12. Le gouverneur ne pouvait rien acheter dans sa province (Cic., *in Verr.*, IV, 5), ni recevoir aucun don (Cic., *de Leg.*, III, 4, et *lex Servilia*).

ministration de l'État, avait rendu toutes les magistratures annuelles et électives, mais aussi avait donné à chaque élu un pouvoir à peu près illimité, sauf, pour les citoyens, le recours à un magistrat égal ou supérieur qui, par son veto, neutralisait l'action d'un collègue ou d'un inférieur. Dans les provinces, rien de semblable. Le proconsul n'avait ni collègue, ni supérieur, excepté pour les citoyens établis dans la province, qui conservaient le droit d'appel aux tribuns de Rome[1]; son autorité était sans limites, ses décisions immédiatement exécutées; il ne restait aux sujets que la ressource de porter ensuite leurs plaintes à Rome, et d'obtenir de leur patron qu'il citât l'oppresseur en justice. Si donc, le gouvernement était républicain à Rome, et nous savons là même quelle sorte de république c'était, dans les provinces il était monarchique. Comment s'étonner ensuite que ce qui était la loi pour soixante-dix millions d'hommes, le soit devenu pour l'imperceptible minorité qui s'appelait le peuple romain?

Le gouverneur était donc à la fois administrateur, général, juge, même législateur; car, dans son édit, il déclarait quels principes il suivrait pour l'administration de la justice[2]. Il confirmait l'élection des magistrats locaux[3], veillait au maintien de l'ordre et à la bonne gestion

1. En vertu des lois Porcia et Sempronia qui défendaient de battre de verges un citoyen romain. Cic., *in Verr.*, V, 63; *pro Rabirio*, 4.

2. Cic., *ad. Att.*, VI, 6. Chaque nouveau gouverneur était libre de rédiger un édit nouveau, mais il pouvait conserver celui de son prédécesseur ou ne le modifier qu'en partie, *edictum tralatitium*. La réunion de ces édits forma le droit honoraire que les Romains appelèrent *viva vox juris civilis*. (Giraud, *Hist. du Dr. rom.*, p. 160). Voy. les curieux détails que donne Cicéron sur l'édit qu'il publia dans son gouvernement de Cilicie. *Ep. ad. Attic.*, VI, 5.

3. Pline, *Epist.*, X, 28, 35, 47, 50, 52, 53, 63, 85. Trajan lui répète plusieurs fois qu'un gouverneur étant le tuteur des villes, le gardien de leur fortune, son devoir est d'examiner sévèrement les comptes. Cicéron

des affaires municipales[1]; il prévenait, en imposant son arbitrage ou son autorité, les guerres particulières; dispersait les rassemblements séditieux, faisait, au besoin, des levées dans la province et toutes les réquisitions que la guerre exigeait[2]. Représentant de l'intérêt public, il provoquait l'exécution des travaux d'utilité commune, et au besoin il en assignait les dépenses sur les trésors de la ville[3]. Parfois même, il établissait ou supprimait de certains impôts[4].

Juge suprême et sans appel, sauf le recours des citoyens romains aux tribuns du peuple, il décidait au civil et au criminel, d'après les règles posées par lui-même dans son édit; et ses sentences, il les faisait aussitôt exécuter[5]. Pour

---

disait dans son édit pour la Cilicie : *Diligentissime scriptum caput est quod pertinet ad minuendos sumptus civitatum. Ep. fam.*, III, 8. La loi Julia et Titia de l'an 31 (?), donnait au gouverneur des droits même plus étendus par rapport à la tutèle dative ou conférée par le magistrat, que ceux qu'exerçait le préteur à Rome en vertu de la loi Atilia. Cf. Giraud, *Hist. du Droit romain*, p. 253. Défense fut faite par Auguste aux cités provinciales de témoigner leur reconnaissance à leur gouverneur, avant deux mois révolus, à compter de leur départ. Dion, LVI, 25.

1. Cicéron fit rendre gorge à tous les magistrats des villes de Cilicie qui avouèrent sans honte, que depuis dix ans, ils pillaient. *Ad Att.*, VI, 1. Tacite parle des violences des grands dans les provinces : *Ut solent prævalidi provincialium et opibus nimiis ad injurias minorum elati. Ann.*, XV, 20. Les comptes d'Apamée n'avaient jamais été, avant Pline, contrôlés par le gouverneur de Bithynie. Trajan, qui veut tout voir, ordonne à Pline d'y regarder de près, tout en promettant aux habitants que cette intervention ne tirera pas à conséquence. Plin., *Ep.*, X, 56.

2. Cic., *ad Att.*, V, 18; *Fam.*, XV, 1; *in Verr.*, V, 17; *pro Flacc.*, 12.

3. Ponce Pilate fit construire des aqueducs à Jérusalem, et pour ces travaux, prit l'argent dans le trésor sacré. Jos. *A. J.*, XVIII, 4.

4. Vitellius, à son entrée à Jérusalem comme gouverneur de Syrie, supprima un impôt perçu sur tous les fruits vendus dans la ville. Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 4, τὰ τέλη τῶν ὠνουμένων καρπῶν. — Pison mit impôt sur toute chose vendue en Macédoine. Cic., *in Pis.*, 36.

5. Ils suivaient tantôt les lois romaines, tantôt les lois de la province. Ainsi Q. Cicéron fit coudre deux Mysiens dans le sac des parricides, et il

éviter aux justiciables des déplacements coûteux, il allait tenir ses assises dans des lieux désignés d'avance, *conventus juridici*[1]. En Sicile, et ces usages se reproduisaient dans les autres provinces, les procès entre citoyens d'une même ville étaient vidés par les magistrats du lieu; entre les habitants de villes différentes, par des juges que le préteur désignait ou faisait tirer au sort; entre un particulier et une cité, par le sénat d'une autre ville; entre un Romain et un Sicilien, par des juges pris dans la nation du défendeur. En Sicile, pour les contestations entre les publicains et les propriétaires, on décidait, d'après les lois du roi Hiéron[2]. Mais on pouvait appeler de tous ces jugements au préteur. Les sujets ne semblent pas d'ailleurs avoir eu le droit de vie et de mort, si ce n'est sur les esclaves[3]. La loi défendait formellement au préteur de déléguer le droit du glaive qui lui avait été donné[4]; mais il ne prononçait que de l'avis de son conseil, sorte de jury, dont le préteur prenait les membres dans sa cohorte et parmi les citoyens résidant dans la province.

Dans le monde gréco-romain, le pouvoir religieux fut

---

menaça d'autres coupables de les faire brûler vifs, supplice inusité à Rome. Cic. *ad Quint.*, I, 2.

1. Cicéron, gouverneur de la Cilicie, envoie un de ses lieutenants à Cypre pour rendre la justice aux citoyens romains qui y trafiquaient et qui avaient le droit de n'en pas sortir. *Ad. Att.*, V, 21. On trouvera dans la description géographique de Pline une liste nombreuse et cependant incomplète de ces *conventus juridici*, que les Grecs appelaient διοικήσεις (Cic., *Fam.*, XII, 57, 1. Strab., XII, 629, etc.

2. Cic., *in Verr.*, II, 13.

3. Ainsi le sénat de Catane instruit contre un esclave un procès capital. En Judée, les Juifs ne purent condamner Jésus à mort. Ce fut Ponce Pilate qui le condamna, εἶπον οὖν αὐτῷ οἱ Ἰουδαῖοι. Ἡμῖν οὐκ ἔξεστιν ἀποκτεῖναι οὐδένα. S. Jean, XVIII, 31. Mais une accusation de faux en écriture publique devait être jugée à Thermæ. Cic., *in Verr.*, II, 37.

4. *Nec enim potest quis gladii potestatem sibi datam, ad alium transferre.* Ulpien au Dig., I, tit. XVI, § 6 pr.



presque toujours subordonné au pouvoir politique[1]. Celui-ci, sans doute, était fort tolérant à l'endroit des croyances dont il ne s'inquiétait guère; mais il voulait tenir les prêtres dans une étroite dépendance, surtout les chefs, qui devaient répondre pour leurs subordonnés. En Judée, et ce droit fut exercé partout ailleurs, les gouverneurs, héritiers des prérogatives des rois, disposaient à leur gré de la grande sacrificature[2].

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les gouverneurs étaient aidés par un petit nombre d'agents secondaires. Les premiers en dignité étaient les légats, dont le nombre variait suivant l'importance de la province, et qui, choisis par le proconsul, devaient être cependant agréés et confirmés par le sénat[3], de sorte qu'ils étaient considérés

---

1. Voy. aux *Actes des apôtres*, XVIII, 14-15, le jugement de Gallion entre saint Paul et les Juifs : « Comme il n'y a que des contestations de doctrines..., je ne veux pas m'en rendre juge. » — Cf. Festus s. v. *Sacra munic*. Le monothéisme même, qui condamnait si hautement le culte des idoles, était permis, *licita*, Tertull., *Apolog.*, 21. Si le druidisme fut proscrit, c'est qu'il travaillait à réveiller le patriotisme gaulois. Si Tibère fit jeter au Tibre la statue d'Isis (Jos., *A. J.*, XVIII, 3, 4), c'est qu'il fallait une réparation à la morale outragée. Les cultes venus d'Orient furent d'ailleurs toujours suspects au sénat. Ils avaient un esprit de prosélytisme qui, agissant dans l'ombre, effrayait le gouvernement, parce qu'il prenait ces associations religieuses ou pour des sociétés secrètes que la loi romaine proscrivait (D., XLVII, 22, fr. 1, 3), ou pour des sociétés de vices comme la secte hideuse découverte en 186, et qui avait laissé un si lugubre souvenir. Quant aux cultes inoffensifs, ils avaient pleine sécurité; et les gouverneurs devaient protéger dans les provinces les temples, leurs propriétés et leur droit d'asile. Tac., *Ann.*, III, 60-63. Gaius dit formellement (Inst., II, 7) : ...*quod in provinciis non ex auctoritate P. R. consecratum est [quanquam] proprie sacrum non est, tamen pro sacro habetur*. Cf. Cic., *in Verr.*, II, 50, 52; IV, 49.

2. Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 3, et en vingt autres endroits Un officier du gouverneur gardait même dans la tour Antonia l'Éphod et les vêtements sacerdotaux du grand prêtre. Id., *ibid.*, 6. En Italie, pour ce qui concernait le culte, toutes les villes étaient dans le ressort de Rome, *juris atque imperii romani esse*. Tac., *Ann.*, III, 71

3. Tit. Liv., IV, 17. Sall., *B.*, 3 : *Calpurnius legat sibi homines factiosos*. Cic., *Fam*, XIII, 65 : *Ei detulerim legationem*. Cf. *ad Quint.*,

comme tenant leur charge de l'État. A ce titre ils étaient inviolables pendant toute la durée de leur mandat[1]; leurs attributions n'étaient pas rigoureusement déterminées, seulement ils devaient à leur chef l'appui de leurs bras et de leurs conseils. Ordinairement, celui-ci partageait avec eux l'administration de la province. Ils commandaient alors, chacun dans son district et sous la surveillance du gouverneur auquel ils référaient pour tous les cas douteux, mais sans exercer le *jus necis*, qui n'appartenait qu'au magistrat investi du *merum imperium*[2]. « Dans la Tarraconaise, dit Strabon, le consul a sous ses ordres trois légions et trois lieutenants. L'un, avec deux légions, veille sur les Gallaiques, les Astures et les Cantabres; l'autre, avec la troisième, sur tout le littoral jusqu'aux Pyrénées. Le dernier a dans son ressort les peuplades établies dans l'intérieur et sur les deux rives de l'Ebe. Le consul lui-même passe l'hiver, soit à Tarragone, soit à Carthagène, et il y rend la justice. Durant l'été, il fait des tournées pour remédier aux abus qui peuvent se glisser dans l'administration[3]. »

Au-dessous ou à côté des légats était le questeur, particulièrement chargé de tous les détails de l'administration

---

I, 1, 3; *pro Sextio*, 14, et *in Vatin.*, 15: *Ut legati ex senatus auctoritate legarentur.* Le sénat déterminait leur nombre. Ainsi, en 56, César en obtint dix. Cic., *Fam.*, 1, 7. Pompée en avait eu quinze. Plut., *Pomp.*, 25.

1. *Adimere mandatam jurisdictionem licet proconsuli non autem inconsulto principe.* Dig., 1, tit. XVI, fr. 6, § 2. Aucune accusation ne pouvait être reçue contre eux pendant la durée de leur légation. Cic., *in Vatin.*, 14.

2. Dion, LIII, 14 et Dig., I, tit. XVI, *de officio proc. et leg.*; XXI, *de officio cui mandata est jurisdictio.*

3. III, p. 166. Il pouvait établir son tribunal partout où bon lui semblait (Jos., *Ant. Jud.*), XX, 5. Quadratus dresse son tribunal au bourg de Lydda. Pline dit aussi : *In publicis negotiis intra hospitium eodem die exiturus vacarem. Epist.*, X, 85. Dans les cas graves, ou lorsqu'il s'agissait de personnages de distinction, le gouverneur renvoyait l'accusé à Rome. Jos., *A. J.*, XX, 5 et *B. J.*, II, 7.



financière. Il recevait du trésor public l'argent nécessaire à la solde et à l'entretien des troupes, et aux acquisitions à faire dans la province, pour le compte de l'administration romaine. Quelques impôts qu'on n'affermait pas aux publicains étaient aussi levés par lui. Les Romains ne connaissaient pas le principe de la division des pouvoirs. Le questeur, principal agent financier, pouvait être appelé à de tout autres fonctions; son expérience et son zèle appartenaient au proconsul, qui faisait de lui, au besoin, un juge, un administrateur ou un général. Le questeur avait, comme les édiles, à Rome, une juridiction propre et le droit de faire certains édits[1].

LES IMPOTS.

Les provinciaux devaient aux gouverneurs une obéissance absolue[2]; à Rome, ils devaient de plus un tribut, car les provinces étaient les fermes du peuple romain, *quasi prædia populi romani*[3]. Au moment de la conquête, les Romains avaient pris pour eux toutes les terres royales et quelquefois les biens communaux, ou même la totalité des terres de certaines villes qui, par leur courage et leur pa-

---

1. Le questeur n'était pas choisi par le gouverneur, mais lui était onné par le sort (Cic., *ad Quint.*, I, 1, 3). Néanmoins les relations entre eux étaient presque celles de fils à père (Cic., *pro Planc.*, II). Le questeur était *consulis particeps omnium rerum consiliorumque* (Cic., *in Verr.*, II, 1, 15). Il avait deux licteurs avec les faisceaux, mais non les haches (Spanheim, *de Usu nummorum*, II, p. 164). La Sicile, à la différence des autres provinces, avait deux questeurs, résidant l'un à Syracuse, l'autre à Lilybée (Cic., *in Verr.*, II, 4).

2. Gaius, *Inst.*, I, 6.

3. Cic., II, *in Verr.*, III, 18. Cf. *eumd.*, *Ibid.*, II, 3, *de Offic.*, III, 21. Il appelle les provinciaux les colons du peuple romain : *Cum illis sic agere, ut cum colonis nostris solemus.*

triotisme, avaient mérité, de la part du vainqueur, un traitement plus sévère. Ces terres avaient fait échute au domaine du peuple romain et en subissaient toutes les conditions[1]. Quant aux terres laissées aux indigènes, leur caractère était changé. Par le fait de la guerre, les habitants des provinces, au lieu de la propriété, n'avaient plus que la possession du sol provincial[2]; ils étaient des fermiers perpétuels, et le signe de cette diminution de droit était le tribut que les détenteurs devaient payer au propriétaire véritable, au peuple romain[3].

Ces contributions étaient de quatre sortes : l'impôt personnel, l'impôt foncier, les douanes et droits régaliens, les réquisitions. L'impôt personnel était calculé d'après le cens, *ex censu*, ou la fortune mobilière et immobilière de chacun. L'impôt foncier était payé, soit en espèces[4], soit en nature[5], et alors, habituellement fixé à la dixième partie des fruits[6]. Cette combinaison semblait plus favo-

---

1. T. Liv., XXV, 28; Cic., *adv. Rullum*, II, 21, et *ibid.*, I, 2 : *Agros in Macedonia regios.... agrum optimum Corinthium.... agros apud Carthaginem novam.... agros Bithyniæ regios quibus nunc publicani fruuntur*, etc., II, 19; Cf. Tac., *Ann.*, XIV, 18; Hygin., *de Limit.*, edid. Goës, p. 210.

2. *In eo solo dominium P. R. est, nos autem possessionem tantum et usum fructum habere videmur.* Gaius, *Inst.*, II, 7; Cf. Cic., *in Verr.*, III, 6; App., *B. C.*, II, 140.

3. *Id autem imperium quum retineri sine vectigalibus nullo modo possit, æquo animo parte aliqua suorum fructuum pacem sibi sempiternam redimat [Asia] atque otium.* Cic., *ad Quint.*, I, 1, 11.

4. Cic., *in Verr.*, III, 6.

5. App., *B. C.*, II, 140. Certains peuples ne payaient que la dîme : Δεκάτην αὐτοῖς μόνην καρπῶν ἐπετάσσομεν. Ce témoignage est confirmé par Cicéron qui, énumérant les principales sources de revenus que le P. R. possède en Asie, dit à plusieurs reprises : *Scriptura, decumæ, portorium. Pro Flacco*, 8; *pro lege Manilia*, 6.

6. *Agri vectigales multas habent constitutiones. In quibusdam provinciis fructus partem præstant certam, alii quintas, alii septimas, alii pecuniam et hoc per soli æstimationem. Certa enim pretia agris constituta sunt, ut in Pannonia arvi primi, arvi secundi, prata, silvæ

rable aux tributaires, parce que, si alors Rome profitait des bonnes récoltes, elle courait aussi toutes les chances des récoltes mauvaises, tandis que dans le cas de l'abonnement en argent, la somme étant fixe, les tributaires payaient, lors même que la terre ne leur avait rien rendu[1].

Le citoyen romain qui possédait des biens fonds dans une province, était astreint lui-même à payer l'impôt foncier[2].

Les réquisitions étaient de diverses sortes : les unes accidentelles, les autres permanentes. Ainsi, les provinciaux devaient fournir au magistrat qui venait veiller à leur sûreté, le blé nécessaire à sa maison, soit en nature, et alors le sénat en déterminait la quantité, soit en argent, et le sénat prenait soin encore, dans ce cas, de fixer d'avance le prix auquel la conversion serait faite[3]. Parfois le sénat exigeait, pour le besoin des armées ou par suite d'une mauvaise récolte, double dîme, mais il en payait le prix[4]. Si le

---

glandiferæ, silvæ vulgares, pascua. His omnibus agris vectigal est ad modum ubertatis per singula jugera constitutum. Horum æstimio ne qua usurpatio per falsas professiones fiat, adhibenda est mensuris diligentia. Nam et in Phrygia et tota Asia, ex hujus modi causis tam frenquenter disconvenit quam Pannonia. Hygin., *de Limit. constit.*, p. 198, Goes.

1. Οὐ πρὸς τὰ τιμήματα ὡς ἂν ἡμεῖς ἀκίνδυνον φόρον ἐκλέγομεν, ἀλλὰ μέρη φέρειν τῶν ἑκάστοτε καρπῶν ἐπετάξαμεν, ἵνα καὶ τῶν ἐναντίων κοινωνῶμεν ὑμῖν. App., *B. C.* v, 4. Mais c'était aussi le système qui prêtait le plus aux exactions. Aussi César fut-il obligé de le changer en une somme fixe. App., V, 5; Dion, XLII, 6.

2. Cic., *in Verr.*, III, 12. *Tot Siculi tot equites romani* (*Ibid.*, 14); *Septitio.... equite romano, affirmante se plus decuma non daturum.* (*Ibid.*, 25. et *pro Flacco*, 32.) Le sénatus-consulte qui donna la liberté à Chios, porte même : Οἵ τε παρ' αὐτοῖς ὄντες Ῥωμαῖοι τοῖς Χείων ὑπακούωσιν νόμοις. Bœckh, *Inscript.* n° 2222.

3. *Frumentum in cellam* et *Frumentum æstimatum. In Verr.*, III, 5, 81.

4. Le texte est formel: *Senatus quum... cogitur ut decernat, ut alteræ decumæ exigantur, ita decernit ut pecunia pro his decumis solvatur aratoribus; ut quod plus sumitur, quam debetur, id emi non auferri pu-*

gouverneur jugeait à propos d'équiper une flotte pour protéger la province contre les pirates, il fallait construire des navires, fournir des matelots, des soldats, nourris et payés par la ville qui les donnait[1]. Si une armée était nécessaire, la province donnait le blé pour la nourrir. Le sénat payait cette prestation, mais au prix qu'il fixait lui-même, et les provinciaux étaient obligés de transporter le blé là où il convenait au préteur de le recevoir. Ils devaient encore les logements pour les quartiers d'hiver, et quelquefois même des auxiliaires pour les légions[2].

Le sénat s'était réservé les mines de métaux précieux, les carrières de marbre, même celles de certaines pierres, les salines, les pêcheries et les douanes. Les douanes étaient d'un produit considérable, car la république avait maintenu tous les droits de port qu'elle avait trouvés établis.

---

tetur. Aussi Cicéron appelle-t-il ce blé *frumentum emptum* par opposition au *frumentum decumanum.* (*In Verr.*, III, 81.) En trois ans Verrès reçut trente-sept millions de sesterces pour achat de blé en Sicile, au compte de Rome. Dans les provinces peu fertiles, le sénat demandait seulement un vingtième. T. Liv., XLIII, 2; Cf. *eumd.*, XXXVI, 2; XLV, 31.

1. Cic., *in Verr.*, V, 17, 21; *Philipp*, XI, 12. Ainsi Milet devait avoir toujours dix navires équipés. Cic.. II, *in Verr.*, I, 34. Messine en devait un. Syracuse en arma sur l'ordre de Verrès.

2. T. Live, XXIX, 1; XXXVI, 2; César, *B. G.*, I, 30; Cic., *in Verr.*, V, 47. Ainsi Rome levait des cavaliers dans la Gaule (Cæs., *B. G.*, I, 15, Plut., *Crass.*, 17; *Ant.*, 37; App., *B. C.*, II, 49; IV, 88), dans l'Espagne (Plut., *Ant.*, 37; Cæs., *B. G.*, V, 26; App., *B. C.*, I, 89), dans la Thrace, (Sall., *Jugurtha*, 38; Plut., *Luc.*, 28; Tac., *Ann.*, IV, 46), dans la Numidie, (Sall., *Jug.*, 68; App., *B. C.*, I, 42). La Crète et les Baléares fournissaient des archers et des frondeurs renommés. T. Liv., *Ep.*, 60; Sall., *Jug.*, 105; App., *B. C.*, II, 49. Les provinces qui étaient le théâtre d'une guerre fournissaient naturellement beaucoup d'auxiliaires (App., *B. C.*, II, 70; Cæs., *B. C.*, I, 48; Tac., *H.*, IV, 71). Ces auxiliaires avaient ordinairement des chefs de leur nation (Cæs., *B. G.*, I, 18; VIII, 12; *B. C.*, III, 59; Tac., *H.*, III, 5). *Noricorum juventus* (I, 67); *Rhetica auxilia*, *Rhetorum juventus sueta armis et more militiæ exercita. Ibid.*, 68. Les Helvètes entretenaient à leurs frais une garnison de leurs soldats dans un château fort (Tac., *H.*, I, 67).

Ce droit, à la douane de Syracuse, était d'un vingtième de la valeur des objets[1].

On peut considérer encore comme un impôt payé par les provinces, ce que les particuliers donnaient pour envoyer leurs troupeaux dans les pâturages publics[2].

DIVERSITÉ DES CONDITIONS FAITES AUX PROVINCIAUX ET AUX PROVINCES.

La règle fondamentale de la politique romaine à l'égard des vaincus, était de diviser les populations en diversifiant les conditions d'existence politique faites aux peuples, aux cités, même aux individus. Le sénat s'efforçait d'effacer les anciens souvenirs d'indépendance, en créant des intérêts nouveaux[3]; il séparait ce qui avait été uni, unissait ce qui

---

1. Le sénat faisait exploiter directement certaines mines et affermait l'exploitation des autres. Les mines d'argent de Carthagène lui rapportaient par jour, au temps de Polybe (XXXIV, 9, 8), vingt-cinq mille drachmes, et on y employait quarante mille ouvriers. Un ancien SC. défendait d'exploiter les mines d'Italie; cependant les censeurs affermèrent une mine d'or près de Verceil, à condition qu'on n'y employât que cinq mille ouvriers. Les mines de l'Asturie, de la Lusitanie et de la Galice donnaient par an, du temps de Pline (*H. N.*, XXXIII, 21), vingt mille livres pesant d'or. Mais voyez, dans Diodore, l'effroyable sort des malheureux chargés de ces travaux. César afferma en Crète des carrières de pierre à aiguiser, *cotorias locaret*; Dig., XXXIX, tit. v, fr. 15. Il y avait des mines de métaux précieux en Macédoine; mais Paul-Émile en interdit l'exploitation. Il permit de travailler à celles de fer et de cuivre. Quant au *portorium*, voy. Cic., *in Verr.*, II, 70, 75, et *pro Lege Manilia*, 6. Étant en Cilicie, il recommande à Atticus de lui faire passer ses lettres *per magistros scripturæ et portus nostrarum diocesium*. Son frère Quintius avait laissé les publicains lever en Asie le *portorium circumvectionis*, droit de circulation. Cicéron déclare que ce droit n'est pas dû, *ad Att.*, II, 16.

2. Festus, s. v. *Scripturarius*.

3. Voyez surtout les précautions prises en Macédoine par Paul-Émile et en Gaule par Auguste : nouvelles capitales, nouvelles délimitations administratives, interdiction de *connubium* et de *commercium* entre les districts, etc. Septime Sévère dégrada Byzance à la condition d'un simple village du territoire de Périnthe. Dion, LXXIV, 14.

avait été séparé ; et il mettait des degrés dans la servitude, pour que le joug pesant d'une manière inégale, les peuples ne se trouvassent point rapprochés par une commune oppression contre la domination étrangère[1]. *Divide et impera!* Nul peuple n'a plus habilement pratiqué cette maxime, et à aucun elle n'a mieux réussi.

Chaque province, loin de former un tout homogène, avait deux sortes d'habitants : les tributaires, soumis à l'omnipotence du gouverneur, bien que conservant leurs institutions particulières, et les privilégiés, qui étaient comme placés en dehors de la province et par conséquent soustraits à l'action du magistrat romain[2]. Ceux-ci même composaient six ou sept classes distinctes partagées en deux grandes catégories : les villes ayant une organisation romaine et celles qui conservaient leur constitution nationale; les premières étaient nombreuses en Occident, les autres se trouvaient surtout en Orient.

1° Les *colonies romaines*, ayant le droit de cité, c'est-à-dire toutes les capacités du droit romain, mais non le domaine quiritaire, car le sol provincial ne pouvait être élevé à la dignité du sol italique et en avoir toutes les prérogatives[3].

2° Les *municipes*, qui avaient le droit de cité romaine, c'est-à-dire dont les habitants jouissaient, tout en gardant leurs lois lorsqu'ils venaient à Rome, de toutes les préro-

---

1. Ῥωμαίων.... οὐ τὸν αὐτὸν τρόπον ἑκάστοις χρωμένων, ἀλλὰ τοὺς μὲν συνέχειν, τοὺς δὲ καταλύειν βουλομένων. Strab., VIII, p. 385.

2. Strabon dit, IV, p. 187, de Nîmes : « Elle a le droit latin. » Διὰ δὲ τοῦτο οὐδ' ὑπὸ τοῖς προστάγμασι τῶν ἐκ τῆς Ῥώμης στρατηγῶν ἐστι τὸ ἔθνος τοῦτο.

3. *Provincialis soli nexum non esse.... provinciale solum nec mancipi est.* (Gaius, *Inst.*, II. 27).... *Provincialia prædia usucapionem non recipiunt.* (Id., *ibid.*, 48.) Elles n'étaient pas libres de s'organiser à leur guise. *Jura institutaque omnia P. R. non sui arbitrii habent.*



gatives des citoyens romains, excepté qu'ils ne pouvaient voter dans les comices, ni aspirer aux charges publiques. Ces villes étaient placées par l'opinion au-dessous des colonies, et Pline ne les nomme jamais qu'après celles-ci[1].

3° Les *colonies latines*, qui se divisaient elles-mêmes en deux classes : d'abord celles qui avaient été gratifiées du vieux droit du Latium, et dont les magistrats, à l'expiration de leur charge, étaient capables du droit de cité romaine; ensuite celles dont les habitants, considérés comme *peregrini*, n'avaient pas avec Rome le *jus connubii*, mais seulement le *jus commercii*[2].

4° Les *villes* ou plutôt les *colonies de droit italien*, qui étaient exemptes de l'impôt foncier, puisque leur sol était assimilé à celui de l'Italie. Ces villes étaient en petit nombre, Rome n'aimant pas ces sortes de priviléges[3].

---

1. *H. N.*, III, 4, 25 et sqq.; A. Gell., XVI, 13: *Quæ tamen conditio* [*coloniarum*], *quum sit magis obnoxia et minus libera, potior tamen et præstabilior existimatur, propter amplitudinem majestatemque P. R. cujus istæ coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque esse quædam videntur.* Aussi voit-on, à cause du premier motif, des colonies demander leur transformation en municipes, comme les Prenestins sous Tibère : *Ut ex colonia in municipii statum redigerentur.* A. Gell., *N. A.*, XVI, 13.

2. Ulpien, V, 4; Gaius, I, 79 : .... *qui Latini nominantur : sed ad alios Latinos pertinet qui proprios populos propriasque civitates habebant et erant peregrinorum numero.* César donna le *Jus Latii* à plusieurs villes de Sicile (Cic., *ad Att.*, XIV, 12, et Pline, *H. N.*, III, 14) et d'Espagne (Dion, XLIII, 39). Cf. Walter, *Geschichte der Römischen rechts*, I, p. 284, note 134.

3. Je ne devrais peut-être point parler encore du *jus Italicum* dans les provinces; car Pline (*H. N.*, III, 4), est le premier écrivain qui cite des villes ayant ce droit. Le Digeste en énumère d'autres (L, titre XV, *de censibus*) et, parmi elles, une, Béryte, qui semble pourtant l'avoir reçu d'Auguste. Becker (III, 1, p. 263), veut que le *jus Italicum* ait conféré à la ville qui l'obtenait les droits de la propriété quiritaire, l'*usucapio*, l'*in jure cessio*, la *mancipatio* et la *vindicatio*. On a attribué à Auguste la première concession du *jus Italicum* à des cités hors de l'Italie, lorsqu'il fonda des colonies outre mer pour les Italiens dépossédés par les vétérans. Becker ne croit pas que le *jus Italicum* ait été conféré à des villes de pérégrins.

5° Les villes alliées avec Rome, *fœderatæ*[1], soit par un traité fait à conditions égales, soit par un traité impliquant[2] l'obligation de reconnaître la majesté du peuple romain[3].

6° Les *villes libres*, qui avaient, comme les précédentes, tous les dehors de l'indépendance, mais tenaient cette liberté du bon vouloir de Rome et d'un sénatus-consulte au lieu de la garder en vertu d'un traité[4]. Ces villes étaient en grand nombre, on en trouvait partout excepté en Sardaigne[5].

---

1. Ce titre ne paraît pas avoir exempté de tout tribut, car Cicéron dit : *in Verr.*, II, 52 : *Omnes Siculi ex censu quotannis tributa conferunt.* Voy. cependant sur ce texte ce que nous disons p. 197, note 6. Elles devaient aussi, en cas de nécessité, des auxiliaires, des navires, et en Sicile une part du *frumentum imperatum.* Cf. Cic., *in Verr.*, V, 21. Ces villes fédérées étaient peu nombreuses. On trouve citées : *Messine*, *Tauromenium* et *Netum* en Sicile (Cic., *in Verr.*, III, 6); une dans la Tarraconaise, les *Tarragenses* (Pl., *H. N.*, III, 3), *Malaca*, *Epora* et une autre, en Bétique (*ibid.*); en Gaule, *Marseille*, les *Voconces*, les *Lingons*, les *Rèmes*, les *Édues* et les *Carnutes* (Justin, XLIII, 5, et Pline, III, 1, 4, 17, 18); *Athènes* (Tacite, *Ann.*, II, 53), *Aphrodisias* et *Plarasa* en Carie (Bœckh, *Inscr.*, n° 2737), *Astypalaea* (*ibid.*, n° 2485), *Amisus* de Bithynie (Pl., *Epist.*, X, 93), *Mopsus* en Cilicie (Eckhel, *D. N.*, III, p. 60), *Sagalassos* (*ibid.*, p. 27), *Rhodes* (Appien, *B. C.*, IV, 66), *Tyr* (Dig., L., 15, *proœm.*). Ces villes, qui avaient contracté avec Rome une véritable alliance, par traité solennel, gravé sur airain au Capitole et lu publiquement chaque année (Bœckh, *Inscr.*, n° 2485), étaient les plus réellement indépendantes pour leur administration intérieure, de toutes celles qui étaient comprises dans les provinces romaines. Cf. Pline, *Epist.*, X, 94.

2. Justin, XLIII, 5, *æquo jure percussum.*

3. *Majestatem P. R. comiter conservato.* Cic., *pro Balbo*, 16. Cf. au Digest., XLIX, 157, § 1 et Tit. Liv., IX, 20: *Teates.... impetravere ut fœdus daretur, neque ut æquo tamen fœdere, sed ut in ditione P. R. essent.*

4. App., *B. C.*, I, 101.

5. Cic., *pro Scauro*, 15. Elles étaient affranchies de l'obligation onéreuse des quartiers d'hiver. *Plebisc. de Thermens*, lig. 45 : *Ne quis magistratus.... milites.... hiemandi causa introducito;* Dirksen, *Versuche zur kritik der quellen des Röm. Rechts*, p. 146, n. 33, et Ahrens *de Athen. Statu*, p. 20. Elles gardaient leurs lois, leurs magistrats, νόμοις χρωμένους τοῖς πατρίοις. Polyb., XVIII, 29, et le proconsul ne devait pas empiéter sur leur juridiction : *Omitto jurisdictionem in libera civitate contra leges senatusque consulta.* Cic., *de Prov. cons.*, 3.

7° Les villes exemptes d'impôts, *immunes*[1].

On trouve aussi des villes qui réunissaient plusieurs de ces titres et étaient à la fois colonies et libres, colonies et exemptes, libres et alliées. Ainsi Patras avait le droit de cité parce qu'elle était colonie romaine. De plus, elle était libre, parce qu'ayant reçu un grand nombre d'indigènes, il avait paru dur et impolitique de la soumettre, comme l'était toute colonie, aux lois civiles de Rome. La liberté lui permettait de s'organiser comme elle l'entendait. Ces colonies étaient cependant soumises à l'impôt foncier et à l'impôt personnel[2], à moins d'une dispense spéciale, *im-*

---

1. *L'immunité* ne résultait nullement de la concession de la *liberté*. Ainsi, en 168, les Macédoniens sont déclarés libres, mais soumis à un tribut (T. Live, XLV, 29, 32). Plusieurs peuplades d'Illyrie reçoivent, au contraire, outre la liberté, l'immunité (Id., *ibid.*, 26). César accorda la même faveur aux Atrébates (*B. G.*, VII, 76), Claude, aux habitants d'Ilion. Cf. Bœckh, *Corp. Inscr.*, n° 3610 et not. ad. h. l. C'était alors l'*immunitas plenissima*. Cf. Callistratus, au Dig., XXVII, I, 17, § 1. Antioche était libre : Caracalla lui accorda de plus le titre de colonie, mais *salvis tributis*. Dig., L, 15, 8, 5. J'ai dit que ces villes privilégiées étaient comme en dehors de la province : il ne faudrait pas prendre trop à la lettre cette expression, car les Romains ne l'auraient pas comprise. Tarse, ville libre, était la résidence du gouverneur de Cilicie et un chef-lieu de juridiction, comme l'était aussi Panorme en Sicile, malgré son titre de *civitas libera*. Il est vrai que, dans ce cas, la ville gardait sa juridiction particulière. Salluste dit (*B. Jug.*, 31) : *Indignabamini ærarium expilari, reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere.* L'immunité affranchissait même de la dîme, du moins en Sicile (Cic., II, *in Verr.*, II, 69 ; III, 6 ; V, 21), et de certaines obligations onéreuses, comme les quartiers d'hiver (*Plebiscit de Thermens*, l. 44-55, apud Goetling : *Funfzehn romische Urkunden*, Halle, 1845). On voit que les Romains n'étaient pas si généreux que l'avait cru Savigny, qui accordait l'immunité à tous les peuples libres. Il y a plus, l'immunité était personnelle, non territoriale. *Halicyenses quorum incolæ decumas dant, ipsi agros immunes habent* (Cic., *in Verr.*, III, 40) Quand l'État demandait double dîme à une province, les villes *liberæ et immunes* étaient obligées d'en fournir au prix fixé (Cic., *in Verr.*, IV, 9 ; III, 73). Strabon, parlant des Eleuthérolaconiens, dit (VIII, p. 365) : πλὴν τῶν φιλικῶν λειτουργιῶν ἄλλο συντελοῦντες οὐδέν.

2. Dig., IV, tit. 15, fr. 8, § 5 et surtout § 7.

munitas[1], ou de la concession du *jus italicum*, qui donnait au sol provincial un des attributs essentiels du sol italique, l'exemption de l'impôt foncier.

Certaines villes enfin avaient un patron à Rome, ou des liens d'hospitalité avec quelque noble personnage, et pouvaient compter en toute affaire sur sa puissante intervention. C'était un avantage, quelquefois onéreux, mais qui ne constituait pas une situation politique distincte, à moins que ce ne fût avec Rome même que la ville eût contracté ces liens[2].

Il n'y avait pas seulement différence entre les villes, mais quelquefois encore entre les citoyens d'une même ville, car le droit de cité romaine, le *jus italicum*, l'immunité, la liberté pouvaient être accordés même héréditairement, soit à des familles, soit à des individus[3].

Je n'ai point fini d'énumérer toutes les conditions des sujets : Rome conférait volontiers depuis quelque temps

---

1. Pline, *H. N.*, III, 3, 4.

2. *Hospitium privatum*, *hospitium publicum*. T. Liv., I, 49; V, 50. Je ne trouve à citer que la ville de Cœré comme étant dans le cas d'*hospitium publicum* avec Rome. Cependant cette relation devait être établie assez fréquemment, au moins avec les cités ou les peuples des frontières, car le Digeste en parle comme d'une chose habituelle.... *Si cum gente aliqua neque amicitiam, neque hospitium, neque fœdus, amicitiæ causa factum, habemus* (XLIX., tit. 15, § 4, 9, 2). Quant aux patrons, il en est fait mention dans une foule d'inscriptions. Cf. Orelli, n° 3763 et sqq. Voyez aussi Cic., *in Verr.*, II, 14, 39; *de Divin.*, 20, *pro Fonteio*, 12; App., *B. C.*, II, 4; Sall., *Cat.*, 31.

3. Diodore, XII, 93. Les descendants de Timasithéos qui avait sauvé la vie à des députés romains furent, cent trente-sept ans après, lorsque Rome fit la conquête de leur île (Lipari), déclarés libres et exempts de tout tribut. Pour le droit de cité les exemples abondent partout. Cic., *pro Balbo*, 3. Joseph obtint de Titus ἀτέλειαν, ἥπερ ἐστὶ μεγίστη τιμὴ τῷ λαβόντι, 12. *Jos. Vita*, 76. Quant au *jus italicum*, voy. Walter, *Geschichte der Römischen Rechts*, n° 301, où il soutient, contrairement à Savigny, que le *jus italicum* pouvait être conféré à des individus.

son droit de cité à des provinciaux[1], mais en mettant des degrés pour arriver à la pleine jouissance de ce privilége. Ainsi on pouvait, comme les principaux habitants de la Gaule Chevelue jusqu'à Claude, avoir la cité romaine, sans le droit d'aspirer aux charges[2]. Pour devenir citoyen romain, un homme d'Égypte devait se faire recevoir d'abord citoyen d'Alexandrie[3]. Enfin il y avait encore cette distinction entre les villes sujettes, que les terres conquises avaient été laissées ou rendues à celles-ci, plus heureuses, au prix d'une redevance fixe, la dîme (*civitates decumanæ*)[4]; à celles-là, moins favorisées, au prix d'une redevance variable[5] dont la levée était affermée par les censeurs (*civitates censoriæ*)[6].

La province était donc bien loin de former un tout homogène. Il y a plus, les provinces différaient entre elles, la condition où elles avaient été placées vis-à-vis de Rome n'étant pas la même pour toutes. On a déjà vu que les unes avaient un gouverneur d'un rang plus élevé, les autres d'un rang moindre. Les priviléges dont nous venons de

1. *Stipendiarios ex Africa, Sicilia, Sardinia, cæteris provinciis multos civitate donatos videmus.* Cicer., *pro Balbo*, 9.... *Singillatim.* Id., *Phil.*, II, 37.

2. Tac., *Ann.*, XI, 23-25.

3. Pline, *Epist.*, X, 22. Cette obligation venait sans doute d'être imposée par Octave.

4. Cic., *in Verr.*, III, 6.

5. Cic., *in Rull.*, I, 4.

6. *Is ager a censoribus locari solet.* Cic., *in Verr.*, III, 6. La Sicile avait trois cités fédérées, cinq cités libres et exemptes, trente-quatre villes payant les dîmes, vingt-cinq environ dont les redevances étaient affermées par les censeurs (Cic., *in Verr.*, III, 6); la Sardaigne n'avait que des villes stipendiaires (Cic., *pro Scauro*, II, 44); la Corse, deux colonies (Sen., *ad Helv.*, 8); la Tarraconaise, après Auguste, douze colonies, treize municipes avec droit de cité, dix-huit municipes avec le *jus Latii*, une ville fédérée, cent trente-cinq villes stipendiaires, deux cent quatre-vingt-treize autres villes ou bourgs dans leur dépendance; la Bétique, neuf colonies, huit municipes, vingt-neuf cités latines, six villes libres, trois fédérées, cent vingt stipendiaires (Pl., *H. N.*, III, 1).

parler avaient aussi été répartis dans chacune d'une manière fort diverse; leurs institutions municipales n'avaient rien de commun, et comme leurs droits étaient différents, leurs charges aussi variaient. Il n'est pas possible de déterminer ce que chacune payait à Rome, mais on voit bien qu'elles ne payaient pas toutes la même somme, ni de la même manière.

Ainsi la Gaule et la Macédoine semblent n'avoir donné qu'une somme fixe[1]. La plupart des cités de l'Afrique carthaginoise[2], l'Égypte[3], la Syrie et la Cilicie[4] payaient la capitation, même pour les femmes, et l'Égypte, à ce qu'il semble, pour les esclaves. Cette dernière province fut plus tard chargée de nourrir pendant quatre mois le peuple romain[5]. La Sicile, la Sardaigne fournissaient leurs dîmes en nature; la Sardaigne payait de plus un tribut calculé d'après la fortune de chacun[6]. L'Afrique, l'Espagne rache-

---

1. *Vectigal certum quod stipendiarium dicitur*. Cic., *in Verr.*, III, 6. La Macédoine donnait ainsi 100 talents (521 665 francs). Plut., *Paul Émile*, 28. La Gaule, 40 000 000 de sesterces (7 663 000 francs). Suet., *Cæs.*, 25. *Eutrope*, VI, 17.

2. App., *P.*, 135. En Afrique, l'impôt était ἐπὶ τῇ γῇ καὶ ἐπὶ τοῖς σώμασιν, ἀνδρὶ καὶ γυναικὶ ὁμοίως.

3. Jos., *B. J.*, II, 16. Le tribut était de plus de 12 500 talents. Str., XVII, p. 798.

4. App., *Syr.*, 50. Le tribut était de $\frac{1}{100}$ du cens. Cicéron, *ad Att.*, V, 16, *imperata* ἐπικεφάλαια. *Ad Fam.*, III, 8. *Acerbissima exactio capitum et ostiorum*.

5. Jos., *B. J.*, IV, 10, 5.

6. T. Live, XXIII, 32. Cic., *pro Balbo*, 18. Hirtius, *de B. Afr.*, 98. On place la Sicile dans les mêmes conditions d'après Cicéron, *in Verr.*, II, 53. *Omnes Siculi ex censu quotannis tributa conferunt*. Id., *ibid.*, 55, 56. Mais il faut entendre ici par *tributa* l'impôt nécessaire aux dépenses de chaque ville et payé par les citoyens pour les dépenses municipales. Cicéron ne parle jamais dans les *Verrines*, sauf aux passages cités, de ce tribut, et la raison de ce silence donnée par M. Dareste, p. 41, n'est nullement acceptable, bien plus, elle est contraire à ce que dit Cicéron (*in Verr.*, III, 6) de la condition privilégiée faite aux Siciliens entre tous les provinciaux. Dans le *pro Flacco*, 9, Cicéron emploie aussi le mot *tributa* pour

taient leurs moissons au prix d'une somme qui ne variait jamais, quelle qu'eût été l'intempérie de la saison[1]. L'Asie, la Grèce payaient l'impôt foncier[2].

Il était difficile qu'il y eût autant de diversité dans la manière de lever l'impôt. Le collecteur ne pouvait être que Romain ou indigène. Le sénat autorisa les Espagnols[3], César les Asiatiques[4], Paul Émile les Macédoniens[5], à lever eux-mêmes leurs contributions. En Grèce[6], en Asie avant César[7], en Sicile, les percepteurs étaient des publicains qui avaient acheté à Rome la ferme des tributs. En Sicile, certaines dîmes, celles du vin, de l'huile et des menues récoltes étaient affermées, avant Verrès, par les questeurs, dans l'île même[8].

ISOLEMENT ADMINISTRATIF; DÉSIRS CONTRAIRES.

Quand les Romains eurent dompté le Latium, ils interdirent tout commerce entre les cités. Même défense fut faite, après la chute de Persée, aux Macédoniens répartis en quatre districts; à l'Illyrie divisée en trois cantons qui devaient rester absolument étrangers les uns aux autres[9];

---

désigner les revenus particuliers des villes. Je trouve cette opinion défendue aussi par Huschke. *Ueber den Census und die Steuer Verfassung*, p. 8.

1. Cic., *in Verr.*, III, 6.
2. App., *B. C.*, V, 4 et 5; Cic., *pro Flacco*, 8, et *pro lege Manilia*, 6. Dion, XLII, 6.
3. T. Live, XLIII, 2.
4. App., *B. C.*, V, 4. Ὑμῖν τοὺς φόρους ἐπέτρεψεν ἀγείρειν παρὰ τῶν γεωργούντων.
5. T. Liv., XLV, 29. Plutarque fixe leur tribut que T. Live n'indique pas à 100 talents, *Paul Émile*, 28.
6. Cic., *de nat. Deorum*, III, 19.
7. Cic., *in Verr.*, III, 6; *ad Quint.*, I, 10; *ad Att.*, I, 17.
8. Cic., *in Verr.*, III, 7.
9. T. Live, XLV, 26 et 29.

à l'Achaïe, après la chute de Corinthe[1]. Un mot de Cicéron montre que partout la même politique avait été suivie : « Dioclès de Panorme, dit-il, avait loué un champ sur les terres de Ségeste, car entre ces deux villes il y a droit de commerce[2]. » Le *jus commercii* était donc l'exception, et la défense était la règle, puisque l'orateur craint qu'on ne s'étonne de voir un habitant d'une ville posséder sur le territoire d'une autre cité. Il est vrai qu'il s'agit ici de deux villes libres, c'est-à-dire de deux États réputés indépendants; mais ces sortes de villes étaient en grand nombre, et je ne doute pas que de semblables interdictions n'aient été prononcées en beaucoup de lieux. Les citoyens romains pouvant acquérir et trafiquer partout, trouvaient trop bien leur compte à des prohibitions qui les délivraient de toute concurrence pour que le sénat ne voulût point multiplier ces interdictions. Là sans doute est une des causes de ces vastes *latifundia* qui, après avoir perdu l'Italie, perdirent aussi les provinces[3].

La province, divisée intérieurement comme nous venons de le montrer, n'avait aucun lien avec les provinces voisines. Celles-ci étaient une terre étrangère, *aliena*. Aussi pouvait-on être exilé de sa province[4]. Le proconsul qui franchissait les limites de son gouvernement encourait l'accusation de majesté; et une ville, du moins en Bithynie d'après la loi de Pompée, ne pouvait donner chez elle le droit de cité à l'habitant d'une autre province[5]. Ces défenses s'accordaient trop bien avec l'esprit étroit des municipalités

1. Pausan., VII, 16.
2. Cic., *in Verr.*, III, 40.
3. Pl., *H. N.*, XVIII, 6.
4. Suet., *Claud.*, 23; Pline, *Ep.*, X, 64; Tac., *Ann.*, XV, 20. C'est notre internement.
5. *Non civitatis alienæ.* Plin., *Epist.*, X, 115.

antiques pour n'être point partout acceptées sans résistance.

Depuis que la féodalité, c'est-à-dire le règne des châteaux, a passé sur la société moderne, les campagnes se sont séparées des villes. Celles-ci n'ont plus autour d'elles qu'une étroite banlieue; autrefois elles avaient une province. Aujourd'hui, la classe aisée et une partie considérable de la classe ouvrière vivent et meurent dans la cité[1]. La vie entière s'y écoule, parce que là se trouvent le commerce, l'industrie, l'activité intellectuelle, toutes les ressources et tous les plaisirs de la civilisation. Chez les anciens, on vivait aux champs, dans les rudes labeurs de l'agriculture, les seuls que l'on connût, dans l'isolement aussi que cette existence impose. Cependant il fallait un lieu où se réfugier en cas d'invasion, où se réunir pour discuter les affaires communes, une forteresse et une place publique, le Capitole et le Forum, l'Acropole et l'Agora. C'était la ville, ordinairement placée sur une hauteur de défense facile. Cette enceinte fortifiée (*urbs*) formait, avec tout le territoire qui en dépendait, une cité (*civitas*).

C'est, en bien des questions, un point fort grave à déterminer que celui où il faut arrêter la division pour éviter de descendre jusqu'à une molécule sans vie ou de s'en tenir à un tout encore hétérogène et gênant par sa masse. Notre commune est souvent trop petite, nous en avons trente-sept mille, mais la cité romaine était trop grande; dans la Gaule entière, du Rhin aux Pyrénées, il y en avait seulement soixante. C'étaient donc de petits États dont l'administration était étendue, compliquée, renfermant des villes secon-

1. La population de Londres est le neuvième de la population de l'Angleterre (*England and Wales*). Cf. *État de l'Angleterre en* 1852, que j'ai ajouté à l'*Hist. d'Angleterre*, de M. Fleury, t. II, p. 431-600.

daires[1], ayant un budget des recettes et des dépenses, des magistrats pour faire le cens, rendre la justice, veiller aux travaux publics, à la police, à la salubrité, à tous les intérêts enfin de la ville et du territoire, et prêts, si la main qui leur impose la paix se retire, à armer leurs milices et à les envoyer en guerre contre leurs voisins, qu'ils n'aiment pas plus que les grands États n'aiment ceux dont ils touchent les frontières[2].

Si cette organisation municipale laissait peu de chose à

---

1. Nîmes avait dans sa dépendance vingt-quatre bourgs. Strabon et Pline, III, 5. Cent soixante-dix-neuf villes de la Tarraconaise possédaient deux cent quatre-vingt-treize bourgs (Plin., *H. N.*, III, 3). Les bourgades des Carnes, dans les Alpes carniques, étaient dans la juridiction de Tergeste (Zumpt, *Decretum municipale Tergestinum*); Calatia relevait de Capoue, Caudium de Bénévent (Becker et Marquart, *Handbuch der Röm. Altenth.*, III, p. 3.) C'était le principe grec : ainsi il n'y avait qu'une cité dans l'Attique et dans la Laconie, bien qu'il y eût dans ces deux provinces plusieurs autres villes. Aussi les Grecs prenaient-ils volontiers le nom de la ville pour celui du territoire : Δήλιον ἐν τῇ Τανάγρᾳ.... ἐν Κυζίκῳ Μέλισσα,... ἐν Ἀσπένδῳ Κάστνιον, etc. Étienne de Byzance, *passim*. Ces lieux secondaires, *loci*, s'appelaient en Italie *fora*, *conciliabula*, *vici*, *castella*. Cf. *lex Rubria* (*lex Galliæ cisalpinæ*) col. II, l. 1, 26, 53, 58, et Paulus, *sent. recept.*, IV, 6, 2. Les chefs-lieux étaient généralement appelés *municipia* ou *oppida*. Là où il n'y avait pas de villes on divisait le pays comme en Pannonie, en *pagi*, comme la Mœsie, en *regiones*, les uns et les autres subdivisés en *vici*. Becker, *ibid.* On peut conclure de la loi Julia (*tabula Heracleensis*) que les seuls habitants des municipes, colonies ou préfectures pouvaient être élevés au duumvirat ou au quatuorvirat, les plus hautes charges municipales (ligne 15, 21, 24), mais que les habitants des *fora* et des *conciliabula* pouvaient aspirer au décurionat (lig. 35, 45, 50, 54, 56, 61, 62).

2. Voyez dans Tac., *H.*, I, 65, la violente haine de Lyon et de Vienne qui s'attaquent dès que les troubles de l'empire leur permettent de le faire impunément; et une bataille sanglante entre les gens de Nucérie et ceux de Pouzzoles, Id., *Ann.*, XIV, 17. Cicéron, dans un passage que nous avons déjà cité, *ad Quint.*, I, 1, 11, montre tous ces petits États prêts à se déchirer si Rome ne leur imposait la paix. Tyr et Sidon étaient libres, Auguste fut obligé de leur ôter cette liberté (18 av. J. C.) à cause des séditions qui les désolaient. Dion Cassius, LXIV, 7. Néron rend aux Grecs la liberté; ils retournent aussitôt à leurs guerres intestines 'E;

faire au gouverneur, à moins qu'il n'eût le goût de se mêler à tout, elle faisait de l'empire, au lieu d'une société homogène, une réunion de petites républiques dont un grand nombre vivaient à des conditions différentes. Enveloppées par l'administration impériale, ces cités resteront unies tant que cette force de cohésion durera ; quand elle se sera affaiblie et brisée, tous les liens sembleront rompus, et les barbares, malgré leur petit nombre, conquerront l'une après l'autre ces villes qui, n'ayant jamais mis en commun leurs intérêts ni leurs sentiments, n'y mettront pas davantage au moment décisif leurs ressources et leur courage.

Entre l'État et la commune, bien que celle-ci ne fût pas réduite aux insignifiantes proportions qu'elle a chez nous, il aurait fallu une division intermédiaire, une représentation politique de la province elle-même. Alors il se serait trouvé, au-dessous du gouvernement redouté qui siégeait à Rome, mais au-dessus des magistrats humbles et timides de chaque cité, des hommes parlant au nom de la province, c'est-à-dire au nom d'un intérêt considérable et que le gouvernement eût été forcé de prendre en très-sérieuse considération. Ces assemblées, sans doute, eussent été quelquefois gênantes, mais on ne s'appuie sûrement que sur ce qui résiste. Elles eussent sauvé le pouvoir de ses propres excès. L'institution eût été bonne; était-elle possible?

Les anciens n'étaient pas si ignorants qu'on l'a dit du système représentatif[1]. Si la race grecque n'a jamais voulu

ἐμφύλιον στάσιν προήχθησαν. Pausan., VII, 17, 4. Aussi Vespasien les replace sous l'autorité d'un gouverneur en disant qu'ils ont désappris la liberté, Id., *ibid.*

1. Sur les idées répandues chez les anciens, touchant un gouverne-

sortir de ses petites cités[1] pour former un grand État, jamais non plus ses tribus n'oublièrent leur fraternelle origine, et, en signe de cette communauté de sang, elles eurent de certaines institutions nationales où la religion, les arts et le plaisir avaient plus de part, sans doute, que la politique, mais qui furent un lien entre les divers membres de la famille hellénique. Les amphictyons de Delphes ne furent pas toujours réduits à régler les affaires du temple et les Lyciens avaient un parlement véritable : « Gens sages, dit Strabon, dont les vingt-trois cités envoient des députés à une assemblée qui se tient dans une ville désignée à l'avance. Les plus considérables de ces villes ont chacune trois voix, les moyennes deux, les autres une seule. Elles contribuent dans la même proportion aux dépenses publiques. L'assemblée commence par nommer un chef de la confédération; ensuite on procède à l'élection des autres charges du corps lyciaque. On y nomme aussi les juges de tous les tribunaux. Autrefois on y délibérait encore sur la guerre, sur la paix et sur les alliances; mais, aujourd'hui, cela ne peut se faire que du consentement des Romains, qui n'accordent un pareil droit qu'autant que les délibérations ont pour objet leur propre intérêt. Le nombre des magistrats et des juges nommés par chaque ville est en raison du nombre des voix[2]. »

---

ment mixte et pondéré, voy. Cic., *de Rep.*, I, 45; Tac., IV, 33, et M. Villemain, *Disc. prélimin.*, en tête de sa traduction de la *Républ.* de Cicéron.

1. On a compté en Grèce, sans les îles, quatre-vingt-dix-neuf États distincts dont trente, sous les empereurs, étaient libres. Kuhn, *Beitrage z. Verf. des Röm. Reichs*, p. 125-129.

2. Strab., XIV, p. 665. La Carie était organisée de la même manière: « Les cantons qui ont le plus de bourgs ont aussi dans l'assemblée générale le plus de voix; leur association est connue sous le nom de Chrysaoreum. » Id., *ibid.*, p. 660. « S'il fallait donner un modèle d'une belle

Le corps lyciaque ne formait pas un exemple isolé. La Grèce, qui a été la grande école politique du monde, avait voulu, après avoir passé par tous les régimes, et comme pour ne pas laisser une seule épreuve qu'elle n'eût tentée, faire aussi l'essai du gouvernement représentatif. Commencée trop tard et au milieu de circonstances contraires, cette expérience échoua. Cependant l'éclat que jeta la ligue achéenne sur les derniers jours de la Grèce valut à ce système une popularité durable. La conquête achevée et affermie, les Romains laissèrent leurs nouveaux sujets renouer l'un après l'autre ces liens qu'ils avaient d'abord soigneusement brisés. Partout les confédérations se reformèrent; et si, politiquement, ces ligues nouvelles n'eurent pas même l'ombre de la liberté, du moins en conservaient-elles le souvenir, et la réalité pouvait revenir un jour sous ces formes pour le moment mensongères[1].

La Bithynie, la Cappadoce, l'Asie Pergaménienne eurent des assemblées générales qui se tenaient successivement dans les principales villes de la province. César réunit à Tarse les députés de toutes les villes de Cilicie[2]. Il est encore

---

république fédérative, je prendrais la république de Lycie. » Montesquieu. *Espr. des lois*, IX, 3. Je m'abrite derrière Montesquieu, car la Lycie finit mal (Dion, LX, 17, et Suét., *Claud.*, 25), et on en a accusé ses institutions. Voy. aussi Strab., XIII, p. 631, la tétrapole de Phrygie; et Gruter, *Inscr.*, n° 2056, pour la pentapole formée par Odessus, Mesembria, Tomi, Istriani, Apollonie.

1. Les Ioniens des treize villes de l'Ionie (Eckhel, *D. N.*, II, p. 508; et Strab., XIV, 639) se réunissaient toujours au Panionium, les Achéens, à Ægium (Pausan., VII, 27), les Béotiens à Coronée (Boeckh, *Corp. insc.*, I, p. 5 de l'introduction); la ligue des Phocidiens subsistait (Pausan., X, 5), de même que le conseil amphictyonique (Id., *ibid*, 8). Adrien institua à Athènes, dans le Panhellenion, une assemblée de tous les Grecs (Muller, *Æginet.*, p. 157 et sqq.; Bœckh, *C. I.*, n° 385; et Ahrens, *de Athen. statu*).

2. *Ciliciæ civitates omnes Tarsum evocat.... ibi rebus omnibus provinciæ et finitimarum civitatum constitutis....* Hirt., *B. Alex*, 66.

fait mention au Digeste des assemblées des Thraces et des Thessaliens[1], au Code d'un sacerdoce général de la Syrie et de la Phénicie, dans les inscriptions et les médailles, d'un pontife suprême, ἀρχιέρευς, élu par la province entière, κοινὸν Ἀσίας.

Dans les régions occidentales le même usage fut souvent pratiqué par les Romains eux-mêmes. César convoqua ainsi en Espagne les députés de l'Ultérieure à Cordoue, et ceux de la Citérieure dans Tarragone[2]. En Gaule, il réu-

---

1. Dig., XXVII, tit. I, fr. 6, § 14 : *Gentium præsidatus, puta Asiæ Bithyniæ, Cappadociæ.... ante, cognoscendum de vi, quam de proprietate rei, D. Pius* τῷ κοινῷ Θεσσάλων *rescripsit*. Autre rescrit du même prince πρὸς τὸ κοινὸν τῶν Θράκων, Dig., XLIX, tit. I, fr. 1, § 1. Cf. Tite Live, XXXVI, 8; XLII, 38. Leur capitale était Larisse. *Imperator Alexander communi eorum qui in Bithynia sunt, Græcorum*. Dig., *ibid.*, fr. 25. Les prêtres des temples communs, qui étaient aussi intendants des jeux sacrés dans les provinces, étaient élus chaque année, Ἀσιάρχαι et ἀρχιερεῖς, Strab., XIV, 649. Cf. Bœck, *Corp. inscript.*, n° 2741; Eckhel, *D. N.*, II, p. 521. Ces fêtes se célébraient alternativement dans les villes qui portaient le titre de métropoles, et où les inscriptions et un grand nombre de médailles montrent un ἀρχιέρευς τῆς Ἀσίας ναοῦ... ἐν Κυζίκῳ (Bœckh, n° 3662), ἐν Περγάμῳ (n° 3416), ἐν Σμύρνῃ (n° 3211). On voit dans Eckhel, *D. N.*, IV, p. 428 et sqq., sur des monnaies, κοινὸν Ἀσίας, Βειθυνίας, Κιλικίας, Κρητῶν, Κυπρίων, Γαλατίας, Μακεδόνων, Φοινίκης (III, p. 353), Συρίας (*ibid.*, p. 249). Voy. aussi Mionnet, *Description des médailles*, t. I, p. 231, 417. Il est question au Code, V, 27, fr. 1, *de Phœniciarchiæ vel Syriarchiæ*; au Digeste, XXVII, 1, 6, § 14, de Ἀσιαρχία, Βιθυναρχία, Καππαδοκαρχία, d'un Γαλατάρχης (Bœckh, n° 4014), d'un Κρητάρχης (*ibid.*, n° 2744), d'un Ποντάρχης (*ibid.*, n° 4157), etc. Becker, III, 1, p. 270, identifie l'ἀρχιέρευς et l'Ἀσιάρχης. Le Digeste, L, tit. v, 8, ne parle en effet que d'un seul sacerdoce dans les provinces. Ces assemblées provinciales étaient formées de σύνεδροι ou députés envoyés par chaque ville, comme nous l'avons vu pour la Lycie (voy. aussi Tite Live, XLV, 32), et qui délibéraient sur l'argent à fournir par chaque cité, sur l'érection des temples ou celle de statues dressées en l'honneur des gouverneurs romains (Tac., *Ann.*, XV, 20, et Dion, LVI, 25). — Il y avait aussi à Rome des *patroni provinciarum*, ainsi les Marcellus pour la Sicile, les Caton pour Cypre. Cf. Orelli, n[os] 529, 3058, 3063, 3661.

2. Les assemblées des Turdétans, dit Strabon, III, 242, se tiennent dans la ville d'Asta.

nissait régulièrement chaque année les états généraux du pays, et Auguste, à son exemple, appela plus d'une fois autour de lui les députés des provinces qu'il traversait[1].

Nous ignorons les droits de ces assemblées. Dans l'occident, César et Auguste leur donnèrent un caractère politique en les consultant sur les plus importantes affaires; en Orient, elles ne paraissent avoir eu que des attributions religieuses. On voit celle de l'Asie proconsulaire, tenue en 165, dans la haute Phrygie, nommer les asiarques, parmi lesquels le gouverneur romain choisissait celui qui devait remplir les fonctions honorables, mais ruineuses, de suprême pontife pour toute la province; un passage de Strabon prouve que cette coutume existait déjà du temps de Pompée[2].

Il y avait là certainement un germe qu'on aurait pu développer au grand profit des provinces et de l'empire.

---

1. Cæsar, *B. G.*, *passim*, et *B. C.*, II, 19; *B. H.*, 42. L'assemblée générale de Cordoue se saisit du droit de commander dans la place, de retenir pour sa défense les troupes qui passaient, etc. — Auguste réunit en l'an 28 à Narbonne l'assemblée générale des cités transalpines; Drusus réunit à Lyon une assemblée générale des quatre provinces pour la consécration du temple d'Auguste (Strab., IV, p. 192). Sur les assemblées provinciales des Gaules, voy. Laferrière, *Hist. du droit civil de Rome et du droit français*, t. II, p. 311 et sqq.; Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 109; *Hist. de la Gaule sous l'admin. romaine*, t. II, 354; et un savant mémoire lu à l'Institut sur les *assemblées provinciales*. — On trouve dans les inscriptions d'Orelli, n° 3149, un *prætor Hetruriæ* XV *populorum*. Il est question au n° 2182 des *sacra Etruriæ*; et les féries latines durèrent jusqu'au IVe siècle. Lactance, *Div. Inst.*, I, 21. — *Pacarius, vocatis principibus insulæ* [*Corsicæ*], *consilium aperit*. Tac., *Hist.*, II, 16. Un sénatus-consulte défend *ne quis ad concilium sociorum referret*, *agendas apud senatum pro prætoribus... grates*. Id., *Ann.*, XV, 22. La Sicile entière, *communis Sicilia*, décrète que des statues seront élevées à Verrès. Cic., *in Verr.*, II, 59, 63.

2. Masson, *de Aristid. Vita*, p. 95; Aristide lui-même, ἱέρων, IV, vol. I, p. 531; et Strab., XIV, p. 649, 651. C'est une dignité très-haute, dit Philostrate (*Sophist. Vitæ*, lib. I, § 21), mais très-coûteuse, ὑπὲρ πολλῶν χρημάτων.

Mais, pour être juste, reconnaissons que si, dans le monde grec et jusque parmi les barbares, surtout parmi ceux des Gaules, ces idées avaient cours, à Rome, elles n'étaient ni dans les esprits ni dans les mœurs, les droits politiques y ayant toujours été directement et personnellement exercés sans délégation. Le gouvernement provincial manquait donc d'un contre-poids utile, car le sénat n'avait point vu quel puissant instrument il négligeait, en ne tirant point parti de ces assemblées, qui existaient à peu près partout, pour placer le conseil à côté de l'action, une assemblée délibérante à côté du pouvoir exécutif. Et cependant la question en valait la peine, car l'empire mieux organisé, c'était le moyen âge de moins [1].

Ces assemblées provinciales, dont nous avons péniblement cherché les traces dans le monde romain, ou disparurent, ou subsistèrent obscures et inutiles; tout au plus furent-elles acceptées et développées par l'Église, si l'on peut faire remonter jusqu'à elles l'origine des synodes provinciaux des évêques, de sorte que, si elles n'ont pas mis le régime représentatif dans l'État, elles l'auraient du moins mis dans l'Église.

Remarquons encore que leur action fut si faible qu'elles ne parvinrent même pas à faire de la province une personne publique, capable d'agir et de posséder. La province resta une simple division territoriale, et les gouverneurs, ces nobles personnages, si fiers, si impérieux, qui regardaient leur

1. Le désir de s'organiser manquait si peu aux Grecs d'Asie, qu'ils avaient donné des numéros d'ordre à leurs villes; les unes étaient métropoles et premières, les autres secondes, septièmes, etc. Ainsi Ephèse était πρώτη πασῶν. Eckhel, *D. N.*, II, p. 521. Magnésie était ἑβδόμη τῆς Ἀσίας. Id., *ibid*, p. 527; Aspende, τρίτη τῶν ἐκεῖ (la Cilicie). Philostr., *Vita Apoll.*, I, 15. Malheureusement tout cela n'était qu'une affaire de vanité, et cette organisation ne réglait que les droits de préséance aux jeux et aux fêtes de la province. Cf. Eckhel, *D. N.*, IV, p. 288.

commandement comme un exil[1], quand ils ne le regardaient pas comme un moyen de refaire leur fortune ruinée par les plaisirs ou l'achat d'une charge[2], ne trouvèrent autour d'eux que faiblesse et servilité, parce qu'il n'y avait nulle part l'union qui donne la force, ni la dignité qui naît du sentiment du droit qu'on veut et qu'on peut faire respecter.

Il y a quelque part dans Plutarque un mot énergique : parlant des Asiatiques, il les appelle les peuples qui jamais ne savent dire non. D'un bout à l'autre des vastes domaines de la république, si ce n'est dans les gorges inaccessibles où quelques montagnards abritent encore leur liberté, il ne se voit plus de nation qui sache prononcer ce mot-là. Aussi, malgré ces formules et ces traités, malgré tous ces priviléges que j'ai si longuement énumérés, il n'existe, à vrai dire, qu'une condition dans les provinces, celle de sujets, mais couverte par un beau nom, celui de justice, *jus*, qui domine toutes les relations de Rome avec les provinciaux. Quand Pline parle d'une ville, il ne dit rien de plus que le tribunal d'où elle relève, où elle vient demander le droit, *jura petere*. Il y en a un autre encore qui exprime le grand bienfait de cette domination et qui l'excuse, *pax romana;* cette paix romaine, qui rapproche les nations et confond les langages, véritable divinité de l'empire, à laquelle les plus grands princes, Auguste, Vespasien, Trajan, élèveront des temples, et dont les peuples honoreront par de sincères hommages l'immense majesté, *immensa romanæ pacis majestas*[3].

---

1. Cic., *ad Att.*, II, 16 et toutes ses lettres datées de Cilicie.
2. *Egere, foris esse Gabinium; sine provincia stare non posse.* Cic., *in Pis.*, 6.
3. Pline, *H. N.*, XXVII, 1. Sous l'empire, maintenir l'ordre public fut la grande préoccupation des gouverneurs. Tibère ne voulait entendre parler d'aucun désordre. Voyez aux *Actes des apôtres* l'effroi des gens d'É-

J'ai dit quel était le droit ; voyons le fait.

Appien, rappelant le traité favorable accordé par Gracchus aux Celtibériens, ajoute : « Mais quand le sénat accorde des priviléges à quelque peuple, il y met toujours cette condition, que ces priviléges n'auront de force qu'autant qu'il plaira au peuple romain[1]. » En d'autres termes, malgré les distinctions que nous avons établies, il n'y avait qu'une chose dont les provinciaux ne pouvaient jamais douter, c'était de l'autorité absolue de Rome et de l'omnipotence du proconsul, son représentant[2] ; de sorte que leur condition dépendait bien moins des lois que du caractère de l'homme qui venait chez eux exercer le droit du glaive. Était-il intelligent, honnête et bon ? la province prospérait ; dur, avide ? elle gémissait sous la plus révoltante oppression.

« Les villes, écrit Cicéron à son frère, gouverneur de la province d'Asie, ne contractent plus de dettes. Plusieurs se sont vues par vos soins soulagées de l'énorme fardeau des anciennes ; nombre de cités presque désertes vous doivent leur renaissance. Plus de séditions, plus de discordes populaires. L'administration revient aux mains de la classe éclairée[3]. La Mysie est purgée de brigands ; par toute la province les meurtres sont réprimés et la paix est affermie ; la sécurité est ramenée sur les chemins et dans les campagnes, et qui plus est dans les villes et dans les temples, où le vol et le pillage s'exerçaient avec plus d'audace encore

---

phèse à la suite d'un tumulte excité par les prédications de saint Paul. Sous Néron une émeute ayant eu lieu à Pouzzoles *inter ordinem plebemque*. Une cohorte prétorienne y fut envoyée, *cujus terrore et paucorum supplicio, rediit oppidanis concordia*. Tac., *Ann.*, XIII, 48.

1. Δίδωσι δ' ἡ βουλὴ τὰς τοιάσδε δωρεὰς, ἀεὶ προστιθεῖσα, κυρίας ἔσεσθαι μέχρις ἂν αὐτῇ καὶ τῷ δήμῳ δοκῇ. App., *H.*, XLIV.

2. *Prætor improbus cui nemo intercedere possit.* Cic., *in Verr.*, II, 12.

3. *Ut civitates optimatium consiliis administrarentur.*

et de succès. Les charges et les tributs sont plus équitablement répartis. Votre personne est toujours accessible. Le pauvre et le faible sont admis à votre tribunal et dans votre demeure. Rien enfin dans vos actes n'est dur ni blessant [1]. Pendant trois années vous avez gouverné l'Asie sans qu'aucune des nombreuses tentations qu'offre cette province, ni les tableaux, ni les meubles précieux, ni les rares étoffes, ni l'attrait de la beauté, ni l'appât des richesses, vous ait fait un seul instant oublier la sévérité de vos principes. »

Dans ces éloges, qui n'étaient que des conseils déguisés, Cicéron traçait le portrait d'un gouverneur tel que la république en a bien peu connu; ailleurs il a montré ce qu'étaient la plupart des maîtres du monde, en immortalisant l'infamie d'un d'entre eux [2].

Le préteur Dolabella partant pour la Cilicie, sa province, emmena avec lui comme lieutenant C. Licinius. A Sicyone, en Achaïe, Licinius demande de l'argent au premier magistrat de la ville, et sur son refus il l'enferme dans une chambre, où il fait allumer un grand feu de bois vert et humide; puis il se dédommage en enlevant dans toute la province les plus belles statues et les meilleurs tableaux. A Athènes il pille, de compte à demi avec son préteur, le temple de Minerve, et à Délos celui d'Apollon; à Chios, à Érythrée, à Halicarnasse, à Ténédos, à Aspende de Pamphylie, tout le long de sa route, mêmes rapines. Samos avait un temple vénéré de l'Asie entière; il pille et le temple et la ville. Les Samiens se plaignent au gouverneur d'Asie; on leur répond que c'est à Rome qu'ils doivent porter leurs griefs. Perga avait une statue de Diane toute

1. *Ep. ad Quint.*, I, 1, 8 et 2.
2. Je demande la permission de reprendre ici quelques pages du second volume de mon *Histoire des Romains;* elles sont nécessaires à mon sujet, et je n'ai rien à y changer.

couverte d'or, il l'arrache; Milet lui donne pour l'escorter un de ses plus beaux navires, l'un des dix qu'elle devait à la république, il le garde et le vend. A Lamsaque, il veut ravir la fille du premier citoyen de la ville; son père, son frère osent la défendre; dans la lutte un licteur est tué. Licinius se saisit de ce prétexte, les accuse tous deux d'attentat à sa vie, les cite tous deux devant le gouverneur, intervient au procès, à la fois comme témoin et comme juge, et le père et le fils ont la tête tranchée sur la place publique de Laodicée. Cependant il n'avait encore aucune charge publique; que fut-ce quand Dolabella l'eut pris pour proquesteur! La Milyade, la Pamphylie, la Lycie, la Pisidie, furent accablées de réquisitions de blé, de cuirs, de sacs, d'habits de matelots: il est vrai qu'il avait des dispenses pour tous ceux qui les pouvaient payer. Dolabella lui-même accusa son proquesteur d'avoir réalisé un bénéfice de 2 567 000 sesterces; aussi fut-il en état d'acheter la préture.

Après avoir pendant une année vendu à Rome la justice, il partit pour la Sicile, la province la plus voisine et d'ordinaire la plus doucement traitée, parce qu'elle était remplie de citoyens. Avant même de débarquer, il cite un habitant d'Halésa pour une succession, et celui-ci ne se tire de ses mains qu'au prix de 1 100 000 sesterces, de ses plus beaux chevaux et de tout ce qu'il avait d'argenterie et de tapis précieux. D'autres affaires semblables lui rapportèrent jusqu'à quarante millions de sesterces. Il vendait tout, la justice, les charges; se jouant des lois, de ses propres édits, de la religion, de la vie, de la fortune, et surtout de la résignation des provinciaux. Pendant trois ans, pas un sénateur des soixante-cinq villes de la Sicile ne fut élu gratuitement. Une fois, pour un mince profit, il retrancha un mois et demi de l'année, déclarant que le jour des ides de janvier était le jour des calendes de mars,

Un juge de Centuripa avait prononcé contrairement à ses désirs; il cassa son jugement, lui défendit de siéger au sénat de sa ville, de paraître dans les lieux publics, et déclara qu'il ne lui donnerait action pour aucune affaire, qu'il ne l'autoriserait pas à poursuivre pour injure quiconque l'aurait frappé. Les habitants d'Argyra, trop lourdement imposés, osèrent réclamer; leurs députés manquèrent périr sous les verges, et la ville paya au préteur, en outre de ses dîmes, quatre cent mille boisseaux de blé et soixante mille sesterces. A Etna, ses agents arrachèrent aux laboureurs, en outre de la dîme, trois cent mille boisseaux; à Léontium, à Herbite, quatre cent mille[1]. Comme Darius ou Xerxès, il donnait des villes à ses amis : Lipari à un compagnon de table, Ségeste à la comédienne Tertia, Herbite à Pippa, le scandale de Syracuse. Aussi ces exactions dépeuplèrent les campagnes. A son arrivée, il y avait sur le territoire de Léontium quatre-vingt-trois fermes; la troisième année de sa préture, il n'y en avait plus que trente-deux; à Motyca, le nombre était tombé de cent quatre-vingt-huit à cent un; à Herbite, de deux cent cinquante-sept à cent vingt; à Argyrone, de deux cent cinquante à quatre-vingts. Dans toute la province, plus de la moitié des terres labourables furent abandonnées; il semblait que la guerre et la peste, tous les fléaux réunis, avaient passé sur l'île. Et lui, couché dans sa litière sur des roses de Malte, une couronne de fleurs sur la tête, une autre au cou, il traversait, au milieu de muettes malédictions, ces campagnes désolées[2].

---

1. Pison renouvela dans la Macédoine, la Béotie, la Chersonèse et à Byzance, les exactions de Verrès au sujet des blés : *Unus æstimator, unus venditor, tota in provincia, per triennium, frumenti omnis fuisti.* Cic., *in Pis.*, 35.

2. La Sicile échappa cette fois à un impôt dont Fontéius frappa sa pro-

Pour les approvisionnements de Rome, il avait reçu du trésor trente-sept millions de sesterces; il garda l'argent et envoya les grains qu'il avait volés. Pour sa maison, les provinciaux devaient lui fournir des vivres, que le sénat payait[1]. Le blé valait deux ou trois sesterces, il en fixe le prix à douze, exige cinq fois plus qu'on ne lui en devait, puis s'en fait donner la valeur en argent[2].

Un autre fléau pour les provinces, c'est que Licinius était artiste, antiquaire, amateur de toute curiosité et de toute belle chose. Malheur à l'hôte qui le recevait; il était dévalisé. Un jour il passe près d'une ville située sur une hauteur et qui avait jusque-là échappé à ses rapines. Il arrête sa litière au pied de la montagne, se fait apporter toute l'argenterie du lieu, choisit ce qui lui plaît, l'emporte, et charge le magistrat de donner à ceux qu'il dépouille quelque menue monnaie qu'il ne lui rendit même pas. Le roi de Syrie, Antiochus, traverse sa province avec de magnifiques présents qu'il destinait au Capitole, il les lui enlève; le roi se plaint, proteste, mais n'obtient pas plus justice que le dernier des provinciaux. Pendant huit mois, nombre d'orfèvres travaillèrent dans le palais d'Hiéron, seulement pour rajuster et repolir les ouvrages d'or qu'il avait volés, et la douane de Syracuse constata que, par ce seul port, il avait, en quelques semaines, fait sortir de l'île des objets valant douze cent mille sesterces. Notre préteur faisait aussi une collec-

---

vince, la Narbonaise. Il avait mis un droit sur les vins à l'entrée des villes et à la sortie de la province, quatre deniers par amphore à Toulouse, trois victoriats à Crodune, six deniers à la sortie. Cic., *pro Font.*, 8.

1. On appelait cela *vasarium*. Le sénat donna à Pison dix-huit millions de sesterces, *quasi vasarii nomine*. Cic., *in Pis.*, 35.

2. Les Siciliens demandèrent, pour échapper aux exactions du *blé estimé*, qu'on leur permît de fournir gratuitement le blé de la maison du préteur. Cf. Cic., *in Verr.*, III, 86, *Frumentum.... gratis dare.... hoc.... aratoribus.... petendum fuisse.*

tion d'antiques, et pas une coupe, pas un anneau, surtout pas une statue remarquable, ne lui échappaient. La Diane de Ségeste et la Cérès d'Enna étaient l'objet de la dévotion générale ; de Rome même on venait sacrifier à leurs autels. A ce titre, elles méritaient de figurer dans ses jardins ou son musée, il les enleva. Presque toutes les statues que Scipion avait renvoyées de Carthage aux Siciliens leur furent ainsi une seconde fois ravies.

On était au plus fort de la guerre contre les esclaves. Les pirates couvraient la mer; il équipa une flotte; il demanda aux villes des navires, des matelots, des armes, des provisions, mais pour tout vendre, vivres, congés, exemptions de service; et l'on put voir des soldats romains réduits à se nourrir, au milieu de la plus fertile province, de racines de palmier. La première fois que cette flotte, vide de soldats et d'armes, sortit du port, elle fut battue, et ce gardien sévère de l'honneur du drapeau fit frapper de la hache tous les capitaines. Ses licteurs vendirent encore aux parents la grâce de tuer d'un seul coup les victimes. Un dernier fait résumera tous les autres. Un citoyen romain, Gavius, faisait le négoce à Syracuse, il le jette dans les Lautomies; Gavius s'en échappe, court à Messine, annonçant qu'il va à Rome accuser le préteur; mais celui-ci l'arrête, le fait battre de verges par tous ses licteurs à la fois, puis il ordonne que sur le rivage, en face de l'Italie, en face des lois et de la liberté, on dresse une croix et qu'on l'y attache. Au milieu des tortures, dans les angoisses de la mort, le malheureux ne poussait pas un gémissement, ne jetait pas un cri; seulement on l'entendait répéter : *Sum civis romanus*, et le préteur qui lui criait : « Vois de là-haut l'Italie! vois ta patrie! vois les lois et la liberté[1] ! »

---

1. *Ex cruce Italiam cernere.... in conspectu legum libertatisque moriatur. Verr.*, V, 66.

Ce Caïus Licinius s'appelait aussi Verrès, et ce nom est celui du plus avide concussionnaire que l'histoire connaisse, je le sais; mais j'ajoute, ou plutôt Cicéron le dit lui-même, que les gouverneurs coupables étaient nombreux, impunis; et Verrès ne fut possible que parce que cent autres l'avaient précédé; entre eux et lui, il y avait à peine la différence du moins au plus. « Combien, s'écrie l'orateur, n'y a-t-il pas eu de magistrats prévaricateurs en Asie, combien en Afrique, combien en Espagne, combien dans la Gaule, en Sardaigne[1] ! » Plusieurs furent accusés, quelques-uns condamnés, comme Dolabella et Calidius, qui payèrent chacun une amende de trois millions de sesterces; « Misère, disait Calidius, pour laquelle je ne comprends pas qu'on puisse honnêtement condamner un ancien préteur. » Mais le plus grand nombre échappait, car le successeur d'un magistrat accusé étouffait les plaintes des provinciaux, arrêtait les témoins, priait, menaçait, et, par la crainte d'une nouvelle tyrannie, faisait garder sur l'ancienne un prudent silence[2]. « Les droits de nos alliés! dit Cicéron, mais il ne leur est même pas permis de déplorer leurs malheurs[3]. » Quelquefois la province se désarmait à l'avance par ses lâches flatteries. Verrès n'eut-il pas des statues dans toutes les villes de Sicile, un arc de triomphe à Syracuse avec le titre de Sauveur, et des statues équestres à Rome même, érigées, disait l'inscription, par la reconnaissance des Siciliens[4]?

---

1. *Tot homines in Asia nocentes, tot in Africa, tot in Hispania, Gallia, Sardinia, tot in ipsa Sicilia. Verr.*, II, 65.

2. Voyez dans les *Verrines* quelles entraves Métellus, homme intègre cependant, apporta aux investigations de Cicéron. A coup sûr, un homme moins actif, moins dévoué, moins avide d'une cause qui devait avoir tant de retentissement, y eût renoncé. I, *in Verr.*, I, 10.

3. *Hoc jure sunt socii ut iis ne deplorare quidem de suis incommodis liceat. Verr.*, II, 27.

4. Pison aussi se fit élever des statues dans ses provinces. Cf. Cicéron,

Verrès, cependant, n'avait pas épuisé tous les genres d'exactions, un consul, Manius Aquilius, vendit à Mithridate V la Phrygie[1]. Pour deux cents talents, un autre gouverneur, Pison, reconnut aux Apolloniates le droit de ne pas payer leurs dettes[2]. Il est vrai qu'il laissa ensuite agir les créanciers. Il vendit plus cher, trois cents talents, au roi Cotys, la tête d'un chef thrace, venu près de lui comme ambassadeur. Sous prétexte de fabriquer des boucliers et des armes, il réunit tous les troupeaux de sa province et les vendit. Dans son armée, tous les grades, jusqu'à celui de centurion, étaient à l'encan. Flaccus faisait payer aux villes d'Asie l'entretien d'une flotte qui n'existait pas; Fontéius mettait à son profit un impôt sur les vins de la Narbonaise[3], et Émilius Scaurus, en menaçant de la guerre un prince arabe, lui arrachait trois cents talents[4].

Ces exactions dataient de loin. Au temps de la guerre de Persée, on avait vu les consuls et les préteurs piller à l'envi les villes alliées, et en vendre les citoyens à l'encan; ainsi à Coronée, à Haliarte, à Thèbes, à Chalcis. La stérile Attique

---

in Pis., 38. Aussi les Siciliens demandèrent-ils au sénat qu'il leur fût défendu d'élever des statues à leurs gouverneurs avant qu'ils fussent sortis de charge.

1. App., *B. M.*, 12.

2. Cic., *in Pis.*, 35. C'était le fils d'un autre Pison qui, pendant la guerre sociale, avait fait des gains énormes à Rome même, sur la fabrication des armes. Cic., *in Pis.*, 36.

3. Cf. *pro Flacco et pro Fonteio*. Pison imposait tout. *Singulis rebus quæcumque venirent certo portorio imposito. In Pis.*, 36. Voyez le résumé que fait Cicéron de l'administration de ce gouverneur : *Achaia exhausta; Thessalia vexata; laceratæ Athenæ; Dyrrachium et Apollonia exinanita; Ambracia direpta; Partini et Bullienses illusi; Epirus excisa; Locri, Phocii, Bœotii exusti; Acarnania, Amphilochia, Perrhæbia, Athamanumque gens vendita; Macedonia condonata barbaris; Ætolia amissa; Dolopes finitimique montoni oppidis atque agris exterminati. In Pis.*, 40. Il répète ces accusations dans le *Pro domo*.

4. Joseph, *Ant. Jud.*, XIV, 5, § 1.

fut condamnée à fournir cent mille boisseaux de blé. Abdère en donna cinquante mille, plus, cent mille deniers; et, comme elle osa réclamer auprès du sénat, Hostilius la livra au pillage, décapita les chefs de la cité, et vendit toute la population. Un autre préteur, Lucrétius, plus coupable encore, fut accusé à Rome. « Il serait injuste, dirent ses amis, d'accueillir des plaintes contre un magistrat absent pour le service de la république »; et l'affaire fut ajournée. Cependant Lucrétius était alors près d'Antium, occupé à décorer sa villa du produit de ses rapines, et à détourner une rivière pour la jeter dans son parc. Il fut moins heureux une autre fois; on le condamna à une amende d'un million d'as; puis le sénat donna aux envoyés des villes quelques milliers d'as en présent, et tout fut dit [1].

Quand Cicéron prit possession de son gouvernement de Cilicie, qu'Appius venait de quitter, il ne trouva partout que populations éplorées et gémissantes: « on eût dit qu'une bête féroce, non un homme, avait passé par là ». Cependant, de cette province ruinée, abîmée à ne s'en relever jamais, il sut tirer lui-même en douze mois, *salvis legibus*, deux millions deux cent mille sesterces [2].

---

1. Un autre genre d'exactions pesait sur les alliés : à chaque victoire les généraux exigeaient d'eux des couronnes d'or. Les consuls qui commandèrent en Grèce et en Asie, de 200 à 188, se firent donner six cent trente-trois couronnes d'or, ordinairement du poids de douze livres; et s'ils vouaient durant les combats des jeux ou des temples, ils n'oubliaient pas de prélever dans leurs provinces les fonds nécessaires. Avec l'argent fourni par les alliés, Fulvius et Scipion célébrèrent des jeux qui durèrent dix jours. L. XXXIX, 22. Athénée, frère d'Attale, donna, en 186, au sénat, une couronne d'or du prix de quinze mille pièces d'or. Les Étoliens offrirent à Fabius une couronne de cent cinquante talents. Polybe, XXII, 13.

2. *Ep. Fam.*, V. 20. Dans cette lettre il est question de complaisances que nous appellerions aujourd'hui d'un autre nom. Cependant Cicéron avait pris pour modèle l'intègre Mucius Scævola.



Par ce que le plus honnête homme put faire sans blesser les lois, et par ce qu'il excuse, jugeons de ce que les peuples souffraient : « Il demande de l'argent au magistrat de Sicyone ; je ne lui en fais pas un crime, d'autres en ont demandé comme lui. Le magistrat n'en donnant pas, il le punit, cela est odieux ; mais cela n'est point sans exemple [1]. Vous avez affiché dans votre province que vous étiez à vendre, et ceux-là l'ont emporté sur vous qui vous ont le mieux payé. Eh bien, je vous le passe. Peut-être quelque autre a-t-il fait comme vous [2]. Vous avez condamné à Syracuse un homme qui était à Rome ; mais je ne m'arrête pas à cela, car on peut recevoir une déclaration contre un absent, aucune loi, dans les provinces, ne s'y oppose [3]. » Ailleurs aussi, il accepte sans trop se plaindre les exactions que les préteurs commettent sous prétexte du blé qui leur est dû ; pratique, ajoute-t-il, fort en usage en Espagne et en Asie, que l'on peut blâmer, mais que l'on ne saurait punir. Cependant, à force d'énumérer ces crimes et d'entendre le consul Hortensius répéter qu'ils ne sont pas nouveaux, que d'autres ont agi ainsi, ont fait pis encore [4], il s'anime lui-même et trouve ces belles paroles : « Nos provinces gémissent, les peuples libres se plaignent, les rois crient contre notre avidité et nos injustices. Jusqu'aux rives lointaines de l'Océan, il n'y a pas un lieu si obscur, si caché qu'il soit, où n'aient pénétré les déréglements et l'iniquité de nos concitoyens. Ce n'est plus la force, ce ne sont plus les armes,

---

1. *In Verr.*, I, 17.

2. *Forsitan aliquis aliquando ejus modi quippiam fecerit. Verr.*, II, 32.

3. *Ibid.*, II, 41. Tels étaient l'incertitude des règles et l'arbitraire laissé aux gouverneurs, que leurs édits pouvaient varier, même sur cette importante question : les Grecs pourront-ils être jugés d'après leurs lois ou d'après la loi romaine ?

4. *Fecisse alios.... fecerunt alii alia quam multa. Verr.*, III, 88.

ni les guerres des nations qui pèsent aujourd'hui sur nous, mais leur deuil, mais leurs larmes et leurs gémissements.... Qu'on dise encore que cet homme a fait comme d'autres : sans doute il ne manquera pas d'exemples; mais si les méchants s'appuient sur les méchants pour échapper à la justice, je dis qu'à la fin la république aussi trouvera sa ruine. »

Les gouverneurs volaient en grand, et dans cette curée des provinces, ils laissaient à leurs subalternes bien des profits encore honnêtes. Celui-ci abandonnait à ses lieutenants le choix des quartiers d'hiver, dont les villes achetaient à grands frais l'exemption[1]; tel autre, à ses tribuns, le soin de veiller aux réparations des routes qu'on ne réparait pas, ou qu'on réparait mal, si l'on savait s'entendre avec les inspecteurs des travaux. Il n'y avait pas jusqu'aux affranchis, jusqu'aux esclaves du préteur, devant lesquels il ne fallût s'humilier et dont on n'achetât bien cher la faveur. Quand Verrès eut jeté en prison les capitaines syracusains, leurs parents accoururent pour recueillir au moins leur dernier soupir; mais Sestius le licteur était là, mettant un prix à chaque larme, tarifant chaque douleur. Pour entrer, il faut tant; pour introduire des vivres, tant. Personne ne refusait. « Mais combien donneras-tu pour que, du premier coup, j'abatte la tête de ton fils, pour qu'il ne sente pas la hache, pour que je ne le fasse pas souffrir? Combien pour ensevelir son cadavre, au lieu de le jeter aux bêtes? » On payait encore[2].

Après le gouverneur et les agents venaient les publicains, autre tyrannie plus dure que la première. Celle-ci, en gé-

---

1. *Magnas pecunias dabant*.... Cypre donnait annuellement, pour cela seul, deux cents talents attiques. Cic., *ad Att.*, V, 21.

2. Voyez l'effroyable situation de l'Asie pendant la dernière guerre contre Mithridate : τὴν ἐπαρχίαν.... ἄῤῥητοι καὶ ἄπιστοι δυστυχίαι κα-

néral, ne frappait que les communautés ; la seconde atteignait les individus, même les plus obscurs.

Si du moins elles se fussent l'une l'autre combattues ! Mais presque toujours il y avait accord entre elles. Quand, par miracle, les publicains ne demandaient rien au delà de ce qui leur était dû, un gouverneur cupide leur forçait la main, et les associait à ses rapines, afin d'augmenter ses chances d'impunité[1]. Si le gouverneur était intègre, c'étaient les publicains, surtout depuis qu'ils étaient juges à Rome, qui menaçaient, qui entraînaient. La probité devenait un crime. En l'année 92, le stoïcien Rutilius, ancien consul, et l'un des plus vertueux citoyens de ce temps, osa prendre, contre les publicains, la défense de la province d'Asie, où il avait été questeur sous Mucius Scævola. Son administration et celle de son général y avaient laissé de tels souvenirs que tous les ans on célébrait en leur honneur une fête *Mucia*, la fête de l'intégrité et de la sagesse. Les publicains, offensés de cette intervention, lui intentèrent aussitôt une action de péculat et furent à la fois accusateurs, témoins et juges. Malgré Mucius Scævola, malgré Crassus et Antoine, malgré tout ce qu'il y avait encore de citoyens honnêtes, il fut condamné, et mourut à Smyrne, en exil[2].

Dès le temps de la seconde guerre punique, les publicains se faisaient craindre du sénat. Un siècle avant Verrès, c'était une opinion reçue que, là où ils étaient, le trésor

---

τεῖχὸν ὑπὸ τῶν τελωνῶν καὶ τῶν δανειστῶν πορθουμένην καὶ ἀνδραποδιζομένην πιπράσκειν ἰδίᾳ μὲν υἱοὺς εὐπρεπεῖς θυγατέρας τε παρθένους, δημοσίᾳ δ' ἀναθήματα, γραφὰς, ἱεροὺς ἀνδριάντας ἀναγκαζομένων. Plut., *Lucull.*, 20.

1. Voyez l'accord entre Verrès et les fermiers de la douane et de la dîme, dans les *Verrines*, *in Verr.*, II, 70, 75.

2. Diodore, XXXVII, 5. Val. Max., VI, 4, 4. Liv., *Ep.*, 70. Vell. Pat., II, 13.



était lésé ou les sujets opprimés[1]. Cicéron, leur grand ami, disait lui-même : « Si on ne leur résiste, il faudra voir périr ceux que nous devons défendre » ; et il montre cet esprit de corps allant jusqu'à former une conjuration permanente : « C'était pour eux, disait-il, une règle invariable que celui qui avait jugé un chevalier digne d'essuyer un affront, devait être jugé par tout l'ordre digne d'éprouver une disgrâce[2]. » Et ailleurs : « Pour contenter les publicains sans ruiner les alliés, il faut une vertu toute divine[3] ». Il est curieux de trouver les publicains faisant servir à leur intérêt les idées nouvelles, et niant, au nom des doctrines d'Evhémère, la divinité des dieux, pour se donner le droit de lever l'impôt sur les terres consacrées. Un prêtre d'Amphiaraüs réclamait l'immunité : « Paye, dit le publicain, ton dieu n'est qu'un homme[4]. »

Quand les provinciaux avaient répondu à toutes les exigences des gouverneurs, de leurs agents et des publicains; quand ils avaient payé tous les impôts, fourni toutes les corvées, satisfait à toutes les réquisitions[5], ils n'en avaient pas fini avec l'avarice romaine; il fallait encore recevoir avec de grands et coûteux honneurs les nobles qui traversaient leurs villes; entretenir par des dons renouvelés le

---

1. *Ubi publicanus est, ibi aut jus publicum vanum, aut libertatem sociis nullam esse.* T. Liv., XLV, 18.

2. *Retinebatur hoc tum, nescio quomodo, quasi communi consilio ab illis diligenter, ut, qui unum equitem romanum contumelia dignum putasset ab universo ordine malo dignum judicaretur.* In *Verr.*, III, 41.

3. Lettre à Quint., I, 1, 11.

4. Cic., *de Nat. Deor.*, III, 19 : *Negabant immortales esse ullos qui aliquando homines fuissent.*

5. L'État fournissait les chevaux et les tentes; mais les villes devaient l'hospitalité. Il leur fallait aussi fournir des moyens de transport aux lieutenants soudainement envoyés par le général, aux sénateurs en légations libres, etc. Cf. Liv., XLII, 1.

zèle des patrons; prévoir de loin les élections et gagner d'avance le futur élu. L'édilité menait à la préture, au consulat. C'était à qui s'attacherait les édiles en leur faisant, pour les jeux qu'ils devaient au peuple, les plus magnifiques présents. La province d'Asie dépensait pour cela seul chaque année deux cent mille sesterces[1]; et quelquefois, afin d'ajouter aux plaisirs du peuple-roi, un gouverneur envoyait aux édiles ses amis, comme Pison à Clodius, six cents provinciaux pour combattre et mourir sous la dent des lions et des panthères[2].

Ce n'était là que le malheur d'un petit nombre; l'usure pesait sur tous. Dans la Narbonaise, il ne se remuait pas un écu sans un citoyen romain; il ne circulait pas une pièce d'argent qui ne fût portée sur les livres des négociants dont la province était remplie; toutes les affaires étaient entre leurs mains[3], et ils avaient pour l'usure une si vieille expérience, qu'il n'y a pas à s'étonner si le taux légal était de 12 pour 100. Si l'intérêt, même quand le créancier était Brutus, montait à 48 pour 100[4]. Les Allobroges devaient à Fontéius, ou à ses prête-noms, trente millions de sesterces[5]; nous avons vu Apollonie donner deux cents talents pour ne pas payer ses dettes. Presque toutes les villes de la Carie étaient débitrices d'un certain Cluvius de Pouzzole; Salamine en Cypre, de Scaptius, prête-nom de Brutus. Ce Scaptius, pour se faire payer, se fit donner par le gouverneur le

---

1. Cic. à Quint., I, 1, 9.
2. Cic., *in Pis.*, *de prov. cons.* Voyez dans les lettres de Cicéron les pressantes sollicitations de l'édile Celius, pour avoir des panthères de Cilicie. *Fam.*, VIII, 9, et ailleurs.
3. Cic., *pro Fonteio*, I.
4. Lettre de Cicéron à Atticus, VI, 1. Cicéron lui-même permit aux débiteurs d'exiger beaucoup plus, et valida les conventions les plus usuraires, quand le débiteur ne payait pas au jour fixé.
5. *Pro Fonteio*, *init.*

commandement d'un corps de cavalerie en Cypre, enferma le sénat de Salamine dans sa curie, et l'y tint si longtemps, que cinq sénateurs moururent de faim[1]. Qu'était-ce, il est vrai, que le sénateur d'une ville alliée? qu'était-ce que le plus recommandable des provinciaux, même à côté du dernier et du plus misérable des citoyens[2]? Toutes les taxes de la Cappadoce, plus de trente-trois talents par mois, ne suffisaient pas à payer les intérêts de l'argent que Pompée avait prêté à Ariobarzane, et Ariobarzane avait encore d'autres créanciers, Brutus surtout, qui le pressait impitoyablement et qui lui arracha cent talents en un an. Aussi, disait Cicéron, il n'y a pas de roi plus pauvre ni de royaume plus misérable. Celui de Bithynie n'était pas moins obéré. Pour en tirer quelque chose, ses créanciers, tous chevaliers romains, députés du sénat, généraux, etc., le forcèrent de ravager la Paphlagonie, au risque d'attirer sur lui une guerre terrible[3]. Quelques années plus tôt, au temps de l'invasion des Cimbres, Marius lui avait demandé quelques troupes auxiliaires; le roi lui répondit : « La Bithynie est déserte et ruinée. Mes sujets! demandez-les aux publicains, qui les ont réduits en servitude et les ont emmenés çà et là, dans vos provinces[4]. » « Où sont, s'écrie Cicéron, les richesses des nations maintenant réduites à l'indigence? Qu'avez-vous besoin de chercher, quand vous voyez Athènes, Per-

1. Sur l'oppression des provinces par les usuriers. Cf. Justin, XXXVIII, 3, 7; App., *B. M.*, et Cic., *Ep. fam.*, XIII, 56. Sardes devait de grosses sommes à Annéius (XIII, 55); Nicée, huit cent mille sesterces à Pinnius (XIII, 61); Parium à un autre. La loi Gabinia défendit aux alliés d'emprunter à Rome, mais on obtenait avec la plus grande facilité des décrets du sénat qui dispensaient de la loi. Cf. Cic., *ad Att.*, VI, 1.

2. Cic., *pro Font.*

3. App., *B. M.*, 11.

4. Τοὺς πλείους τῶν Βιθυνῶν ὑπὸ τῶν δημοσιωνῶν διαρπαγέντας δουλεύειν ἐν ταῖς ἐπαρχίαις. Diod., XXXVI, 3.

game, Cyzique, Milet, Chios, Samos, l'Asie entière, l'Achaïe, la Grèce et la Sicile, enfermées dans les villas dont se couvrent nos campagnes ? »

Ce n'est pas que les lois manquassent pour la protection des provinciaux. La répression des exactions commises par les gouverneurs avait même été l'occasion d'une révolution judiciaire à Rome. Dans l'origine, les sujets n'avaient de recours qu'auprès du sénat qui, le plus souvent, étouffait l'affaire. Mais en 149, le tribun Calpurnius Pison provoqua l'établissement d'un tribunal permanent, auquel fut déféré le droit jusque-là exercé par le peuple seul, de juger les concussionnaires[1]. Les alliés ne pouvant accuser eux-mêmes, il leur fallait trouver un citoyen romain qui consentît à parler pour eux. Si la cause prêtait, si l'accusé avait des ennemis, ou seulement s'il se trouvait un jeune noble ayant besoin de faire un peu de bruit pour attirer sur son nom les yeux du peuple, ils avaient bien vite un patron. Alors l'action s'engageait, et le Forum retentissait des accents indignés de l'orateur, qui n'avait point assez de colère pour les violences de l'accusé, assez de larmes pour la misère des provinciaux. Le coupable était condamné, surtout si ce jour-là sa condamnation était utile à un parti ou à un personnage puissant; mais avant le prononcé de la sentence, cet homme, qui s'était joué de la vie, de l'honneur, de la fortune des alliés, partait pour les délicieux ombrages de Tibur ou de Préneste, laissant aux plaignants quelques sesterces en indemnité[2]. C'était un

1. Cic. II, *in Verr.*, III, 84 ; IV, 25. Brut., 27, *de Offic.* II, 21. La loi Junia, vers 125, aggrava la pénalité fixée par la loi Calpurnia ; les lois Acilia (époque incertaine), Servilia (entre 106 et 100), modifièrent la procédure. Cf. Klenze, *Fragm. legis Serviliæ repetundarum*, et Walter, *Gesch. der Römischen rechts*, t. II, p. 439 et sqq.

2. Il y eut d'abord simple restitution ; depuis la loi Servilia, restitution

exil; la justice romaine était satisfaite, et les députés n'avaient plus qu'à retourner vers leurs commettants pour compter avec eux ce que coûtait à la province leur longue et inutile ambassade. Heureux quand ils ne voyaient pas quelque jour leur éloquent défenseur, ayant bien oublié son indignation d'emprunt, venir les gouverner avec la même avidité et les mêmes violences.

Le second des Gracques qui toucha à la constitution tout entière et voulut améliorer le sort des classes inférieures de la société romaine, s'occupa aussi des provinciaux. Il fit décréter que les gouvernements seraient tirés au sort, pour empêcher les consuls en charge de se faire assigner par le sénat une province à leur convenance, celle qui prêtait le plus au pillage ou à l'ambition militaire[1]. Il espérait qu'ainsi l'intérêt seul de l'État, non celui des élus, serait désormais consulté. Mais pour les Pison et les Gabinius, toute province était à leur convenance, parce que dans toutes ils trouvaient à piller.

Plus tard le sénat essaya d'un autre moyen. Il déclara qu'on n'obtiendrait une province que cinq ans après être sorti de charge. Il espérait que dans l'intervalle les appétits s'apaiseraient; l'attente ne les rendit que plus violents.

En l'an 108 (?), au moment où la vénalité et la honte des grands dans la guerre de Jugurtha venait de rendre la voix au tribunat plébéien, une loi *Servilia* promit le droit

---

au double (*fragm. legis Serv.*, c. 18); d'après la loi Cornelia, au quadruple. Ascon. ad Cic., I, *in Verr.* Sous l'empire, la peine ordinaire fut la relégation. Pl., *Ep.*, II, 12; Tacite, *passim.*

1. Cic., *de Prov. cons.*, 2, 15; *pro Domo*, 9. Sall., *Jug.*, 27. Le sénat décidait d'abord quelles provinces seraient consulaires; ensuite les consuls tiraient au sort celle des deux que chacun aurait. Une loi Pompeia, de l'an 52, décida qu'on n'aurait de gouvernement que cinq ans après être sorti de charge.

de cité à quiconque pourrait convaincre un magistrat romain de concussions[1]. La prime offerte était brillante, mais que de dangers si on ne réussissait pas, que de dangers encore si on réussissait!

Sylla, qui avait accablé l'Asie des plus cruelles exactions et qui était sorti de son gouvernement pour rentrer en maître dans Rome, voulut empêcher les autres de recommencer ce qu'il avait fait, comme si l'exemple qu'il avait donné ne tuait pas d'avance sa loi[2]. Il défendit aux gouverneurs de rien exiger au delà de ce qui leur était accordé par les règlements, de sortir de leur province, de déclarer la guerre, sans l'ordre exprès du sénat et du peuple[3]; il les obligea de rester dans leur gouvernement tant qu'il plairait au sénat[4], mais de le quitter dans les trente jours, dès que leur successeur serait arrivé[5]; enfin il limita les dépenses souvent excessives que faisaient les alliés pour envoyer à Rome des ambassadeurs chargés de louer le gouverneur sortant ou de gagner d'avance leur nouveau maître[6].

César, esprit plus libéral, qui avait compris que Rome

---

1. Cicéron (*pro Balbo*, 24) ne parle que des habitants d'une ville fédérée. M. Klenze, l'habile éditeur de la loi Servilia, Walter et M. Laboulaye pensent que ce privilége était assuré à tous les provinciaux. « C'était tout à la fois une magnifique indemnité pour les fatigues et les périls de l'accusation et un préservatif certain contre les vengeances du successeur dans la province ; jaloux de punir l'injure faite à un collègue et de prévenir, en les étouffant par la terreur, les plaintes même les plus légitimes. » Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 241.

2. Ernesti parle d'une loi Cornélienne, *de Provinciis ordinandis*..., mais M. Laboulaye prouve (p. 267) que les fragments rapprochés par Ernesti appartiennent à des lois différentes.

3. Cic., *in Pison.*, 21.

4. Cic., *de Prov. cons.*, 2.

5. Cic., *ad Fam.*, III, 6. Depuis cette loi, les gouvernements furent rarement d'une année. Lucullus resta sept ans en Asie et Quintus Cicéron trois ; Servilius Isauricus et Lentulus, trois en Cilicie ; Gabinius, trois en Syrie ; Verrès, trois en Sicile. Voir, dans toutes les lettres de Cicéron, écrites de Cilicie, l'effroi où il est qu'on ne lui proroge son gouvernement.

6. Cic. II, *in Verr.*, V, 22 ; *pro Flacc.*, 40 ; *ad Fam.*, III, 8.

devait au monde autre chose qu'un éternel pillage, avait, lui aussi, fait passer une loi pour améliorer l'administration provinciale (59). Cette loi *Julia*[1], qui resta jusqu'aux derniers temps de l'empire le fond de la législation en cette matière[2], augmenta la pénalité contre les concussionnaires. Ils furent déclarés incapables de siéger au sénat et de comparaître en justice comme témoins[3]. Pour que la preuve contre eux fût plus facile, les gouverneurs durent laisser une copie de leurs comptes dans les deux plus importantes villes de la province[4] et en déposer une troisième à Rome dans le trésor public. Un de ceux qui furent le plus durs aux sujets, Gabinius, avait déjà, en 71, fait établir que toutes les séances du sénat dans le mois de février seraient consacrées à l'examen des plaintes apportées à Rome par les députés des provinces[5]. La loi de César régla les dépenses des cités pour le proconsul, ses légats, son questeur, et interdit ces dons en apparence volontaires, mais qu'il est si facile, à ceux qui ont le pouvoir, d'exiger, sans paraître demander rien[6]. Enfin il décréta que le gouverneur ne resterait que deux ans dans les provinces consulaires, un an dans les provinces prétoriennes, et il reconnut hautement les droits accordés aux sujets[7].

---

1. Cic., *pro Sext.*, 64, appelle cette loi *optima lex*, et ailleurs (*in Pison.*, 16), *lege Cæsaris justissima atque optima populi liberi plane et vere erant liberi*. Cette loi était fort longue; car Cœlius (Cic. *ad fam.*, VIII, 8) en cite l'art. 101.
2. Digeste, XLVIII, le titre II tout entier, et Code, liv. IX, le titre XXVII.
3. Suét., *Cæs.*, 43; Tac., *H.*, I, 77.
4. Cic., *ad Att.*, VI, 7; *ad fam.*, II, 17; V, 20.
5. Cic. *ad. Quint.*, II, 13. Lege... *Gabinia sancitum, etiam cogi ex Kal. Febr. usque ad kal. Mart. legatis senatum quotidie dari.*
6. Cic., *ad Att.*, V, 10, 16, 21; *in Pis.*, 37. César s'occupa aussi des *liberæ legationes*, un des abus les plus criants; mais nous ignorons dans quel sens il modifia sur ce point les règlements antérieurs. Cic., *ad Att.*, XV, II.
7. Dion, XLIII, 25. Cic., *Phil.*, t. I, 8; *in Pison.*, 86.

Mais à quoi bon des lois, que nul n'observait? Si, en pleine paix, quand un gouvernement régulier siégeait encore au Capitole, les Verrès, les Pison étaient possibles, que fut-ce quand la guerre civile étouffa sous le bruit des armes, la voix déjà si faible de ces lois impuissantes; quand chaque gouverneur put couvrir ses exactions des spécieux prétextes de l'intérêt d'un parti; quand d'immenses armées traversèrent les provinces comme un fléau destructeur, et que le vainqueur punit encore les sujets du crime de s'être laissé ruiner par le vaincu? Après la défaite de Mithridate, Sylla distribua son armée dans les villes d'Asie, où elle vécut à discrétion. Chaque soldat dut recevoir par jour de son hôte seize deniers, avec un souper pour lui et pour autant d'amis qu'il voudrait en amener; chaque centurion cinquante, avec une robe pour rester à la maison, et une autre pour sortir[1]. Enfin la province fut condamnée à payer l'impôt de cinq années, vingt mille talents; et comme l'argent manquait, après tant de pillages, les villes donnèrent en gage aux usuriers, leurs théâtres, leurs gymnases et jusqu'aux murailles et aux portes[2]. Mais Sylla avait ainsi payé d'avance à ses soldats la guerre civile. Pourquoi recommencerais-je cette lamentable histoire? Les noms de Cassius et d'Antoine, les souvenirs du second triumvirat et la misère de l'Italie disent assez ce que les provinces eurent à souffrir durant cette agonie de la république. J'entends encore le plus modéré de tous ces ambitieux répondre à des alliés

---

1. Plut., *Sylla*, 25.

2. App., *B. M.*, 62, 63, 83. (Obligation de payer l'impôt de cinq années. Id., *B. C.*, IV, 74 (impôt de dix ans); V, 5, 6 (impôt de neuf ans), tributs imposés aux *communes*. Id., *B. C.*, VI, 102. Sur Salluste et ses pillages en Numidie, voir sa *Vie* par le président de Brosses. Caton disait (Sal., *B. C.*, 52): « *Nos habemus luxuriam et avaritiam; privatim opulentiam, publice egestatem*; et Cicéron (*pro lege Manil.*) : *Quod fanum nostris magistratibus religiosum, quam civitatem sanctam, quam domum satis clausam et munitam putatis fuisse?*

qui alléguaient leurs priviléges, leur indépendance : « Que parlez-vous de lois à qui tient une épée ! » Et je vois l'aïeul de Plutarque avec tous les Chéronéens, contraint de porter, sous les coups de fouet des centurions, comme une bête de somme, le blé nécessaire à la flotte d'Antoine. Comment s'étonner que les provinces fussent pressées d'arriver à la fin de ces sanglantes saturnales? Non, ces acclamations qui saluèrent l'avénement de l'empire ne furent pas le vain bruit qui toujours se fait autour du pouvoir. Il n'y avait point là de servilité, mais un espoir immense. Le spectre que Brutus, dans son imagination troublée, vit aux plaines de Philippes, n'était point son mauvais génie; c'était celui de cette république menteuse, de cette liberté hypocrite qui n'abusaient plus personne hormis quelques hommes des anciens jours, comme l'austère Caton et celui qui se croyait le descendant du premier Brutus.

§ VI. LE PEUPLE ROMAIN VERS LE TEMPS DE LA FONDATION DE L'EMPIRE.

Décomposition du peuple romain. — Mauvais succès des réformes démocratiques des Gracques et de la réforme aristocratique de Sylla. — Progrès de l'opinion monarchique. — Rôle du peuple et de l'armée dans la révolution. — Le parti républicain. — Le sénat. — Les chevaliers Octave-Mécène et Agrippa. — Livie.

Lorsque l'Italie, à la fin d'une lutte deux fois séculaire, reconnut, suivant la formule consacrée, la majesté du peuple romain, Rome devait ce triomphe légitime à l'habileté de son sénat et à la discipline de ses légions, au patriotisme de tous les ordres et aux mœurs austères de tous les citoyens. Pyrrhus l'avait étonnée; une troupe d'audacieux bandits et un grand homme l'avaient mise en péril. Mais l'incurie gauloise avait sauvé le Capitole, et, en face d'Annibal, les Romains avaient donné aux peuples qui voudront rester libres un exemple impérissable de patriotisme et de

constance. Carthage abattue, le sénat n'avait plus rencontré devant lui qu'anarchie ou faiblesse : dans l'Occident, mille peuplades désunies; dans l'Orient un monde qui se mourait de ce mal dont les peuples ne reviennent guère, la dépravation de la vie publique et privée. Aussi, malgré ses guerres intestines, malgré la ruine de ses mœurs et des fortes institutions qu'elles avaient portées, le peuple romain avait tout asservi ; et, de l'Euphrate à la Manche, des Alpes à l'Atlas, il n'y avait plus eu qu'une seule domination.

Mais ceux qui commandaient à tous, eux-mêmes s'étaient soumis, d'abord au sénat, ensuite à un parti, plus tard à un homme qui va hériter de la république tout entière et de ses armées.

Le sénat, en effet, avait saisi, durant les périls de la seconde guerre punique, une dictature que, après Zama, il ne voulut pas abdiquer. L'égalité qui régnait naguère entre les ordres, comme entre les fortunes, disparut ; l'intervalle qui séparait le peuple des nobles alla toujours s'élargissant jusqu'à devenir un abîme où la république s'écroula. Cet abîme, qui engloutit les vieilles mœurs et l'antique liberté, un tribun, ami des grands, nous le montre : « Dans toute la cité, il n'y a pas deux mille propriétaires[1]. »

Qu'était donc devenue cette nombreuse population qui, un siècle auparavant, savait si bien défendre l'État et la liberté? Elle avait disparu, usée par la guerre éternelle à laquelle le sénat l'avait condamnée, usée plus encore par la corruption que les vaincus avaient inoculée à leurs maîtres. « Tu demandes, dit Juvénal, d'où viennent tant de choses monstrueuses. Une humble fortune conservait jadis la chasteté des femmes latines. Un labeur assidu, de longues veil-

1. Cicéron, *de Offic.*, II, 21. *Non esse in civitate duo millia hominum qui rem haberent.*

les, des mains endurcies au travail et Annibal aux portes de Rome, et les citoyens en armes sur les murailles, défendaient du vice les modestes demeures de nos pères. Maintenant, nous subissons les maux d'une longue paix. Plus redoutable que le glaive, la luxure a fondu sur nous et le monde vaincu s'est vengé, en nous donnant ses vices. Depuis que Rome a perdu sa noble pauvreté, Sybaris et Rhodes, et Milet et Tarente, couronnées de roses et plongées dans l'ivresse, sont passées dans nos murs[1]. »

Cependant, à ne consulter que les chiffres du cens, le peuple romain s'augmentait chaque année. Mais, chose étrange, la population multiplie et les légions manquent de soldats! C'est que ce qui s'accroît, ce n'est pas la classe active, laborieuse, endurcie par ces travaux desquels Caton disait qu'ils font les meilleurs soldats[2], mais la tourbe mendiante de Rome, cette populace qui vit de tout, excepté de ses bras, qui vend son vote au Champ de Mars, son témoignage au Forum, ses cris pour les émeutes, et qu'il ne faut pas regarder de bien près de crainte de voir, sous les débris de toge qui la couvrent, la trace récente encore des coups de fouet ou des fers. Scipion Émilien la connaissait bien. « Silence, s'écriait-il un jour qu'on l'interrompait à la tribune, silence à ceux que l'Italie n'accepte pas pour ses enfants[3]. Vous ne me ferez pas peur, vous que j'ai amenés ici enchaînés, parce qu'aujourd'hui on vous a ôté vos fers. »

---

1. Juvénal, *Sat.*, VI, v. 287-298. Tibère dans Tacite, *Ann.*, III, 54, attribue aussi aux conquêtes de Rome la perte de ses mœurs.

2. *Ex agricolis et viri fortissimi et milites strenuissimi gignuntur*, Caton, *de R. R.*, I. *præ.*

3. .... *Quorum Italia noverca est.* Vell. Paterculus, II, 4. *Taceant quibus Italia noverca est.... non efficietis, ut solutos verear, quos alligatos adduxi.* Val. Max., VI, 2, 3. Cicéron dit la même chose en d'autres termes : *Sin victi essent boni, quid superesset? Non ad servos videtis rem venturam fuisse? Pro Sextio*, 21.

La guerre, la corruption et la misère décimaient sans relâche l'ancien peuple de Rome, et, sans relâche aussi, l'affranchissement jetait dans la ville, sous des noms romains, des hommes de tout pays qui, chacun, apportaient avec les vices particuliers de leur race, ceux qu'ils avaient trouvés dans la servitude[1]. C'était donc par les voies les plus impures que la population se renouvelait, et, dans ce peuple nouveau, à peine y avait-il encore quelques gouttes du vieux sang romain. Comment, après cela, s'étonner de l'insolence des grands, de leur mépris du peuple et des lois? Et dans ces grands eux-mêmes, si fiers de leur noblesse qu'aucune alliance avec un homme nouveau n'avait souillée, quel oubli de toutes les lois morales! Un jour, deux compétiteurs au consulat, pour obtenir d'être désignés consuls, promirent aux consuls en charge de leur payer quatre cent mille sesterces ou de produire : 1° trois augures affirmant avoir assisté à la promulgation d'une loi curiate qui n'existait pas; 2° deux consulaires déclarant s'être trouvés à une séance de distribution des provinces consulaires, séance qui n'avait pas eu lieu[2]. « Que de malhonnêtes gens dans un seul contrat! » dit Montesquieu[3]. Voilà pourtant quels étaient les nobles dans la ville; nous savons par Verrès, ce qu'ils étaient dans les provinces.

1. J'ai étudié cette question dans mon *Histoire des Romains*, t. II, p. 40-54; Montesquieu dit (*Grand. et Décad.*, chap. XIII): « Le peuple fut presque composé d'affranchis. » Tacite, *Ann.*, XIII, 27, parlant des affranchis dit : *Late fusum id corpus; nunc plerumque tribus, decurias, ministeria magistratibus et sacerdotibus, cohortes etiam in urbe conscriptas, et plurimis equitum, plerisque senatoribus, non aliunde originem trahi:* et Appien, *B C.*, II, 120. Παμμιγές τε γάρ ἐστιν ἤδη τὸ πλῆθος, ὑπὸ ξενίας. Voyez aussi Wallon, t. II, p. 395.

2. *Lett. à Attic.*, IV, 18. Pendant les élections de l'année 54, l'intérêt de l'argent monta dans la ville de 4 à 8 pour 100. Id., *ibid*, 15.

3. *Grand. et Décad.*, chap. X.



Deux grands citoyens, Tibérius et Caïus Gracchus, songèrent à guérir ce mal. Ils voulurent briser l'omnipotence de ces deux cents familles, toutes unies entre elles par des mariages, et qui fermaient étroitement l'accès des charges, leur patrimoine héréditaire, aux hommes nouveaux[1]. Mais en même temps les Gracques voulurent ramener le peuple aux mœurs antiques, au travail, à la propriété, en le tirant de la ville, où il mendiait, pour le ramener aux champs, où il eût trouvé ce que donne le travail, force, courage et dignité. Les nobles égorgèrent les Gracques; le peuple ne les défendit même pas.

Après la vaine tentative de régénérer la république par des réformes populaires, Sylla essaya de la sauver par une réforme aristocratique. Il déploya la plus sauvage énergie, il versa des flots de sang, et, après avoir décimé le parti populaire par l'épée, il crut le tuer à jamais par des lois. Sa constitution ne dura pas dix ans!

Ainsi, réforme démocratique, réforme aristocratique, rien ne réussit. Ce peuple dégradé, ces nobles indignes du pouvoir sont également convaincus d'impuissance à tirer Rome du fond de l'abîme. Un beau génie, un homme de bien, Cicéron, qui ne peut se résoudre à la perte de cette noble chose, la liberté, essaye vainement encore de rallier autour des lois et de la république le parti des honnêtes gens. Atticus va à ses livres, Lucullus à ses villas, Hortensius à ses murènes, et Cicéron reste presque seul avec Caton, qui encore gâtait toutes choses en opinant comme dans la ré-

1. Cf. mon *Histoire des Romains*, t. II, p. 55-6 et notes. L'aristocratie anglaise qui, depuis 1688, gouverne l'Angleterre, a été bien plus intelligente, elle a fait comme l'ancien patriciat romain. Loin de fermer son *Livre d'or*, elle a appelé à elle tout ce qui se produisait dans la nation d'hommes d'intelligence, de talent et de fortune, et en se renouvelant ainsi sans cesse, avec le meilleur sang plébéien, elle a sauvé son pouvoir et assuré la merveilleuse prospérité de son pays.

publique de Platon. Il tient tête pourtant à Catilina ; il le foudroie de sa redoutable éloquence ; il sauve la ville d'un complot de bandits. Mais, au même moment, il voit César dresser au Capitole la statue menaçante de Marius, Pompée revenir en roi de l'Asie, qu'il a vaincue, et Crassus s'éloigner du sénat, où il ne peut prendre la première place, pour s'unir, l'imprudent ! à deux hommes que l'aristocratie voudrait, mais trop tard, retenir sous le niveau de ces lois qu'elle a elle-même tant de fois violées.

Au temps des guerres puniques, quand le sénat sortait en corps, au-devant de Varron, le vaincu de Cannes, mais le consul populaire, il n'y avait, pour tous les citoyens, que l'État. Un siècle plus tard, la cité était partagée en deux grands partis ; maintenant, ce ne sont plus que des factions. On se groupe, on se serre autour de quelques hommes, non parce qu'ils représentent un principe, mais parce qu'ils disposeront de la fortune. Cette tourbe avilie, qui s'appelle encore le peuple romain, s'inquiète bien peu de liberté et de république, tout au plus du nom, nullement de la chose ; et, en face de la servilité des uns, de l'avidité des autres, du mépris de tous pour la loi, quelques esprits, même parmi les plus sérieux, en viennent à dire que le port serait peut-être la monarchie, le pouvoir d'un seul, qui prendrait la liberté, mais donnerait la paix et l'ordre en échange.

Ces idées, qui flottaient vaguement dans les esprits depuis la perte de l'égalité, peu à peu se développèrent tout en devenant plus précises. Il est dangereux, dans une république, de trop compter sur un homme. Et depuis un siècle et demi, faisait-on autre chose ? Qu'avaient été le tribunat de Caïus, les consulats de Marius et de Cinna, la dictature de Sylla, les commandements de Pompée, si ce n'est autant de royautés temporaires ? Depuis un siècle, cette idée avait fait bien du chemin et rallié à leur insu

bien des esprits, même des plus élevés. Cette paix, que Lucrèce demande[1], ce repos, que cherche Atticus dans l'éloignement des affaires et l'amitié de tous les rivaux[2], les incertitudes mêmes de Cicéron, ne sont-ce pas des indices du dégoût dont ces grands esprits étaient saisis, en face de cette désolante anarchie qu'on appelait encore la république romaine? « La république, disait Curion, mais abandonnez donc cette vaine chimère[3]! Ralliez-vous à nous, écrivait à Cicéron, Dolabella, son gendre; ralliez-vous à César, sous peine, en poursuivant je ne sais quelle république surannée, de ne courir qu'après une ombre[4]. » C'était le mot de César : « Vain nom, ombre sans corps[5]! »

De ce mouvement des esprits vers la royauté, il nous reste une preuve curieuse. Je ne veux point parler du traité *de la République*, où cette théorie est hautement avouée, mais des deux lettres que Salluste adressa à César avant Pharsale et après la guerre d'Alexandrie. Ces lettres étaient le manifeste du parti nombreux qui désespérait de

---

1. *Placidam Romaneis... pacem*, liv. I, v. 41. La philosophie d'Épicure, que chanta Lucrèce, avait fait à Rome de grands progrès. Dans la question entre la liberté et la tyrannie, elle décidait pour la dernière, les hommes étant trop insensés et trop méchants pour que le sage s'exposât au danger dans la vue de les en délivrer. Ὁ δὲ Στατίλιος [ὁ Ἐπικούρειος] ἔφη τῷ σοφῷ καὶ νοῦν ἔχοντι διὰ φαύλους καὶ ἀνοήτους κινδυνεύειν καὶ ταράττεσθαι μὴ καθήκειν. Plutarque, *Brutus*, chap. XII.

2. Atticus fut à la fois, ou tour à tour, l'ami de Cicéron et de Clodius, du jeune Marius et de Sylla, de César et de Pompée, de Brutus et d'Antoine, d'Auguste enfin qui fit entrer sa petite-fille dans la maison impériale. Cf. Corn. Nep., *Vie d'Atticus*.

3. *Quum ex eo* (Curion) *quærerem.... quam rempublicam? Plane fatebatur nullam spem reliquam.* Cic., *ad Att.*, X, 4.

4. Cic., *Ep. fam.*, IX; 9.

5. *Nihil esse rempublicam, appellationem modo sine corpore et specie.* Suétone, *Vie de César*, 77. Voy. aussi Strabon, VI, p. 288, et Tac., *Ann.*, I, 9; *Non aliud discordantis patriæ remedium fuisse quam ut ab uno regeretur.*

la république. Doute-t-on de l'impartialité de l'écrivain? Voici les paroles d'un ami de Pompée : « Qu'entendez-vous, écrit Cicéron, par les hommes du bon parti? Je n'en connais pas. Est-ce le sénat qui laisse les provinces sans administration et qui n'a pas osé tenir tête à Curion? Sont-ce les chevaliers, dont le patriotisme a toujours été chancelant, et qui sont maintenant les meilleurs amis de César? Sont-ce les banquiers et les gens de la campagne, qui ne demandent qu'à vivre en repos, n'importe sous quel régime, fût-ce même sous un roi? César est maintenant à la tête de onze légions et d'autant de cavalerie qu'il en voudra. Il a pour lui la Transpadane, la majorité de Rome, les tribuns, la jeunesse débauchée, l'ascendant de son nom et son incroyable audace [1]. »

Si ce tableau est vrai, et nous n'en saurions douter, la victoire de César était aussi certaine qu'elle était désirable, car il avait la force pour vaincre, comme il avait le génie pour mettre à profit la victoire et donner ce repos dont le monde était affamé. L'humanité avance, suivant les temps, par l'autorité d'un seul, aussi bien que par la liberté de tous; en ce moment, comme le vaisseau qui, dans la tempête, jette à la mer ses plus précieuses richesses, il fallait, même au prix de la liberté, sauver la paix, l'ordre et la civilisation à la fin compromises dans ces longues tourmentes. Je ne suis pas de ceux qui disent *væ victis!* et qui toujours amnistient le succès, parce que je crois avant tout aux lois de la morale éternelle; mais quand une grande cause succombe, quand un principe disparaît pour longtemps du gouvernement des sociétés, c'est qu'il y a, à

1. *Ad Attic.*, VII, 7. J'ai abrégé la lettre pour ne prendre que les traits essentiels. J'y trouve pourtant encore ce mot : « Faut-il combattre? Oui, pour perdre notre tête si nous sommes vaincus; la liberté, si nous sommes vainqueurs. »

cette longue éclipse, une raison d'être. Il ne suffit malheureusement pas de s'appeler la vérité et la justice et de l'être aux yeux de quelques-uns, il faut être la justice et la vérité aux yeux de tous. Les gouvernements libres sont les plus beaux et les meilleurs, parce qu'ils supposent et beaucoup de lumières, et beaucoup de moralité dans les hommes qui les pratiquent; mais ils sont, par cela même, les plus difficiles. Ce grand et noble spectacle, Rome l'avait donné au temps de la guerre de Pyrrhus et des luttes contre Carthage, mais depuis longtemps l'égalité avait disparu avec les vieilles mœurs et l'ancien peuple romain; maintenant il ne s'agit plus que d'une liberté mensongère, celle d'une aristocratie qui voulait conserver le droit d'exploiter les vaincus, à condition de jeter quelques sportules au peuple, comme sa part dans le butin du monde.

César réussit ; il vainquit à Pharsale parce qu'il savait ce qu'il voulait et que ses adversaires allaient à l'aventure. On eut beau l'assassiner, on ne tua pas l'opinion, chaque jour plus puissante, qui demandait un maître, et qui, après César, malgré les héroïques efforts de Cicéron, prit pour chef Antoine, puis Octave. Cette fois elle avait bien trouvé et elle s'y tint. La victoire d'Actium fut le triomphe définitif, dans le monde romain, du principe monarchique.

Faut-il parler ici de démocratie, de puissance tribunitienne, fondement de la puissance impériale? Auguste ne faisait guère de théorie politique ; il prit le pouvoir, non en raison d'un argument, mais en vertu du droit du plus fort [1]. Joueur habile, il profita de toutes les fautes de ses adversaires pour les renverser, et crut n'avoir vaincu que

1. M. Egger dit fort bien (*Examen des historiens d'Auguste*, p. 165) : « On abuse des textes anciens qui semblent présenter le pouvoir des premiers empereurs comme un simple protectorat, moins qu'une dictature. »



pour lui-même : il sera obligé d'agir comme s'il avait vaincu pour le monde, et de ménager, comme un bon propriétaire, cet empire devenu son domaine. Les ronces seront arrachées, les plantes parasites disparaîtront, et sur ce champ nivelé, la moisson, au grand profit de tous, croîtra pendant deux siècles plus serrée et plus belle. C'est de l'égalité, je le veux bien; mais il me semble que c'est surtout du pouvoir. Je vois l'aristocratie s'en aller; mais je ne vois pas la démocratie venir. Auguste passera son règne à mettre des distinctions dans la société romaine, à parquer chacun dans une classe; et à imposer à chaque classe un costume. Le droit romain sous l'empire ira se rapprochant chaque jour davantage de la loi naturelle; mais il gardera des peines différentes pour les riches et pour les pauvres. Les empereurs s'appelleront la loi vivante, *lex animata*, et ils fouleront aux pieds le patriciat romain ; mais ils pousseront toutes les municipalités à une organisation aristocratique[1], et cet empire, qui inaugure, dit-on, la démocratie, l'égalité, finira par l'immense hiérarchie de Constantin.

Au reste, il n'y a qu'à voir le rôle du peuple dans cette révolution pour comprendre qu'il ne pouvait en déterminer le caractère. Les deux triumvirats l'avaient depuis longtemps dépouillé de ses droits. Il n'en connaissait plus les limites, à peine l'usage; car, pendant un quart de siècle, la souveraineté avait été transportée dans les camps, au prétoire des triumvirs, et sous la tente des soldats. Maintenant le Forum est désert et l'herbe croît là où ne se presse plus la foule; car, depuis Cicéron, qui donc est monté aux rostres, si ce n'est Antoine, pour en faire descendre une tyrannie nouvelle, quand le premier maître gisait encore

1. Dès le règne de Tibère dans les colonies et les municipes, l'élection par les décurions remplaça l'élection par le peuple. Cf. mon opusc. *de Tiberio imperatore*, p. 9, n. 1.

tout sanglant à leurs pieds? Auguste n'aura point de peine à faire régner le silence qui de lui-même s'établit, et Tacite n'avait vraiment pas à le louer d'avoir pacifié l'éloquence, *pacavit et eloquentiam*.

Quand l'usurpation veut se couvrir de l'égalité, elle laisse subsister de vieux noms et de vieux pouvoirs; ainsi les triumvirs se sont quelquefois souvenus du peuple et ont daigné le faire de loin en loin intervenir dans les affaires publiques, mais à condition que cette intervention ne fût qu'une simple formalité, pour qu'il donnât la sanction de sa vieille autorité à tout ce que voulaient les puissants. Ce n'était point en son nom que l'on combattait, et il ne se mêlait point à la lutte. Deux ambitieux étaient aux prises; Cicéron savait bien que, quel que fût le vainqueur, la liberté resterait sur le champ de bataille[1]. Heureusement, à deux reprises, la victoire passa du côté de celui qui voulait le pouvoir, non pour le pouvoir même, mais pour accomplir de grandes choses. Le peuple légitima ensuite ce que la force avait fait; comme ces machines qui donnent l'empreinte aux monnaies, mais ne font point le métal dont celles-ci sont formées.

L'armée a un rôle en apparence plus actif; en réalité, elle n'est que l'instrument de ses chefs. Elle avait subi la même décomposition que le peuple. Dans ces troupes séditieuses et mercenaires, qui reconnaîtrait les anciennes légions de Papirius Cursor? Depuis que Marius avait ouvert ses rangs aux prolétaires, depuis que les soldats, recrutés au hasard dans les provinces, regardaient comme une insulte le titre de citoyens[2], les armées n'appartenaient plus à la

1. *Uterque vult regnare*, écrit-il à Atticus (VIII, 11). Appius dit aussi. *B. C.*, II, 48. Οὐ γὰρ ἄδηλον ἦν, ἐς μοναρχαν, τὸν νικῶντα τρέψεσθαι.

2. Une légion se révolte, César se présente tout d'un coup au milieu des soldats furieux, et d'un seul mot apaise l'émeute. Il les avait appelés

république, mais aux généraux qui savaient leur donner les seules choses qu'elles estimassent encore, de la gloire et du butin. Sylla, qui leur avait livré l'Asie, César, qui avait fait avec eux tant de difficiles campagnes, qui, avec eux, avait gagné tant de lucratives et retentissantes victoires, pouvaient compter sur leur dévouement sans bornes. Lucullus maintient une discipline sévère, ils l'abandonnent; Antoine leur refuse les legs de César, ils le quittent; Octave met ses biens en vente, afin de remplir les promesses de son père adoptif, ils vont à lui. La postérité, qui se trompe rarement sur les grandes choses, a laissé à cette révolution son caractère véritable, en ne donnant aux Césars que leur titre militaire.

Pour les provinciaux, nul, quoi qu'on en ait dit, ne pensait à eux ; et eux-mêmes suivaient le cours des événements, sans essayer de le précipiter. Quand les armées romaines partagèrent leur obéissance, quand cette domination qui pesait si lourdement sur les provinces, se tourna contre elle-même, pas un cri d'indépendance ne sortit du sein des nations vaincues. Elles vinrent se mêler à ses rivalités sanglantes, comme les sénateurs qu'on vit plus tard descendre dans l'arène pour disputer aux gladiateurs de César un regard de leur maître[1].

Quirites, et non *commilitones*. On a trouvé ce mot éloquent et habile; je trouve qu'il jette une lueur sinistre sur la situation de Rome à ce moment. Cf. App., *B. C.*, II, 92-94. Montesquieu dit, *Grand. et Décad.*, chap. XII : « Les soldats romains ne combattaient point pour une certaine chose, mais pour une certaine personne. »

1. Il ne m'est pas possible d'accepter la thèse soutenue dans un beau livre pourtant, celui de M. Amédée Thierry qui, dans son *Introduction à l'Histoire de la Gaule romaine*, dit, p. 91-2 : « Ainsi finit, dans Rome, ce gouvernement républicain aristocratique qui, ébranlé profondément par la réaction des races italiques, tomba sous celle des races étrangères. » La théorie est brillante, mais les faits n'y répondent point. Montesquieu pense sur tout cela comme Tacite. Cf. *Grand. et Décad.*, ch. XIII.

Il n'y a donc point à rechercher des ressemblances là où tout diffère. L'histoire ne se répète pas. Nos sociétés modernes, Dieu merci, n'offrent pas le désolant spectacle de cet état où deux cents familles avaient tout envahi, les terres, les honneurs, les commandements, et qui au-dessous d'elles, par delà un infranchissable abîme, voyaient une tourbe famélique leur tendre de loin la main. Au temps de César, plus de la moitié du peuple romain mendiait[1]. Nous n'avons heureusement ni ces excès de richesse, d'insolence et d'orgueil, ni ces excès de misère, de dégradation et de servilité, double cause d'où est sorti le despotisme impérial.

Du temps de Tacite, alors qu'on ne faisait pas encore de systèmes historiques, la révolution qui conduisit la répu-

1. Le cens de l'année 70 (Liv., *Epit.*, XCVIII) donna quatre cent cinquante mille citoyens, nombre qui, jusqu'en 46, n'a pas dû varier, car durant ces vingt-quatre années de complots, de désordres inouïs et finalement de guerres civiles, la population sédentaire de Rome a plutôt diminué qu'augmenté. Or Suétone (*César*, 41) dit que César, à une époque qui, d'après Dion (XLIII, 21), est l'année 46, trouva trois cent vingt mille citoyens inscrits sur les registres des distributions gratuites. M. Dureau de La Malle (*Économie politique des Romains*, t. II, p. 313) dit : « Sur quatre cent cinquante mille citoyens, trois cent vingt mille recevaient gratis du blé de la république. » M. Dureau de La Malle a oublié ici un passage de Suétone (*Oct.*, 41), *Quamvis non nisi ab undecimo ætatis anno accipere consuessent*, c'est-à-dire qu'on admettait aux distributions gratuites non-seulement les citoyens compris dans le dénombrement habituel on ayant plus de dix-sept ans, mais les enfants de onze à dix-sept. Les chiffres quatre cent cinquante mille et trois cent vingt mille ne sont donc pas comparables entre eux, puisqu'ils renferment des éléments différents : celui de quatre cent cinquante mille, tous les citoyens âgés de plus de dix-sept ans; celui de trois cent vingt mille, des citoyens de cette catégorie, plus des enfants de onze à dix-sept ans. Or, en calculant d'après les tables de M. Matthieu, une population qui compte quatre cent cinquante mille hommes au-dessus de dix-sept ans doit avoir soixante-quinze mille enfants de onze à dix-sept ans, ce qui réduit à deux cent quarante-cinq mille le chiffre des citoyens âgés de plus de dix-sept ans qui prenaient part aux distributions, ou un peu plus de la moitié, au lieu des trois quarts, comme on le conclurait des chiffres de M. Dureau de La Malle.

blique à l'empire, apparaissait d'une manière beaucoup plus simple. « La passion du pouvoir, dit-il, grandit avec notre empire, et, comme nos armes, renversa toutes les barrières. Tant que l'État fut petit, l'égalité se maintint. Lorsque nous eûmes conquis le monde, et que de ce côté il n'y eut plus de partis, tous alors se disputèrent le pouvoir et les richesses qu'il donnait ; d'abord le peuple et le sénat, les tribuns et les consuls; plus tard, Marius et Sylla, qui renversèrent la liberté et sur ses ruines fondèrent leur domination. Pompée, après eux, marcha par des voies plus détournées, non meilleures ; et depuis on ne combattit plus que pour l'empire [1]. »

Les peuples, en effet, ne veulent jamais fortement deux choses à la fois. Pour l'heure, sauf quelques grands cœurs, le monde ne demandait plus de la liberté, il aspirait à la paix, à l'ordre, à la sécurité, comme deux siècles plus tard, rassasié de bien-être, honteux d'une vie livrée aux seuls plaisirs du corps, il courra, à travers les supplices et les macérations, aux joies de l'âme, à la pureté morale, au saint enthousiasme d'une foi nouvelle, vers cet avenir inconnu que la grande âme de Virgile avait entrevu, lorsqu'il chantait d'une voix prophétique la renaissance du monde[2]. Tacite le disait en commençant son admirable histoire :

1. *Hist.*, II, 38.
2. Virgile, *Eclog.*, IV.

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo
Jam redit et virgo...., etc.

Ces pressentiments, ce vague et immense espoir qui naît avec l'empire ne se trouve pas seulement dans Virgile. Sénèque promet un nouveau monde :

Venient annis sæcula seris
Quibus Oceanus vincula rerum
Laxet et ingens pateat tellus,
Tethysque novos detegat orbes,
Nec sit terris ultima Thule.

Medée, V, 75-79.

« La terre, fatiguée de discordes civiles, accepta Auguste pour maître; et les provinces saluèrent de leurs acclamations la chute d'un gouvernement débile qui ne savait réprimer ni ses magistrats avides, ni ses nobles insolents[1]. »

Ces désordres, Auguste allait les arrêter, ces vœux des provinces les remplir, cette paix désirée la donner à tous[2]; et il n'est resté si grand dans la mémoire des hommes, malgré son médiocre génie, que parce qu'il a répondu à l'attente universelle. Porté par le flot, il a suivi le courant, mais en dirigeant avec adresse, au milieu des écueils, ce navire tant battu des orages, aux voiles déchirées, aux flancs entr'ouverts et qu'Horace voyait avec effroi retourner, avant Actium, au milieu des tempêtes[3]! Pilote prudent et timide, il craint la haute mer et les rivages inconnus : *fortiter occupa portum!* Il s'arrête au port où la vague berce doucement et endort l'équipage, aux chants mélodieux de ses poëtes. Lui cependant il veille; et ce repos que le monde lui devra, il ne le connaîtra pas. L'Espagne, la

---

1. *Ann.*, I, 2. On a vu plus haut Cicéron se plaindre du sénat qui laisse les provinces sans administration. Le jurisconsulte Pomponius dit aussi : « *Per partes evenit, ut necesse esset reipublica per unum consuli : nam senatus non perinde omnes provincias probe gerere poterat; igitur constituto principe.* *Dig.*, I, tit. II, fr. 2, § II. Cf. Florus, IV, 3. *Quod* [*imperii corpus*].... *nunquam coire.... potuisset nisi, unius præsidii nutu quasi anima et mente regeretur.* Voy. dans Philon, *Legat. ad Caium*, p. 1013, le cri de reconnaissance que jette l'écrivain en rappelant les bienfaits du gouvernement nouveau qui a remplacé le gouvernement de plusieurs par le gouvernement d'un seul, πολυαρχίας ἑνὶ κυβερνήτῃ παραδούς.

2. Οὗτος ὁ, s'écrie Philon, καὶ τοὺς φανεροὺς καὶ ἀφανεῖς πολέμους διὰ τὰς ἐκ λῃστῶν ἐπιθέσεις ἀνελών. Οὗτος ὁ τὴν θάλατταν πειρατικῶν μὲν σκαφῶν κενὴν ἐργασάμενος, φορτίδων δὲ πληρώσας. *Leg. ad Caium*, p. 1013 B, et plus loin, p. 1035 B, ὁ τὴν εἰρήνην διαχέας πάντη δια γῆς καὶ θαλάττης ἄχρι.

3. Voyez la belle ode d'Horace, I, 14. « *O navis referent in mare....* » Dion fait aussi dire à Mécène, LII, 16, ἡ πόλις ἡμῶν ωσπερ ὁλκὰς μεγάλη...., χωρὶς κυβερνήτου πολλὰς ἤδη γενεὰς ἐν κλύδωνι πολλῷ φερομένη, etc.

Gaule, l'Asie, toutes les provinces le verront tour à tour tracer des divisions nouvelles, ouvrir des routes, fonder des villes, organiser l'armée, les finances, l'administration, attaquer enfin et combattre, mais pour se défendre, et négocier, plutôt, de crainte que les esprits ne se réveillent au bruit des armes.

Tant de prudence n'était cependant pas nécessaire; car dans cette ruine du gouvernement républicain, il n'était resté debout du vieil édifice rien d'assez grand ni d'assez fort qui pût être, sur la route nouvelle, un embarras sérieux. Ceux qu'on appelait les républicains étaient tombés sur les champs de bataille de Pharsale[1], de Thapsus et de Munda, ou avaient péri avec Sextus. Le peu qui avaient survécu s'étaient, de désespoir, ralliés à Antoine; et ceux-là encore avaient partagé son sort, ou, renonçant à des espérances trois fois détruites en vingt ans, avaient abaissé leur orgueil devant la clémence du vainqueur.

Mais les révolutions provoquent presque toujours des complots. L'épée qu'on brise devient facilement un poignard, et quelques-uns de ceux que la victoire jette aux genoux du maître, n'y restent que pour mieux marquer la place où ils devront frapper. L'expédition d'Égypte n'était pas encore achevée, quand Marcus Lépidus, fils du triumvir et neveu de Brutus par Junie sa mère, complota d'assassiner Octave à son retour et de rétablir la république. Mécène, qui commandait aux gardes de la ville[2], démêla aisément les projets mal combinés du jeune imprudent; il épia ses menées avec une dissimulation profonde; il l'enlaça de liens inaperçus, puis tout à coup, sans bruit ni

1. *Quum ferocissimi per acies aut proscriptione cecidissent.* Tac., *Ann.*, 1,2.

2. *Urbis custodiis præpositus* (Vell. Pat., II, 88). Mais il n'était pas encore préfet de la ville.

tumulte, il le saisit et étouffa ce germe de nouveaux troubles. L'épouse du coupable, Servilie, se donna héroïquement la mort, en avalant des charbons ardents. Sa mère, accusée d'avoir encouragé ses desseins, fut traînée au tribunal du consul, et l'on vit le vieux Lépide, pour sauver sa femme, venir se jeter lui-même aux pieds du juge. C'était un sénateur que le frère de Junie avait autrefois proscrit; il pouvait s'en souvenir; il eut le cœur assez haut pour être touché de si grandes vicissitudes. Maintenant, d'ailleurs, on pardonnait.

Cet attentat fut sous Auguste la seule et véritablement la dernière protestation contre l'empire. Il y aura bien encore des complots, Cépion et Muréna[1] en l'an 22 av. J. C., Égnatius Rufus, Plautius Rufus et L. Paulus, un peu plus tard; enfin, en l'an 4 de notre ère, le trop célèbre Cinna, et à diverses époques d'obscures tentatives d'assassinat; mais il est difficile de dire ce qu'il y avait, dans l'âme de ces hommes, d'ambition trompée, ou de noble et farouche inspiration, d'amour sincère de la liberté. A en juger par les anciens récits, ce n'était pas la part des généreux instincts qui était la plus forte.

Décimé par vingt années de guerres et de déceptions, le parti républicain, pour le moment, n'existait plus, et du patriciat romain il ne restait que des gens qui tous pensaient ce qu'Asinius Pollion disait[2] à Octave, avant Actium : « Je serai le butin du vainqueur. » « La république! s'écrie Tacite, mais qui donc l'a vue? » Pour en retrouver une faible et dernière image, il fallait remonter à travers les deux triumvirats et les fureurs de Clodius jusqu'aux pre-

1. C'est ce Muréna, ambitieux trompé, qu'Horace tâcha de ramener à de plus sages conseils par sa belle ode, II, 10, où il lui vante le bonheur de la médiocrité, l'*Aurea mediocritas*.
2. Velléius Pat., II, 86.

miers beaux jours de Cicéron, c'est-à-dire plus loin que l'espace d'une vie d'homme. La génération actuelle, née dans la guerre civile et les troubles, préférait un présent tranquille à ce passé dont elle ne connaissait que les douleurs[1].

Quand une société se transforme, ce sont en effet les partis extrêmes et violents qui occupent la scène; les modérés s'éloignent et se taisent. Mais les premiers s'usent dans la lutte, en raison même de leur énergie et au profit des seconds qui, l'œuvre de la force achevée, ressaisissent l'influence. Ceux-ci remplissaient maintenant le sénat et les charges; ils avaient la fortune, mais ils ne demandaient pas le pouvoir, heureux qu'un autre en prît les ennuis et les dangers. Hommes nouveaux, créatures de tous les régimes, jetés dans le sénat par tous les ambitieux qui avaient eu successivement le pouvoir, ils étaient sans crédit sur le peuple qui ne les connaissait pas, et n'avaient des anciens pères conscrits que le costume, non l'imposante autorité, ni la grande existence[2]. Pour beaucoup d'entre eux, le laticlave cachait mal la braie gauloise ou la saie ibérienne. Si encore on ne les avait recrutés que de grossiers soldats! Mais qui ne trouvait-on pas sur ces siéges où Cinéas avait vu des rois! Naguère, afin de sauver la dignité du corps, trop souvent compromise, il avait fallu défendre qu'on appelât des sénateurs en justice pour cause de vol et de brigandage[3], et l'on avait arrêté les poursuites contre ceux qui étaient alors accusés. Quant à les voir rivaliser avec les gladiateurs, ce n'était plus une nouveauté; un d'eux com-

1. *Ann.*, I, 2. *Tuta et presentia quam vetera et periculosa mallent.*
2. Suétone les appelle : *deformis et incondita turba. Oct.*, 35.
3. Ἐπὶ λῃστείᾳ. Dion, XLIX, 48, en l'an de Rome 721, durant l'édilité d'Agrippa.

battra tout à l'heure dans l'arène pour la dédicace de la curie julienne[1].

Les chevaliers, occupés de la banque, du commerce, des impôts, ruinés par la guerre, enrichis par la paix et vieux alliés de César, étaient les soutiens naturels de l'ordre nouveau. Pour la multitude, elle formait, si j'ose dire, deux peuples romains : l'un qui courait la fortune sur la mer et dans les régions lointaines, l'autre qui la mendiait à Rome. Un troisième s'élevait lentement dans les provinces, mais ne comptait pas encore. Le premier ne demandait que paix et sécurité; le second que des jeux et des congiaires. Ceux-là, vieillis dans les comptoirs ou sur les navires, tout occupés de chiffres, de denrées et de ruses pour tromper la douane et l'acheteur, rendus enfin humbles et serviles par le commerce, que les vieilles lois proscrivaient et que les mœurs nouvelles n'avaient pas encore relevé, vivaient loin de Rome et s'accommodaient de tout ce qui les laissait à leur trafic et à leurs gains. Les autres formaient une masse nombreuse qui eût été à craindre si l'on n'avait bien su que toute sa politique se bornait à être amusée et nourrie. Pendant les guerres civiles, on l'avait oubliée pour les soldats, qu'elle n'aime pas; aussi bénit-elle le retour de la paix, qui, rendant les légions inutiles, la délivre de rivaux aussi habiles qu'elle-même à exploiter les faveurs du prince[2].

Ainsi, comme on nous dit que nos pères, après la Ligue, étaient affamés de voir un roi, les Romains appelaient un maître, car, depuis trop longtemps, le principe qui fait vivre les sociétés humaines, la sécurité, avait disparu. A Rome même, on volait, on tuait en plein jour, et toutes les routes étaient, comme aux plus tristes temps des bandits italiens,

1. Dion, LI, 22.
2. Sur la dégradation physique des Romains, voy. ci-dessus, p. 53.

infestées de brigands qui détroussaient les passants. Les bravi modernes ne prennent aux voyageurs que leur bourse, quand ceux-ci la donnent de bonne grâce; leurs prédécesseurs prenaient le voyageur lui-même, quand il était assez jeune pour faire un bon esclave, et, comme il n'y avait pas alors cette « aristocratie de la peau, » qui, du moins, protége les blancs au nouveau monde, tous étaient exposés à ces terribles vicissitudes[1]. Un des premiers soins d'Octave sera de faire une guerre en règle à ces bandits et de minutieuses visites dans les ateliers d'esclaves pour délivrer les hommes libres qui y étaient retenus[2].

On voulait un maître qui donnât de l'ordre, on voulait surtout un maître qui dispensât à tous la fortune publique. Depuis cinquante ans, la propriété, en Italie, avait tant de fois changé de mains, enlevée aux uns, donnée aux autres reprise encore, qu'elle avait, dans ces perturbations répétées, presque disparu. Car la guerre civile ruine deux fois le pays, en consommant les richesses déjà produites et en empêchant la production qui les eût renouvelées. Sauf quelques hommes comme le Gaditain Balbus, assez riche pour léguer au peuple romain vingt-cinq deniers par tête, comme le prudent Atticus, qui avait en Épire le meilleur de ses dix millions de sesterces[3], sauf encore quelques héritiers des anciennes fortunes aristocratiques, oubliés par les proscriptions, ou quelques parvenus des guerres civiles, tous ces gens-là étaient pauvres, ruinés, mendiants. Il faudra qu'Auguste prête, donne à tous[4]. Il perdra exprès au

1. Voy. une lettre d'Asinius Pollion à Cicéron, *Ep. fam.*, X, 31.

2. Suet., *Tib.*, 8. Octave se vante d'avoir rendu à leurs maîtres pour être suppliciés 30 000 esclaves fugitifs. *Monum. d'Ancyre*, col. 5, leg. 2 et 3. *Ap.* Egger, *Examen des historiens d'Auguste.*

3. Corn. Nepos, *Pomp. Att.*, 14.

4. Suet., *Oct.*, 41. Son testament politique montre qu'une de ses grandes préoccupations fut de donner des gratifications à tous. Toute une des six

jeu pour faire à ceux qui ne savent pas encore tendre la main une gratification nécessaire[1]. En une seule fois, il complétera le cens sénatorial à quatre-vingts sénateurs qui n'ont pas les huit cent mille sesterces voulus par la loi[2]. Aujourd'hui c'est un édile qui abdique parce qu'il est trop pauvre[3]; demain ce seront des chevaliers que l'empereur verra se cacher dans la foule et n'oser point prendre aux jeux leur place réservée, de peur que des créanciers impatients ne viennent les y saisir[4]. Singulier spectacle que cet homme qui paye pour qu'on prenne les honneurs qu'il donne! qui paye pour avoir un sénat, un ordre équestre, des magistrats! C'est une universelle misère : lui seul est riche[5].

---

colonnes du monument d'Ancyre, la troisième, est remplie par l'énumération de ses dons au peuple.

1. Egger, *Examen des historiens d'Auguste*, p. 21.

2. Dion, LV, 13.

3. Id., LIV, 10.

4. Suét., *Oct.*, 40. Cf. Sénèque, *de Benef.*, III, 27, l'anecdote de ce sénateur Rufus si lâche et si avide. En voyant ce qu'une crise politique cause de misère dans nos sociétés modernes, on comprendra ce que vingt années de guerres civiles devaient en produire dans les sociétés antiques qui avaient si peu de capital, et où ce faible capital était en bien peu de temps consommé ou détruit. Dans l'antiquité, l'homme ne s'était encore approprié d'autre agent naturel que le sol. En économie rurale il avait fait de grands progrès pour la domestication des animaux et l'acclimatement des plantes (Cf. Dureau de La Malle, *Écon. pol. des Romains*). Mais il n'avait guère d'autres outils que ses bras : point de machines même les plus élémentaires comme la roue hydraulique et le moulin à eau qui ne fut connu en Italie qu'aux derniers jours de l'empire; point non plus la division du travail; de sorte qu'il y avait un labeur immense et peu de produits : c'est là ce qui légitimait l'esclavage aux yeux des hommes les plus graves. Tant que la paix durait ou qu'il ne fallait subvenir qu'aux nécessités de la guerre extérieure, le travail ordinaire, tout en faisant une énorme consommation d'hommes, suffisait. Mais quand la guerre était partout, elle commençait d'abord par désorganiser l'esclavage, état contre nature qui ne peut être maintenu que sous une pression énorme; les esclaves désertant en foule, le travail s'arrêtait, la production était suspendue, et comme cette société vivait au jour le jour sans capital accumulé, la misère devenait promptement épouvantable,

5. Οὐκέτ' οὐδεὶς ἐθελοντὶ βουλεύσων εὑρίσκετο..., μηδεὶς ἔτι ῥᾳδίως τὴν δημαρχίαν ᾔτει. Dion, LIV, 26.

On refuse les honneurs, parce que les magistratures restaient onéreuses comme sous la république et n'offriront plus en compensation les profits que Verrès y trouvait. On les refuse encore parce que le maître lui-même donne le ton de la modération et du désintéressement. Comme lui on affecte de vouloir se soustraire au fardeau des affaires publiques. Personne, écrit Dion Cassius, ne veut entrer au sénat, et les fils de sénateurs refusant les places de vigintivirs, qu'on leur réservait, il faudra ouvrir ces dignités aux membres de l'ordre équestre[1]. Mécène, Proculéius, son beau-frère, Salluste, autre ami d'Auguste, resteront simples chevaliers; Horace, tribun légionnaire à vingt ans, ne sera jamais que scribe du trésor.

Le repos et le plaisir, cette vie molle, élégante, doucement occupée de petites choses, que chantait si bien le poëte de Tibur : plus de tribune, plus de luttes ardentes, plus de ces paroles qui étaient des poignards[2]; la paix, le silence; qu'un seul veille, agisse pour tous, à l'unique condition que les provinces, jadis le patrimoine de quelques familles, redeviendront par lui le patrimoine véritable du peuple romain, voilà maintenant le vœu général. Depuis quelques années, Octave l'entendait, et, aux signes de lassitude universelle, il avait compris que la violence avait fait son temps, que l'heure de la modération était venue. Cette intelligence fit sa force, car les hommes, même les plus grands, ne le deviennent qu'à la condition d'arriver à propos et de faire servir les circonstances à leur fortune. Après avoir été le chef des plus violents, Octave s'était fait peu à peu celui des modérés. On fait du triumvir et de l'empereur deux hommes différents. C'est le même. Octave n'était

1. Tac., *Ann.*, III, 30.
2. *Runis et sicis iis quas C. Gracchus se projecisse in forum dixit quibus digladiarentur inter se cives.* Cic., *de Leg.*, III, 9.

pas cruel par nature, mais par position. Jeté avant vingt ans au milieu des plus grandes affaires, sans que personne voulût le prendre au sérieux, il appela la sévérité sur son jeune visage, et sa main, à peine assez forte pour tenir une épée, signa fermement la liste des proscriptions. Alors il fallut bien croire à son énergie et à sa puissance et cesser de le traiter en enfant. Dans cette voie de sang, on ne s'arrête guère ; il s'arrêta cependant au moment où il eût peut-être tout perdu, s'il eût continué, de sorte qu'il eut le rare bonheur de suffire à deux époques différentes d'une révolution ; c'est qu'il eut toujours devant les yeux l'image de César étendu sanglant aux pieds de la statue de Pompée, pour avoir affiché trop haut son mépris des hommes et refusé de compter avec leurs faiblesses. Ce souvenir avait appris au fils de la grande victime qu'on peut bien prendre impunément la liberté publique, qui est le bien de tous, parce qu'il y a des temps où les passions des uns, l'indifférence des autres, la peur du plus grand nombre, font bon marché du précieux héritage, mais qu'il est prudent de respecter ce qui est plus cher à chacun, la vanité, l'amour propre et cette secrète fierté qui fait survivre l'homme au citoyen.

César avait violemment saisi le pouvoir ; Octave, à qui ces allures héroïques ne vont point, le déposera après l'avoir conquis, pour le recevoir modestement des mains débiles auxquelles il feindra de le remettre. Il jouera jusqu'au bout ce rôle de désintéressement, se cachant derrière d'anciens titres et de vieilles institutions, d'où toute force est sortie, mais dont la forme subsiste, innovant le moins possible, garantissant le présent, mais ne préparant rien pour l'avenir ; de sorte que l'empire, à l'exemple de son fondateur, vivra au jour le jour, sans souci du lendemain, c'est-à-dire au milieu de convulsions perpétuelles, qui ne troubleront pas nécessairement les provinces, mais qui feront du palais une arène sanglante.

Octave s'était aidé et s'aidera encore surtout de deux hommes dont le nom, par une justice peu ordinaire, est resté uni au sien, de Mécène et d'Agrippa. C'était durant son séjour à Apollonie qu'il s'était lié avec eux ; et quoi qu'on ait dit de son esprit soupçonneux et cruel, dans ses diverses fortunes, il conserva toujours les deux amis de sa jeunesse. Le premier, Mécène, plus âgé que lui de quelques années, descendait d'une illustre famille d'Étrurie[1]. Mais, ministre d'un gouvernement qui n'allait tenir aucun compte de la naissance, il se moquait lui-même de sa noblesse, tout en laissant Horace chanter sans cesse son origine royale. Sa fortune le mettait dans l'ordre équestre; jamais il ne voulut d'autre honneur. Agrippa, à en croire Suétone, n'était pas même chevalier; mais il eut la faiblesse d'un autre grand ministre, celle de rougir de sa naissance. Si le dévouement de tels hommes est honorable pour celui qui sut l'inspirer, hâtons-nous de dire que jamais amitié ne fut aussi plus utile. Pour conduire une négociation difficile, pour jeter la discorde parmi des adversaires, ou rallier des mécontents, pour endormir la haine ou raffermir les amitiés chancelantes, enfin pour connaître les hommes et savoir les conduire, nul n'égalait Mécène; pour commander et combattre, nul ne valait Agrippa. Les traités de Brindes et de Tarente, les mariages d'Octave avec Scribonia et d'Antoine avec Octavie, voilà les titres de Mécène; la soumission des Gaules, la défaite de Sextus et la victoire d'Actium sont ceux d'Agrippa.

---

1. Hor., *Odes*, I, 1; *Sat.*, I, 6. Il descendait des Cilnius d'Étrurie. Sur les faiblesses de Mécène dont je n'ai pas à m'occuper ici, voy. Sénèque, *de Prov.*, 3; *de Benef.*, IV, 36, et *Ep.*, 19, 92, 101, 114; Sénèque le rhét., *Controv.*, c. XII; voy. dans la *Revue archéologique* du 15 juin 1852, un article de M. Raoul-Rochette sur Agrippa, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XL., p. 37-68, un travail de l'abbé Leblond, et Frandsen, *M. Agrippa's Leben*, Altona, 1836.

Leurs services seront grands encore, mais différents. Mécène, qui a tant aidé son maître par sa dextérité à tourner les écueils, durant la tourmente, arrivé au port, s'assoit et se repose. Il s'efface et se tient loin des honneurs; il laisse Agrippa gérer avec Auguste le consulat et la censure, administrer, bâtir des temples et des aqueducs, fonder des villes et des chemins militaires, parcourir sans cesse l'empire, et porter partout et en tout son activité et sa lucide intelligence. Pour lui, il reste à Rome : il fait de petits vers; il écoute Horace et Varius; il donne de fins soupers où les parfums ruissellent; et Auguste, qui volontiers plaisante, l'appelle l'homme au style et aux cheveux trempés d'huile, μυροβρέχεις. Cependant son rôle n'est pas moins sérieux : à sa table, les conversions s'opèrent, les courages farouches s'adoucissent, les vertus austères fondent au souffle du plaisir; là on apprend toutes les joies de la paix, l'indolence, la volupté; là surtout on oublie. Il tient maison ouverte d'esprit et de mollesse, et c'est chez lui, au terme d'un joyeux festin, entre une ode épicurienne d'Horace et une élégie de Properce, que la liberté abdique en se consolant avec quelque épigramme de Domitius Marsus, que l'amphitryon lui-même applaudit.

Après les deux grands ministres, je ne vois plus autour d'Octave que la froide et sévère figure d'Antistius Labéon, républicain inflexible, et pourtant, dans la science du droit, novateur; Capiton, moins fier, et, comme lui, chef d'école[1]; Valérius Messala, qu'Octave venait de prendre pour collègue dans le consulat; Statilius, qui allait doter la ville de son premier amphithéâtre en pierre, comme pour dire aux Romains que leur nouveau maître ne voulait pas qu'il y eût

---

1. Tacite, *Ann.*, III, 75, *Labeo ex incorrupta libertate et ob id fama celebratior.* Ortolan, *Histoire de la législ. rom.*, p. 271 et sqq.



de relâche à leurs plaisirs; Salluste, le fils adoptif de l'historien, et Cocceius, et Dellius, et « les autres amis des premières entrées; » tous recrutés dans le camp ennemi, conquis par la clémence[1].

Valérius Messala, proscrit par les triumvirs, comme complice du meurtre de César, avait, à la première journée de Philippes, pris le camp d'Octave et infligé au jeune triumvir cette défaite qui lui valut tant de sarcasmes. Octave n'oublia jamais celui qui l'avait si bien battu. Il le combla d'honneurs, lui confia les plus importantes affaires et lui laissa vanter en toute liberté les vertus de Brutus. Un autre sénateur, Sestius, conservait aussi pieusement son image et son souvenir, ce qui ne l'empêchera pas d'arriver au consulat. Octave, qui voulait paraître continuer la république, honorer toutes ses gloires, se gardait bien de proscrire ce respect inoffensif pour le dernier républicain. Tite-Live, l'éloquent historien des hauts faits de l'aristocratie romaine et des beaux jours de la liberté, en sera quitte pour un surnom. Même un fils d'affranchi pouvait rappeler impunément à l'ancien triumvir qu'il avait combattu contre lui; le poëte courtisan se hâtait, il est vrai, d'ajouter qu'il avait été aussi un des premiers à fuir.

..... *Relicta non bene parmula*[2].

Mais Octave n'avait pas imposé cet aveu peu digne. Lui-même il respecta à Milan une statue de Brutus; il appela Cicéron, qu'il avait tué, un bon citoyen[3], et chercha à effacer ses remords en nommant le fils de la victime consul et augure, bien qu'il n'eût guère d'autre mérite que de disputer à Tor-

1. Sen., *de Clem.*, I. 10. *Cohortem primæ admissionis.*
2. Odes, II, 7.
3. Voy. mon *Hist. des Rom.*, t. II, p. 575.

quatus *Triconge* la réputation du plus grand buveur de Rome[1].

Messala, orateur célèbre[2], se délassait dsns le culte des muses; mais la poésie, naguère hostile avec Catulle, désarmait comme la politique. Si Tibulle, que la guerre avait vite effrayé, boudait encore Octave, à l'exemple de Properce, il ne chantait plus que l'amour, et Tite-Live, Virgile, Horace, glorieux représentants de l'histoire, de l'épopée et de la poésie lyrique, servaient les desseins du fondateur de l'empire, en célébrant la grandeur de Rome ou les destinées promises aux descendants d'Iule.

Auprès du vainqueur d'Actium, je trouve encore Asinius Pollion, le protecteur de Virgile et, malgré les éloquents conseils d'Horace, l'historien des guerres civiles[3]. Il avait autrefois juré à Cicéron de combattre jusqu'à la mort pour la liberté[4]. Convaincu que cette liberté n'était plus possible, il avait accepté un maître, mais sans empressement ni bassesse, et, contre le despotisme, il s'était réfugié dans le culte des lettres et l'indépendance de l'esprit. Octave estimait plus qu'il n'aimait ce grave personnage. Munatius Plancus avait moins honorablement traversé ces temps difficiles. Lieutenant de César, puis ami de ses assassins, il était passé aux triumvirs, auxquels il abandonna son frère. A Alexandrie, bouffon d'Antoine, qu'à Lyon il avait appelé un infâme brigand, il était encore venu le dénoncer à Rome. En lui se résumaient toutes les trahisons; mais un homme si consciencieusement dévoué au plus fort, et qui tenait école ouverte d'adulation[5], était trop utile pour n'être pas

---

1. Pline, *H. N.*, XIV, 28; Sénèq., *de Benef.*, V, 20.
2. Val. Messala était un des premiers orateurs de son temps; il avait composé des Mémoires sur la guerre civile. Sénèq., *Controversia*, 10.
3. Voyez la 1re ode du IIe livre, *Motum ex Metello*, etc.
4. Cic., *Ep. fam.*, X, 31.
5. Voyez dans Sénèque, *Quest. natur.*, lib. IV, *in præfat.* Sa théorie

employé. Octave, qui négligeait Pollion, comblera Plancus d'honneurs, afin de bien montrer à tous quelle est maintenant la route de la fortune. Le chantre de Tibur l'appelle un sage[1], mais cette sagesse d'Horace est celle qu'épouvantait le nom seul de l'indomptable Caton, *atrocem animum Catonis.*

J'insiste sur ces deux hommes, parce qu'ils sont les représentants des deux fractions du sénat et de la noblesse; la première, résignée, cependant fière encore, mais peu nombreuse; la seconde, qui s'accroîtra chaque jour, courant au-devant de la servitude pour arriver aux dignités, aux richesses et aux honneurs promis à la servilité[2].

A côté de ces hommes, il faut une place pour une femme, la première qui, dans le monde romain, ait fait sentir son influence dans les affaires publiques. Je veux parler de Livie. L'empire qu'elle avait pris sur son mari était discret et légitime. Octave éprouvera plus d'une fois la sûreté de son jugement et l'excellence de ses conseils. Impérieuse avec son fils, avec ses brus, elle sera toujours pour son époux douce, complaisante, et l'empereur pourra donner en exemple, aux matrones qu'il voudra ramener aux mœurs antiques, la dignité de manières et la sévère chasteté de celle qui, dans son palais, continuait la tradition de Lucrèce et de Tanaquil la fileuse[3].

RÉSUMÉ.

Dans l'étude que je viens de faire des peuples sujets, alliés ou ennemis des Romains, j'ai essayé de marquer leur

---

de la flatterie; il l'analyse et en donne les règles. C'était le programme des nouvelles mœurs publiques.

1. *Odes*, I, 7.

2. *Quanto quis servitio promptior, opibus et honoribus extollerentur.* Tac, *Ann.*, I, 2.

3. Suét., *Oct.*, 71, 84; Dion., LVIII, 2; Sen., *de Clem.*, I, 9. Caligula

caractère, d'indiquer jusqu'à quel point ils s'étaient avancés dans la civilisation romaine, et si j'ose dire, le degré de vitalité de chacun d'eux. J'ai trouvé dans leur état social de bien grandes différences. Les peuples de l'Orient se sont montrés tels, à peu près, qu'ils resteront pendant trois siècles; ceux de l'Occident, du Nord et du Sud ont apparu, sauf en trois points, dans l'Égypte et à Cyrène, dans la Bétique et dans la Narbonaise, barbares encore, à demi domptés, ou tout à fait libres.

L'Italie péninsulaire décline comme la Grèce; et la vie, jadis si énergique à ces deux foyers, semble s'y éteindre, pour se porter à la circoufèrence. La Gaule, l'Espagne, sont pleines de séve, et l'avenir leur appartient pour deux siècles. Mais les régions illyriennes d'où sortiront les empereurs qui arrêteront une première fois l'invasion, la Thrace qui recueillera l'héritage du Latium, sont encore à peu près indépendantes, et les nomades errent en liberté aux lieux où l'Église d'Afrique comptera un jour quatre cents siéges épiscopaux.

S'il reste beaucoup à faire pour répandre au Nord et sur tout l'Occident ce régime municipal à l'aide duquel la civilisation prend racine dans les sols les plus rebelles, il y aura

---

appelait Livie un Ulysse en femme, *Ulyssem stolatum* (Suet., *Caius.*, 23); mais pour Sénèque (*Consol. ad Marc.*, 4), elle était *femina opinionis suæ custos diligentissima.* Macrobe la montre (*Saturn.*, II, 5) toujours entourée de graves personnages, et Tacite dit (*Ann.*, V, 1) : *Sanctitate domus priscum ad morem, comis ultra quam antiquis feminis probatum, mater impotens, uxor facilis.* Auguste ne portait d'autres vêtements que ceux qu'avaient tissés sa femme et sa fille. (Suét., *Oct.*, 74). Elle était fort belle, selon Ovide (*Pont.*, III, *Ep.* I, v. 115).

Quæ Veneris formam, mores Junonis habendo....

Nous pourrions douter de la sincérité du poëte. Mais Octave la prit à Néron, dit Tacite, *cupidine formæ* (*Ann.*, V, 1), et ses bustes ne démentent ni le poëte ni l'historien. La dissertation de Lotz *de Livia Augusta* (Ratisb., 1715) n'est qu'un mauvais pamphlet rétrospectif.

aussi de nouveaux combats à livrer pour rectifier la ligne des frontières, et il faudra régulariser l'administration des provinces lointaines. Au temps de la bataille d'Actium, les domaines de la république n'étaient pas nettement limités; c'était un empire mal fait, parce qu'il n'avait pas ses barrières naturelles, parce qu'il présentait un enchevêtrement de peuples soumis et de peuples indépendants qui rendait la police difficile. Ces rois alliés étaient des instruments utiles, mais il eût mieux valu s'en pouvoir passer. L'empire redressera ces frontières, fera disparaître ces inégalités et étendra sans interruption, sans lacune, la domination romaine de l'Atlantique à l'Euphrate et du Danube à l'Atlas. La république avait su conquérir des pays peuplés, peut-être de soixante-dix millions d'hommes, elle ne sut pas les administrer. De belles règles sont posées, mais l'exécution n'y répond pas, l'empire rapprochera le fait et le droit que les proconsuls républicains ont séparés [1].

La république avait assuré son pouvoir en faisant partout des conditions différentes; les empereurs, en favorisant l'extension de la langue, de la religion, des mœurs et des lois romaines, donneront à l'empire une formidable unité qui lui permettra de résister quatre siècles aux furieux assauts des barbares, et facilitera la rapide propagation d'une religion nouvelle et pure.

---

1. M. Naudet a lu, à l'Académie des sciences morales et politiques, en août 1849, un mémoire sur la police de l'empire romain, dont voici les conclusions : « L'avénement de l'empire avec tous les inconvénients et les maux que les vices des hommes pouvaient y mêler fut cependant un immense bienfait pour les pays soumis à la domination romaine : jamais, ni nulle part, ne s'était établi un système si vaste et si bien cumbiné d'une force armée pour la conservation de la paix publique, pour la sécurité des personnes et des propriétés. Dans aucune législation la politique des États n'avait professé plus savamment et d'une manière plus pratique les principes d'équité; dans aucune elle n'avait paru plus généralement animée des sentiments d'humanité. — *Imperatorum tempore provinciæ meliore conditione gaudebant.* Ahrens, *de Statu Athenarum*, p. 23.

L'ordre, la paix, la sécurité, voilà ce qu'allait donner le nouveau régime que l'immense étendue des provinces et les vices du gouvernement précédent ont rendu nécessaire. Oublions le cirque avec ses gladiateurs et ses bêtes féroces, et les festins de Trimalcion avec les mœurs que Pétrone et Apulée nous montrent, et ces représentations de batailles navales pour lesquelles Claude trouva aisément trente mille condamnés à mort, et les sanglantes tragédies du palais où tant d'empereurs entrèrent par la violence et le crime, où si peu vieillirent que sur soixante-dix on en compterait bien de dix à douze qui sont morts naturellement, preuve que le despotisme est d'abord fatal à lui-même. Oublions tout cela; ne voyons que le bien-être dont le monde va jouir. Mais est-ce qu'il ne manque pas quelque chose à cette société si heureuse? Comment se fait-il que, même sous les meilleurs princes, cet âge de félicité soit un âge de décadence; que tout ce qui fait l'honneur de l'existence humaine s'affaisse et tombe; que les lettres, les arts se dégradent; que la vie morale disparaisse, ou se réfugie au cœur de quelques hommes persécutés? Au milieu de toutes ces joies du corps, pourquoi toutes ces misères de l'âme ? C'est qu'au-dessus de sa tête cette société folle, couronnée de roses, ivre de vin et de plaisirs, voit toujours suspendu le glaive du despotisme; c'est que la liberté, en se retirant de la loi, s'est retirée aussi des âmes et y a laissé un vide immense, que la corruption seule maintenant remplit. Au lieu du sentiment du devoir et du droit qui fortifie et qui élève, il y a la peur et la servilité qui brisent les caractères, qui avilissent les âmes, qui ôtent à l'homme sa meilleure défense contre le vice, à défaut de croyance religieuse, le respect de soi-même.

Que les administrateurs étudient cette puissante machine, la plus colossale que l'histoire leur montre; que les légistes admirent ces lois si savantes, le plus grand effort que l'esprit humain ait fait pour régler les rapports des hommes

entre eux ; que les économistes calculent l'activité du commerce et de la production, au sein de « cette immense paix romaine, » le philosophe verra toujours à quel prix ces biens ont été achetés, la dégradation des âmes ; et ces âmes sans ressort se trouveront aux jours des dangers de l'empire, sans élan et sans force pour le défendre. Semez le vent, a-t-il été dit, vous recueillerez la tempête ; les empereurs romains semèrent la bassesse, et dans le péril, ils ne trouvèrent que la lâcheté.

APPENDICE.

J'ai indiqué dans le courant de ce travail beaucoup d'ouvrages modernes que j'ai consultés ; je dois ici une mention particulière à quelques-uns.

Nous avons malheureusement perdu la statistique de l'empire qu'Auguste avait dressée (*Rationarium vel breviarium imperii*, Tac., *Ann.*, I, II; Suét., *Oct.*, 101; Dion, LVI, 33) et celle qu'Appien nous promettait pour clore son grand ouvrage (*præf.*, 15); Gibbon n'a que quelques pages fort rapides, auxquelles le dernier éditeur anglais, le rév. Milman, n'a rien ajouté ; Hoeck, *Römische geschichte von Verfall der Republik*, etc.; Walter, *Geschichte der Römischen Rechts*, et Ruperti, *Handbuch der Römischen Alterthümer*, ont de fort savantes recherches sur l'administration provinciale, mais rien sur les provinces elles-mêmes; Becker, *Handbuch der Röm. Alterth.*, donne davantage, mais rien pour la partie descriptive. Je comptais beaucoup sur le tout récent ouvrage du rév. Merivale, *A History of the Romans under the empire*, malheureusement les trois volumes publiés jusqu'à présent n'ont pas touché à la question dont je m'occupe ici. L'ouvrage de Bergfeld, *Die organisation der Röm. Provinzen*, n'est point dans le commerce. Il y a dans *les Césars* de M. de Champagny, sous un style brillant et vif, une étude plus savante qu'elle n'en a l'air, du monde

romain, mais sous les cinq premiers empereurs, et par conséquent sans distinguer, ce que je tenais à faire, la situation au temps de la bataille d'Actium de la situation à la mort de Néron, ou quatre-vingt-dix-huit ans plus tard. Le point de vue auquel l'auteur s'est placé n'est pas non plus celui où j'ai pu me mettre. Le beau livre de M. Amédée Thierry, *sur la Gaule romaine*, a un chapitre sur les provinces à l'avénement d'Auguste. Les travaux de M. Letronne sur l'Égypte, de M. Laboulaye sur *les lois criminelles des Romains*, de M. Laferrière sur l'*Histoire du droit civil de Rome*, de M. Naudet sur *la police et l'administration* des empereurs, l'*Économie politique des Romains*, de M. Dureau de La Malle, les *notes* des traducteurs français de Strabon, Laporte du Theil, Gosselin, Coraï et Letronne, *les Germains* de M. Ozanam, les *Historiens d'Auguste* de M. Egger, l'*Histoire d'Espagne* de M. Rosseuw Saint-Hilaire, le livre qui a versé tant de faits et d'idées dans notre littérature historique, *les Religions de l'antiquité*, de Creuzer, traduit et développé par M. Guigniaut, celui de M. Wallon, sur l'*Esclavage*, qui est d'une érudition si française, enfin la riche mine des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, m'ont fourni de précieux renseignements.

Les inscriptions et les médailles, excellentes pour la géographie spéciale, pour la chronologie, pour l'histoire des familles et des dignités, pour la connaissance d'une foule d'usages de la vie privée et publique, m'ont donné les unes et les autres peu de chose pour la première partie de ce travail, où je ne pouvais me servir que de documents se rapportant à une époque déterminée.





TABLE.

Vu et lu,

A Paris, en Sorbonne, le 1er mai 1853,

par le doyen de la Faculté des lettres de Paris,

J.-Vict. LE CLERC.

Permis d'imprimer,

le recteur de l'Académie de la Seine,

CAYX.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR LA MÊME LIBRAIRIE.

Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination (jusqu'à la bataille d'Actium). 2 vol. in-8.

Histoire Grecque. 1 vol. in-12 de 700 pages.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon


PESSUTI
FIRENZE

